This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

WIDENER
HN XJXW S
3 2044 009 589 946

38.177

Fr.1192.32

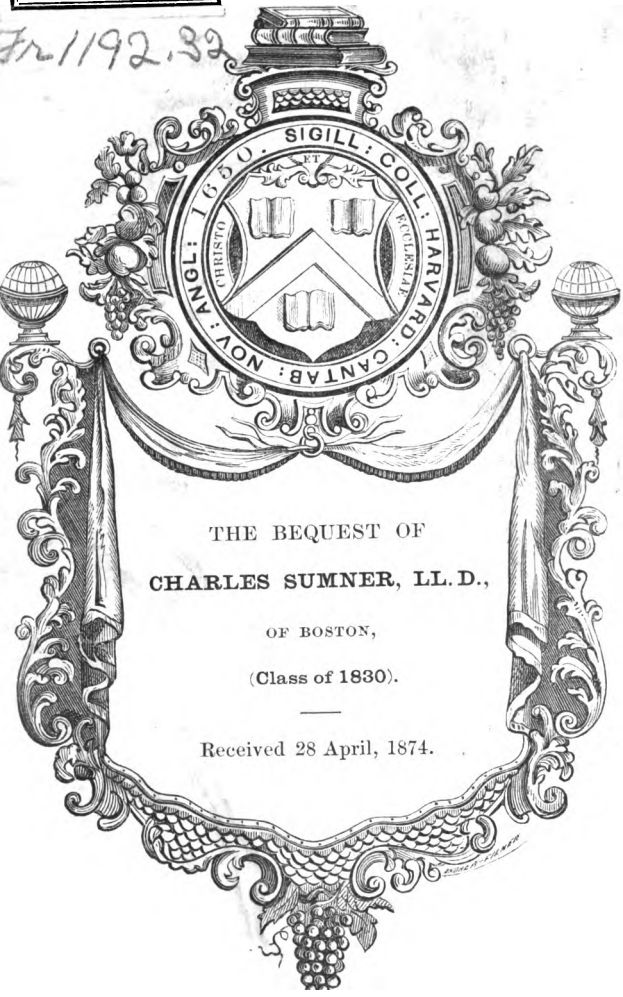

THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON,

(Class of 1830).

Received 28 April, 1874.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE MARGUERITE

DE VALOIS

Digitized by Google

Paris.— Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26,
avec les caractères elzeviriens de P. JANNET.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

MARGUERITE

DE VALOIS

Suivis des

ANECDOTES INÉDITES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES

Tirées de la bouche

DE M. LE GARDE DES SCEAUX DU VAIR

ET AUTRES

Publiés avec notes

PAR LUDOVIC LALANNE

A PARIS

Chez P. JANNET, Libraire

—

MDCCCLVIII

Digitized by Google

Fr 1192.32

1874, April 28.
Bequest of
Hon. Charles Sumner,
of Boston,
(Dec. 21. 1830.)

Digitized by Google

NOTICE

Si l'on ne connoissoit de la vie de Marguerite de Valois que ce qu'elle a bien voulu nous en raconter dans ses mémoires, si l'on n'avoit sur elle d'autres renseignements que ceux qui nous ont été transmis par ses deux panégyristes, Brantôme et le Minime Hilarion de Coste, on ne s'étonneroit point que le premier ait pu lui dire : « Vous ne serez jamais qu'immortelle en la terre et au ciel, où vos belles vertus vous porteront sur leurs testes.» Malheureusement pour elle et heureusement pour la vérité, d'autres ont parlé, et nous savons parfaitement à quoi nous en tenir sur « les belles vertus » de cette princesse, bien digne de figurer au premier rang dans les *Dames galantes*, où son souvenir, du reste, semble se retrouver plus d'une fois [1].

1. Ainsi on s'accorde à reconnoître que Brantôme parle de Marguerite quand il dit : «Je cognois une grande dame à qui sa mère, dès son petit aage, la croyant d'un sang chaud et bouillant.... luy fit user, par l'espace de trente ans, ordinairement, en tous ses repas, du jus de vinette, qu'on appelle en France ozeille.» (*Dames galantes*, premier discours; éd. du *Panthéon*, t. 2, p. 286.) On sait combien la précaution a été efficace.—C'est probablement encore d'elle qu'il est question

Digitized by Google

Beauté, grâces, esprit, voilà ce qu'amis et ennemis accordent à Marguerite; mais, élevée dans la cour la plus dépravée qu'il y eût au monde, elle mit de bonne heure à profit les tristes leçons qu'elle avoit sous les yeux. — A en croire le *Divorce satyrique*, que d'ailleurs rien ne vient démentir, elle avoit à peine onze ans quand elle se livra, les uns disent à Antragues, les autres à Charins. — Puis vinrent Martigues et le duc de Guise[1], qu'elle paroît avoir aimé passionnément. A ces amans il faudroit ajouter ses trois frères, Charles, Henri et François. Sa liaison incestueuse avec le dernier, dont elle parle toujours avec la plus vive tendresse, n'a jamais été contestée. Quant aux deux autres, sur lesquels on hésitoit encore, une lettre que nous avons publiée dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France[2], les aveux que

dans ce passage : « J'ay cogneu d'autresfois une très-grande princesse qui avoit un très-grand esprit, et parloit et escrivoit des mieux. Elle se mit un jour à faire des stances à la louange et faveur de l'hiver et sa propriété pour l'amour. Pensez qu'elle l'avoit trouvé pour elle très-favorable et traictable en cela. Elles estoient très-bien faictes, et les ay tenues longtemps en mon cabinet (*Ibid.*, *ibid.*).

1. Voyez ce qu'elle en dit dans ses *Mémoires*, p. 5 et suiv. — « Elle avoit aimé Henry, duc de Guise, qui fut tué à Blois, et avoit logé si avant dans sa jeunesse toutes les affections de son cœur en ce prince.... qu'elle n'aima jamais le roy de Navarre.... qu'on luy fit haïr du commencement, et enfin espouser malgré elle et contre les lois canoniques.... Elle souloit dire qu'on l'avoit sacrifiée pour la paix publique. » (Dupleix, *Hist. de Louis XIII*, t. 5, p. 52.) Cf. t. 3, p. 984. Leur intimité étoit si publique que, suivant Davila (l. 5), le bruit couroit qu'ils avoient contracté un mariage secret.

2. Voici cette lettre, adressée à Henri III, vers 1578, par une femme (probablement la duchesse d'Usez) attachée à la suite de Catherine de Médicis :

« Sire, ma fidellité seroit trop cachée, si je ne vous faisoys

Digitized by Google

arguerite fit à la fin de ses jours à son aumônier enne Le Maingre de Boucicault[1], ne permet-t pas de conserver le moindre doute.

Telle étoit sa vie quand, pour attirer à la cour le prince appelé par sa naissance à devenir le chef du parti huguenot, on songea à la marier à Henri de Navarre, qui avoit dix-neuf mois de moins qu'elle[2]. Suivant un contemporain, écho assez fidèle des bruits populaires[3], cette union, où la politique entroit seule, auroit été mise en avant dès 1570 par le maréchal de Montmorency, à la sollicitation de Coligny; et ce projet

entendre promptement le soupçon en quoy je suis de quelque entreprinse qu'a la royne vostre sœur, laquelle je ne puis descouvrir; mais vous, qui avez cognoissance parfaite d'elle, je m'asseure que vous l'entendrez soubdain qu'aurez vu ceste lettre. Il y a troys jours qu'elle se tient renfermée, et n'a que troys femmes de chambre avec elle : l'une avec le glaive, l'autre avec la paste et la dernière avec le feu. Tousjours dans l'eau, blanche comme lys, sentant comme basme, se frotte et se refrotte, faict encensemens, de sorte que l'on diroit que c'est une sourcière avec charmes, lesquelz elle maintient à ses plus familières amyes que ce n'est pour playre à aultrui, mais à elle seule. Je vous supplie très-humblement, sire, que pour cest advertissement vous ne laissiez de croire que *vous estes son cœur, son tout, et que tous ses dictz charmes se font pour vostre service*, etc. (Mss. Béthune, n° 8698. Bullet. de la Soc. de l'Hist. de France, novembre 1852, p. 343.)

1. « Elle lui disoit confidemment qu'Henri III n'avoit joui d'elle que par force, oui bien ses deux autres frères, le roi Charles et M. d'Anjou, lesquels elle avoit aimés grandement.» Elle disoit encore : « Il (Henri III) se plaint que je passe mon temps, et ne sait-il pas que c'est lui qui m'a mis au montoir le premier? » — Voy. les *Anecdotes* publiées à la suite de la présente édition des *Mémoires*, p. 204, 205, et, sur son amour pour François, Dupleix, t. 4, p. 32, 33.

2. Elle étoit née le 14 mai 1552, et Henri le 13 décembre 1553.

3. Voy. les *Mémoires inédits* de Claude Haton, publiés par M. F. Bourquelot, 1857, in-4, t. 2, p. 602, 616.

Digitized by Google

auroit été la principale cause du traité conclu à Saint-Germain le 8 août de la même année[1].

Indépendamment de l'opposition fort vive du duc d'Anjou, il y eut des difficultés assez grandes à vaincre pour la conclusion de l'affaire. Elles n'étaient suscitées ni par la future belle-mère de Marguerite, ni par le futur époux, que ne paroissent point avoir effrayés les galanteries de la princesse. « Elle est belle et bien avisée et de bonne grâce (écrivoit, le 8 mars 1572, Jeanne d'Albret à son fils, qui peut-être ne connoissoit pas encore Marguerite), mais nourrie en la plus maudite et corrompue compagnie qui fut jamais, car je n'en vois point qui ne s'en sente... Je ne voudrois pour chose du monde que vous y fussiez pour y demeurer..... Voilà pourquoi je désire vous marier, et que vous et votre femme vous vous retiriez de cette corruption; car encore que je la croyois bien grande, je la trouve encore davantage[2]. »

Les obstacles venoient du pape, à qui l'on dut demander des dispenses, nécessitées et par le degré de parenté des futurs et par la différence de religion. Elles furent refusées, et de longs débats eurent lieu à ce sujet dans le conseil du roi[3]. Il est probable que Charles IX, qui déploroit « le bon temps que l'on faisoit perdre à sa grosse Margot », se seroit passé de l'autorisation

1. Suivant Davila (l. 5), il ne fut question de ce projet qu'après la conclusion de la paix, et ce fut le maréchal de Biron qui en porta les premières paroles à Jeanne d'Albret, à La Rochelle.

2. Le Laboureur, *Additions aux mémoires de Castelnau*, t. 2, p. 903. — Cf. Mongez, *Vie de Marguerite*.

3. Voy. Haton, t. 2, p. 661.

Digitized by Google

pontificale[1], si le successeur de Pie V, Grégoire XIII, ne se fût montré plus accommodant[2].

Le contrat fut signé le 11 avril 1572[3]. Jeanne d'Albret ne vécut pas assez pour voir l'accomplissement de cette union[4] qui fut célébrée le 18 août suivant. Il paroît à peu près certain, quoiqu'elle n'en laisse rien apercevoir dans son récit, que Marguerite subit avec une grande répugnance la volonté de Catherine et du roi. Selon Davila, elle ne pouvoit se consoler de renoncer au duc de Guise, et au moment où le prêtre lui demanda si elle consentoit à prendre Henri de Navarre pour époux, elle ne répondit rien, et le roi fut obligé de lui faire baisser lui-même la tête en signe d'assentiment[5]. Mais le but de la cour étoit atteint, et l'on connoît

1. « Ma tante, disoit Charles à Jeanne d'Albret, je vous honore plus que le pape, et aime plus ma sœur que je ne le crains. Je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot aussi. Si M. le Pape fait trop la beste, je prendray moy-mesme Margot par la main et la mèneray espouser en plain presche. » (L'Estoile, Collect. Michaud-Poujoulat, t. 1, p. 24.)

2. Les dispenses ne furent pourtant expédiées qu'après la Saint-Barthélemy et l'abjuration forcée de Henri. (De Thou, liv. 123.)

3. Voyez-en la teneur dans le Recueil de Léonard, t. 2, p. 594.

La dot de Marguerite fut réglée ainsi qu'il suit : Charles donna à sa sœur 300,000 écus; Catherine, 200,000; les ducs d'Anjou et d'Alençon, chacun 25,000; l'écu étant réglé à 54 sols. — D'Aubigné se trompe (*Hist. univ.*, t. 1, p. 529) quand il n'évalue la dot qu'à 885,000 livres.

4. Elle mourut, comme on sait, le 9 juin 1572.

5. L. 5, ann. 1572.—Voy. encore les détails de la cérémonie dans Aubigné, *Hist. univ.*, t. 1, p. 536, et Haton, t. 2, p. 664; La Popelinière, t. 1, p. 41 et suiv. Hilarion de Coste (*Éloges des Reines*, t. 2, p. 292), décrit une médaille frappée à cette occasion. — Cf. Mongez, *Vie de Marguerite de Valois*, p. 34 à 76.

Digitized by Google

le cynique propos de Charles IX, se réjouissant de ce que les charmes de sa sœur « avoient pris à la pipée tous les huguenots »[1]. Sept jours après eut lieu la Saint-Barthélemy.

Marguerite nous a raconté dans ses mémoires les incidens auxquels elle fut mêlée dans cette affreuse journée et les dangers qu'elle courut; nous y renvoyons le lecteur. Nous ne recommencerons pas non plus le récit qu'elle nous a tracé de sa vie pendant les années qui suivirent, et où, rompue dès son enfance aux intrigues politiques, elle déploya une rare habileté, soit en France, soit à l'étranger, pour servir les intérêts souvent contraires de son frère François et de son mari. Bien qu'elle garde le silence sur ses nombreuses galanteries et quelques autres petits méfaits, comme l'assassinat de son ennemi mortel du Guast, bien qu'elle s'attribue toujours le beau rôle et se représente comme une victime innocente et persécutée, ses mémoires sont pleins d'intérêt, et offrent une des meilleures sources à consulter pour l'histoire de la cour à cette époque.

L'année qui suivit le voyage politique qu'elle fit en Flandre, elle obtint enfin de Catherine et du roi la permission d'aller rejoindre son mari. Ce fut sa mère qui la conduisit elle-même au roi de Navarre, près duquel elle arriva au mois d'août 1578. Les années qu'elle passa auprès de

1. Voy. L'Estoile, t. 1, p. 25. D'Aubigné, dans ses *Tragiques*, a mis en vers le mot du roi :

On pipa de la paix et d'amour de son roy,
Comme un pescheur, chasseur ou oiseleur appelle
Par l'appast, le gaignage ou l'amour de femelle,
Soubz l'herbe, dans la nasse, aux cordes, aux gluaux,
Le poisson abusé, les bestes, les oiseaux.
(Edit. de la *Biblioth. elzevir.*, p. 233.

Digitized by Google

lui, et qu'elle employa comme les précédentes en ntrigues et en galanteries, furent les plus heureuses de sa vie, car les deux époux n'avoient garde e se gêner mutuellement dans leurs amours.

« La royne de Navarre, dit d'Aubigné, eut bientôt dérouillé les esprits et rouillé les armes. Elle apprit au roi son mari qu'un cavallier étoit sans âme quand il estoit sans amour, et l'exercice qu'elle en faisoit n'estoit nullement caché ; voulant par là que la publique profession sentît quelque vertu et que le secret fût la marque du vice. Ce prince eut bientôt appris à caresser les serviteurs de sa femme, elle à caresser les maîtresses du roi son mari [1]. » Aussi, grâce à cette condescendance mutuelle, qu'ils poussoient jusqu'à l'abnégation de toute dignité [2], les deux époux paroissent avoir vécu en assez bonne intelligence. Cependant la position de la reine étoit fort difficile ; catholique au milieu de calvinistes, dont les railleries ne l'épargnoient pas, elle avoit à la fois à ménager et la cour de France, dont elle dépendoit pour ses revenus, et les intérêts de celui auquel étoit unie sa destinée. Aussi courut-elle le risque d'être accusée par tous les partis. Lorsque, le 15 avril 1580, éclata la *Guerre des Amou-*

1. *Hist. univ.*, t. 1, p. 988-89. On sait que Charles IX disoit : « En donnant ma sœur au roi de Navarre, je la donne à tous les huguenots du royaume. » — « O prophétie trop véritable et digne d'une sainte et divine inspiration, s'écrie l'auteur du *Divorce satyrique*, s'il eust mis le général, et non le particulier, et qu'au lieu des huguenots seuls il eust compris tous les hommes ! »

2. Voy. plus loin, p. 173, le récit que Marguerite nous fait elle-même de sa conduite lors de l'accouchement de Fosseuse.

Digitized by Google

reux, et que Henri III eut appris la surprise de Cahors, il se mit dans une violente colère contre sa sœur, dont il ordonna à l'instant de saisir tous les biens, mesure que Catherine parvint toutefois à faire révoquer le lendemain [1]. La paix faite (26 novembre), Marguerite songea à retourner à Paris; et après des hésitations qui durèrent une année [2], cédant enfin aux instances du roi et de sa mère, qui lui envoyèrent de quoi payer ses frais de voyage, elle se mit en route au commencement de 1582.

Les motifs qui la décidèrent furent, à ce qu'elle raconte, le désir « d'accommoder ses affaires et celles de son mari, » et surtout, en emmenant avec elle Fosseuse, « qui lui étoit si ennemie », de rompre la liaison de celle-ci avec Henri. Il dut y en avoir d'autres qu'elle ne dit pas. Ainsi, — et probablement sur les indications de d'Aubigné, à qui elle ne le pardonna point, — « elle avoit été surprise à Cadillac en ses privautés avec Chanvallon [3] », et peut-être espéroit-elle cacher plus facilement à Paris cette intrigue,

1. Voy. la lettre apologétique de Pibrac, édit. Guessard, p. 235, 239 et suiv. — Cette lettre remarquable, où le vieux magistrat réfute victorieusement les reproches que lui avoit adressés Marguerite, contient entre autres un sarcasme sanglant au sujet d'expressions trop tendres que la princesse prétendoit avoir trouvées dans une lettre de Pibrac. « La sœur, dit-il, quant elle lira ès lettres de son frère qu'elle est passionnément aymée de lui et qu'il languit et meurt pour ne la voir, pensera soudain : c'est un mien frère qui m'escript, et refferrera ces mots de passion à une amitié fraternelle. » (P. 258, 259.) — Pibrac avoit lu cette apologie à de Thou. (*De vitâ suâ*, lib. II.)

2. *Ibid.*, p. 225 et suiv.

3. *Hist. univ.*, p. 1078. — Voy., dans l'édition Guessard, la correspondance de Marguerite avec Chanvallon, p. 445 et suiv.

Digitized by Google

dont le résultat fut un bâtard qui devint capucin sous le nom de Père Ange [1].

Les Mémoires de Marguerite s'arrêtent précisément au moment de son départ, et on doit le regretter, car il auroit été très-intéressant de voir comment elle nous auroit raconté cette seconde partie de sa vie, qui fut si honteuse pour elle. Nous allons essayer de suppléer à son silence.

Elle fut, dès son arrivée [2], assez froidement reçue à la cour, où elle trouva changés hommes et choses [3]. Son frère chéri, le duc d'Anjou,

1. Le *Divorce satyrique* l'appelle Père Archange, et rapporte qu'il avoit d'abord été élevé, sous le nom de Louis de Vaux, comme fils d'un sieur de Vaux, parfumeur, demeurant près de la Madeleine, à Paris. Marguerite n'eut pas que ce seul bâtard, à ce que racontent le *Divorce* et Dupleix; je vais citer ce dernier tout au long :

« Henri et Marguerite, dit-il, faisoient très-mauvais ménage. Elle en ayant voulu rejetter l'ordure sur ce grand roi par ses mémoires qui ont veu le jour, j'ay esté obligé de luy en faire porter sa bonne part en son lieu dans l'Histoire : car je n'escris pas ici des panégyriques pour les princes et princesses, mais une vraye histoire qui doit exprimer leurs vertus et ne pas supprimer leurs vices.... D'ailleurs, par considération d'Estat, il importoit de marquer que ses bastars estoient nés d'elle durant son divorce et esloignement du roy, car autrement ils pouvoient passer pour légitimes, veu *mesmes* qu'on n'a jamais voulu punir comme imposteur ce religieux qui s'est si longuement produit (ainsi qu'il fait encore) pour fils de la reyne Marguerite. (*Hist. de Louis XIII*, t. 5, p. 54.)

2. Le 8 mars 1582. Au mois de juin, elle acheta, moyennant 28,000 écus, l'hôtel du chancelier Birague. (L'Estoile, p. 144 et 148.) Elle avoit précédemment vendu à Pibrac, son chancelier, qui l'avoit cédé à madame de Longueville, l'hôtel d'Anjou, qui étoit situé près du Louvre. Voy. la lettre apologétique de Pibrac, édit. Guessard, p. 260 et suiv.

3. Au moment de son arrivée, elle écrit ce qui suit sur deux de ses anciens amans au roi de Navarre : « Il s'en faut beaucoup qu'il soit ce que l'on nous avoit dit de M. Du

Digitized by Google

étoit allé promener en Flandre ses intrigues et ses trahisons. Loin d'avoir encore pour elle cette tendresse qui, quelques années auparavant, lui avoit fait instituer l'ordre du Saint-Esprit [1], le roi l'avoit prise en haine [2], et ce fut probablement dans l'espoir de regagner quelque influence et en même temps de se donner un appui que, dès les premiers jours, Marguerite s'efforça de décider son mari à venir la rejoindre [3]; mais le Béarnois étoit trop fin pour se laisser prendre aux belles paroles de sa femme, et il n'étoit pas d'humeur à aller se remettre une seconde fois aux mains de ses ennemis, dans cette capitale où il ne devoit rentrer que onze ans plus tard, et comme roi de France, à la tête de son armée victorieuse.

Marguerite, délaissée et sans crédit, ne tarda pas à se venger par de piquantes railleries du dédain qu'on lui témoignoit; car, comme le dit Busbecq, ce n'étoient ni la volonté, ni la méchanceté, ni l'esprit, qui lui manquoient [4]. « Il advint, dit d'Aubigné, que cet esprit impatient ne demeura guère sans offenser le roi son frère

Maine (Mayenne). Il est si estrangement engraissé, qu'il en est difforme. M. de Guise est fort enmaigri et vieilli. Ils sont pour l'humeur tels que vous les avez vus, sinon qu'ils sont un peu plus estonnés.» (Édit. Guessard, p. 284.)

1. Voy. plus loin, p. 204.

2. Dupleix en donne une cause qui dût s'ajouter à bien d'autres. Il rapporte qu'elle porta un jour «des paroles d'amour incestueux à la reine Louise.... De quoi le roi fut très-sensiblement outré contre elle et contre son frère.» (T. 4, p. 203.)

3. Voy. ses lettres, édit. Guessard, p. 285, 292.

4. Neque voluntas neque malitia ei deest et abundat ingenio. (*A. Gisleni Busbequii omnia quæ extant*, 1633, Elzevir, *epist.* XXIII, p. 518.)

Digitized by Google

et ses mignons, et faire parti dans la cour avec ceux qui diffamoyent ce prince, en lui imputant de très-sales voluptés, ausquelles mesme il sembloit que les dames eussent intérest[1]. »

Plusieurs altercations très-vives, et telles qu'elles pouvoient être entre personnages qui se connoissoient si bien, eurent lieu entre le frère et la sœur[2]. Enfin, un acte de violence que l'on put, sans crainte de se tromper, attribuer à la reine de Navarre, mit le comble à la colère du roi.

Il avoit envoyé à Joyeuse, alors ambassadeur à Rome, un courrier portant une longue lettre tout entière écrite de sa main. Le porteur, à peu de distance de la cour, fut assailli par quatre cavaliers qui le percèrent de coups et lui enlevèrent ses dépêches, fort compromettantes pour certaines personnes[3].

1. *Hist. univ.*, t. I, p. 1084.

2. Sully raconte (*Œconomies roy.*, année 1583, ch. 18) que, dépêché vers Henri III par son maître, et voulant se faire présenter à la cour par Marguerite, il fut averti «que son entremise lui nuiroit plutôt qu'elle ne lui serviroit, d'autant que depuis deux mois elle étoit très-mal avec le roy, s'entr'estans faits une infinité de reproches meilleurs à faire qu'à dire.»

3. Miserat ad ducem Joysium trans Alpes, cum litteris sua manu scriptis bene prolixis, duorum quippe foliorum. Sed cum esset non multum progressus, incidit in quatuor equites, qui iter ejus observabant, qui multis vulneribus confosso litteras regis abstulerunt, ex quo non pauca secretiora adversariis patefacta arbitrantur. (Busbecq, *epist.* XXII, p. 513.)

Ailleurs Busbecq revient encore sur cette aventure : «Satis constat Regem exacerbatum cæde ejus tabellarii quem ad ducem Joysium missum aliàs scripsi (quam non sine conscientia sororis perpetratam suspicabatur) eo irarum processisse. (*Ibid.*, *epist.* XXVIII, p. 528.)

On voit, d'après ce témoignage, que Mongez se trompe

Digitized by Google

Quelque temps après, le 7 août 1583, éclata une scène scandaleuse et qui précipita Marguerite dans un abîme de désordres et de malheurs. « Le roi lui reprocha publiquement, et devant une foule d'auditeurs, la vie honteuse qu'elle menoit, lui énuméra ses adultères, lui parla du bâtard qu'elle avoit eu, le tout avec de telles particularités qu'il sembloit en avoir été le témoin. Puis il lui ordonna de quitter à l'instant Paris et de délivrer la ville de sa présence. Marguerite fit de suite et en hâte ses préparatifs de voyage et partit presque seule [1]. » Laissons maintenant parler l'Estoile :

« La royne de Navarre, dit-il, à la date du 8 août 1583, partant de Paris, s'en alla coucher à Palaiseau [2], où le roy la fist suivre par soixante archers de sa garde, sous la conduitte de Larchant [3], l'ung des capitaines d'iceux, qui

quand, en racontant cet assassinat, il ajoute (p. 277) que le *seul* Varillas en parle.

1. Nunquam fuit tam novi ferax Africa quin eam hodie Gallia superet..... Rex sororem suam, reginam Navarræ, palam multis audientibus graviter increpuit quod vitam degeret turpem et flagitiis contaminatam. Commemorat memoriter mœchorum introductiones quibus illa consuevisset. Etiam puerum sine mariti opera natum objectavit, eaque omnia suis temporibus et reliquis rebus ita notata ut ipse interfuisse videretur, et reginam ea magis confiteri puderet, quam confutare posset. Finis orationis fuit, ut eam statim Lutetia migrare juberet, urbemque suâ contagione liberare. Sic illa, collectis raptim sarcinis, die sequenti, non modo sine ullo prosequentium officio, sed sine justo etiam famulitio, Lutetia excessit. (*Epist.* XXIII, p. 517.)

2. Suivant d'Aubigné (t. 1, p. 84), ce seroit à la porte Saint-Jacques que le roi l'auroit fait assaillir; mais il se trompe évidemment. — D'après du Plessis-Mornay, la scène auroit eu lieu entre Palaiseau et Saint-Clair. (*Mémoires*, 1624, t. 1, p. 206.)

3. Il s'appeloit Saliers, suivant du Plessis-Mornay. (*Mémoires*, t. 1, p. 208.).

Digitized by Google

la vinst rechercher jusques dans son lit, et prendre prisonnières la dame de Duras et la demoiselle de Bethune, qu'on accusoit d'incontinence et d'avortemens procurés. Furent aussy par mesme moien arrestés le seingneur de Lodon, gentil-homme de sa maison, son escuier, son secretaire, son medecin et aultres, qu'hommes que femmes, jusques au nombre de dix, et tous menés à Montargis [1], où le roy luy mesme les interrogea et examina sur les deportemens de ladicte royne de Navarre, sa seur, mesme sur l'enfant qu'il estoit bruict qu'elle avoit faict depuis sa venue en cour; de la façon duquel estoit soubçonné le jeune Chamvalon, qui, de faict, à cette occasion, s'en estoit allé et absenté de la cour. Enfin, le roy, n'ayant rien peu descouvrir par la bouche desdicts prisonniers et prisonnieres, les remeist tous et touttes en liberté, et licentia la royne de Navarre, sa seur, pour continuer son chemin vers Gascongne; et ne laissa pourtant d'escrire de sa main au roy de Navarre, son beau-frère, comme touttes choses s'estoient passées. Du depuis, le roy ayant songé à la consequence d'une telle affaire, et à ce que le roy de Navarre se resouldroit là-dessus (comme il advint) de ne la plus reprendre, qui seroit ung scandale et escorne indigne de son nom et de ses armes, joint que la renommée en estoit jà bien avant espandue jusques aux nations estrangères, il fist nouvelles lettres et depesches au roy de Navarre, par les quelles il le prioit de ne laisser, pour ce qu'il luy avoit mandé, de

1. A l'abbaye de Ferrières, près Montargis. (*Ibid*, p. 209.)

Digitized by Google

reprendre la royne sa seur; car il avoit apris du depuis que tout ce qu'on luy en avoit faict entendre de ce costé là et ce qu'il luy en avoit escript estoit faux, et qu'on avoit par faux rapports innocemment chargé l'honneur de ladicte royne de Navarre, sa seur. A quoy le roy de Navarre ne fit aultrement response, et s'arrestant aux premiers advis que le roy luy avoit donnés, qu'il sçavoit certainement contenir vérité, s'excusa fort honnestement à Sa Majesté, et cependant se resolut de ne la poinct reprendre. De quoy le roy irrité envoia par devers luy M. de Bellièvre [1], aveq mandement exprès et lettres escriptes et signées de sa main, par les quelles, aveq parolles aigres et piquantes, il luy enjoignoit de ne faillir de mettre promptement à execution sa vollonté. Entre les aultres traits qui estoient dans lesdictes lettres du roy, cestuy-ci en estoit ung, « qu'il sçavoit comme les roys es» toient subjects à estre trompés par faux rap» ports, et que les princesses les plus vertueuses » n'estoient bien souvent exemptes de la calom» nie, mesme pour le regard de la feue royne sa » mère, qu'il sçavoit ce qu'on en avoit dict, et » combien on en avoit toujours mal parlé. » Le roy de Navarre, ayant veu ces lettres, se prend à rire; et en presence de toutte la noblesse qui estoit là, dict à M. de Bellièvre tout haut : « Le roy me » faict beaucoup d'honneur par touttes ses let-

1. De causa missus ad Navarrum Bellievrius ut palinodiam Regis nomine canat, et rem inter eos componat.... Sed postulat Navarrus ut, si deliquit uxor, merito supplicio afficiatur, sin falso sit delata et criminis expers sit, auctores calumniæ pœnam ferant. (Busbecq, *epist.* XXVIII, p. 528.— Cf. du Plessis-Mornay, p. 208.)

Digitized by Google

» tres; par les premières il m'appelle cocu, et » par ses dernières fils de p..... Je l'en re- » mercie [1]. »

Les négociations auxquelles cette triste affaire donna lieu entre les deux rois furent très-longues et très-animées. Le roi de Navarre envoya successivement à la cour de France d'Aubigné, qui parla, à ce qu'il prétend, avec son audace accoutumée, puis Duplessis-Mornay [2]. Mais ils revinrent sans avoir obtenu aucune satisfaction. Deux autres, Yolet et Pibrac, ne furent pas plus heureux. Henri III se refusoit à toute explication et exigeoit que son beau-frère reçût Marguerite. Sur ces entrefaites, celui-ci surprit Mont-de-Marsan, et, profitant de sa position pour arracher diverses concessions au roi de France, il finit par se rendre à ce qu'on désiroit de lui [3].

Ce fut au mois de janvier 1584 que le roi de Navarre alla chercher sa femme, qui s'étoit retirée à Agen [4], et la conduisit à Nérac; mais les temps étoient bien changés pour elle, car, dés-

1. Année 1583 (8 août), p. 164.

2. On ne sait pas au juste lequel, de d'Aubigné ou de du Plessis, fut dépêché le premier; car chacun d'eux a gardé le silence sur la mission de l'autre (Voy. Aub., *Hist. univ.*, t. 1, p. 1083; *Confession de Sancy*, l. 2, ch. 7; Mornay, *Mémoires*, t. 1, p. 206 et suiv.); ce qui s'explique par la rivalité qui existoit entre eux. On avoit même été jusqu'à accuser de mensonge l'auteur des *Tragiques*, mais un manuscrit du fonds Brienne (n° 295, f° 250), où sont exposées les diverses négociations, mentionne aussi la mission de d'Aubigné; mission assez périlleuse pour que nul autre que lui n'eût osé s'en charger. — Cf. Bayle, art. *Navarre*; A. Grün, *Vie publique de Montaigne*, 1855, 322 et suiv.

3. Voy. le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. 1, p. 571 et suiv., 593, 620, 624 et suiv.

4. *Ibid.*, p. 627. — Cf. Lettre de du Plessis à Montaigne, dans ses *Mémoires*, p. 226-227.

Digitized by Google

honorée aussi publiquement, méprisée et haïe à la cour de France, Marguerite, que la mort du duc d'Anjou, arrivée le 10 juin 1584, privoit de son dernier appui, ne pouvoit plus espérer de son mari ni de ceux qui l'entouroient les égards qu'elle en avoit reçus autrefois. La mésintelligence éclata bientôt entre eux, et elle alla même si loin, que le prince accusa sa femme d'avoir voulu l'empoisonner [1], et que son conseil délibéra si on la feroit mourir [2].

Le séjour de Nérac ne tarda pas à devenir insupportable à Marguerite; aussi lorsque le roi de Navarre eut été excommunié par Sixte V [3], elle saisit avec empressement ce prétexte pour le quitter, et s'empara d'Agen, qui lui avoit été donné en dot. Mais ses exactions soulevèrent contre elle les habitans, qui, secondés par le maréchal de Matignon, l'expulsèrent honteusement [4]. Elle eut à peine le temps de se réfugier

1. « Ce jour (dernier février 1585) arriva à Paris un gentilhomme de la part du roi de Navarre, envoié de lui exprès pour faire plainte au roy et à la roine, sa mère, d'un secrétaire dudit roi de Navarre, nommé Ferrand, que sa femme lui avoit donné, qui s'estoit mis en effort de l'empoisonner, le faisant (comme il disoit et soustenoit) par le conseil et commandement de sa maistresse, laquelle on disoit estre fort mal contente de son mari, qui la négligeoit, n'aiant couché avec elle depuis les nouvelles de l'affront que le roy son frère lui avoit fait recevoir en aoust 1583. » (L'Estoile, p. 181.)

2. « Marguerite, étant retournée à son mari, se réconcilie avec tous, hormis avec d'Aubigné, et touttefois, lui appelé en un conseil (tenu) pour faire mourir cette royne, rompit par ses remontrances une telle action, de quoy son maistre le remercia. » (Aubigné, *Mémoires*, p. 70.)

3. 9 septembre 1585.

4. Voy. les détails de sa fuite dans Brantôme, p. 170, dans le *Divorce satyrique*, et dans le *Scaligerana*, cité par Bayle, art. *Navarre*, note N.

Digitized by Google

à Carlat, d'où, craignant d'être livrée aux troupes royales, elle s'enfuit précipitamment; elle fut prise en chemin par le marquis de Canillac, qui la mena au château d'Usson [1]. Le geôlier devint bien vite amoureux de sa prisonnière, et celle-ci se conduisit avec une telle adresse et sut lui inspirer une telle confiance, qu'elle se rendit maîtresse de la place et l'en chassa. C'est dans cette forteresse, « ressentant plus sa tanière de larrons que la demeure d'une princesse, fille, sœur et femme de roi », qu'elle séjourna jusqu'en 1605.

Si l'on s'en rapportoit à ses panégyristes, dont rien n'égale l'impudence, il n'y auroit pas eu de sainte recluse dont la vie ait été comparable à celle que Marguerite mena dans sa forteresse. « Après s'être recréée modérément à l'exercice des muses, dit l'un d'eux, elle demeure la plus part du temps retirée en sa chappelle, faisant prières à Dieu, pleine d'ardeur et de véhémence, se communiant une ou deux fois la semaine.... Ceste très noble Ame Royale s'est retirée dans le chasteau elysien d'Husson, avant qu'entrer à la gloire des cieux, s'est voulue avoisiner d'iceux commençant d'y prendre sa volée : ayant apprins de s'exercer en la vie contemplative et de séparer son âme bienheureuse d'avec son corps très parfait, et le tout pour bien mourir.... Rocher d'Husson... sainte et religieuse habitation, sacré temple de Dieu, ... hermitage saint, monastère dévot... où il semble... que le paradis en terre ne puisse être ailleurs, et où Sa Majesté goûte le contente-

1. Ce château fort, situé à 4 lieues de Brioude, dans la Haute-Loire, fut démoli en 1634. V. Bayle, art. *Navarre* et *Usson*.

Digitized by Google

ment et le repos d'esprit que les âmes bienheureuses sentent en l'autre monde [1]. »

Le paradis de Marguerite ressembloit fort à celui de Mahomet, et Henri III disoit en pleine cour : « Les cadets de Gascogne n'ont pu soûler la reine de Navarre : elle est allée trouver les muletiers et les chaudronniers d'Auvergne. »

Cependant, de grands événemens s'accomplissoient autour d'elle. Le roi de Navarre, devenu roi de France, s'étoit converti au catholicisme (25 juillet 1593), et avoit ôté ainsi le dernier prétexte plausible à ceux qui continuoient la guerre civile. Ses plus fidèles serviteurs, voulant alors l'arracher à ses galanteries sans cesse renaissantes, lui parlèrent de mariage, c'est-à-dire de divorce. Le prince prêta volontiers l'oreille à ces propositions, et chargea Mornay de conduire l'affaire. Il falloit d'abord obtenir le consentement de Marguerite. Elle ne le fit pas attendre trop longtemps. Trois mois après que son maître des requêtes, Erard [2], eut été la trouver, elle envoya une procuration signée en blanc et des lettres fort humbles à son mari [3], avec lequel elle n'avoit pas cessé d'être en correspondance. Ce consentement toutefois n'étoit pas gratuit, et le roi, à qui l'on vendoit tout,

1. *Les Antiquités de la ville d'Agen et pays agénois*, par Jean d'Arnalt (imprimé dans le livre intitulé : *Remontrance ou harangue solennelle faite aux ouvertures des plaidoyers d'après la S. Luc, en la sénéchaussée d'Agen*). Paris, Huby, 1606, 8, ch. 22, p. 124–127. L'auteur étoit religieux de Sainte-Croix. Le P. Hilarion, de son côté, appelle Usson un Thabor.

2. Voy. *Lettres de Henri IV*, t. IV, p. 28, 77, etc.

3. Ces lettres, que Mongez n'avoit pu retrouver, ont été publiées par M. Guessard.

Digitized by Google

fut encore obligé de le payer assez cher [1]. Quant à la dispense ecclésiastique, il étoit probable que le pape ne la pourroit refuser; car, sans parler de la conduite licencieuse de Marguerite, les motifs de nullité abondoient dans l'acte de mariage. Pourtant Henri, occupé à solliciter son absolution, ne voulut pas demander deux grâces à la fois; puis, comme sur ces entrefaites il songea à placer sur le trône sa maîtresse bien-aimée, Gabrielle d'Estrées, Marguerite sut profiter de cette circonstance pour faire traîner la négociation en longueur [2]. La mort subite de « cette tant décriée bagasce » (10 avril 1599) vint couper court à ses hésitations; et le 29 juillet de la même année, elle écrivit à Sully une lettre où elle envoyoit son consentement formel, ne demandant que l'assurance de sa pension et le payement de ses dettes. Enfin, grâce à l'habileté de d'Ossat et de Sillery, ambassadeurs de France à Rome, les dernières difficultés furent levées, et le 10 novembre le divorce fut prononcé [3]. L'année suivante, le roi épousoit Marie de Médicis.

Marguerite resta dans son château d'Usson jusqu'en 1605, ainsi que nous l'avons dit plus haut,

1. Ainsi, entre autres avantages que réclamoit Marguerite, figure une somme de 200,000 écus, qui lui fut accordée, avec le titre de reine et de duchesse de Valois. — Elle s'étoit trouvée dans une telle détresse à Usson qu'elle avoit dû plus d'une fois recourir à la générosité de sa mère et de sa belle-sœur Éléonore. Elle mit même ses pierreries en gage à Venise.

2. Voy. sa lettre à Sully, *Œconomies roy.*, ch. 85.

3. Voy. à ce sujet, outre les lettres publiées par M. Guessard, les mémoires de Mornay, de Sully, le Recueil de Moetjens; Mongez, p. 295 à 315; *Recueil des lettres de Henri IV*, t. 4, p. 28, 77, 211, 216, 254; t. 5, p. 29, 194.

Digitized by Google

et l'on ne sait presque rien de son séjour pendant cette période, où elle écrivit plusieurs lettres fort soumises et fort calines à son ancien époux et à la nouvelle reine, qu'elle traitoit de frère et de sœur, et qui lui répondoient sur le même ton [1], Désirant autant que possible conserver leurs bonnes grâces, elle mit tout en œuvre pour découvrir les manœuvres du duc de Bouillon et de ses amis dans le Quercy, et ce fut sous le prétexte de les dévoiler au roi qu'elle lui fit annoncer son voyage à Paris, où elle arriva au mois d'août 1605 [2].

Bien qu'elle eût alors plus de cinquante ans, elle n'avoit rien changé à ses habitudes de libertinage éhonté, qu'elle entremêloit des pratiques de la dévotion la plus excessive; et de nouveaux scandales vinrent encore augmenter le mépris public. Le 5 avril 1606, un de ses amans, Dat de Saint-Julien, fut tué près d'elle par un nommé Vermond, qu'il avoit remplacé dans les affections de la princesse. Le meurtrier, le lendemain, fut décapité devant l'hôtel de Sens, d'où Marguerite assista à son supplice, et qu'elle quitta la nuit

1. Voy. édit. Guessard, p. 348 et suiv.

2. En ce mois, dit l'Estoile, la venue de la reine Marguerite à Paris, où on ne l'avoit vue depuis vingt-quatre ou vingt-cinq ans, et son arrivée à la cour, tant soudaine et précipitée qu'il sembloit qu'elle n'y dût jamais être assez à temps, réveillèrent les esprits curieux.... Elle prit son logis à Paris, à l'hôtel de Sens, joignant l'*Ave Maria*, sur la porte duquel on trouva peu après écrits ces vers, faits par quelques médisans :

Comme reine, tu devois être
En ta royale maison;
Comme p...., c'est bien raison
Que tu loges au logis d'un prêtre.

Digitized by Google

suivante pour ne plus y revenir [1]. Elle alla loger successivement dans un hôtel près de la Seine et du Pré-aux-Clercs, puis à Issy, où elle donnoit de brillantes fêtes, auxquelles assistoit le roi, qui ne lui épargnoit guère les railleries sur ses amours, ni les remontrances, fort inutiles d'ailleurs, sur ses folles prodigalités. Il exigea d'elle qu'elle assistât au couronnement de celle qui lui avoit succédé. La foule, qui ne se laissoit pas prendre à ses dehors de piété ni à ses riches et abondantes aumônes [2] à des moines, qui les lui payoient en panégyriques, ne lui épargnoit ni outrages ni épigrammes [3], et baptisoit du nom de *roy Margot* celui qui fut peut-être le dernier de ses amans [4].

Dans ses dernières années, et surtout après la mort d'Henri IV, elle ne sortit guère de sa retraite (où, suivant le goût héréditaire dans sa famille, elle s'étoit entourée de savans, de poëtes, de musiciens et de religieux) que pour assister à quelques cérémonies solennelles, comme le bap-

1. Voy. L'Estoile, p. 396.

2. Il est vrai qu'elle ne payoit pas ses dettes.

3. Voy. L'Estoile, année 1606 et suiv., et son *Historiette* dans Tallemant des Réaux.

4. En voici la liste, tirée du *Divorce satyrique* et de Tallemant : 1, Antragues. 2, Charins. 3, Martigues. 4. Le duc de Guise. 5, 6, 7, Charles IX, Henri III, François d'Anjou. 7, La Mole. 8, Saint-Luc. 9, Bussy d'Amboise. 10, Mayenne. 11, le vicomte de Turenne. 12, Chanvallon. 13, Choisnin, chanoine de Notre-Dame de Paris. 14, Duras. 15, son cuisinier, nom inconnu. 16, Saint-Vincent. 17, Aubiac, l'un de ses domestiques, pendu à Aigueperse, et dont elle eut un fils sourd-muet. 18, le marquis de Canillac. 19, Pomony, fils d'un chaudronnier d'Auvergne. 20, Dat de Saint-Julien. 20, Vermond. 21, Bajaumont. 22, Le Mayne ou Le Moine. 23, Villars ou Le Villars, dit le roi Margot.

Digitized by Google

tême de Gaston, dont elle fut marraine, la déclaration de la majorité du roi, etc., etc. Enfin, le 27 mars 1615, elle mourut à Paris, à l'âge de soixante-trois ans [1]. Elle étoit le dernier rejeton légitime de la maison de Valois.

Les mémoires de Marguerite, dédiés par elle à Brantôme, furent publiés treize ans après sa mort, en 1628 [2], par Auger de Moléon, seigneur de Granier, et réimprimés l'année suivante, et depuis un très-grand nombre de fois, en 1648, en 1649, en 1658, etc., etc., et, de notre temps, dans les collections de mémoires relatifs à l'histoire de France. La dernière édition et la meilleure est celle qu'en a donnée M. F. Guessard pour la Société de l'histoire de France. Son texte, soigneusement revu sur un bon manuscrit, est celui que nous avons adopté pour notre édition.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les mémoires de Marguerite sont une des sources les plus intéressantes à étudier pour l'époque qu'ils embrassent. Le style, d'ailleurs, en est d'une lecture fort agréable, bien qu'on y trouve, comme dans ses lettres, cette recherche et cette affectation qui lui faisoit prendre plaisir à se nommer elle-même Vénus-Uranie [3].

Aux lettres inédites que M. Guessard a publiées et à celles qui sont insérées dans les mémoires de Duplessis-Mornay et les Œconomies royales de Sully [4], il faut joindre, pour com-

1. Voy. Du Pleix, *Hist. de France*, t. 5, p. 53-55.
2. Paris, Ch. Chappelain, petit in-8.
3. Du Pleix, *ibid.*, p. 53.
4. Le manuscrit 375 de la collection Godefroy, à la bibliothèque de l'Institut, en contient une inédite. Elle est adressée à Henri IV, et datée de 1594.

Digitized by Google

pléter le bagage littéraire de Marguerite, une très-jolie petite pièce, assez libre, *la Ruelle mal assortie*, publiée pour la première fois dans un recueil de Sorel, en 1644 [1], réimprimée par M. Guessard à la suite des mémoires et d'après un manuscrit, puis en 1855 chez Aubry [2]. Tout nous porte à croire que cet opuscule, qu'au XVIIe siècle on attribuoit à Marguerite, est bien réellement sorti de sa plume.

Les pages que nous avons placées à la suite des mémoires de Marguerite, et qui contiennent sur elle quelques détails fort piquants, sont d'un genre tout à fait différent. Ce sont bien des *anecdotes*, en prenant ce mot dans l'acception générale et propre qu'il avoit au XVIe et au XVIIe siècle [3]. Nous les avons tirées d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale [3]; la plupart sont certainement dues à Peiresc. Ces notes que le célèbre et savant collecteur, l'ami de Gassendi et de Malherbe, a jetées sur le papier sans trop se soucier de la rédaction ni du style, contiennent le plus souvent le souvenir des conversations qu'il avoit eues la veille ou le jour même avec des personnages qui avoient joué un rôle politique, et entre autres avec le garde des sceaux du Vair, qui lui a raconté sur sa vie de nombreuses particularités. Mais il faut bien se garder

1. *Nouveau recueil des pièces les plus agréables de ce temps*. Paris, N. de Sercy; 1644, in-8.

2. *La Ruelle mal assortie, ou Entretiens amoureux d'une dame éloquente avec un cavalier gascon plus beau de corps que d'esprit, et qui a autant d'ignorance comme elle a de sçavoir*. 1855, XVIII et 22, petit in-8.

3 Elles sont éparses dans divers volumes de la collection Dupuy, mais réunies dans le manuscrit n° 55 du fonds Bouhier.

Digitized by Google

d'y voir les mémoires mêmes de celui-ci, comme l'a assuré un savant professeur [1]. Rien ne peut autoriser cette supposition, que tout d'ailleurs vient démentir [2].

Quoi qu'il en soit, et malgré le décousu qu'on peut remarquer parfois dans quelques-unes de ses notes, elles nous ont semblé offrir un intérêt assez piquant pour l'histoire de la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe, et nous croyons que les érudits pourront y glaner quelques utiles renseignemens.

LUD. L.

1. *Guillaume du Vair*, par E. Cougny. Paris, Durand, 1857, in-8. Voy. *Correspondance littéraire*, 1857, 5 novembre, page 1.

2. Il suffiroit, à ce qu'il nous semble, de la phrase suivante, pour assigner à ces anecdotes leur véritable caractère : Du 16 juillet 1614 présents : MM. Séguiran.... Cormis et Peiresc, M. du Vair a dit (Voy. p. 230). — De nombreux chapitres commencent ainsi : M. de Courbons dit (p. 269); M. de Vaucluse dit (p. 265), M. de Cormis disoit (p. 271); Le sieur de Solliers m'assura le 18 juillet 1618 (p. 258).

Digitized by Google

SOMMAIRE

Mémoires de Marguerite de Valois.

Dédicace à Brantôme, 1. — Enfance de Marguerite, 4. — Son zèle pour la religion catholique, 5. — Son séjour à Amboise; ses voyages; mariage de son frère Charles, 8 et suiv. — Entrevue de la reine Catherine et du duc d'Anjou, 12. — Intimité de celui-ci et de Marguerite, 13. — Haine de du Guast contre Marguerite, 18. — Elle se brouille avec son frère Henri, 19. — Sa maladie, 21. — Elle est recherchée par le roi de Portugal et le duc de Guise, 22. — Elle fait marier celui-ci, 23. — Son mariage avec Henri de Navarre, 24 et suiv. — Mort de Jeanne d'Albret, 25. — Assassinat de Coligny par Maurevert, 27. — Massacre de la Saint-Barthélemy, 29-35. — Départ du roi de Pologne, 37. — Marguerite trahit son frère François et son mari, 37. — Procès de La Mole et de Coconnas; captivité du roi de Navarre et du duc d'Alençon; mort de Charles IX, 39-40. — Madame de Sauve; visions de Catherine de Médicis, 41-43. — Retour du roi de Pologne, 44. — Ses aventures à Lyon, 45-50. — Son séjour à Avignon; Intrigues de madame de Sauve, 51-54. — Intimité de Marguerite et de François, 54. — Attaques contre Bussy d'Amboise, 55-59. — Maladie de Henri

Digitized by Google

de Navarre, 60. — On force Marguerite de chasser mademoiselle de Thorigny, 61. — Alliance de Henri de Navarre et de François, 63. — Fuite de celui-ci, 64. — Maladie de Marguerite, 66. — Fuite de son mari, 66. — Colère du roi contre Marguerite, 67. — Sa vengeance contre mademoiselle de Thorigny, 68. — Disgrâce et captivité de Marguerite, 70. — Négociations et paix conclue entre le roi et son frère, 63 et suiv. — Le roi de Navarre demande à Marguerite de venir le trouver, 78. — Retour de François et de Bussy à la cour, 79. — Voyages de Duras à la cour, 80. — Commencement de la Ligue, 84. — États-généraux à Blois, 81 et suiv. — Le roi refuse de laisser partir Marguerite, 83. — Marguerite se rend aux eaux de Spa, 85 et suiv. — Son voyage et ses intrigues en Flandre en faveur de son frère François, 91 et suiv. — Son entrevue avec Don Juan, 102 et suiv. — Mort de mademoiselle de Tournon, 109 et suiv. — Dangers qu'elle court à son retour, 116 et suiv. — Elle se rend à La Fère, où François vient la trouver, 126. — Puis à Paris, 128. — Haines à la cour contre François; querelles de Bussy et des mignons, 129 et suiv. — Mariage de Saint-Luc, 132. — Démêlés du roi et de son frère, qui est arrêté, 133 et suiv. — Douleur de Marguerite, 137. — Arrestation de Simier, de Bussy et de La Châtre, 139. — Réconciliation des deux princes, de Bussy et de Quélus, 144 et suiv. — Dévouement de Marguerite; elle fait évader son frère, qui se rend à Angers, 149 et suiv. — La reine-mère mène Marguerite au roi de Navarre, 156. — Séjour de Marguerite à Pau, 157 et suiv. — Ses querelles avec Le Pin; amour de Henri pour mademoiselle de Rebours; 158 et suiv. — Maladie du roi de Navarre, 161. — La cour de Nérac, 162. — Guerre des amoureux, 163 et suiv. — Attaque de Nérac par Biron, 166 et suiv. — Siége de Cambrai; affaires de Flandre, 169 et suiv. — Haine de Henri III pour sa sœur, 172. — Amour du roi de Navarre pour Fosseuse; conduite envers elle de Marguerite, qui assiste à ses couches, 173 et suiv. — Départ de Marguerite pour la cour de France, 179. — Mémoire justificatif pour Henri de Bourbon, par Marguerite, 181.

Digitized by Google

Anecdotes de l'histoire de France pendant les XVIe et XVIIe siècles, tirées de la bouche de M. le garde des sceaux du Vair et autres, 193-320.

La journée de Saint-Barthélemy, 193-197. — Le roi Charles IX mourant; Montmorency, La Mole et Coconnas; Côme Ruggieri, 197-199. — Diverses anecdotes sur Charles IX et Henri III; infâmes débauches de celui-ci, 199 et suiv. — La Guiche et mademoiselle de La Mirande; madame de Nevers, 201. — Amours de Marguerite de Valois, que le roi renvoie honteusement, 202 et suiv. — Henri III, Louise de Vaudemont et Joyeuse, 203. — Liaison incestueuse de Marguerite et de ses frères; supplice d'un de ses amans, 204, 205. — La Trousse et la princesse de Condé, 205. — Récit d'Antonio Perez sur la mort de Don Carlos, 206-209. — Empoisonnement d'Élisabeth de France, 210. — Anecdotes diverses sur la Ligue, 211-216. — Négociation de du Vair en Angleterre, 216-220. — Conspiration de Salcède, 220-226. — Origine de la Ligue et caractère du duc de Guise, 227-229. — Récit de du Vair; journée des barricades; M. de Harlay; le duc de Guise, 230-233. — Arrestation des membres du parlement par Bussy Le Clerc, 234. — Le duc de Guise aux États de Blois, 235. — Conduite de du Vair pendant la Ligue, 237 à 252. — Le président Brisson, 238. — Le président de Blancmesnil, 240. — L'arrêt de la loi salique, 243 et suiv. — Dangers courus par du Vair, 247 et suiv. — Élection d'un roi pendant la Ligue, 252. — Ligue en Provence, 256 et suiv. — Anecdotes sur le duc de Savoie, sur Ange de Joyeuse; le siége d'Amiens; Lesdiguières, 258-260. — Expédition du duc de Savoie en Provence, 261-265, 269-276. — Le duc de Savoie et le roi d'Espagne, 265, 266, 277. — Anecdotes sur de Vins, le baron de Trans et Raphelon, 266-269. — Prédiction de Nostradamus sur Henri IV, 279. — Anecdotes sur Henri IV, Gabrielle d'Estrées. Légitimation

Digitized by Google

du duc de Beaufort, 280-284. — Anecdotes sur Bellièvre, ambassadeur en Suisse, 285. — Arrestation d'Antragues; procès de la marquise de Verneuil, 286, 290. — Anecdotes sur Henri IV, le duc de Mantoue, le duc de Savoie, le duc d'Aiguillon, etc., 289-290. — Anecdotes sur Bellièvre, 292. — Sur d'Épernon, 293 et suiv. — Sur Louis XIII, enfant, 295-300. — Arrestation du prince de Condé; troubles à Paris, 301 et suiv. — Arrêt du parlement contre le livre de Bellarmin, 306. — Relation de la mort du chevalier de Guise, 307 et suiv. — Démission de du Vair, garde des sceaux; Richelieu, 316-320 — Mort de Villeroy, 321-326. — Conspiration d'A. Travail contre Marie de Médicis; le maréchal d'Ancre, le duc de Luynes; déposition du marquis de Bressieux, 326 à 336.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE MARGUERITE

DE VALOIS

Je louerois davantage vostre œuvre[1] si elle ne me louoit tant, ne voulant qu'on attribue la louange que j'en ferois plustost à la philaftie[2] qu'à la raison, ni que l'on pense que, comme Themistocle, j'estime celuy dire le mieux qui me loue le plus. C'est un commun vice aux femmes de se plaire aux louanges, bien que non meritées. Je blasme mon sexe en cela, et n'en vou-

1. Ainsi que nous l'avons dit dans la notice, les *Mémoires de Marguerite* sont adressés à Brantôme, qui a consacré à cette princesse le cinquième chapitre de ses *Dames* et lui a dédié plusieurs de ses *discours*.

2. De φιλαυτία, l'amour-propre. Marguerite a employé encore ce mot dans *la Ruelle mal assortie*.

Digitized by Google

drois tenir cette condition. Je tiens neantmoins à beaucoup de gloire qu'un si honneste homme que vous m'aye voulu peindre d'un si riche pinceau. En ce pourtraict, l'ornement du tableau surpasse de beaucoup l'excellence de la figure que vous en avez voulu rendre le subject. Si j'ay eu quelques parties de celle que m'attribuez, les ennuys, les effaceant de l'exterieur, en ont aussi effacé la souvenance de ma memoire. De sorte que, me remirant en votre discours, je ferois volontiers comme la vieille madame de Rendan, qui, ayant demeuré depuis la mort de son mary sans veoir miroir, rencontrant par fortune son visage dans le miroir d'un aultre, demanda qui estoit celle-là. Et, bien que mes amis qui me voient me veulent persuader le contraire, je tiens leur jugement pour suspect, comme ayans les yeux fascinez de trop d'affection. Je croy que quand vous viendrez à l'epreuve, vous serez en cela de mon costé, et direz, comme souvent je l'escris, par ces vers de du Bellay [1] :

... C'est chercher Rome en Rome,
Et rien de Rome en Rome ne trouver.

Mais comme l'on se plaist à lire la destruction

1. Du Bellay a dit :

Nouveau venu, qui cerche Romme en Romme,
Et rien de Romme en Romme n'apperçois.....

Une pensée analogue se retrouve dans une des *Messéniennes* de Casimir Delavigne :

Il vit Rome et pas un Romain
Sur les débris du Capitole.....

Digitized by Google

de Troye, la grandeur d'Athènes et de telles puissantes villes lors qu'elles florissoient, bien que les vestiges en soient si petits qu'à peine peut-on remarquer où elles ont esté, ainsy vous plaisez-vous à descrire l'excellence d'une beauté, bien qu'il n'en reste autre vestige ny tesmoingnage que voz escripts. Si vous l'aviez faict pour representer le contraste de la nature et de la fortune, plus beau subject ne pouviez-vous choisir, les deux y ayants à l'envy faict essay de l'effort de leur puissance. En celuy de la nature, en ayant esté tesmoin oculaire, vous n'y avez besoin d'instruction. Mais en celuy de la fortune, ne le pouvant descripre que par rapport (qui est subject d'estre fait par des personnes mal informées ou mal affectées, qui ne peuvent representer le vray, ou par ignorance ou par malice), j'estime que vous recepvrez plaisir d'en avoir les Memoires de qui le peut mieux sçavoir, et de qui a plus d'interest à la verité de la description de ce subject. J'y ay aussi esté conviée par cinq ou six remarques que j'ay faites en vostre discours, où il y a de l'erreur, qui sont lors que vous parlez de Pau et de mon voiage de France [1]; quand vous parlez de feu M. le mareschal de Biron; quand vous parlez d'Agen, et aussi de la sortie de ce lieu [2] du marquis de Canillac [3].

Je traceray mes memoires, à qui je ne don-

1. Voyez, plus loin, les *Mémoires* à l'année 1579.
2. Du château d'Usson, où Marguerite écrivit ses *Mémoires*.
3. Voyez Brantôme, édit. du *Panthéon*, t. 2, p. 169, 170, 172, et la notice.

Digitized by Google

neray plus glorieux nom, bien qu'ils meritassent celuy d'histoire, pour la verité qui y est contenue nuement et sans ornement aucun, ne m'en estimant pas capable et n'en ayant aussi maintenant le loisir. Cette œuvre donc d'une après disnée ira vers vous comme le petit ours, lourde masse et difforme, pour y recepvoir sa formation. C'est un chaos duquel vous avez desjà tiré la lumière. Il reste l'œuvre de cinq ou six aultres journées. C'est une histoire, certes, digne d'estre escrite par cavalier d'honneur, vrai François, nay d'illustre maison, nourry des roys mes père et frères, parent et familier amy des plus galantes et honnestes femmes de nostre temps, de la compagnie desquelles j'ay eu ce bon heur d'estre.

La liaison des choses precedentes avec celles des derniers temps me contrainct de commencer du temps du roy Charles, et au premier poinct où je me puisse ressouvenir y avoir eu quelque chose remarquable à ma vie par avant. Comme les geographes nous descrivant la terre, quand ils sont arrivez au dernier terme de leur cognoissance, disent : « Au delà ce ne sont que deserts sablonneux, terres inhabitées, et mers non naviguées » ; de mesme, je diray n'y avoir au delà que le vague d'une première enfance, où nous vivons plustost guidez par la nature, à la façon des plantes et des animaux, que comme hommes regis et gouvernez par la raison ; et laisseray à ceux qui m'ont gouvernée en cet aage-là cette superflue recherche, où peut-estre, en ces enfantines actions, s'en trouveroit-il d'aussi dignes d'estre escrites que celles de l'enfance de The-

Digitized by Google

mistocle [1] et d'Alexandre [2], l'un s'exposant au milieu de la rue devant les pieds des chevaux d'un charretier qui ne s'estoit à sa prière voulu arrester, l'autre mesprisant l'honneur du prix de la course s'il ne le disputoit avec des roys; desquelles pourroit estre la repartie que je feis au roy mon père peu devant le miserable coup [3] qui priva la France de repos, et nostre maison de bon heur.

N'ayant lors qu'environ quatre ou cinq ans [4], et me tenant sur ses genoux pour me faire causer, il me dit que je choisisse celuy que voulois pour mon serviteur, de M. le prince de Joinville, qui a depuis esté ce grand et infortuné duc de Guise [5], ou du marquis de Beaupreau [6], fils du prince de La Roche-sur-Yon (en l'esprit duquel la nature, pour avoir fait trop d'effort de son excellence, excita l'envie de la fortune jusques à luy estre mortelle ennemye, le privant par la mort, en son an quatorziesme, des honneurs et couronnes qui estoient justement pro-

1. Marguerite auroit dû dire Alcibiade. Voy. Plutarque, *Vie d'Alcibiade*.

2. Voy. Plutarque, *Vie d'Alexandre*.

3. Henri II fut blessé à mort par Montgommery, dans un tournoi, le 10 juillet 1559.

4. Marguerite, qui a oublié tant de choses dans ses *Mémoires*, paroît ici avoir oublié son âge. Née le 14 mai 1552, elle avoit plus de sept ans quand son père mourut. Pourtant on peut ne pas prendre à la lettre cette expression : *peu devant*.

5. Marguerite se souvint des paroles de son père, car le duc Henri de Guise, né en 1550 et assassiné aux États de Blois (1588), a été un de ses premiers amants.

6. Fils de Charles, prince de la Roche-sur-Yon. Il mourut avant son père, qui ne laissa pas de postérité.

Digitized by Google

mises à la vertu et magnanimité qui reluisoient à son aspect), tous deux aagez de six à sept ans, se jouants auprès du roy mon père, moy les regardant. Je luy dis que je voulois le marquis. Il me dit : « Pourquoi? Il n'est pas si beau » (car le prince de Joinville estoit blond et blanc, et le marquis de Beaupreau avoit le teint et les cheveux bruns). Je lui dis : « Pource qu'il estoit plus sage, et que l'autre ne peut durer en patience qu'il ne fasse tousjours mal à quelqu'un, et veut tousjours estre le maistre. » Augure certain de ce que nous avons veu depuis.

Et la resistance aussi que je feis pour conserver ma religion du temps du Sinode de Poissi [1], où toute la cour estoit infectée d'heresie, aux persuasions imperieuses de plusieurs dames et seigneurs de la cour, et mesme de mon frère d'Anjou [2], depuis roy de France, de qui l'enfance n'avoit peu eviter l'impression de la malheureuse huguenoterie, qui sans cesse me crioit de changer de religion, jettant souvent mes heures dans le feu, et au lieu me donnant des psalmes et prières huguenotes, me contraignant les porter; lesquelles, soudain que je les avois, je les baillois à madame de Curton, ma gouvernante, que Dieu m'avoit fait la grace de conserver catholique, laquelle me menoit souvent chez le bonhomme M. le cardinal de Tour-

1. Les conférences religieuses entre les calvinistes et les catholiques connues sous le nom de *Colloque de Poissy* commencèrent le 9 septembre 1561 et durèrent jusqu'au 26 du même mois.

2. Henri III.

Digitized by Google

non[1], qui me conseilloit et fortifioit à souffrir toutes choses pour maintenir ma religion, et me redonnoit des heures et des chappelets au lieu de ceux que l'on m'avoit bruslées. Mon frère d'Anjou et ces autres particulières ames qui avoient entrepris de perdre la mienne, me les retrouvant, animez de courroux m'injurioient, disants que c'estoient enfance et sottise qui me le faisoient faire; qu'il paroissoit bien que je n'avois point d'entendement; que tous ceux qui avoient de l'esprit, de quelque aage et sexe qu'ils fussent, oyants prescher la verité, s'estoient retirez de l'abus de cette bigoterie; mais que je serois aussi sotte que ma gouvernante. Et mon frère d'Anjou, y adjoustant les menaces, disoit que la royne ma mère me feroit fouetter, ce qu'il disoit de luy-mesme; car la royne ma mère ne sçavoit point l'erreur où il estoit tombé; et soudain qu'elle le sceut, tansa fort luy et ses gouverneurs, et le faisant instruire le contraignist de reprendre la vraye, saincte et ancienne religion de nos pères, de laquelle elle ne s'estoit jamais departie. Je luy respondis à telles menaces, fondante en larmes, comme l'aage de sept à huict ans[2] où j'estois lors y est assez tendre, qu'il me fist fouetter, et qu'il me fist tuer s'il vouloit; que je souffrirois tout ce que l'on me sçauroit faire, plustost que de me damner.

Assez d'autres responses, assez d'aultres telles marques de jugement et de resolution s'y pourroient-elles trouver : à la recherche desquelles

1. F. de Tournon, cardinal, homme d'État, né en 1489, mort en 1562. Il avoit présidé le Colloque de Poissy.
2. Lisez : neuf ans.

Digitized by Google

je ne veux peiner, voulant commencer mes memoires seulement du temps que je vins à la suite de la royne ma mère, pour n'en bouger plus. Car incontinent après le Sinode de Poissi, que les guerres commencèrent, nous fusmes, mon petit frère d'Alençon [1] et moy, à cause de nostre petitesse, envoyez à Amboise, où toutes les dames de ce païs-là se retirèrent avec nous, mesme vostre tante madame de Dampierre [2], qui me prist lors en amitié, qu'elle m'a continuée jusques à sa mort, et vostre cousine madame la duchesse de Raiz [3], qui sçeut en ce lieu la grace que la fortune luy avoit faicte de la delivrer à la bataille de Dreux [4] d'un fascheux, son premier mary, M. d'Annebaut [5], qui estoit indigne de posseder un subject si divin et parfait. Je parle icy du principe de l'amitié de vostre tante envers moy, non de vostre cousine, bien que depuis nous en ayons eu une si parfaicte, qu'elle dure encore et durera tousjours. Mais lors l'aage ancien de vostre tante et mon enfantine jeunesse avoient plus de convenance, estant

1. François, duc d'Alençon, puis d'Anjou, le frère chéri de Marguerite, né en 1554, mort en 1584.

2. Jeanne de Vivonne, morte en 1583.

3. Claude-Catherine de Clermont, fille de Claude, baron de Dampierre, et de Jeanne de Vivonne. Elle épousa en premières noces Jean, seigneur d'Annebault et de Raiz. Elle survécut à son second mari, Albert de Gondi, maréchal de France, duc de Raiz, mort en 1601. — Voy. *les Tragiques* de d'Aubigné, p. 294, 295.

4. Où les calvinistes furent battus, le 19 décembre 1562.

5. Jean d'Annebaut, fils unique de l'amiral Claude d'Annebaut, favori de François Ier. Il avoit donné en dot à sa femme la baronnie de Raiz, qui, en 1581, fut érigée en duché-pairie.

Digitized by Google

le naturel des vieilles gens d'aimer les petits enfans, et de ceux qui sont en aage parfaict, comme estoit lors vostre cousine, de mespriser et haïr leur importune simplicité.

J'y demeuray jusques au commencement du grand voyage, que la royne ma mère me feit revenir à la cour pour ne bouger plus d'auprès d'elle; duquel toutefois je ne parleray point, estant lors si jeune que je n'en ay peu conserver la souvenance qu'en gros, les particularitez s'estant esvanouies de ma memoire comme un songe. Je laisse à en discourir à ceux qui estans en aage plus meur, comme vous, se peuvent souvenir des magnificences qui furent faites par tout; mesmes à Bar-le-Duc, au baptesme de mon nepveu le prince de Lorraine; à Lyon, à la venue de monsieur et de madame de Savoye; à Bayonne, à l'entrevue de la royne d'Espaigne, ma sœur, et de la royne ma mère, et du roy Charles, mon frère [1], là où je m'asseure que vous n'oublierez de representer le festin superbe de la royne ma mère en l'isle [2], avec le ballet, et la forme de la salle qu'il sembloit que la nature l'eust appropriée à cet effect, ayant cerné dans le milieu de l'isle un grand pré ou ovale de bois de haute fustaye, où la royne ma mère disposa tout à l'entour de grandes niches, et dans chacune une table ronde à douze personnes; la table de Leurs Majestez seulement s'eslevoit au

1. Le 30 mai 1565. Voy. *Recueil des choses notables qui ont été faites à Bayonne, à l'entrevue du très-chrétien roi Charles IX*, etc. Paris, Vascosan, 1566, in-4. Cf. la Popelinière, l. 10, f° 381; de Thou, l. 37.

2. L'île d'Aiguemeau, sur l'Adour.

Digitized by Google

bout de la salle sur un haut dais de quatre degrez de gazons. Toutes ces tables servies par trouppes de diverses bergères habillées de toille d'or et de satin diversement, selon les habits divers de toutes les provinces de France. Lesquelles bergères, à la descente des magnifiques batteaux (sur lesquels, venant de Bayonne à cette isle, l'on fust tousjours accompagné de la musique de plusieurs dieux marins, chantans et recitans des vers autour du batteau de Leurs Majestez), s'estoient trouvé chaque trouppe en un pré à part, à deux costez d'une grande allée de pelouse, dressée pour aller à la susdite salle, chaque trouppe dansant à la façon de son païs : les Poitevines avec la cornemuse; les Provençales, la volte avec les cimballes; les Bourguignones et Champenoises avec le petit haut-boys, le dessus de violon et tabourins de village; les Bretonnes dansans leurs passe-pieds et branles-gais; et ainsi toutes les autres provinces. Après le service desquelles, le festin finy, l'on veit, avec une grande trouppe de satyres musiciens, entrer ce grand rocher lumineux, mais plus esclairé des beautez et pierreries des nymphes qui faisoient dessus leur entrée que des artificielles lumières; lesquelles, descendans, vindrent danser ce beau ballet, duquel la fortune envieuse ne pouvant supporter la gloire, feit orager une si grande pluye et tempeste, que la confusion de la retraicte qu'il falloit faire la nuit par batteaux apporta le lendemain autant de bons contes pour rire que ce magnifique appareil de festin avoit apporté de contentement, et en toutes les superbes entrées qui leur furent faictes aux villes

Digitized by Google

principales de ce royaume, duquel ils visitèrent toutes les provinces.

Au règne du magnanime roy Charles, mon frère, quelques années après le retour du grand voyage, les huguenots ayants recommencé la guerre, le roy et la royne ma mère estans à Paris, un gentil-homme de mon frère d'Anjou, qui depuis a esté roy de France, arriva de sa part pour les advertir qu'il avoit reduict l'armée des huguenots à telle extremité, qu'il esperoit qu'ils seroient contraints de venir dans peu de jours à la bataille, et qu'il les supplioit avant cela qu'il eust cet honneur de les voir pour leur rendre compte de sa charge, afin que, si la fortune, envieuse de sa gloire, qu'en si jeune aage il avoit acquise, vouloit en cette desirée journée, après avoir fait un bon service au roy et à sa religion et à cet estat, joindre le triomphe de sa victoire à celuy de ses funerailles, il partist de ce monde avec moins de regret, les ayant laissez tous deux satisfaicts en la charge qu'ils luy avoient faict l'honneur de luy commettre; de quoy il s'estimeroit plus glorieux que de deux trophées qu'il avoit acquis par ses deux premieres victoires [1]. Si ces paroles touchèrent au cœur d'une si bonne mère, qui ne vivoit que pour ses enfans, abandonnant à toute heure sa vie pour conserver la leur et leur estat, et qui sur tout cherissoit cestuy-là, vous le pouvez juger.

Soudain elle se resolut de partir avec le roy,

1. Probablement le combat de Jazeneuil (1568) et la bataille de Jarnac (1569).

Digitized by Google

le menant avec elle et des femmes la petite trouppe accoustumée, madame de Raiz, madame de Sauve [1] et moy. Estant portée des aisles du desir et de l'affection maternelle, elle feit le chemin de Paris à Tours en trois jours et demy; qui ne fust sans incommodité et beaucoup d'accidents dignes de risée, pour y estre le pauvre M. le cardinal de Bourbon [2], qui ne l'abandonnoit jamais, qui toutefois n'estoit de taille, d'humeur ny de complexion pour telles courvées.

Arrivant au Plessis-lez-Tours, mon frère d'Anjou s'y trouva avec les principaux chefs de son armée, qui estoient la fleur des princes et seigneurs de France, en la presence desquels il feit une harangue au roy, pour luy rendre raison de tout le maniement de sa charge depuis qu'il estoit party de la cour, faicte avec tant d'art et d'eloquence et dicte avec tant de grace qu'il se feit admirer de tous les assistans; et d'autant plus que sa grande jeunesse relevoit et faisoit davantage paroistre la prudence de ses paroles, plus convenables à une barbe grise et à un vieux cappitaine qu'à une adolescence de seize ans [3], à laquelle les lauriers de deux batailles gaignées luy ceignoient desjà le front; et que la beauté, qui rend toutes actions agreables, florissoit tellement en luy qu'il sembloit qu'elle feit à l'envy

1. Charlotte de Beaune, fille de Jacques, baron de Samblançay, femme : 1° de Simon de Fizes, baron de Sauves, secrétaire d'État; 2° de François de la Trimouille, marquis de Noirmoutiers.

2. Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, fils du duc de Vendôme, créé roi par la ligue sous le nom de Charles X; né en 1523, mort en 1590.

3. Lisez dix-huit ans.

Digitized by Google

avec sa bonne fortune laquelle des deux le rendroit plus glorieux.

Ce qu'en ressentoit ma mère, qui l'aimoit unicquement, ne se peut representer par paroles, non plus que le deuil du père d'Iphigenie [1]. Et à toute autre qu'à elle, de l'ame de laquelle la prudence ne desempara jamais, l'on eust aisement congneu le transport qu'une si excessive joye luy causoit; mais elle, moderant ses actions comme elle vouloit, monstrant apertement que le discret ne faict rien qu'il ne vueille faire, sans s'amuser à publier sa joye, et pousser les louanges dehors qu'une action si belle d'un fils si parfaict et chery meritoit, elle prinst seulement les poincts de sa harangue qui concernoient les faicts de la guerre, pour en faire deliberer aux princes et seigneurs là presens, et y prendre une bonne resolution, et pourvoir aux choses necessaires pour la continuation de cette guerre. A la disposition de quoy il fust necessaire de passer quelques jours en ce lieu; un desquels la royne ma mère, se promenant dans le parc avec quelques princes, mon frère d'Anjou me pria que nous nous promenassions en une allée à part, où estant il me parla ainsi : « Ma sœur, la nourriture que nous avons prise ensemble ne nous oblige (pas) moins à nous aimer que la proximité. Aussi avez-vous peu cognoistre qu'entre tous ceux que nous sommes de frères, j'ay tousjours eu plus d'inclination de vous vouloir du bien qu'à toute

1. Allusion à ce que raconte Pline (35, ch. 36), que le peintre Timanthe, dans un tableau où il représentoit le sacrifice d'Iphigénie, mit un voile sur la figure d'Agamemnon, dont il renonçoit à peindre la douleur.

Digitized by Google

autre; et ay recogneu aussi que vostre naturel vous portoit à me rendre mesme amitié. Nous avons esté jusques icy naturellement guidez à cela sans aucun dessein et sans que telle union nous apportast aucune utilité que le seul plaisir que nous avions de converser ensemble. Cela a esté bon pour nostre enfance; mais à cette heure il n'est plus temps de vivre en enfance. Vous voyez les belles et grandes charges où Dieu m'a appellé, et où la royne, nostre bonne mère, m'a eslevé [1]. Vous debvez croire que, vous estant la chose du monde que j'aime et cheris le plus, je n'auray jamais grandeurs ny biens à quoy vous ne participiez. Je vous recongnois assez d'esprit et de jugement pour me pouvoir beaucoup servir auprès de la royne ma mère, pour me maintenir en la fortune où je suis. Or mon principal appuy est d'estre conservé en sa bonne grace. Je crains que l'absence m'y nuise; et toutesfois la guerre et la charge que j'ay me contraignent d'en estre presque tousjours esloigné. Cependant le roy mon frère est tousjours auprès d'elle, la flatte et luy complaist en tout. Je crains qu'à la longue cela ne m'apporte préjudice, et que le roy mon frère, devenant grand, estant courageux comme il est, ne s'amuse tousjours à la chasse, mais, devenant ambitieux, vueille changer celle des bestes à celle des hommes, m'ostant la charge de lieutenant de roy qu'il m'a donnée, pour aller luy-mesmes aux armées; ce qui me seroit une ruine et desplaisir

1. Après la bataille de Saint-Denis (1567), Catherine avoit donné le commandement de l'armée au duc d'Anjou. (D'Aubigné, *Hist. univ*, éd. 1626, t. 1, p. 308.)

Digitized by Google

si grand, qu'avant que recepvoir une telle cheute j'eslirois plustost une cruelle mort. En cette apprehension, songeant les moyens d'y remedier, je trouve qu'il m'est necessaire d'avoir quelques personnes très-fidelles qui tiennent mon party auprès de la royne ma mère. Je n'en cognois point de si propre comme vous, que je tiens comme un second moy-mesme. Vous avez toutes les parties qui s'y peuvent desirer, l'esprit, le jugement et la fidelité. Pourveu que me vouliez tant obliger que d'y apporter de la subjection (vous forçant d'estre tousjours à son lever, à son coucher, et bref tout le jour), cela la conviera de se communiquer à vous; avec ce que je luy tesmoigneray vostre capacité, et la consolation et service qu'elle en recepvra, et la supplieray de ne plus vivre avec vous comme un enfant, mais de s'en servir en mon absence comme de moy. Ce que je m'asseure qu'elle fera. Perdez cette timidité; parlez-luy avec asseurance comme vous faites à moy, et croyez qu'elle vous aura agreable. Ce vous sera un grand heur et honneur d'estre aimée d'elle. Vous ferez beaucoup pour vous et pour moy; je tiendray de vous, après Dieu, la conservation de ma bonne fortune. »

Ce langage me fust fort nouveau, pour avoir jusques alors vescu sans dessein, ne pensant qu'à danser ou aller à la chasse, n'ayant mesme la curiosité de m'habiller ny de paroistre belle, pour n'estre encore en l'aage de telle ambition, et avoir esté nourrie avec telle crainte auprès de la royne ma mère, que non-seulement je ne luy osois parler, mais quand elle me regardoit

Digitized by Google

je transissois, de peur d'avoir faict chose qui luy despleust. Peu s'en fallut que je ne luy respondisse comme Moïse à Dieu, en la vision du buisson : « Que suis-je, moy ? Envoye celuy que tu doibs envoyer. » Toutesfois, trouvant en moy ce que je ne pensois qui y fust, des puissances excitées par l'objet de ses paroles, qui par avant m'estoient incogneues, bien que née avec assez de courage en moi, revenue de ce premier estonnement, ces paroles me pleurent, et me sembloit à l'instant que j'estois transformée et que j'estois devenue quelque chose de plus que je n'avois esté jusques alors. Je commençay à prendre confiance de moy-mesme, et luy dis : « Mon frère, si Dieu me donne la capacité et l'hardiesse de parler à la royne ma mère, comme j'ay la volonté de vous servir en ce que desirez de moy, ne doubtez point que vous n'en retiriez l'utilité et le contentement que vous vous en estes proposé. Pour la subjection, je la luy rendray telle que vous cognoistrez que je prefère vostre bien à tous les plaisirs du monde. Vous avez raison de vous asseurer de moy ; car rien au monde ne vous honnore et aime tant que moy. Faictes-en estat, et qu'estant auprès de la royne ma mère, vous y serez vous-mesmes et que je n'y seray que par vous. »

Je proferay ces parole trop mieux du cœur que de la bouche, ainsi que les effects le tesmoingnèrent ; car estant partis de là, la royne ma mère m'appela à son cabinet et me dit : « Vostre frère m'a dit les discours que vous aviez eus ensemble : il ne vous tient pour enfant ; aussi ne le veux-je plus faire, et me sera un

Digitized by Google

grand plaisir de vous parler comme à vostre frère. Rendez-vous subjecte auprès de moy, et ne craingnez point de me parler librement, car je le veux ainsy. » Ces paroles firent ressentir à mon ame ce qu'elle n'avoit jamais ressenti, un contentement si desmesuré qu'il me sembloit que tous les plaisirs que j'avois eus jusques alors n'estoient que l'ombre de ce bien, regardant au passé d'un œil desdaigneux, les exercices de mon enfance, la danse, la chasse et les compagnies de mon aage, les mesprisant comme choses trop folles et trop vaines. J'obéis à cet agreable commandement, ne manquant un seul jour d'estre des premières à son lever et des dernières à son coucher. Elle me faisoit cet honneur de me parler quelquefois deux ou trois heures, et Dieu me faisoit cette grace qu'elle restoit si satisfaicte de moy qu'elle ne s'en pouvoit assez louer à ses femmes. Je luy parlois tousjours de mon frère et le tenois luy adverty de tout ce qui se passoit avec tant de fidelité que je ne respirois autre chose que sa volonté.

Je feus en cette heureuse condition quelque temps auprez de la royne ma mère, durant lequel la bataille de Moncontour se bailla[1]; avec la nouvelle de laquelle mon frère d'Anjou, qui ne tendoit qu'à estre tousjours près de la royne ma mère, luy manda qu'il s'en alloit assieger Saint-Jean-d'Angely[2] et que la presence

1. Le 3 octobre 1569.

2. La ville, investie le 16 octobre 1569, capitula le 2 décembre. Les catholiques y perdirent six mille hommes. Voy. de Thou, l. 46, et d'Aubigné, t. 1, p. 441.

Digitized by Google

du roy et d'elle seroit necessaire en ce siege-là. Elle, plus desireuse que luy de le veoir, se resoult soudain de partir, ne menant avec elle que la trouppe ordinaire de laquelle j'estois, et y alloys d'une joye extremement grande, sans prevoir le malheur que la fortune m'y avoit preparé. Trop jeune que j'estois et sans experience, je n'avois à suspecte cette prosperité; et pensant le bien duquel je jouissois permanent, sans me doubter d'aucun changement, j'en faisois estat asseuré; mais l'envieuse fortune, qui ne put supporter la durée d'une si heureuse condition, me preparoit autant d'ennuy à cette arrivée que je m'y promettois de plaisir par la fidelité de laquelle je pensois avoir obligé mon frère.

Mais depuis qu'il estoit party, il avoit proche de luy le Guast[1], duquel il estoit tellement possedé qu'il ne voyoit que par ses yeux et ne parloit que par sa bouche. Ce mauvais homme, né pour mal faire, soudain fascinant son esprit, le remplit de mille tyranniques maximes : qu'il ne falloit aimer ni fier qu'à soy-mesme; qu'il ne falloit joindre personne à sa fortune, non pas mesme ny frère ny sœur, et autres tels beaux preceptes machiavelistes; lesquels imprimant en son esprit et resolvant les praticquer, soudain que nous fusmes arrivez, après les premières salutations, ma mère se mit à se louer de moy et luy dire combien fidellement je l'avois servy au-

1. Louis de Berenger, seigneur du Gua, gentilhomme dauphinois. Marguerite le fit assassiner par le baron de Viteaux, le 31 obtobre 1575. Voy. de Thou, l. 61, et l'Estoile, édit. Champollion, t. 1, p. 61.

Digitized by Google

près d'elle. Il luy respondit froidement qu'il estoit bien aise qu'il luy eust bien reussi, l'en ayant suppliée; mais que la prudence ne permettoit pas que l'on se pust servir de mesmes expedients en tout temps; que qui estoit necessaire à une certaine heure pourroit estre nuisible à une autre. Elle luy demanda pourquoy il disoit cela; sur ce sujet, luy, voyant le temps de l'invention qu'il avoit fabriquée pour me ruiner, luy dit que je devenois belle, et que M. de Guise me vouloit rechercher et que ses oncles aspiroient à me le faire espouser; que si je venois à y avoir de l'affection, qu'il seroit à craindre que je luy descouvrisse tout ce qu'elle me diroit; qu'elle sçavoit l'ambition de cette maison-là, et combien elle avoit tousjours traversé la nostre; pour cette occasion, il seroit bon qu'elle ne me parlast plus d'affaires et que peu à peu elle se retirast de se familiariser avec moy.

Des le soir mesme, je recognus le changement que ce pernicieux conseil avoit faict en elle; et voyant qu'elle craingnoit de me parler devant mon frère, m'ayant commandé trois ou quatre fois, cependant qu'elle parloit à luy, de m'aller coucher, j'attendois qu'il fust sorty de sa chambre; puis, m'approchant d'elle, je la suppliay de me dire si, par ignorance, j'avois esté si malheureuse d'avoir faict chose qui lui eust despleu. Elle me le voulust du commencement dissimuler; enfin elle me dist : « Ma fille, vostre frère est sage; il ne faut pas que luy en sçachiez mauvais gré de ce que je vous diray, qui ne tend qu'à bien. » Et me fist tout ce discours, me commandant que je ne luy parlasse plus devant mon

Digitized by Google

frère. Ces paroles me feurent autant de poinctes dans le cœur que les premières, lors qu'elle me receut en sa bonne grace, m'avoient esté de joye. Je n'obmis rien à luy representer de mon innocence; que c'estoit chose de quoy je n'avois jamais ouy parler, et quand il auroit ce dessein, il ne m'en parleroit jamais que soudain je ne l'en advertisse aussitost. Mais je n'advançay rien; l'impression des paroles de mon frère luy avoit tellement occupé l'esprit qu'il n'y avoit plus lieu pour aucune raison ny verité. Voyant cela, je luy dis que je ressentois moins le mal de la perte de mon bonheur que n'avois senty le bien de son acquisition; que mon frère me l'ostoit comme il me l'avoit donné (car il me l'avoit faict avoir sans merite, m'advouant lors que je n'en estois pas digne), et qu'il m'en privoit aussi sans l'avoir merité, sur un subject imaginaire qui n'avoit nul estre qu'en la fantaisie; que je la suppliois de croire que je conserverois immortelle la souvenance du tort que mon frère me faisoit. Elle s'en courrouça, me commandant de ne luy en montrer nulle apparence.

Depuis ce jour-là, elle alla tousjours me diminuant sa faveur, faisant de son fils son idole, le voulant contenter en cela et en tout ce qu'il desiroit d'elle. Cet ennuy me pressant le cœur et possedant toutes les facultez de mon ame, rendant mon corps plus propre à recepvoir la contagion du mauvais air qui estoit lors en l'armée, je tombay à quelques jours de là extremement malade d'une grande fiebvre continue et du pourpre, maladie qui couroit lors, et qui avoit en mesme temps emporté les deux premiers me-

Digitized by Google

decins du roy et de la royne, Chappellain et Castelan, comme se voulant prendre aux bergers, pour avoir meilleur marché du troupeau. Aussi en eschappa-t-il fort peu de ceux qui en furent atteints. Moy estant en cette extremité, la royne ma mère, qui en sçavoit une partie de la cause, n'obmettoit rien pour me faire secourir, prenant la peine, sans craindre le danger, d'y venir à toute heure, ce qui soulageoit bien mon mal; mais la dissimulation de mon frère me l'augmentoit bien autant, qui, après m'avoir faict une si grande trahison et rendu une telle ingratitude, nè bougeoit jour et nuict du chevet de mon lict, me servant aussi officieusement que si nous eussions esté au temps de nostre plus grande amitié. Moy, qui avois par commandement la bouche fermée, ne respondois que par soupirs à son hypocrisie, comme Burrus fist à Neron, lequel mourust par le poison que ce tyran luy avoit faict donner, luy tesmoingnant assez la principale cause de mon mal n'estre que la contagion des mauvais offices, et non celle de l'air infecté. Dieu eut pitié de moy et me garantit de ce danger, et après quinze jours passez, l'armée partant, l'on m'emporta dans des brancars, où tous les soirs, arrivant à la couchée, je trouvois le roy Charles, qui prenoit la peine, avec tous les honnestes gens de la cour, de porter ma lictière jusques au chevet de mon lict.

En cet estat, je vins de Saint-Jean-d'Angely à Angers, malade du corps, mais beaucoup plus malade de l'ame, où, pour mon malheur, je trouvay M. de Guise et ses oncles arrivez; ce

Digitized by Google

qui resjouit autant mon frère, pour donner couleur à son artifice, qu'il me donna apprehension de croistre ma peine. Lors mon frère, pour mieux ourdir sa trame, venoit tous les jours à ma chambre, y menant M. de Guise, qu'il feingnoit d'aimer fort. Et pour le luy faire penser, souvent en l'embrassant il lui disoit : « Pleust à Dieu que tu feusses mon frère! » A quoy M. de Guise monstroit ne point entendre; mais moy, qui sçavois la malice, perdois patience de n'oser la luy reprocher.

Sur ce temps, il se parla pour moy du mariage du roy de Portugal [1], qui envoya des ambassadeurs pour me demander. La royne ma mère me commanda de me parer pour les recepvoir, ce que je feis. Mais mon frère lui ayant faict accroire que je ne voulois point de ce mariage, elle m'en parla le soir, m'en demandant ma volonté, pensant bien en cela trouver un subject pour se courroucer à moy. Je luy dis que ma volonté n'avoit jamais despendu que de la sienne, que tout ce qui luy seroit agreable me le seroit aussi. Elle me dit en colère, comme l'on l'y avoit disposée, que ce que je disois je ne l'avois point dans le cœur, et qu'elle sçavoit bien que le cardinal de Lorraine m'avoit persuadée de vouloir plustost son nepveu. Je la suppliay de venir à l'effect du mariage du roy de Portugal, lors elle verroit mon obeissance. Tous les jours on luy disoit quelque chose de nouveau sur ce subject, pour l'aigrir contre moy et me

1. Dom Sébastien, né en 1554, roi en 1557, périt à la bataille d'Alcazar-Quivir (1578).

Digitized by Google

tourmenter ; inventions de la bouticque du Guast. De sorte que je n'avois un jour de repos; car, d'un costé, le roy d'Espagne [1] empeschoit que mon mariage ne se fist, et de l'autre M. de Guise, estant à la cour, servoit tousjours de pretexte pour fournir de subject à me faire persecuter, bien que luy, ny nul de ses parens, m'en eust jamais parlé, et qu'il y eust plus d'un an qu'il eust commencé la recherche de la princesse de Porcian [2]. Mais pource que ce mariage-là traisnoit, on en rejettoit tousjours la cause sur ce qu'il aspiroit au mien. Ce que voyant, je m'advisay d'escripre à ma sœur madame de Lorraine, qui pouvoit tout en cette maison-là, pour la prier de faire que M. de Guise s'en allast de la cour et qu'il espousast promptement la princesse de Porcian, sa maistresse, luy representant que cette invention avoit esté faicte autant pour la ruine de M. de Guise et de toute sa maison que pour la mienne. Ce qu'elle recogneust très-bien et vint bientost à la cour, où elle feit faire ledit mariage, me delivrant par ce moyen de cette calomnie et faisant cognoistre à la royne ma mère la verité de ce que je luy avois tousjours dit ; ce qui ferma la bouche à tous mes ennemis, et me donna repos. Cependant le

1. Philippe II.

2. Catherine de Clèves, fille de Marguerite de Bourbon, étoit, depuis 1564, veuve d'Antoine de Croy, prince de Porcian, fils de Charles le Croy. Son mari lui avoit expressément recommandé en mourant, si elle se remarioit, de ne point épouser le duc de Guise, qu'il détestoit. C'est pourtant ce que, six ans plus tard, elle ne manqua pas de faire. Voy. Le Laboureur, *Addit. aux Mémoires de Castelnau*, t. 2, p. 389-390.

Digitized by Google

roy d'Espagne, qui ne veut que les siens s'allient hors de sa maison, rompit tout le mariage du roy de Portugal; et ne s'en parla plus.

Quelques jours après, il se parla du mariage du prince de Navarre [1], qui maintenant est nostre brave et magnanime roy, et de moy. La royne ma mère, estant un jour à table, en parla fort longtemps avec M. de Meru [2], parce que la maison de Montmorency estoient ceux qui en avoient porté les premières paroles. Sortant de table, il me dit qu'elle luy avoit dit de m'en parler. Je luy dis que c'estoit chose superflue, n'ayant volonté que la sienne; qu'à la verité je la supplierois d'avoir esgard combien j'estois catholique, et qu'il me fascheroit fort d'espouser personne qui ne fust de ma religion. Après, la royne, allant en son cabinet, m'appella et me dit que MM. de Montmorency luy avoient proposé ce mariage et qu'elle en vouloit bien savoir ma volonté; à quoy je respondis n'avoir ny volonté ny eslection que la sienne; je la supplios se souvenir que j'étois fort catholique. Au bout de quelque temps, les propos s'en continuans tousjours, la royne de Navarre [3], sa mère, vint à la cour, où le mariage fut du tout accordé avant sa mort, à laquelle il se passa un trait si

1. Henri IV. Voy., sur son mariage, une curieuse lettre de Jeanne d'Albret en date du 8 mars 1572; *Addit. à Castelnau*, t. 1, p. 903.

2. Charles de Montmorency, fils puîné du connétable Anne, connu plus tard sous le nom de Damville. Il mourut en 1614, connétable depuis 1593. Voy. *Addit. à Castelnau*, t. 2, p. 808.

3 Jeanne d'Albret, morte le 9 juin 1572. Voy. *Brief discours sur la mort de la royne de Navarre*, 1572, in-12.

Digitized by Google

plaisant, qu'il merite, non d'estre mis en l'histoire, mais de ne le passer soubz silence entre vous et moy.

Madame de Nevers, de qui vous congnoissez l'humeur, estant venue avec M. le cardinal de Bourbon, madame de Guise, madame la princesse de Condé, ses sœurs et moy, au logis de la feue royne de Navarre à Paris, pour nous acquicter du dernier debvoir deu à sa dignité et à la proximité que nous luy avions, non avec les pompes et ceremonies de nostre religion, mais avec le petit appareil que permettoit la huguenoterie, à sçavoir, elle dans son lict ordinaire, les rideaux ouverts, sans luminaire, sans prestres, sans croix et sans eau beniste, et nous nous tenans à cinq ou six pas de son lict avec le reste de la compagnie, la regardant seulement. Madame de Nevers, qu'en son vivan elle avoit haye plus que toutes les personnes du monde, et elle luy ayant bien rendu et de volonté et de parole, comme vous sçavez qu'elle en sçavoit bien user à ceux qu'elle hayoit, part de nostre troupe, et avec plusieurs belles, humbles et grandes reverences, s'approche de son lict, et lui prenant la main la luy baise; puis, avec une grande reverence pleine de respect, se met auprès de nous. Nous, qui sçavions leur haine, estimant cela.... (*Il y a ici une lacune.*)

Quelques mois après, ledit prince de Navarre, qui lors s'appeloit roy de Navarre, portant le dueil de la royne sa mère, y vint accompagné de bien huict cens gentilhommes tous en deuil, qui fust receu du roy et de toute la cour avec beaucoup d'honneur; et nos nopces se feirent

Digitized by Google

peu de jours après [1] avec autant de triomphe et de magnificence que nul autre de ma qualité; le roy de Navarre et sa troupe y ayans laissé et changé le dueil en habits très-riches et beaux, et toute la cour parée comme vous sçavez et le sçaurez trop mieux representer; moy habillée à la royalle, avec la couronne et couet [2] d'hermine mouchetée, qui se met au devant du corps, toute brillante de pierreries de la couronne, et le grand manteau bleu à quatre aulnes de queue portée par trois princesses; les eschaffaux dressez à la coustume des nopces des filles de France, depuis l'evesché jusques à Nostre-Dame, tendus et parez de drap d'or; le peuple s'estouffant en bas à regarder passer sur cet eschaffaut les nopces et toute la cour, nous vinsmes à la porte de l'eglise, où M. le cardinal de Bourbon y faisoit l'office ce jour-là, où nous ayant receu pour dire les paroles accoustumées en tel cas, nous passasmes sur le mesme eschaffaut jusques à la tribune qui separe la nef d'avec le chœur, où il se trouva deux degrez, l'un pour descendre audict chœur, l'autre pour sortir par la nef hors l'eglise. Le roy de Navarre s'en allant par celuy de la nef hors de l'eglise, nous.... (*Il y a ici une lacune.*)

La fortune, qui ne laisse jamais une felicité entière aux humains, changea bientost cet heureux estat de nopces et triomphe en un tout con-

1. Le 18 août 1572. Voy. *Discours du triomphe des noces du roi de Navarre*, etc., à Lyon, 1572, in-8. Cf. d'Aubigné, t. 1, p. 536-37, et Davila (l. 5), qui est entré, au sujet de la célébration du mariage, dans quelques détails assez curieux.

2. Var. : corcet (édit. Guessard).

Digitized by Google

traire, par cette blessure de l'admiral [1], qui offença tellement tous ceux de la religion que cela les mist en un dernier desespoir. De sorte que l'aisné Pardaillan [2] et quelques autres des chefs des huguenots en parlèrent si haut à la royne ma mère, qu'ils luy firent penser qu'ils avoient quelque mauvaise intention. Par l'advis de M. de Guise et de mon frère le roy de Pologne, qui depuis a esté roy de France, il feust pris resolution de les prevenir; conseil de quoy le roy Charles ne fust nullement, lequel affectionnoit fort M. l'admiral, M. de La Rochefoucault, Teligny, La Noue [3], et quelques autres des chefs de la religion, desquels il se pensoit servir en Flandre. Et, à ce que je luy ay depuis ouy dire à luy-mesme, il y eust beaucoup de peine à l'y faire consentir; et sans ce qu'on luy fit entendre qu'il y alloit de sa vie et de son estat, il ne l'eust jamais fait. Et ayant sceu l'attentat que Maurevert avoit faict à M. l'admiral du coup de pistolet qu'il luy avoit tiré par une fenestre, d'où le pensant tuer il resta seulement blessé à l'espaule, le roy Charles se doubtant bien que ledict Maurevert avoit fait ce coup à la suscitation de M. de Guise, pour la vengeance de la mort de feu M. de Guise, son père, que ledit admiral avoit fait tuer

1. Le 20 août.

2. Ce Pardaillan, tué à la Saint-Barthélemy, ne doit pas être confondu avec Hector de Pardaillan, baron de Gondrin, grand ennemi des huguenots, mort en 1611.

3. François III, comte de la Rochefoucauld; Charles de Téligny, gendre de l'amiral Coligny; F. de la Noue, dit *Bras de fer*, né en 1531, tué au siége de Lamballe en 1592.

Digitized by Google

de mesme façon par Poltrot, il en fust en si grande colère contre M. de Guise qu'il jura qu'il en feroit justice. Et si M. de Guise ne se fust tenu caché tout ce jour-là, le roy l'eust faict prendre. Et la royne ma mère ne se trouva jamais plus empeschée qu'à faire entendre audit roy Charles que cela avoit esté faict pour le bien de son estat, à cause de ce que j'ay dit cy-dessus de l'affection qu'il avoit à M. l'admiral, à La Noue et à Teligny, desquels il goustoit l'esprit et valeur, estant prince si genereux qu'il ne s'affectionnoit qu'à ceux en qui il recongnoissoit telles qualitez. Et bien qu'ils eussent esté très-pernicieux à son estat, les regnards avoient sçeu si bien feindre qu'ils avoient gaingné le cœur de ce brave prince, pour l'esperance de se rendre utiles à l'accroissement de son estat, et en luy proposant de belles et glorieuses entreprises en Flandre, seul attraict de cette ame grande et royalle. De sorte que, bien que la royne ma mère luy representast en cet accident que l'assassinat que l'admiral avoit faict faire à M. de Guise [1] rendoit excusable son fils, si, n'ayant peu avoir justice, il en avoit voulu prendre mesme vengeance; qu'aussi l'assassinat qu'avoit faict ledit admiral de Charry, maistre de camp de la garde du roy [2], personne si valeureuse et qui l'avoit si fidellement assistée du-

1. Il existe à la bibliothèque du Louvre (ms. F., 209, f° 37) l'original de l'acte par lequel les enfants, le frère et les neveux de François de Guise, déclarent accepter l'arrêt du conseil du roi qui a déchargé Coligny de toute complicité dans le crime de Poltrot. La pièce est revêtue de leurs signatures et sceaux.

2. En décembre 1563, à Paris, Charry, accompagné

Digitized by Google

rant sa regence et la puerilité dudict roy Charles, le rendroit bien digne de tel traittement; bien que telles parolles peussent bien faire juger au roy Charles que la vengeance de la mort dudict Charry n'estoit pas sortie du cœur de la royne ma mère, son ame passionnée de douleur de la perte des personnes que, comme j'ai dict, il pensoit luy estre un jour utiles, offusqua tellement son jugement qu'il ne peust moderer ny changer ce passionné desir d'en faire justice, et commanda tousjours qu'on cherchast M. de Guise, que l'on le prist, qu'il ne vouloit point qu'un tel acte demeurast impuny.

Enfin, comme Pardaillan descouvrist par ses menaces au soupper de la royne ma mère la mauvaise intention des huguenots, et que la royne vist que cet accident avoit mis les affaires en tels termes que si l'on ne prevenoit leur dessein la nuict mesme ils attenteroient contre le roy et elle, elle prist resolution de faire ouvertement entendre audit roy Charles la verité de tout, et le danger où il estoit, par M. le mareschal de Raiz [1], de qui elle sçavoit qu'il le prendroit mieux que de tout autre, comme celuy qui luy estoit plus confident et plus favorisé de luy. Lequel le vint trouver en son cabinet le soir, sur les neuf ou dix heures, et luy dit que comme son serviteur très-fidelle il ne luy pouvoit celer le danger où il estoit s'il continuoit en la resolution qu'il avoit de faire justice de M. de

d'un capitaine basque et d'un soldat, avoit été attaqué et tué, avec ses compagnons, par Briquemaut, Mouvans et Chastelier. Voy. d'Aubigné, t. 1, p. 286.

1. Voy., sur lui, p. 8, et *Addit. à Castelnau*, t. 2, p. 112.

Digitized by Google

Guise, pour ce qu'il falloit qu'il sçeust que le coup de l'admiral n'avoit point esté fait par M. de Guise seul, mais que mon frère le roy de Pologne, depuis roy de France, et la royne ma mère, avoient esté de la partie; qu'il sçavoit l'extrême desplaisir que la royne ma mère receust à l'assassinat de Charry, comme elle en avoit très-grande raison, ayant lors peu de tels serviteurs qui ne deppendissent que d'elle, estant, comme il sçavoit, du temps de sa puerilité, toute la France partie [1], les catholiques pour M. de Guise, et les huguenots pour le prince de Condé, tendans les uns et les autres à luy oster sa couronne, qui ne luy avoit esté conservée, après Dieu, que par la prudence et vigilance de la royne sa mère, qui, en cette extremité, ne s'estoit trouvée plus fidellement assistée que dudict Charry; que dès-lors il sçavoit qu'elle avoit juré se venger dudict assassinat; qu'aussi voyoit-il que ledict admiral ne seroit jamais que très-pernicieux en cet estat, et que, quelque apparence qu'il fist de luy avoir de l'affection et de vouloir servir Sa Majesté en Flandre, qu'il n'avoit aultre dessein que de troubler la France; que son dessein d'elle n'avoit esté en cet effect que d'oster cette peste de ce royaume, l'admiral seul; mais que le malheur avoit voulu que Maurevert avoit failly son coup et que les huguenots en estoient entrez en tel desespoir que, ne s'en prenant pas seulement à M. de Guise, mais à la royne sa mère et au roy de Pologne son frère, ils croyoient aussi que le roy Charles mesme en

1. Divisée.

Digitized by Google

fust consentant, et avoient resolu de recourir aux armes la nuict mesme. De sorte qu'il voyoit Sa Majesté en un très-grand danger, fust ou des catholiques, à cause de M. de Guise, ou des huguenots, pour les raisons susdites.

Le roy Charles, qui estoit très-prudent, et qui avoit esté tousjours très-obeissant à la royne ma mère, et prince très-catholique, voyant aussi de quoy il y alloit, prist soudain resolution de se joindre à la royne sa mère, et se conformer à sa volonté et guarantir sa personne des huguenots par les catholiques; non sans toutefois extrême regret de ne pouvoir sauver Teligny, La Noue et M. de La Rochefoucault. Et lors allant trouver la royne sa mère, envoya querir M. de Guise et tous les autres princes et cappitaines catholiques, où fust pris resolution de faire, la nuict mesme, le massacre de la saint Barthelemy[1]. Et mettant soudain la main à l'œuvre, toutes les chaisnes tendues, le tocsin sonnant, chacun courut sus en son quartier, selon l'ordre donné, tant à l'admiral qu'à tous les huguenots. M. de Guise donna au logis de l'admiral, à la chambre duquel Besme, gentil-homme allemand, estant monté, après l'avoir dagué, le jetta par les fenestres à son maistre M. de Guise.

Pour moy, l'on ne me disoit rien de tout cecy.

1. On est encore assez peu fixé sur l'époque où fut décidé le massacre. Il paroît presque certain aujourd'hui que le projet, arrêté peut-être depuis longtemps dans l'esprit de Catherine, du duc d'Anjou, de leurs principaux conseillers et des Guises, ne fut communiqué que fort tard à Charles IX. Voy. les *Mémoires* de Tavannes, de Villeroy, et Davila, liv. 5.

Digitized by Google

Je voyois tout le monde en action; les huguenots desesperez de cette blesseure; MM. de Guise craingnans qu'on n'en voulust faire justice, se suschetans[1] tous à l'oreille. Les huguenots me tenoient suspecte parce que j'estois catholique, et les catholiques parce que j'avois espousé le roy de Navarre, qui estoit huguenot. De sorte que personne ne m'en disoit rien, jusques au soir qu'estant au coucher de la royne ma mère, assise sur un coffre auprès de ma sœur de Lorraine[2], que je voyois fort triste, la royne ma mère, parlant à quelques-uns, m'apperceut et me dit que je m'en allasse coucher. Comme je lui faisois la reverence, ma sœur me prend par le bras et m'arreste en se prenant fort à pleurer, et me dict : « Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas. » Ce qui m'effraya extremement. La royne ma mère s'en apperceut, et appella ma sœur et s'en courrouça fort à elle, luy deffendant de me rien dire. Ma sœur luy dit qu'il n'y avoit point d'apparence de m'envoyer sacrifier comme cela, et que sans doubte s'ils descouvroient quelque chose, ils se vengeroient sur moy. La royne ma mère respond que, s'il plaisoit à Dieu, je n'aurois point de mal; mais quoy que ce fust, il falloit que j'allasse, de peur de leur faire soupçonner quelque chose qui empeschast l'effect.

Je voyois bien qu'ils se contestoient, et n'entendois pas leurs paroles. Elle me commanda encore rudement que je m'en allasse coucher. Ma sœur, fondant en larmes, me dit bon soir, sans

1. Chuchotant.
2. Claude, mariée à Charles II, duc de Lorraine.

Digitized by Google

m'oser dire aultre chose; et moy je m'en vois toute transie, esperdue, sans me pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre. Soudain que je fus en mon cabinet, je me mets à prier Dieu qu'il luy plust me prendre en sa protection, et qu'il me gardast, sans savoir de quoy ni de qui. Sur cela le roy mon mary, qui s'estoit mis au lict, me mande que je m'en allasse coucher; ce que je feis, et trouvay son lict entourré de trente ou quarante huguenots que je ne cognoissois point encore, car il y avoit fort peu de jours que j'estois mariée. Toute la nuict ils ne firent que parler de l'accident qui estoit advenu à M. l'admiral, se resolvants, dès qu'il seroit jour, de demander justice au roy de M. de Guise, et que si on ne la leur faisoit, qu'ils se la feroient eux-mesmes. Moy j'avois tousjours dans le cœur les larmes de ma sœur, et ne pouvois dormir, pour l'apprehension en quoy elle m'avoit mise, sans sçavoir de quoy. La nuict se passa de cette façon sans fermer l'œil. Au poinct du jour, le roy mon mary dict qu'il vouloit aller jouer à la paulme attendant que le roy Charles seroit esveillé, se resolvant soudain de luy demander justice. Il sort de ma chambre, et tous ses gentils-hommes aussi. Moy, voiant qu'il estoit jour, estimant que le danger que ma sœur m'avoit dict fust passé, vaincue du sommeil, je dis à ma nourrice qu'elle fermast la porte pour pouvoir dormir à mon aise.

Une heure après, comme j'estois plus endormie, voicy un homme frappant des pieds et des mains à la porte, criant: « Navarre! Navarre! » Ma nourrice, pensant que ce fust le roy mon mary, court vistement à la porte et lui ouvre.

Digitized by Google

Ce fust un gentil-homme nommé M. de Léran [1], qui avoit un coup d'espée dans le coude et un coup de hallebarde dans le bras, et estoit encores poursuivy de quatre archers, qui entrèrent tous après luy en ma chambre. Luy, se voulant garantir, se jetta sur mon lict. Moy, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et luy après moy, me tenant tousjours au travers du corps. Je ne cognoissois point cet homme, et ne sçavois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à luy ou à moy. Nous cryons tous deux et estions aussi effrayez l'un que l'aultre. Enfin Dieu voulust que M. de Nançay [2], cappitaine des gardes, y vinst, qui, me trouvant en cet estat-là, encores qu'il y eust de la compassion, ne se peust tenir de rire; et se courroucant fort aux archers de cette indiscretion, il les fist sortir, et me donna la vie de ce pauvre homme qui me tenoit, lequel je feis coucher et penser en mon cabinet jusques à tant qu'il fust du tout guary. Et changeant de chemise, parce qu'il m'avoit toute couverte de sang, M. de Nançay me conta ce qui se passoit, et m'asseura que le roy mon mary estoit dans la chambre du roy et qu'il n'auroit point de mal. Me faisant jetter un manteau de nuict sur moy, il m'emmena dans la chambre de ma sœur madame de Lorraine, où j'arrivay plus morte que vive, où entrant dans l'antichambre, de laquelle les portes estoient toutes ouvertes, un gentil-homme nom-

1. Le vicomte de Léran, de la famille de Lévis. Voy. d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. 1, p. 547.

2. Gaspard de la Châtre, né vers 1539, capitaine des gardes (1568), mort en 1576.

Digitized by Google

mé Bourse, se sauvant des archers qui le poursuivoient, fust percé d'un coup de hallebarde à trois pas de moy. Je tombay de l'aultre costé presque évanouie entre les bras de M. de Nançay, et pensois que ce coup nous eust percez tous deux. Et estant quelque peu remise, j'entray en la petite chambre où couchoit ma sœur. Comme j'estois là, M. de Miossans[1], premier gentil-homme du roy mon mary, et Armagnac[2], son premier vallet de chambre, m'y vindrent trouver pour me prier de leur sauver la vie. Je m'allay jetter à genoux devant le roy et la royne ma mère pour les leur demander; ce qu'enfin ils m'accordèrent.

Cinq ou six jours après, ceux qui avoient commencé cette partie, cognoissans qu'ils avoient failly à leur principal dessein, n'en voulant point tant aux huguenots qu'aux princes du sang, portoient impatiemment que le roy mon mary et le prince de Condé fussent demeurez. Et congnoissant qu'estant mon mary, que nul ne voudroit attenter contre luy, ils ourdissent une autre trame. Ils vont persuader à la royne ma mère qu'il me falloit desmarier. En cette resolution, estant allée un jour de feste à son lever, que nous debvions faire noz Pasques, elle me prend à serment de luy dire verité, et me demande si le roy mon mary estoit homme, me disant que, si cela n'estoit, elle auroit moyen de me desmarier. Je la suppliay de croyre que je ne me cognoissois pas en ce qu'elle me demandoit (aussi

1. Henri d'Albret, baron de Miossans.
2. D'Aubigné parle de lui, *Hist. univ.*, t. 1, p. 771.

Digitized by Google

pouvois-je dire lors à la verité comme cette Romaine[1] à qui son mary se courrouçant de ce qu'elle l'avoit adverty qu'il avoit l'haleine mauvaise, luy respondit qu'elle croyoit que tous les hommes l'eussent semblable, ne s'estant jamais approchée d'aultre homme que de luy)[2]; mais quoy que ce fust, puis qu'elle m'y avoit mise, j'y voulois demeurer; me doutant bien que ce qu'on vouloit m'en separer estoit pour luy faire un mauvais tour..... (*Il y a ici une lacune.*)

Nous accompagnasmes le roy de Pologne[3] jusques à Blamont[4], lequel, quelques mois avant

1. Il s'agit de Bilia, femme du consul Caius Duillius. Ce trait est rapporté par saint Jérôme. Plutarque raconte un mot semblable de la femme de Hiéron I.

2. Bayle (art. *Navarre*) est bon à entendre en cette occurrence. Après avoir fort bien démontré qu'il étoit impossible à Marguerite, vivant au milieu de la cour la plus corrompue, d'être restée dans une ignorance « dont la plus chaste de toutes les vestales et la plus sainte de toutes les religieuses auroient pu à peine se glorifier aux temps les plus simples et aux siècles les plus innocents », il ajoute : « Sa mère, résolue à faire casser le mariage en cas qu'il n'eût pas été consommé, eût fait ou eût fait faire une seconde interrogation qui eût mis sa fille en état d'éclaircir la chose... On lui eût appris la définition de l'homme, non pas selon les attributs d'animal raisonnable, comme dans les livres de philosophie, mais selon les attributs particuliers qui conviennent à la relation individuelle ou spécifique de mari; et puis on lui eût fait faire des comparaisons exactes entre cette définition et les choses qui s'étoient passées dans le lit nuptial. Vous ne vous connoissez pas en homme, dites-vous, soit; mais vous vous souvenez bien si, etc.? Le roi de Navarre n'a-t-il pas, etc.? Répondez oui ou non, etc. »

3. Henri III partoit pour la Pologne, dont il avoit été élu roi dans une diète tenue le 9 mai 1573. Il arriva à Cracovie le 10 février 1574, et deux mois après quitta furtivement la Pologne en apprenant la mort de son frère.

4. A six lieues de Lunéville.

Digitized by Google

que de partir de France, s'essaya par tous moyens de me faire oublier les mauvais offices de son ingratitude et de remettre nostre première amitié en la mesme perfection qu'elle avoit esté à nos premiers ans, m'y voulant obliger par serment et promesses en me disant à Dieu. Sa sortie de France et la maladie du roy Charles, qui commença presque en mesme temps, esveilla les esprits des deux partis de ce royaume, faisans divers projects sur cet estat. Les huguenots ayans, à la mort de l'admiral, faict obliger, par escript signé, le roy mon mary et mon frère d'Alençon à la vengeance de cette mort (ayant gaingné avant la saint Barthelemy mondit frère, soubs esperance de l'establir en Flandre), leur persuadant, comme le roy et la royne ma mère reviendroient en France, de se desrober passant en Champaigne, pour se joindre à certaines trouppes qui les debvoient venir prendre là, M. de Miossans, gentil-homme catholique, qui estoit auprès du roy mon mary, lequel m'avoit de l'obligation de la vie[1], ayant advis de cette entreprise, qui estoit pernicieuse au roy son maistre, m'en advertit pour empescher ce mauvais effet, qui eust apporté tant de maux à eux et à cet estat. Soudain j'allay trouver le roy et la royne ma mère, et leur dis que j'avois chose à leur communicquer qui leur importoit fort, et que je ne la leur dirois jamais qu'il ne leur pleust me promettre que cela ne porteroit aucun prejudice à ceux que je leur nommerois, et qu'ils y remedieroient sans faire semblant de rien sçavoir.

1. Voy., plus haut, p. 35.

Digitized by Google

Lors je leur dis que mon frère et le roy mon mary s'en debvoient le lendemain aller rendre à des trouppes de huguenots, qui les venoient chercher à cause de l'obligation qu'ils avoient faicte à la mort de l'admiral, qui estoit bien excusable pour leur enfance; et que je les supplioisleur pardonner, et, sans leur en monstrer nulle apparence, les empescher de s'en aller; ce qu'ils m'accordèrent, et fust l'affaire conduite par telle prudence, que, sans qu'ils peussent sçavoir d'où leur venoit cet empeschement, ils n'eurent jamais moien d'eschapper.

Cela estant passé, nous arrivasmes à Saint-Germain, où nous fismes un grand sejour à cause de la maladie du roy; durant lequel temps, mon frère d'Alençon employoit toutes sortes de recherches et moyens pour se rendre agreable à moy, afin que je luy vouasse amitié, comme j'avois faict au roy Charles : car jusques alors, pource qu'il avoit tousjours esté nourry hors de la cour, nous ne nous estions pas guères veus et n'avions pas grande familiarité. Enfin, m'y voyant conviée par tant de submissions et de subjections et d'affection qu'il me tesmoingnoit, je me resolus de l'aimer et embrasser ce qui luy concerneroit; mais toutesfois avec telle condition, que ce seroit sans prejudice de ce que je devois au roy Charles, mon bon frère, que j'honnorois sur toutes choses. Il me continua cette bienveillance, me l'ayant tesmoingnée jusques à la fin.

Durant ce temps, la maladie du roy Charles augmentant tousjours, les huguenots ne cessoient jamais de rechercher des nouvelletez,

Digitized by Google

pretendans encor de retirer mon frère le duc d'Alençon et le roy mon mary de la cour; ce qui ne vint à ma cognoissance comme la première fois. Mais toutesfois Dieu permit que La Mole le descouvrit à la royne mère, si près de l'effect, que les trouppes des huguenots devoient arriver ce jour-là auprès de Saint-Germain. Nous fusmes contraints de partir à deux heures après la minuict et mettre le roy Charles dans une lictière pour gaigner Paris, la royne ma mère mettant dans son chariot mon frère et le roy mon mary, qui cette fois là ne furent traictez si doucement que l'autre; car le roy s'en alla au boys de Vincennes, d'où il ne leur permit plus de sortir[1]. Et le temps, augmentant tousjours l'aigreur de ce mal, produisoit tousjours nouveaux advis au roy pour accroistre la mesfiance et mescontentement qu'il avoit d'eux; en quoy les artifices de ceux qui avoient tousjours desiré la ruine de nostre maison luy aidoient, que je croy, beaucoup.

Ces mesfiances passèrent si avant que MM. les mareschaulx de Montmorancy et de Cossé en furent retenus prisonniers au boys de Vincennes, et La Mole et le comte de Coconas en patirent de leur vie[2]. Les choses en vindrent à tels termes que l'on deputa des commissaires de la cour de parlement pour ouïr mon frère et le roy mon mary, lequel, n'ayant lors personne de conseil auprès de luy, me commanda de dresser par

1. Voy. d'Aubigné, t. 1, p. 685 et suiv.

2. Ils furent suppliciés le 30 avril 1574. Voy. leur procès dans les *Addit. à Castelnau*, t. 2, p. 376 et suiv. Cf. une lettre de Montluc en date du 13 mai 1574, ms. Godefroy (biblioth. de l'Institut), portef. 258.

Digitized by Google

escript ce qu'il auroit à respondre, afin que par ce qu'il diroit il ne mist ny luy ny personne en peine. Dieu me fist la grace de le dresser si bien qu'il en demeura satisfaict, et les commissaires estonnez de le veoir si bien preparé[1]. Et voyant que, par la mort de La Mole et du comte de Coconas, ils se trouvoient chargez en sorte que l'on craignoit de leur vie, je me resolus (encor que je fusse si bien auprès du roy Charles qu'il n'aimoit rien au monde tant que moy), pour leur sauver la vie, de perdre ma fortune, ayant délibéré, comme je sortois et entrois librement en coche sans que les gardes regardassent dedans, ny que l'on fit oster le masque à mes femmes, d'en desguiser l'un d'eux en femme et le sortir dans ma coche. Et pource qu'ils ne pouvoient tous deux ensemble à cause qu'ils estoient trop esclairez des gardes, et qu'il suffisoit qu'il y en eust un dehors pour asseurer la vie de l'autre, jamais ils ne se peurent accorder lequel c'est qui sortiroit, chacun voulant estre celuy-là, et nul ne voulant demeurer; de sorte que ce dessein ne se peust executer. Mais Dieu y remedia par un moyen bien miserable pour moy; car il me priva du roy Charles, tout l'appuy et support de ma vie, un frère duquel je n'avois receu que bien, et qui en toutes les persecutions que mon frère d'Anjou me fist à Angers m'avoit tousjours assistée, et advertie et conseillée. Bref, je perdois en luy tout ce que je pouvois perdre[2].

1. Voy. ce document à la suite des *Mémoires*.

2. Charles IX mourut le 30 mai 1574. Cf. de Thou, l. 57; Brantôme; la Popelinière, l. 37; Davila, l. 5; d'Aubigné, t. 1, p. 698, 699.

Digitized by Google

Après ce desastre, malheur pour la France et pour moy, nous allasmes à Lyon au devant du roy de Pologne, lequel, possedé encore par le Guast, rendist de mesmes causes mesmes effects, et, croyant aux advis de ce pernicieux esprit, qu'il avoit laissé en France pour maintenir son party, conceut extreme jalousie contre mon frère d'Alençon, ayant pour suspecte et portant impatiemment l'union de luy et du roy mon mary, estimant que j'en fusse le lien et le seul moyen qui maintenoit leur amitié, et que les plus propres expedients pour les divorcer estoient, d'un costé, de me brouiller et mestre en mauvais mesnage avec le roy mon mary, et d'autre, de faire que madame de Sauve, qu'ils servoient tous deux, les mesnageroit tous deux de telle façon qu'ils entrassent en extreme jalousie l'un de l'autre. Cet abominable dessein, source et origine de tant d'ennuys, de traverses et de maux que mon frère et moy avons depuis soufferts, fust poursuivy avec autant d'animosité, de ruses et d'artifice, qu'il avoit esté pernicieusement inventé.

Quelques-uns tiennent que Dieu a en particulière protection les grands, et qu'aux esprits où il reluit quelque excellence non commune, il leur donne, par des bons genies, quelques secrets advertissemens des accidens qui leur sont preparez ou en bien on en mal; comme à la royne ma mère, que justement l'on peut mettre de ce nombre, il s'en est veu plusieurs exemples. Mesme, la nuict devant la miserable course en lice, elle songea comme elle voyoit le feu roy, mon père, blessé à l'œil, comme il fust; et estant esveillée, elle le supplia plusieurs fois de ne vou-

Digitized by Google

loir point courir ce jour, et vouloir se contenter de voir le plaisir du tournoi, sans en vouloir estre. Mais l'inevitable destin ne permit tant de bien à ce royaume qu'il pust recevoir cet utile conseil. Elle n'a aussy jamais perdu aucun de ses enfans qu'elle n'aye veu une fort grande flamme, à laquelle soudain elle s'escrioit : « Dieu garde mes enfans! » Et incontinent après, elle entendoit la triste nouvelle qui, par ce feu, lui avoit esté augurée. En sa maladie de Metz (où, par une fièvre pestilentielle et le charbon, elle fust à l'extremité), qu'elle avoit prise allant visiter les religions de femmes, comme il y en a beaucoup en cette ville-là, lesquelles avoient esté depuis peu infectées de cette contagion, de quoy elle fut garantie miraculeusement, Dieu la redonnant à cet estat, qui en avoit encor tant de besoin, par la diligence de M. Castelan, son medecin, qui, nouveau Esculape, fit lors une signalée preuve de l'excellence de son art, elle resvant et estant assistée, autour de son lict, du roy Charles mon frère, et de ma sœur et mon frère de Lorraine, de plusieurs de messieurs du conseil et de force dames et princesses, qui, la tenants hors d'esperance, ne l'abandonnoient point, s'escrie, continuant ses resveries, comme si elle eust veu donner la bataille de Jarnac : « Voyez-vous comme ils fuient! Mon fils a la victoire. Hé, mon Dieu! relevez mon fils! il est par terre! Voyez, voyez, dans cette haye, le prince de Condé mort! »

Tous ceux qui estoient là croyoient qu'elle resvoit, et que, sçachant que mon frère d'Anjou estoit en terme de donner la bataille, elle n'eust

Digitized by Google

que cela en teste. Mais la nuict après, M. de Losses luy en apportant la nouvelle comme chose très-desirée, en quoy il pensoit beaucoup meriter : « Vous estes fascheux, lui dit-elle, de m'avoir esveillée pour cela, je le sçavois bien : ne l'avois-je pas veu devant hyer? » Lors on reconngneust que ce n'estoit point resverie de la fièvre, mais un advertissement particulier que Dieu donne aux personnes illustres et rares [1]. L'histoire nous en fournit tant d'exemples aux anciens payens, comme le fantosme de Brutus et plusieurs autres, que je ne descriray, n'estant mon intention d'orner ces Mémoires, ains seulement narrer la vérité et les advancer promptement, afin que plustost vous les recepviez. De ces divins advertissemens je ne me veux estimer digne; toutesfois, pour ne me taire comme ingrate des graces que j'ay eues de Dieu, que je doibs et veux confesser toute ma vie, pour lui en rendre graces et faire que chacun le loue aux merveilleux effects de sa puissance, bonté et misericorde qu'il luy a pleu faire en moy, j'advoueray n'avoir jamais esté proche de quelques signalez accidens, ou sinistres ou heureux, que je n'en aye eu quelque advertissement, ou en songe ou autrement; et puis bien dire ce vers :

De mon bien ou mon mal mon esprit m'est oracle,

ce que j'esprouvay lors de l'arrivée du roy de Pologne. La royne ma mère estant allée au de-

1. Voy. dans d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. 1, p. 719, une autre vision de Catherine, au sujet de la mort du cardinal Charles de Lorraine (1574).

Digitized by Google

vant de luy, ce pendant qu'ils s'embrassoient et faisoient les reciproques bien-venues, bien que ce fust en un temps si chaud qu'en la presse où nous estions on s'estouffoit, il me prist un frisson si grand avec un tremblement si universel, que celuy qui m'aidoit s'en apperceut. J'eus beaucoup de peine à le cacher, quand, après avoir laissé la royne ma mère, le roy vint à me saluer. Cet augure me toucha au cœur; toutesfois, il se passa quelques jours sans que le roy descouvrist la haine et le mauvais dessein que le malicieux Guast luy avoit faict concevoir contre moy, par les rapports qu'il luy avoit faicts, que depuis la mort du roy j'avois tenu le party de mon frère d'Alençon en son absence et l'avois faict affectionner au roy mon mary. Par quoy, espiant tousjours une occasion pour parvenir à l'intention predicte de rompre l'amitié de mon frère d'Alençon et du roy mon mary, en nous mettant en mauvais mesnage, le roy mon mary et moy, et les brouillant tous deux sur le subject de la jalousie de leur commun amour de madame de Sauve, une après-disnée, la royne ma mère estant entrée en son cabinet pour faire quelques longues despeches, madame de Nevers, vostre cousine, madame de Raiz, aussi vostre cousine, Bourdeille [1] et Surgères [2], me demandèrent si je

1. Jeanne de Bourdeille, fille d'honneur de la reine, mariée : 1° à Charles d'Ardres, vicomte de Riberac; 2° à Charles d'Espinay, vicomte du Restal. Elle étoit fille d'André, baron de Bourdeille, et, suivant Le Laboureur (*Addit. à Castelnau*, t. 1, p. 326), nièce de Brantôme.

2. Hélène de Fonsèque, fille de René, baron de Surgères et d'Anne de Cossé-Brissac.

Digitized by Google

me voulois aller promener à la ville. Sur cela mademoiselle de Montigny [1], niepce de madame d'Usez [2], nous dit que l'abbaye de Saint Pierre [3] estoit une fort belle religion. Nous resolusmes d'y aller. Elle nous pria qu'elle vinst avec nous, parce qu'elle y avoit une tante et que l'entrée n'y est pas libre sinon qu'avec les grandes. Elle y vinst; et comme nous montions en chariot, Liancourt, premier escuyer du roy, et Camille, s'y trouvèrent, qui se jettèrent sur les portières du chariot, encores qu'il fust tout plein de nous six et de madame de Curton, ma dame d'honneur, qui alloit tousjours avec moy, et de Thorigny [4]. Eux neantmoins tenant sur les portières comme ils peurent, et gaussans, comme ils estoient d'humeur bouffonne, dirent qu'ils vouloient venir voir ces belles religieuses. La compagnie de mademoiselle de Montigny, qui ne nous estoit aucunement familière, et d'eux deux, qui estoient confidens du roy, fust, que je croy, une providence de Dieu pour me guarantir de la calomnie que l'on me vouloit imputer.

1. Fille de Claude d'Amoncourt, seigneur de Montigny-sur-Aube, épousa : 1° Barillon, conseiller d'État; 2° Jean d'O, seigneur de Manac.

2. Françoise de Clermont, fille d'Antoine, comte de Clermont, vicomte de Tallart, et de Françoise de Poitiers; mariée à Jacques de Crussol, devenu duc d'Usez après la mort d'Antoine de Crussol, frère de Jacques.

3. Ceci se passa à Lyon, où Henri III et sa mère étoient arrivés le 6 septembre.

4. Gillone de Goyon, fille du maréchal de Matignon (en faveur de qui Charles IX avoit érigé en comté la baronnie de Thorigny) et de Françoise de Daillon. Elle épousa Pierre d'Harcourt, seigneur de Beuvron. (*Addit. à Castelnau*, t. I, p. 327.)

Digitized by Google

Nous allasmes à cette religion, et mon chariot, qui estoit assez recognoissable, pour estre doré et de velours jaune garny d'argent, nous attendit à la place, entour de laquelle y avoit plusieurs gentilshommes logez. Pendant que nous estions dans Saint Pierre, le roy, ayant seulement avec luy le roy mon mary, d'O[1], et le gros Ruffé[2], s'en allant voir Quelus[3], qui estoit malade, passant par cette place et voyant mon chariot vuide, se tourne vers le roy mon mary, et luy dit : « Voyez, voilà le chariot de vostre femme, et voilà le logis de Bidé », qui estoit lors malade (ainsi nommoit-il aussi celuy qui a depuis servy vostre cousine). « Je gaige, dit-il, qu'elle y est. » Et commanda au gros Ruffé, instrument propre de telle malice, pour estre amy de Guast, d'y aller voir; lequel n'y ayant trouvé personne, et ne voulant toutesfois que cette verité empeschast le dessein du roy, luy dit tout haut devant le roy mon mary : « Les oiseaux y ont esté, mais ils n'y sont plus. » Cela

1. François d'O, seigneur de Fresnes, premier gentilhomme de la chambre de Henri III, dont il étoit l'un des mignons. Il fut successivement surintendant des finances, gouverneur de Paris et de l'île de France. Mort en 1594, d'une maladie causée par ses débauches, suivant de Thou. D'Aubigné l'a flétri dans la *Confession de Sancy* et dans les *Tragiques*. Voy. aussi l'*Histoire universelle*, t. 3, p. 117, 235, 253, 255, etc., et un sonnet sur les *Mignons de l'an 1577*, rapporté par l'Estoile, p. 91.

2. Philippe de Volvyre, gouverneur d'Angoulême, baron, puis marquis de Ruffec (1582), mort en 1585, à cinquante-un ans.

3. Jacques de Lévis, comte de Quélus, l'un des mignons de Henri III, blessé mortellement en duel en 1578. Voy. L'Estoile, p. 98; *Tragiques*, p. 103.

Digitized by Google

suffit assez pour donner subject d'entretenir jusques au logis le roy mon mary, par tout ce qu'il pensoit luy pouvoir donner de la jalousie, pour avoir mauvaise opinion de moy; mais mon mary, tesmoignant en cela la bonté et l'entendement de quoy il s'est tousjours monstré accompagné, detestant en son cœur cette malice, jugea aisement à quelle fin il le faisoit. Et le roy se hastant de retourner avant moy pour persuader à la royne ma mère cette invention et m'en faire recepvoir un affront, j'arrivay qu'il avoit eu tout loisir de faire ce mauvais effect, et que mesme la royne ma mère en avoit parlé fort estrangement devant des dames, partie pour creance, partie pour plaire à ce fils qu'elle idolastroit. Moy revenant après, sans sçavoir rien de tout cecy, j'allay descendre en ma chambre avec toute la troupe susdite qui m'avoit accompagnée à Saint-Pierre. J'y trouvay le roy mon mary, qui soudain qu'il me vist se prist à rire et me dit : « Allez chez la royne vostre mère, que je m'asseure que vous en reviendrez bien en colère. » Je luy demanday pourquoy, et ce qu'il y avoit. Il me dit : « Je ne le vous diray pas, mais suffise à vous que je n'en crois rien, et que ce sont inventions pour nous brouiller vous et moy, pensant, par ce moyen, me separer de l'amitié de M. vostre frère. »

Voyant que je n'en pouvois tirer autre chose, je m'en vais chez la royne ma mère. Entrant en la salle, je trouvay M. de Guise, qui, prevoyant, n'estoit pas marry de la division qu'il voyoit arriver en nostre maison, esperant bien que du vaisseau brisé il en recueilleroit les piè-

Digitized by Google

ces. Il me dit : « Je vous attendois icy pour vous advertir que le roy vous a presté une dangereuse charité. » Et me fist tout le discours susdit qu'il avoit appris de d'O, qui estant lors fort amy de vostre cousine, l'avoit dit à M. de Guise pour nous en advertir. J'entray à la chambre de la royne ma mère, où elle n'estoit pas. Je trouvay madame de Nemours [1] et toutes les autres princesses et dames, qui me dirent : « Mon Dieu, madame, la royne vostre mère est en si grande colère contre vous, je ne vous conseille pas de vous presenter devant elle. — Non, ce dis-je, si j'avois faict ce que le roy luy a dit; mais, en estant du tout innocente, il faut que je luy parle pour l'en esclaircir. » J'entray dans son cabinet, qui n'estoit fait que d'une cloison de bois, de sorte que l'on pouvoit aisement entendre de la chambre tout ce qui s'y disoit. Soudain qu'elle me voit, elle commence à jetter feu et à dire tout ce qu'une colère oultrée et demesurée peut jetter dehors. Je luy represente la vérité, et que nous estions dix à douze; et la suppliay de les enquerir et ne croire pas celles qui m'estoient amies et familières, mais seulement mademoiselle de Montigny, qui ne me hantoit point, et Liancourt et Camille, qui ne deppendoient que du roy. Elle n'a point d'oreille pour la vérité ny pour la raison; elle n'en veut point recepvoir, fust pour estre preoccupée du faulx, ou bien pour complaire à ce fils que d'affection, de debvoir, d'esperance et de crainte

1. Anne d'Est, veuve de François de Guise, remariée, en 1566, à Jacques de Savoie, duc de Nemours.

Digitized by Google

elle idolastroit, et ne cesse de tanser, crier et menacer. Et luy disant que cette charité m'avoit esté prestée par le roy, elle se met encor plus en colère, me voulant faire croyre que c'estoit un sien valet de chambre qui, passant par là, m'y avoit veue. Et voyant que cette couverture estoit grossière, que je la recepvois pour telle, et restois infiniment offensée du roy, cela la tourmentoit et aigrissoit davantage, ce qui estoit ouy de sa chambre toute pleine de gens.

Sortant de là avec le despit que l'on peut penser d'une telle offense, je trouve en ma chambre le roy mon mary, qui me dit : « Et bien, n'avez-vous pas trouvé ce que je vous avois dit? » Et me voyant si affligée : « Ne vous tourmentez pas de cela, dit-il; Liancourt et Camille se trouveront au coucher du roy, qui luy diront le tort qu'il vous a faict, et m'asseure que demain la royne vostre mère sera bien empeschée à faire les accords. » Je lui dis : « Monsieur, j'ay receu un affront trop public de cette calomnie pour pardonner à ceux qui me l'ont causé; mais toutes les injures ne me sont rien au prix du tort qu'on m'a voulu faire, me voulant procurer un si grand malheur que de me mettre mal avec vous. » Il me respondit : « Il s'y est, Dieu mercy, failly. » Je luy dis : « Ouy, Dieu mercy et vostre bon naturel; mais de ce mal si faut-il que nous en tirions un bien. Que cecy nous serve d'advertissement à l'un et à l'aultre pour avoir l'œil ouvert à tous les artifices que le roy pourra faire pour nous mettre mal ensemble; car il faut croyre, puis qu'il a ce dessein, qu'il ne s'arrestera pas à cettuy-cy, et

Digitized by Google

ne cessera qu'il n'ayt rompu l'amitié de mon frère et de vous. » Sur cela, mon frère arriva, et les fis par nouveau serment obliger à la continuation de leur amitié. Mais quel serment peut valoir en amour?

Le lendemain matin, un banquier italien, qui estoit serviteur de mon frère, pria mondict frère, le roy mon mary et moy, et plusieurs aultres princesses et dames, d'aller disner en un beau jardin qu'il avoit à la ville. Moy, ayant tousjours gardé ce respect à la royne ma mère tant que j'ay esté auprès d'elle, fille ou mariée, de n'aller en un lieu sans luy en demander congé, je l'allay trouver en la salle, revenant de la messe, pour avoir sa permission pour aller à ce festin. Elle, me faisant un refus public, me dit que j'allasse où je voudrois, qu'elle ne s'en soucioit pas. Si cet affront fust ressenty d'un courage comme le mien, je le laisse à juger à ceux qui, comme vous, ont congneu mon humeur. Pendant que nous estions à ce festin, le roy, qui avoit parlé à Liancourt et Camille et à madamoiselle de Montigny, congneust l'erreur où la malice du gros Ruffé l'avoit faict tomber, et, ne se trouvant moins en peine à la rabiller qu'il avoit esté prompt à la recepvoir et à la publier, venant trouver la royne ma mère, luy confessa le vray et la pria de rabiller cela en quelque façon que je ne luy demeurasse pas ennemye; craignant fort, parce qu'il me voyoit avoir de l'entendement, que je ne m'en sçeusse plus à propos revancher qu'il ne m'avoit sçeu offenser. Revenus que nous fusmes du festin, la prophetie du roy mon mary fust veritable. La royne

Digitized by Google

ma mère m'envoya querir en son cabinet de derrière, qui estoit proche de celuy du roy, où elle me dit qu'elle avoit sçeu la verité de tout et que je luy avoit dit vray; qu'il n'estoit rien de tout ce que le valet de chambre qui luy avoit faict ce rapport luy avoit dit; que c'estoit un mauvais homme, qu'elle le chasseroit. Et congnoissant à ma mine que je ne recepvois pas cette couverture, elle s'efforça par tous moyens de m'oster l'opinion que ce fust le roy qui m'eust presté cette charité. Et voyant qu'elle n'y advançoit rien, le roy entra dans le cabinet, qui m'en fist force excuses, disant qu'on le luy avoit faict accroire, et me faisant toutes les satisfactions et demonstrations d'amitié qui se pouvoient faire.

Cela passé, après avoir demeuré quelque temps à Lyon, nous allasmes en Avignon [1]. Le Guast, n'osant plus inventer de telles impostures, et voyant que je ne lui donnois aucune prise en mes actions pour, par la jalousie, me mettre mal avec le roy mon mary, et esbranler l'amitié de mon frère et de luy, il se servit d'une aultre voye, qui estoit de madame de Sauve, la gaingnant tellement qu'elle se gouvernoit du tout par luy; et, usant de ses instructions, non moins pernicieuses que celles de la *Celestine* [2], en peu de temps elle rendit l'amour de mon

1. Le roi quitta Lyon le 16 novembre, et arriva à Avignon le 23. Le train du roi et de la reine de Navarre fit naufrage au Pont-Saint-Esprit. Voyez, sur ce voyage et sur la misère de la cour, l'Estoile (1574), p. 47.

2. *Celestina, tragi-comedia de Calisto y Melibea*, Burgos, 1499, in-4 goth., traduite, au XVIe siècle, en françois

Digitized by Google

frère et du roy mon mary, paravant tiède et lente comme celle de personnes si jeunes, en une telle extremité (oublians toute ambition, tout devoir et tout dessein), qu'ils n'avoient plus autre chose en l'esprit que la recherche de cette femme. Et en viennent à une si grande et vehemente jalousie l'un de l'autre, qu'encor qu'elle fust recherchée de M. de Guise, du Guast, de Souvray [1] et plusieurs aultres, qui estoient tous plus aimez d'elle qu'eux, ils ne s'en soucioient pas; et ne craingnoient ces deux beaux frères que la recherche de l'un et de l'aultre. Et cette femme, pour mieux jouer son jeu, persuade au roy mon mary que j'en estois jalouse, et que pour cette cause je tenois le party de mon frère. Nous croyons aisement ce qui nous est dit par personnes que nous aymons. Il prend cette creance, il s'esloigne de moy et s'en cache plus que de tout aultre, ce que jusques alors il n'avoit faict; car, quoi qu'il en eust eu la phantaisie, il m'en avoit tousjours parlé aussi librement qu'à une sœur, congnoissant bien que je n'en estois aucunement jalouse, ne desirant que son contentement. Moy, voyant ce que j'avois le plus craint estre advenu, qui estoit l'esloingnement de sa bonne grace, pour la privation de la franchise de quoy il avoit jusques alors usé

(Paris, 1527 et 1578, par J. de Lavardin), en italien et en allemand. Voy. le long article consacré à cette pièce dans le *Manuel du libraire*.

1. Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, grand maître de la garde-robe, gouverneur de Touraine, gouverneur de Louis XIII, maréchal de France (1615), mort en 1626.

Digitized by Google

avec moy, et que la mesfiance qui prive de la familiarité est le principe de la haine, soit entre parents ou amis, et congnoissant d'ailleurs que, si je pouvois divertir mon frère de l'affection de madame de Sauve, j'osterois le fondement de l'artifice que le Guast avoit fabriqué à nostre division et ruine susdite à l'endroit de mon frère, j'usai de tous les moyens que je peus pour l'en tirer, ce qui eust servy à tout aultre qui n'eust eu l'ame fascinée par l'amour et la ruse de si fines personnes.

Mon frère, qui en toute chose ne croyoit rien que moy, ne peust jamais se regaigner soy-mesme pour son salut et le mien, tant forts estoient les charmes de cette Circé, aidez de ce diabolique esprit du Guast; de façon qu'au lieu de tirer profit de mes paroles, il les redisoit toutes à cette femme. Que peut-on celer à ce que l'on aime? Elle s'en animoit contre moy et servoit avec plus d'affection au dessein du Guast, et pour s'en venger disposoit tousjours davantage le roy mon mary à me hayr et s'estranger de moy; de sorte qu'il ne me parloit presque plus. Il revenoit de chez elle fort tard, et pour l'empescher de me veoir elle luy commandoit de se trouver au lever de la royne, où elle estoit subjecte d'aller, et après tout le jour il ne bougeoit plus d'avec elle. Mon frère ne rapportoit moins de soin à la rechercher, elle leur faisant accroire à tous deux qu'ils estoient unicquement aimez d'elle; ce qui n'advançoit moins leur jalousie et leur division que ma ruine.

Nous fismes un long sejour en Avignon, et un grand tour par la Bourgongne et la Champaigne

Digitized by Google

pour aller à Rheims aux nopces du roy [1], et de là venir à Paris, où les choses se comportèrent tousjours de cette façon. La trame du Guast alloit par ces moyens tousjours s'advançant à nostre division et ruine. Estans à Paris, mon frère approcha de luy Bussy [2], en faisant autant d'estime que sa valeur le meritoit. Il estoit tousjours auprès de mon frère, et par consequent avec moy, mon frère et moy estans presque tousjours ensemble, et ordonnant à tous ses serviteurs de ne m'honnorer et rechercher moins que luy. Tous les honnestes gens de sa suite accomplissoient cet agreable commandement avec tant de subjection qu'ils ne me rendoient moins de service qu'à luy. Vostre tante, voyant cela, m'a souvent dit que cette belle union de mon frère et de moy luy faisoit ressouvenir du temps de M. d'Orléans, mon oncle, et de madame de Savoye, ma tante.

Le Guast, qui estoit un potiron de ce temps, y donnant interpretation contraire, pense que la fortune luy offroit un beau moyen pour se haster à plus viste pas d'arriver au but de son dessein, et par le moyen de madame de Sauve s'estant introduit en la bonne grace du roy mon mary, tasche par toute voye lui persuader que Bussy me servoit; et voyant qu'il n'y advançoit rien, estant assez adverty par ses gens, qui estoient tousjours avec moy, de mes deportemens, qui ne tendoient à rien de semblable, il s'adressa au roy, qu'il trouva plus facile à persuader, tant

1. Avec Louise de Vaudemont (février 1575).

2. Le célèbre Bussy d'Amboise (Louis de Clermont), l'un des amants de Marguerite; assassiné par le comte de Montsoreau en 1579. Voy. De Thou, l. 68; Brantôme, etc.

Digitized by Google

pour le peu de bien qu'il vouloit à mon frère et à moy, nostre amitié luy estant suspecte et odieuse, que pour la haine qu'il avoit à Bussy, qui, l'ayant autresfois suivy, l'avoit quicté pour se dedier à mon frère; acquisition qui accroissoit autant la gloire de mon frère que l'envie de nos ennemys, pour n'y avoir en ce siècle-là de son sexe et de sa qualité rien de semblable en valeur, reputation, grace et esprit. En quoy quelques-uns disoient que, s'il falloit croyre la transmutation des ames, comme quelques philosophes ont tenu, que sans doubte celle de Hardelay, vostre brave frère[1], animoit le corps de Bussy. Le roy, imbu de cela par le Guast, en parle à la royne ma mère, la conviant à en parler au roy mon mary, et taschant de la mettre aux mesmes aigreurs qu'il l'avoit mise à Lyon. Mais elle, voyant le peu d'apparence qu'il y avoit, l'en rejecta, luy disant: « Je ne sçay qui sont les brouillons qui vous mettent telles opinions en la phantaisie. Ma fille est malheureuse d'estre venue en un tel siècle. De nostre temps, nous parlions librement à tout le monde, et tous les honnestes gens qui suivoient le roy vostre père, M. le Dauphin et M. d'Orleans vos oncles, estoient d'ordinaire à la chambre de madame Marguerite vostre tante et de moy; personne ne le trouvoit estrange, comme aussi n'y avoit-il pas de quoy. Bussy voit ma fille devant vous, devant son mary, devant tous les gens de son mary en sa chambre et devant tout le monde; ce n'est

1. Jean de Bourdeille, seigneur d'Ardelay, frère de Brantôme.

Digitized by Google

pas à cachette, ny à porte fermée. Bussy est personne de qualité et le premier auprès de vostre frère. Qu'y a-t-il à penser? En sçavez vous aultre chose? Par une calomnie, à Lyon[1], vous me luy avez faict faire un affront très-grand, duquel je crains bien qu'elle ne s'en ressente toute sa vie. » Le roy, demeurant estonné, luy dit : « Madame, je n'en parle qu'après les aultres. » Elle respondit : « Qui sont ces aultres, mon fils? Ce sont gens qui vous veulent mettre mal avec tous les vostres. » Le roy s'en estant allé, elle me raconte le tout et me dit : « Vous estes née d'un miserable temps. » Et appellant vostre tante, madame de Dampierre, elle se mit à discourir avec elle de l'honneste liberté et des plaisirs qu'ils avoient en ce temps-là, sans estre subjects comme nous à la mesdisance.

Le Guast, voyant que sa mine estoit esventée, et qu'elle n'avoit pris feu de ce costé comme il desiroit, s'addresse à certains gentils-hommes qui suivoient lors le roy mon mary, qui jusques alors avoient esté compagnons de Bussy en qualités et en charges, lesquels en particulier avoient quelque haine contre luy pour la jalousie que leur apportoit son advancement et sa gloire. Ceux-cy, joingnants à cette envieuse haine un zèle inconsideré au service de leur maistre, ou pour mieux dire couvrans leur envie de ce pretexte, se resolurent un soir, sortant tard du coucher de son maistre pour se retirer en son logis, de l'assasiner. Et comme les honnestes gens qui estoient auprès de mon frère avoient accoustumé

1. Voyez plus haut, p. 45 et suiv.

Digitized by Google

de l'accompagner, ils sçavoient qu'ils ne le trouveroient avec moins de quinze ou vingt honnestes hommes, et que, bien que pour la blessure qu'il avoit au bras droict, depuis peu de jours qu'il s'estoit battu contre Saint Phale[1], il ne portast point d'espée, que sa presence seroit suffisante pour redoubler le courage à ceux qui estoient avec luy; ce que redoubtans, et voulans faire leur entreprise asseurée, ils resolurent de l'attaquer avec deux ou trois cens hommes[2], le voile de la nuict couvrant la honte d'un tel assassinat.

Le Guast, qui commandoit au regiment des gardes, leur fournit des soldats, et se mettans en cinq ou six trouppes en la plus prochaine rue de son logis où il falloit qu'il passast, le chargent, esteignans les torches et flambeaux. Après une salve d'arquebusades et pistoletades qui eust suffi, non à attaquer une trouppe de quinze ou vingt hommes, mais à desfaire un regiment, ils viennent aux mains avec sa trouppe, taschans tousjours dans l'obscurité de la nuict à le remarquer pour ne le faillir, et le cognoissans à une escharpe colombine où il portoit son bras droit blessé, bien à propos pour eux, qui en eussent senty la force; qui furent toutesfois bien soustenus de ceste petite trouppe d'honnestes gens qui estoient avec luy, à qui l'inopinée rencontre ny l'horreur de la nuict n'osta le cœur ny le jugement; mais faisans autant de preuve de leur va-

1. Georges de Vaudray, seigneur de Saint-Phal. (*Addit. à Castelnau*, t. 2, p. 533.)

2. Voyez Brantôme, *Couronnels françois*, édit. du *Panthéon*, t. 1, p. 683.

Digitized by Google

leur que de l'affection qu'il avoient à leur amy, à force d'armes le passèrent jusques à son logis, sans perdre aucun de leur trouppe, qu'un gentil-homme qui avoit esté nourry avec luy, qui, ayant esté blessé par avant à un bras, portoit une escharpe colombine comme luy, mais toutesfois bien différente, pour n'estre enrichie comme celle de son maistre. Toutesfois, en l'obscurité de la nuict, ou le transport ou l'animosité de ces assassins, qui avoient le mot de donner tous à l'escharpe colombine, fist que toute la trouppe se jetta sur ce pauvre gentil-homme, pensant que ce fust Bussy, et le laissèrent pour mort en la rue.

Un gentil-homme italien qui estoit à mon frère y estant blessé de premier abord, l'effroy l'ayant pris, s'en recourt tout sanglant dans le Louvre, et jusques à la chambre de mon frère, qui estoit couché, criant que l'on assassinoit Bussy. Mon frère soudain y voulust aller. De bonne fortune je n'estois point encore couchée et estois logée si près de mon frère, que j'ouis cet homme effroié crier par les degrez cette espouvantable nouvelle. Aussy-tost que luy, soudain je cours en sa chambre pour l'empescher de sortir, et envoyay supplier la royne ma mère d'y venir pour le retenir, voyant bien que dans toutes autres occasions il me deferoit beaucoup, mais que la juste douleur qu'il sentoit l'emportoit tellement hors de luy-mesme que sans consideration il se fust precipité à tous dangers pour courre à la vengeance. Nous le retenons à toute peine, la royne ma mère luy representant qu'il n'y avoit nulle apparence de sortir seul comme il estoit pendant la nuict; que l'obscurité couvre toute

Digitized by Google

meschanceté; que le Guast estoit assez meschant d'avoir faict cette partie expressement pour le faire sortir mal à propos, afin de le faire tomber en quelque accident. Au desespoir qu'il estoit, ces parolles eussent eu peu de force; mais elle, y usant de son authorité, l'arresta et commanda aux portes qu'on ne le laissast sortir, prenant la peine de demeurer avec luy jusques à ce qu'il sçeust la verité de tout. Bussy, que Dieu avoit garanty miraculeusement de ce danger, ne s'estant troublé pour cet hazard, son ame n'estant pas susceptible de la peur, estant nay pour estre la terreur de ses ennemys, la gloire de son maistre et l'esperance de ses amys, entré qu'il fust en son logis, soudain il se souvint de la peine en quoy seroit son maistre si la nouvelle de ce rencontre estoit portée jusques à luy incertainement, et, craingnant que cela l'eust fait jetter dans les filets de ses ennemis (comme sans doubte il eust faict si la royne ma mère ne l'en eust empesché), envoya soudain un des siens qui apporta la nouvelle à mon frère de la verité de tout. Et le jour estant venu, Bussy, sans crainte de ses ennemys, revient dans le Louvre avec la façon aussi brave et aussi joyeuse que si cet attentat luy eust esté un tournois pour plaisir. Mon frère, aussi aise de le revoir que plein de despit et de vengeance, tesmoingne assez comme il ressent l'offense qui luy a esté faicte, de l'avoir voulu priver du plus brave et plus digne serviteur que prince de sa qualité eust jamais, cognoissant bien que du Guast s'attacquoit à Bussy pour ne s'oser prendre de premier abord à luy-mesme.

Digitized by Google

La royne ma mère, la plus prudente et advisée princesse qui ait jamais esté, cognoissant de quel poids estoient tels effects et prevoyant qu'ils pourroient enfin mettre ses deux enfans mal ensemble, conseilla mon frère que, pour lever tel pretexte, il fist que pour un temps Bussy s'esloingnast de la cour. A quoy mon frère consentit par la prière que je luy en feis, voyant bien que, s'il demeuroit, le Guast le mettroit tousjours en jeu et le feroit servir de couverture à son pernicieux dessein, qui estoit de maintenir mon frère et le roy mon mary mal ensemble, comme il les y avoit mis par les artifices susdicts. Bussy, qui n'avoit aultre volonté que celle de son maistre, partist accompagné de la plus brave noblesse qui fust à la cour, qui suivoit mon frère. Ce subject estant osté au Guast, et voyant que le roy mon mary, ayant eu en ce mesme temps, en une nuict, une fort grande foiblesse, en laquelle il demeura esvanouy l'espace d'une heure (qui luy venoit, comme je crois, d'excez qu'il avoit faicts avec les femmes; car je ne l'y avois jamais veu subject), en laquelle je l'avois servy et assisté comme le debvoir me le commandoit; de quoy il restoit si content de moy qu'il s'en louoit à tout le monde, disant que sans que je m'en estois apperceue et avois soudain couru à le secourir, et appeller mes femmes et ses gens, qu'il estoit mort; qu'à ceste cause il m'en faisoit beaucoup meilleure chère et que depuis l'amitié de luy et de mon frère commençoit à se renouer, estimant tousiours que j'en estois la cause et que je leur estois (comme l'on voit en toutes choses naturelles, mais plus apparemment aux

Digitized by Google

serpens coupez) un certain baulme naturel qui reunit et rejoinct les parties séparées; poursuivant tousjours la poincte de son premier et pernicieux dessein et recherchant de fabriquer quelque nouvelle invention pour nous rebrouiller, le roy mon mary et moy, met à la teste du roy, qui depuis peu de jours avoit osté, par le mesme artifice du Guast, à la royne sa sacrée princesse, très-vertueuse et bonne, une fille qu'elle aimoit fort et qui avoit esté nourrye avec elle, nommée Changy, qu'il debvoit faire que le roy mon mary m'en feist de mesme, m'ostant celle que j'aymois le plus, nommée Thorigny, sans en amener aultre raison sinon qu'il ne falloit point laisser à des jeunes princesses des filles en qui elles eussent si particulière amitié.

Le roy, persuadé de ce mauvais homme, en parle plusieurs fois à mon mary, qui luy respond qu'il sçavoit bien qu'il me feroit un cruel desplaisir; que si j'aimois Thorigny, j'en avois occasion; qu'oultre ce qu'elle avoit esté nourrie avec la royne d'Espaigne[1], ma sœur, et avec moy depuis mon enfance, qu'elle avoit beaucoup d'entendement, et que mesme elle l'avoit fort servy en sa captivité du bois de Vincennes; qu'il seroit ingrat s'il ne s'en ressouvenoit, et qu'il avoit aultresfois veu que Sa Majesté en faisoit grand estat. Plusieurs fois il s'en deffendit de cette façon; mais enfin le Guast persistant tousjours à pousser le roy, et jusques à luy faire dire au roy mon mary qu'il ne l'aimeroit jamais si dans le lendemain il ne m'avoit osté Thorigny, il

1. Élisabeth de France, mariée à Philippe II.

Digitized by Google

fust contraint, à son grand regret, comme depuis il me l'a advoué, m'en prier et me le commander; ce qui me fust si aigre que je ne me peus empescher luy tesmoingner par mes larmes combien j'en recepvois de desplaisir, luy remonstrant que ce qui m'en affligeoit le plus n'estoit point l'esloignement d'une personne qui depuis mon enfance s'estoit tousjours rendue subjecte et utile auprès de moy; mais que, chacun sçachant comme je l'aimois, je n'ignorois pas combien son partement si précipité porteroit de prejudice à ma reputation.

Ne pouvant recepvoir ces raisons, pour la promesse qu'il avoit faicte au roy de me faire ce desplaisir, elle partist le jour mesme, se retirant chez un sien cousin, nommé M. Chastelas.

Je restay si offensée de cette indignité à la suite de tant d'aultres, que, ne pouvant plus resister à la juste douleur que je ressentois, qui, bannissant toute prudence de moy, m'abandonnoit à l'ennuy, je ne me peus plus forcer à rechercher le roy mon mary : de sorte que, le Guast et madame de Sauve d'un costé l'estrangeant de moy, et moy m'esloignant aussi, nous ne couchions ni ne parlions plus ensemble.

Quelques jours après, quelques bons serviteurs du roy mon mary luy ayans faict congnoistre l'artifice par le moyen duquel on le menoit à sa ruine, le mettant mal avec mon frère et moy, pour le separer de ceux de qui il debvoit esperer le plus d'appuy, pour après le laisser là et ne tenir compte de luy, comme le roy commençoit à n'en faire pas grand estat et à le mespriser, il le feirent parler à mon frère, qui, depuis

Digitized by Google

le partement de Bussy, n'avoit pas amendé sa condition (car le Guast tousjours luy faisoit recepvoir quelques nouvelles indignitez), et cognoissant qu'ils estoient tous deux en mesme predicament à la cour, aussi desfavorisez l'un que l'autre; que le Guast seul gouvernoit le monde; qu'il falloit qu'ils mendiassent de luy ce qu'ils vouloient obtenir auprès du roy; que, s'ils demandoient quelque chose, ils estoient refusez avec mespris; que, si quelqu'un se rendoit leur serviteur, il estoit aussitost ruiné et attaqué de mille querelles que l'on luy suscitoit, ils se resolurent, voyant que leur division estoit leur ruine, de se reunir et se retirer de la cour, pour, ayant ensemble leurs serviteurs et amis, demander au roy une condition et un traittement digne de leur qualité, mon frère n'ayant eu jusques alors son appennage et s'entretenant seulement de certaines pensions mal assignées, qui venoient seulement quand il plaisoit au Guast, et le roy mon mary ne jouissant nullement de son gouvernement de Guyenne, ne luy estant permis d'y aller, ny en aucunes de ses terres.

Cette résolution estant prise entr'eux, mon frère m'en parla, me disant qu'à cette heure ils estoient bien ensemble, et qu'il desiroit que nous fussions bien, le roy mon mary et moy, et qu'il me prioit d'oublier tout ce qui s'estoit passé; que le roy mon mary luy avoit dit qu'il en avoit un extresme regret, et qu'il cognoissoit bien que nos ennemys avoient esté plus fins que nous; mais qu'il se resolvoit de m'aimer et de me donner plus de contentement de luy. Il me prioit aussi, de mon costé, de l'aimer et de l'assister

Digitized by Google

en ses affaires en son absence. Ayant pris resolution tous deux ensemble que mon frère partiroit le premier, se desrobant dans un carrosse comme il pourroit, et qu'à quelques jours de là le roy mon mary, feignant d'aller à la chasse, le suivroit (regrettans beaucoup qu'ils ne me peussent emmener avec eux, toutesfois s'asseurans qu'on ne m'oseroit faire desplaisir, les sçachans dehors; aussi qu'ils feroient bientost paroistre que leur intention n'estoit point de troubler la France, mais seulement de s'establir une condition digne de leur qualité et se mettre en seureté; car, parmy ces traverses, ils n'estoient pas sans crainte de leur vie, fust ou que veritablement ils fussent en danger, ou que ceux qui desiroient la division et ruine de nostre maison, pour s'en prevaloir, leur fissent donner des alarmes par les continuels advertissemens qu'ils en recepvoient), le soir venu, peu avant le soupper du roy, mon frère, changeant de manteau [1], et le mettant autour du nez, sort seulement suivy d'un des siens, qui n'estoit pas recongneu, et s'en va à pied jusques à la porte de Saint-Honnoré, où il trouve Simié [2] avec le carrosse d'une dame, qu'il avoit emprunté pour cet effect, dans lequel il se mit, et va jusques à quelques maisons à un quart de lieue de Paris, où il trouva des chevaux qui l'attendoient, sur lesquels montant, à quelques

1. « Avant que partir, dit d'Aubigné (t. 1, p. 761), il vestit le mesme pourpoint qu'il avoit sur lui le jour que La Mole fut décapité. » Il s'échappa le 16 septembre suivant de Thou (l. 61), le 15 suivant l'Estoile.

2. Jean de Seymer, maître de la garde-robe du duc d'Alençon.

Digitized by Google

lieues de là il trouva deux ou trois cens chevaulx de ses serviteurs qui l'attendoient au rendez-vous qu'il leur avoit donné.

L'on ne s'apperçoit point de son partement que sur les neuf heures du soir. Le roy et la royne ma mère me demandèrent pourquoy il n'avoit point souppé avec eux, et s'il estoit malade. Je leur dis que je ne l'avois point veu depuis l'après-disnée. Ils envoyèrent en sa chambre voir ce qu'il faisoit; on leur vinst dire qu'il n'y estoit pas. Ils disent qu'on le cherche par toutes les chambres des dames où il avoit accoustumé d'aller. On cherche par le chasteau, on cherche par la ville; on ne le trouve point. A cette heure l'allarme s'eschauffe; le roy se met en colère, se courrouce, menace, envoye querir tous les princes et seigneurs de la cour, leur commande de monter à cheval et le luy ramener vif ou mort, disant qu'il s'en va troubler son estat pour luy faire la guerre, et qu'il luy fera congnoistre la folie qu'il faisoit de s'attaquer à un roy si puissant que luy. Plusieurs de ces princes et seigneurs refusent cette commission, remonstrans au roy de quelle importance elle estoit; qu'ils voudroient mettre leur vie en ce qui seroit du service du roy, comme ils sçavoient estre de leur debvoir; mais d'aller contre monsieur son frère, ils sçavoient bien que le roy leur en sçauroit un jour mauvais gré; et qu'il s'asseurast que mon frère n'entreprendroit rien qui peust desplaire à Sa Majesté, ny qui peust nuire à son estat; que peut-estre c'estoit un mescontentement qui l'avoit convié à s'esloigner de la cour; qu'il leur sembloit que le roy debvoit envoyer

Digitized by Google

devers luy, pour s'informer de l'occasion qui l'avoit meu à partir, avant que prendre resolution à toute rigueur comme celle-cy. Quelques aultres acceptèrent et se preparèrent pour monter à cheval; ils ne peurent faire telle diligence qu'ils peussent partir plustost que sur le poinct du jour, qui fut cause qu'ils ne trouvèrent point mon frère, et furent contraincts de revenir, pour n'estre pas en esquipage de guerre.

(1576.) Le roy, pour ce départ, ne monstra pas meilleur visage au roy mon mary; mais, en faisant aussi peu d'estat qu'à l'accoustumée, le tenoit toujours de mesme façon : ce qui le confirmoit en la resolution qu'il avoit prise avec mon frère; de sorte que peu de jours après il partit, feingnant d'aller à la chasse. Moy, le lendemain du departement de mon frère, les pleurs qui m'avoient accompagnée toute la nuict m'esmeurent un si grand rheume sur la moitié du visage, que j'en fus, avec une grosse fièvre, arrestée dans le lict pour quelques jours, fort malade et avec beaucoup de douleurs. Durant laquelle maladie le roy mon mary, ou qu'il fust occupé à disposer de son partement, ou qu'ayant à laisser bientost la cour, il voulust donner ce peu de temps qu'il avoit à y estre à la seule volupté de jouir de la presence de sa maistresse, madame de Sauve, ne peust avoir le loisir de me venir voir en ma chambre; et revenant pour se retirer à l'accoustumée à une ou deux heures après minuict, couchans en deux licts comme nous faisions tousjours, je ne l'entendois poinct venir; et se levant avant que je fusse esveillée, pour se trouver, comme j'ay dict cy-devant, au

Digitized by Google

lever de madame ma mère, où madame de Sauve alloit, il ne se souvenoit point de parler à moy, comme il avoit promis à mon frère, et partit de cette façon sans me dire à Dieu [1].

Je ne laissay pas de demeurer soupçonnée du roy que j'estois la seule cause de ce partement, et jettant feu contre moy, s'il n'eust esté retenu de la royne ma mère, sa colère, je crois, luy eust faict executer contre ma vie quelque cruauté. Mais estant retenu par elle, et n'osant faire pis, soudain il dit à la royne ma mère que, pour le moins, il me falloit bailler des gardes, pour empescher que je ne suivisse le roy mon mary, et aussi pour engarder que personne ne communiquast avec moy, afin que je ne les advertisse de ce qui se passoit à la cour. La royne ma mère, voulant faire toutes choses avec douceur, luy dict qu'elle le trouveroit bon ainsy (estant bien aise d'avoir peu rabattre jusques là la violence du premier mouvement de sa colère), mais qu'elle me viendroit trouver pour me disposer à ne trouver si rude ce traictement-là; que ces aigreurs ne demeureroient tousjours en ces termes; que toutes les choses du monde avoient deux faces; que, cette première, qui estoit triste et affreuse, estant tournée, quand nous viendrions à voir la seconde, plus agreable et plus tranquille, à nouveaux evenements on prendroit nouveau conseil; que lors peut-estre on auroit besoin de se servir de moy; que comme la prudence conseilloit de vivre avec ses amys comme

1. Voy., sur le départ de Henri (2 février 1576), les *Mémoires* (p. 36) de d'Aubigné, qui l'accompagna dans sa fuite, et l'*Hist. univ.*, p. 770 et suiv. Cf. l'Estoile, p. 66.

Digitized by Google

debvans un jour estre ses ennemys, pour ne leur confier rien de trop, qu'aussy l'amitié venant à se rompre et pouvant nuire, elle ordonnoit d'user de ses ennemys comme pouvans estre un jour amys. Ces remonstrances empeschèrent bien le roy de me faire à moy ce qu'il eust bien voulu; mais le Guast, luy donnant invention de descharger ailleurs sa colère, fist que soudain, pour me faire le plus cruel desplaisir qui se pouvoit imaginer, il envoya des gens à la maison de Chastellas, cousin de Thorigny, pour, soubs ombre de la prendre pour l'amener au roy, la noyer en une rivière qui estoit près de là. Eux arrivez, Chastellas les laisse librement entrer dans la maison, ne se doubtant de rien. Eux soudain, se voyans dedans les plus forts, usans avec autant d'indiscretion que d'imprudence de la ruineuse charge qui leur avoit esté donnée, prennent Thorigny, la lient, l'enferment dans une chambre, attendans de partir que leurs chevaulx eussent repeu, cependant usans à la françoise sans se garder de rien, se gorgeans jusques au crever de tout ce qui estoit de meilleur en cette maison; Chastellas, qui estoit homme advisé, n'estant pas marry qu'aux despens de son bien on peust gaingner ce temps pour retarder le partement de sa cousine, esperant que qui a temps a vie, et que Dieu peut-estre changeroit le cœur du roy, qui contremanderoit ces gens icy pour ne me vouloir si aigrement offenser, et n'osant ledict Chastellas entreprendre par aultre voye de les empescher, bien qu'il avoit des amys assez pour le faire.

Mais Dieu, qui a tousjours regardé mon afflic-

Digitized by Google

tion, pour me garantir du danger et desplaisir que mes ennemys me pourchassoient, plus à propos que moy-mesme ne l'en eusse peu requerir, quand j'eusse sçeu cette entreprise, que j'ignorois, prepara un inesperé secours pour delivrer Thorigny des mains de ces scelerats, qui fut tel que, quelques valets et chambrières s'en estans fuis, pour la crainte dé ces satellites, qui battoient et frappoient là dedans comme en maison de pillage, estans à un quart de lieue de la maison, Dieu guida par là La Ferté et Avantigny [1], avec leurs trouppes, qui estoient bien deux cens chevaulx, qui s'en alloient joindre à l'armée de mon frère, et feist que La Ferté recongneust parmy cette trouppe de païsans un homme espleuré, qui estoit à Chastellas, et luy demande ce qu'il avoit, s'il y avoit là quelques gens d'armes qui leur eussent faict quelque tort. Le valet luy respond que non, et que la cause qui les rendoit ainsy tourmentez estoit l'extremité en quoy il avoit laissé son maistre, pour la prise de sa cousine. Soudain La Ferté et Avantigny se resolurent de me faire ce bon office de delivrer Thorigny, louans Dieu de leur avoir offert une si belle occasion de me pouvoir tesmoingner l'affection qu'ils m'avoient tousjours eue; et hastans le pas, eux et toutes leurs trouppes arrivent si à propos à la maison dudit Chastellas, qu'ils trouvent ces scelerats sur le poinct qu'ils vouloient mettre Thorigny sur un cheval pour l'emmener noier, entrent tous à cheval, l'espée au poing, dans la court, crians : « Arrestez-

1. Chambellans du duc d'Alençon.

Digitized by Google

vous, bourreaux! si vous lui faictes mal, vous estes morts!» et commençans à les charger, eux à fuir, ils laissèrent leur prisonnière aussi transportée de joye que transie de fraieur; et après avoir rendu graces à Dieu et à eux d'un si salutaire et necessaire secours, faisant apprester le chariot de sa cousine de Chastellas, elle s'en va avec sondit cousin, accompagnée de l'escorte de ces honnestes gens, trouver mon frère, qui fust très-aise, ne me pouvant avoir auprès de luy, d'y avoir personne que j'aimasse, comme elle. Elle y fust, tant que le danger dura, traictée et respectée comme si elle eust esté auprès de moy.

Pendant que le roy faisoit cette belle despesche pour faire sacrifier Thorigny à son ire, la royne ma mère, qui n'en sçavoit rien, m'estoit venue trouver en ma chambre que je m'habillois encore, faisant estat, bien que je fusse encor mal de mon rheume, mais plus malade en l'ame qu'au corps, de l'ennuy qui me possedoit, de sortir ce jour-là de ma chambre, pour voir un peu le cours du monde sur ces nouveaux accidens, estant tousjours en peine de ce qu'on entreprendroit contre mon frère et le roy mon mary. Elle me dit : « Ma fille, vous n'avez que faire de vous haster de vous habiller. Ne vous faschez point, je vous prie, de ce que j'ay à vous dire. Vous avez de l'entendement. Je m'asseure que ne trouverez point estrange que le roy se sente offensé contre vostre frère et vostre mary, et que, sçachant l'amitié qui est entre vous, il croit que vous sçachiez leur partement, et est resolu de vous tenir pour ostage de leurs deportements. Il sçait combien vostre mari vous aime,

Digitized by Google

et ne peut avoir un meilleur gage de luy que vous. Pour cette cause, il a commandé que l'on vous mist des gardes, pour empescher que vous ne sortiez de vostre chambre. Aussy que ceux de son conseil luy ont representé que, si vous estiez libre parmy nous, vous descouvririez tout ce qui se delibereroit contre vostre frère et vostre mary et les en advertiriez. Je vous prie ne le trouver mauvais : cecy, si Dieu plaist, ne durera guères. Ne vous faschez point aussy si je n'ose si souvent vous venir voir, car je craindrois d'en donner soubçon au roy; mais asseurez-vous que je ne permettray point qu'il vous soit faict aucun desplaisir, et que je feray tout ce que je pourray pour mettre la paix entre vos frères.» Je luy representay combien estoit grande l'indignité qu'on me faisoit en cela. Je ne voulois pas desadvouer que mon frère m'avoit tousjours librement communiqué tous ses justes mescontentements; mais pour le roy mon mary, depuis qu'il m'avoit osté Thorigny, nous n'avions point parlé ensemble; que mesme il ne m'avoit point veue en ma maladie, et ne m'avoit point dict à Dieu. Elle me respond : « Ce sont petites querelles de mary à femme; mais on sçait bien qu'avec douces lettres il vous regaignera le cœur, et que, s'il vous mande l'aller trouver, vous y irez, ce que le roy, mon fils, ne veult pas. »

Elle s'en retournant, je demeure en cet estat quelques mois, sans que personne, ny mesme mes plus privez amis, m'osassent venir voir, craingnants de se ruiner. A la cour, l'adversité est toujours seule, comme la prospérité est accompaignée; et la persecution est la coupelle

Digitized by Google

des vrays et entiers amys. Le seul brave Grillon [1] est celuy qui, mesprisant toutes deffenses et toutes desfaveurs, vinst cinq ou six fois en ma chambre, estonnant tellement de crainte les cerbères que l'on avoit mis à ma porte, qu'ils n'osèrent jamais le dire, ny luy refuser le passage.

Durant ce temps là, le roy mon mary estant arrivé en son gouvernement et ayant joinct ses serviteurs et amys, chacun luy resmontra le tort qu'il avoit d'estre party sans me dire à Dieu, luy representant que j'avois de l'entendement pour le pouvoir servir, et qu'il falloit qu'il me regaingnast; qu'il retireroit beaucoup d'utilité de mon amitié et de ma presence lors que, les choses estant pacifiées, il me pourroit avoir auprès de luy. Il fust aisé à persuader en cela, estant esloingné de sa Circé, madame de Sauve. Ses charmes ayans perdu par l'absence leur force (ce qui luy rendoit sa raison pour recognoistre clairement les artifices de nos ennemys, et que la division qu'ils avoient trouvée entre nous ne luy procuroit moins de ruine qu'à moy), il m'escrivist une très-honneste lettre, où il me prioit d'oublier tout ce qui s'estoit passé entre nous, et croire qu'il me vouloit aimer, et me le faire paroistre plus qu'il n'avoit jamais faict; me commandant aussy le tenir adverty de l'estat des affaires qui se passoient où j'estois, de mon estat et de celuy de mon frère; car ils estoient esloignez, bien qu'unis d'intelligence, mon frère estant vers la Champaigne, et le roy mon mary

1. Louis de Balbe de Berton de Crillon (ou Grillon), né en 1541, mort en 1615.

Digitized by Google

en Gascongne. Je reçeus cette lettre estant encore captive, qui m'apporta beaucoup de consolation et de soulagement, et ne manquay depuis (bien que les gardes eussent charge de ne me laisser escrire), aydée de la necessité, mère de l'invention, de luy faire souvent tenir de mes lettres.

Quelques jours après que je fus arrestée, mon frère sçeut ma captivité, qui l'aigrist tellement, que, s'il n'eust eu l'affection de sa patrie dans le cœur aultant enracinée comme il avoit de part et d'interest à cet estat, il eust faict une si cruelle guerre (comme il en avoit le moien, ayant lors une belle armée), que le peuple eust porté la peine des effects de leur prince; mais, retenu pour le debvoir de cette naturelle affection, il escrivit à la royne ma mère que, si l'on me traictoit ainsy, que l'on le mettroit au dernier desespoir. Elle, craingnant de voir venir les aigreurs de cette guerre à cette extremité qu'elle n'eust le moyen de la pacifier, remonstre au roy de quelle importance cette guerre luy estoit, et le trouve disposé à recepvoir ses raisons, son ire estant moderée par la congnoissance du peril où il se voyoit, estant attaqué en Gascongne, Dauphiné, Languedoc, Poictou, et du roy mon mary et des huguenots, qui tenoient plusieurs belles places, et de mon frère en Champaigne, qui avoit une grosse armée, composée de la plus brave et gaillarde noblesse qui fust en France; et n'ayant peu, depuis le despart de mon frère, par prières, commandemens ny menaces, faire monter personne à cheval contre mon frère, tous les princes et seigneurs de France redoubtants

Digitized by Google

sagement de mettre le doigt entre deux pierres. Tout ce consideré, le roy preste l'oreille aux remonstrances de la royne ma mère, et se rend non moings desireux qu'elle de faire une paix, la priant de s'y employer et d'en trouver le moien. Elle soudain se dispose d'aller trouver mon frère, representant au roy qu'il estoit necessaire qu'elle m'y menast; mais le roy n'y voulut consentir, estimant que je luy servirois d'un grand ostage. Elle donc s'en va sans moy et sans m'en parler; et mon frère, voyant que je n'y étois pas, luy representa le juste mecontentement qu'il avoit, et les indignitez et mauvais traictemens qu'il avoit receus à la cour, y joingnant celuy de l'injure qu'on m'avoit faicte m'ayant retenue captive, et de la cruauté que, pour m'offenser, on avoit voulu faire à Thorigny, disant qu'il n'escouteroit nulle ouverture de paix que le tort que l'on m'avoit faict ne fust reparé, et qu'il ne me vist satisfaicte et en liberté [1].

La royne ma mère, voyant cette responce, revinst, et representa au roy ce que luy avoit dist mon frère; qu'il estoit necessaire, s'il vouloit une paix, qu'elle y retournast, mais que d'y aller sans moy, son voiage seroit encor inutile, et croistroit plustost le mal que de le diminuer; qu'aussy de m'y mener sans m'avoir premier contentée, que j'y nuirois plustost que d'y servir, et que mesme il seroit à craindre qu'elle eust peine à me ramener, et que je voulusse aller trouver mon mary; qu'il falloit m'oster les

1. L'entrevue de Catherine et du duc d'Anjou eut lieu à Chambord, le 8 septembre 1575. Cf. Davila, l. 6.

Digitized by Google

gardes, et trouver moyen de me faire oublier le traictement qu'on m'avoit faict : ce que le roy trouve bon, et s'y affectionne aultant qu'elle. Soudain elle m'envoye querir, me disant qu'elle avoit tant faict qu'elle avoit disposé les choses à la voye d'une paix ; que c'estoit le bien de cet estat ; qu'elle sçavoit que mon frère et moy avions tousjours desiré qu'il se peust faire une paix si advantageuse pour mon frère, qu'il auroit occasion de rester content, et hors de la tyrannie du Guast et de tous autres tels malicieux qui pourroient posseder le roy ; qu'oultre tenant la main à faire un bon accord entre le roy et mon frère, je la delivrerois d'un mortel ennuy qui la possedoit, se trouvant en tel estat, qu'elle ne pouvoit, sans mortelle offense, recepvoir la nouvelle de la victoire de l'un ou de l'aultre de ses fils ; qu'elle me prioit que l'injure que j'avois receue ne me fist desirer plustost la vengeance que la paix ; que le roy en estoit marry ; qu'elle l'en avoit veu plorer ; et qu'il m'en feroit telle satisfaction que j'en resterois contente. Je luy respondis que je ne prefererois jamais mon bien particulier au bien de mes frères et de cet estat, pour le repos et le contentement duquel je me voudrois sacrifier ; que je ne souhaittois rien tant qu'une bonne paix, et que j'y voudrois servir de tout mon pouvoir.

Le roy entre sur cela en son cabinet, qui, avec une infinité de belles parolles, tasche à me rendre satisfaicte, me conviant à son amitié, voyant que ny mes façons ny mes paroles ne demonstroient aucun ressentiment de l'injure que j'avois receue. Ce que je faisois plus pour

Digitized by Google

le mespris de l'offense que pour sa satisfaction, ayant passé le temps de ma captivité au plaisir de la lecture, où je commençay lors à me plaire; n'ayant cette obligation à la fortune mais, plustost à la Providence divine, qui dès lors commença à me produire un si bon remède pour le soulagement des ennuys qui m'estoient preparez à l'advenir. Ce qui m'estoit aussi un acheminement à la devotion, lisant en ce beau livre universel de la nature tant de merveilles de son Createur, que toute ame bien née, faisant de cette congnoissance une eschelle de laquelle Dieu est le dernier et le plus hault eschelon, ravie, se dresse à l'adoration de cette merveilleuse lumière et splendeur de cette incomprehensible essence; et faisant un cercle parfaict, ne se plaist plus à aultre chose qu'à suivre cette chaisne d'Homère, cette agréable encyclopédie, qui, partant de Dieu mesme, retourne à Dieu mesme, principe et fin de toutes choses. Et la tristesse contraire à la joye, qui emporte hors de nous les pensées de nos actions, reveille nostre ame en soy-mesme, qui, rassemblant toutes ses forces pour rejetter le mal et chercher le bien, pense et repense sans cesse pour choisir ce souverain bien, auquel pour asseurance elle puisse trouver quelque tranquillité, qui sont de belles dispositions pour venir à la congnoissance et amour de Dieu. Je receus ces deux biens de la tristesse et de la solitude, à ma première captivité, de me plaire à l'estude et m'addonner à la devotion, biens que je n'eusse jamais goustés entre les vanitez et magnificence de ma prospère fortune.

Le roy, comme j'ay dict, ne voyant en moy

Digitized by Google

nulle apparence de mescontentement, me dit que la royne ma mère s'en alloit trouver mon frère en Champaigne pour traicter une paix; qu'il me prioit de l'accompaigner et y apporter tous les bons offices que je pourrois; et qu'il sçavoit que mon frère avoit plus de créance en moy qu'en tout aultre; que de ce qui en viendroit de bien il m'en donneroit l'honneur, et m'en resteroit obligé. Je luy promis ce que je voulois faire, car je cognoissois que c'estoit le bien de mon frère et celuy de l'estat, qui estoit de m'y employer en sorte qu'il en resteroit content.

La royne ma mère part, et moy avec elle, pour s'en aller à Sens, la conference se debvant faire en la maison d'un gentilhomme, à une lieue de là. Le lendemain nous allasmes au lieu de la conference. Mon frère s'y trouve, accompaigné de quelques-unes de ses trouppes et des principaux seigneurs et princes catholiques et huguenots de son armée, entre lesquels estoit le duc Casimir, et le colonel Poux, qui luy avoient amené six mille reistres, par le moyen de ceux de la religion qui s'estoient joincts avec mon frère à cause du roy mon mary. L'on traicta là, par plusieurs jours, les conditions de la paix, y ayant plusieurs disputes sur les articles, principalement sur ceux qui concernoient ceux de la religion, ausquels on accorda des conditions plus avantageuses qu'on n'avoit envie de leur tenir, comme il parust bien depuis, le faisant la royne ma mère seulement pour avoir la paix, renvoyer reistres, et retirer mon frère d'avec eux, qui n'avoit moins d'envie de se separer, pour avoir tousjours esté très-catholique, et ne

Digitized by Google

s'estre servi des huguenots que par necessité [1].

En cette paix, il fut donné partage à mon frère selon sa qualité [2]; à quoy mon frère vouloit que je fusse comprise, me faisant lors establir l'assignat de mon dot en terres; et M. de Beauvais [3], qui estoit deputé pour son party, y insistoit fort pour moy. Mais la royne ma mère me pria que je ne le permisse, et qu'elle m'asseuroit que j'aurois du roy ce que je luy demanderois; ce qui me fist les prier de ne m'y faire comprendre, et que j'aimois mieux avoir ce que j'aurois du gré du roy et de la royne ma mère, estimant qu'il me seroit plus asseuré. La paix estant conclue, les asseurances prises d'une part et d'aultre, la royne ma mère se disposant à s'en retourner, je reçeus lettres du roy mon mary par lesquelles il me faisoit paroistre qu'il avoit beaucoup de desir de me revoir, me priant, soudain que je verrois la paix faicte, de demander mon congé pour le venir trouver. J'en suppliay la royne ma mère. Elle me rejette cela, et par toutes sortes de persuasions tasche de m'en divertir, me disant que, lors qu'après la saint Barthelemy je ne voulus recepvoir la proposition qu'elle me feist de me separer de nostre mariage, qu'elle loua lors mon intention parce qu'il s'estoit faict catholique; mais qu'à cette heure qu'il avoit quitté la religion catholique et qu'il s'estoit faict huguenot,

1. Cette paix, dite *paix de Monsieur*, fut signée à Chastenay le 6 mai 1576.

2. Voy. les lettres-patentes confirmant l'apanage (les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry) cédé au duc d'Alençon, dans la Popelinière, l. 40.

3. Charles II, cardinal de Bourbon.

Digitized by Google

elle ne me pouvoit permettre que j'y allasse. Et voyant que j'insistois tousjours pour avoir mon congé, elle, avec la larme à l'œil, me dit que si je ne revenois avec elle, que je la ruinerois; que le roy croiroit qu'elle me l'auroit faict faire, et qu'elle luy avoit promis de me ramener, et qu'elle feroit que j'y demeurerois jusques à ce que mon frère y fust; qu'il y viendroit bientost, et que soudain après elle me feroit donner mon congé.

Nous nous en retournasmes à Paris trouver le roy, qui nous receust avec beaucoup de contentement d'avoir la paix; mais toutesfois, aggreant peu les advantageuses conditions des huguenots, se deliberant bien, soudain qu'il auroit mon frère à la cour, de trouver une invention pour rentrer en la guerre contre lesdits huguenots, pour ne les laisser joüir de ce qu'à regret et par force on leur avoit accordé seulement pour en retirer mon frère, lequel demeura un mois ou deux à venir, pour donner ordre à renvoyer les reistres et licencier le reste de son armée. Il arrive après à la cour, avec toute la noblesse catholique qui l'avoit assisté. Le roy le receust avec tout honneur, monstrant avoir beaucoup de contentement de le revoir, et fist bonne chère aussi à Bussy, qui y estoit : car le Guast lors estoit mort, ayant esté tué par un jugement de Dieu [1], pendant qu'il suoit une diette, comme aussy c'estoit un corps gasté de toutes sortes de villanies, qui fust donné à la pourriture qui dès long-temps le possédoit, et son ame aux

1. Voy., plus haut, la note de la page 18.

Digitized by Google

dæmons, à qui il avoit faict hommage par magie et toutes sortes de meschancetez. Ce fusil de haine et de division estant osté du monde, et le roy n'ayant son esprit bandé qu'à la ruine des huguenots, se voulant servir de mon frère contre eux pour rendre mon frère et eux irreconciliables, et craignant pour ceste mesme raison que j'allasse trouver le roy mon mary, nous faisoit à l'un et à l'aultre toutes sortes de caresses et de bonne chère pour nous faire plaire à la cour. Et voyant qu'en ce mesme temps M. de Duras estoit arrivé de la part du roy mon mary pour me venir querir, et que je le pressois si fort de me laisser aller qu'il n'y avoit plus lieu de me refuser, il me dict (montrant que c'estoit l'amitié qu'il me portoit, et la congnoissance qu'il avoit de l'ornement que je donnois à la cour, qui faisoit qu'il ne pouvoit permettre que je m'en allasse que le plus tard qu'il pourroit), qu'il me vouloit conduire jusques à Poictiers, et renvoya M. de Duras avec cette asseurance [1].

Cependant il demeure quelques jours à partir de Paris, retardant à me refuser ouvertement mon congé qu'il eust toutes choses prestes pour pouvoir declarer la guerre, comme il l'avoit enseignée aux huguenots, et par consequent au roy mon mary. Et pour y trouver un pretexte, on faict courir le bruit que les catholiques se plaingnent des advantageuses conditions que l'on avoit accordées aux huguenots à la paix de Sens. Ce murmure et mescontentement des ca-

1. Duras ne ramena à Henri de Navarre que Catherine, sœur du prince.

Digitized by Google

tholiques passe si avant, qu'ils viennent à se liguer à la cour, par les provinces et par les villes, s'enroollans et signans, et faisants grand bruict, tacitement du sçeu du roy, monstrans vouloir eslire Messieurs de Guise. Il ne se parle d'aultre chose à la cour depuis Paris jusques à Blois, où le roy avoit fait convoquer les Estats[1]; pendant l'ouverture desquels le roy appella mon frère en son cabinet, avec la royne ma mère et quelques-uns de messieurs de son conseil. Il lui represente de quelle importance estoit pour son estat et pour son authorité la ligue que les catholiques commençoient, mesmes s'ils venoient à se faire des chefs, et qu'ils esleussent ceux de Guise; qu'il y alloit du leur plus que de tout aultre (entendant de mon frère et de luy); que les catholiques avoient raison de se plaindre, et que son debvoir et conscience l'obligeoient à mescontenter plustost les huguenots que les catholiques; qu'il prioit et conjuroit mon frère, comme fils de France et bon catholique qu'il estoit, de le vouloir conseiller et assister en cette affaire, où il y alloit du hazard de sa couronne et de la religion catholique. Adjoustant à cela qu'il luy sembloit que pour couper chemin à cette dangereuse ligue, que luy-mesme s'en debvoit faire le chef, et pour montrer combien il avoit de zèle à sa religion, et les empescher d'eslire d'autre chef, la signer le premier comme chef, et la faire signer à mon frère et à tous les princes et seigneurs, gouverneurs, et aultres ayant charge

1. Les États-Généraux furent ouverts à Blois le 6 décembre 1576.

Digitized by Google

en son royaume. Mon frère ne peust lors que luy offrir le service qu'il debvoit à Sa Majesté, et à la conservation de la religion catholique. Le roy, ayant pris asseurance de l'assistance de mon frère en cette occasion, qui estoit la principale fin où tendoit l'artifice de cette ligue, soudain faict appeler tous les princes et seigneurs de sa cour, se faict apporter le roolle de ladite ligue, s'y signe le premier comme chef, et y fait signer mon frère et tous les autres qui n'y avoient encor signé.

Le lendemain ils ouvrent les Estats, et ayant pris les advis de MM. les evesques de Lyon, d'Ambrun et de Vienne[1], et des autres prelats qui estoient à la cour, qui luy persuadèrent qu'après le serment qu'il avoit faict à son sacre, nul serment qu'il peust faire aux heretiques ne pouvoit estre vallable, ledict serment de son sacre l'affranchissant de toutes les promesses qu'il avoit peu faire aux huguenots. Ce qu'ayant prononcé à l'ouverture des Estats, et ayant déclaré la guerre aux huguenots, il renvoya Genissac le huguenot[2], qui depuis peu de jours estoit là de la part du roy mon mary pour advancer mon partement, avec paroles rudes, pleines de menaces, luy disant qu'il avoit donné sa sœur à un catholique, non à un huguenot; que si le roy mon mary avoit envie de m'avoir, qu'il se fist catholique.

Toutes sortes de preparatifs à la guerre se

1. P. d'Espinace, G. d'Avançon de Saint-Marcel, Vespasien Grimaldi.

2. Probablement celui qui fut tué à l'attaque de Saint-Macary en 1577. (D'Aubigné, t. 1, p. 877.)

Digitized by Google

font, et ne se parle à la cour que de guerre; et pour rendre mon frère plus irreconciliable avec les huguenots, le roy le faict chef d'une de ses armées. Genissac m'estant venu dire le rude congé que le roy luy avoit donné, je m'en vais droict au cabinet de la royne ma mère, où le roy estoit, pour me plaindre de ce qu'il m'avoit jusques alors abusée, m'ayant tousjours empeschée d'aller trouver le roy mon mary, et ayant feinct de partir de Paris pour me conduire à Poictiers pour faire un effect si contraire. Je luy representay que je ne m'estois pas mariée pour plaisir ny de ma volonté; que ç'avoit esté de la volonté et auctorité du roy Charles mon frère, de la royne ma mère, et de luy; que puis qu'ils me l'avoient donné, qu'ils ne me pouvoient point empescher de courre sa fortune; que j'y voulois aller; que s'ils ne me le permettoient, je me desroberois et y irois de quelque façon que ce fust, au hazard de ma vie. Le roy me respondit : « Il n'est plus temps, ma sœur, de m'importuner de ce congé. J'advoue ce que vous dites, que j'ay retardé exprès pour vous le refuser du tout; car depuis que le roy de Navarre s'est refaict huguenot, je n'ay jamais trouvé bon que vous y allassiez. Ce que nous en faisons, la royne ma mère et moy, c'est pour vostre bien. Je veux faire la guerre aux huguenots, et exterminer cette miserable religion qui nous a faict tant de mal; et que vous, qui estes catholique, et qui estes ma sœur, fussiez entre leurs mains comme ostage de moy, il n'y a point d'apparence. Et qui sçait si, pour me faire une indignité irreparable, ils voudroient se venger sur vostre vie du mal

Digitized by Google

que je leur feray ? Non, non, vous n'y irez point; et si vous taschez à vous desrober, comme vous dites, faictes estat que vous aurez et moy et la royne ma mère pour cruels ennemys, et que nous vous ferons ressentir nostre inimitié autant que nous en avons de pouvoir, en quoi vous empirerez la condition de vostre mary plustost que de l'amender. »

Je me retiray avec beaucoup de desplaisir de cette cruelle sentence, et prenant advis des principaux de la cour, de mes amys et amies, ils me representent qu'il me seroit mal seant de demeurer en une cour si ennemie du roy mon mary, et d'où l'on luy faisoit si ouvertement la guerre; et qu'ils me conseilloient, pendant que cette guerre dureroit, de me tenir hors de la cour; mesme qu'il me seroit plus honnorable de trouver, s'il estoit possible, quelque pretexte pour sortir du royaume, ou sous couleur de pelerinage, ou pour visiter quelqu'une de mes parentes. Madame la princesse de La Roche-sur-Yon [1] estoit de ceux que j'avois assemblez pour prendre leur advis, qui estoit sur son partement pour aller aux eaux de Spa. Mon frère aussi y estoit present, qui avoit amené avec luy Mondoucet, qui avoit esté agent du roy en Flandre, et en estant depuis peu revenu, avoit representé au roy combien les Flamans souffroient à regret l'usurpation que l'Espagnol faisoit sur le roy de

1. Philippe de Montespedon, dame de Chemillé et de Beaupréau, veuve en premières noces du maréchal R. de Montejean, et en secondes de Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon. Elle mourut le 12 avril 1578. Voyez l'Estoile, p. 97.

Digitized by Google

France de la domination et souveraineté de Flandre; que plusieurs seigneurs et communautez des villes l'avoient chargé de luy faire entendre combien ils avoient le cœur françois, et que tous luy tendoient les bras. Mondoucet, voyant que le roy mesprisoit cet advis, n'ayant rien en la teste que les huguenots, à qui il vouloit faire ressentir le desplaisir qu'ils luy avoient faict d'avoir assisté mon frère, ne luy en parle plus, et s'adresse à mon frère, qui, du vray naturel de Pyrrus, n'aymoit qu'à entreprendre choses grandes et hazardeuses, estant plus né à conquerir qu'à conserver; lequel embrasse soudain cette entreprise, qui luy plaist d'autant plus qu'il voit qu'il ne faict rien d'injuste, voulant seulement r'acquerir à la France ce qui luy estoit usurpé par l'Espaignol. Mondoucet pour cette cause s'estoit mis au service de mon frère, qui le renvoyoit en Flandre soubs couleur d'accompaigner madame la princesse de La Roche-sur-Yon aux eaux de Spa; lequel voyant que chacun cherchoit quelque pretexte apparent pour me pouvoir tirer hors de France durant cette guerre (qui disoit en Savoye, qui disoit en Lorraine, qui à Saint-Claude, qui à Nostre-Dame de Lorrette), dit tout bas à mon frère : « Monsieur, si la royne de Navarre pouvoit feindre avoir quelque mal à quoy les eaux de Spa, où va madame la princesse de La Roche-sur-Yon, peussent servir, cela viendroit bien à propos pour vostre entreprise de Flandre, où elle pourroit frapper un grand coup. » Mon frère le trouva fort bon, et fust fort aise de cette ouverture, et s'escria soudain : « O royne, ne cherchez plus, il faut que

Digitized by Google

vous alliez aux eaux de Spa, où va madame la princesse de La Roche-sur-Yon. Je vous ay veu autrefois une eresipèle au bras; il faut que vous disiez que lors les medecins vous l'avoient ordonné, mais que la saison n'y estoit pas si propre; qu'à cette heure c'est leur saison, que vous suppliez le roy vous permettre d'y aller. »

Mon frère ne s'ouvrist pas davantage devant cette compagnie pour quoy il le desiroit, à cause que M. le cardinal de Bourbon y estoit, qui tenoit pour le Guisart et l'Espaignol; mais moy, je l'entendis soudain, me doubtant bien que c'estoit pour l'entreprise de Flandres, de quoy Mondoucet nous avoit parlé à tous deux. Toute la compagnie fust de cet advis, et madame la princesse de La Roche-sur-Yon, qui y debvoit aller, et qui m'aimoit fort, en receut fort grand plaisir, et me promit de m'y accompagner, et de se trouver avec moy quand j'en parlerois à la royne ma mère, pour luy faire trouver bon.

Le lendemain je trouvay la royne seule, et luy representay le mal et desplaisir que ce m'estoit de voir le roy mon mary en guerre contre le roy, et de me voir esloingnée de luy; que, pendant que cette guerre dureroit, il ne m'estoit honnorable ny bien seant de demeurer à la cour; que, si j'y demeurois, je ne pourrois éviter de ces deux malheurs l'un, ou que le roy mon mary penseroit que j'y fusse pour mon plaisir, et que je ne luy servirois pas comme je debvois; ou que le roy prendroit soubçon de moy, et croyroit que j'advertirois tousjours le roy mon mary; que l'un et l'aultre me produiroient beaucoup de mal; que je la suppliois de trouver bon

Digitized by Google

que je m'esloingnasse de la cour pour l'esviter; qu'il y avoit quelque temps que les medecins m'avoient ordonné les eaux de Spa pour l'eresipèle que j'avois au bras, à quoy depuis si long-temps j'estois subjecte; que, la saison à cette heure y estant propre, il me sembloit que si elle le trouvoit bon, que ce voyage estoit bien à propos pour m'esloingner en cette saison, non seulement de la cour, mais de France, pour faire congnoistre au roy mon mary que, ne pouvant estre avec luy, pour la desfiance du roy, je ne voulois point estre au lieu où on luy faisoit la guerre; que j'esperois qu'elle, par sa prudence, disposeroit les choses avec le temps de telle façon que le roy mon mary obtiendroit une paix du roy, et rentreroit en sa bonne grace; que j'attendrois cette heureuse nouvelle pour lors venir prendre congé d'eux pour m'en aller trouver le roy mon mary; et qu'en ce voiage de Spa, madame la princesse de La Roche-sur-Yon, qui estoit là presente, me faisoit cet honneur de m'accompaigner. Elle approuva cette condition, et me dit qu'elle estoit fort aise que j'eusse pris cet advis; que le mauvais conseil que ces eveques avoient donné au roy de ne tenir ses promesses, et rompre tout ce qu'elle avoit promis et contracté pour luy, luy avoit, pour plusieurs considerations, apporté beaucoup de desplaisir; mesme voyant que cet impetueux torrent entrainoit avec soy et ruinoit les plus capables et meilleurs serviteurs que le roy eust en son conseil (car le roy en esloingna quatre ou cinq des plus apparens et plus entiers); mais qu'entre tout cela, ce qui luy travailloit le plus l'esprit estoit

Digitized by Google

de voir ce que je luy representois, que je ne pouvois eviter, demeurant à la cour, l'un de ces deux malheurs : ou que le roy mon mary ne l'auroit agreable et s'en prendroit à moy, ou que le roy entreroit en desfiance de moy, pensant que j'advertirois le roy mon mary; qu'elle persuaderoit au roy de trouver bon ce voyage, ce qu'elle fit. Et le roy m'en parla sans monstrer d'en estre en colère, estant assez content de m'avoir peu empescher d'aller trouver le roy mon mary, qu'il hayoit lors plus qu'aucune chose du monde; et commande que l'on despeschast un courrier à dom Jean d'Autriche, qui commandoit pour le roy d'Espaigne en Flandres, pour le prier de me bailler les passeports necessaires pour passer librement au païs de son authorité, pour ce qu'il falloit bien avant passer dans la Flandre pour aller aux eaux de Spa, qui sont aux terres de l'evesché de Liége.

Cela resolu, nous nous separasmes tous à peu de jours de là, lesquels mon frère employa à m'instruire des offices qu'il desiroit de moy pour son entreprise de Flandres; le roy et la royne ma mère s'en allans à Poictiers, pour estre plus près de l'armée de M. de Mayenne, qui assiegeoit Brouage [1], et qui de là debvoit passer en Gascongne pour faire la guerre au roy mon mary. Mon frère s'en alloit avec l'aultre armée, de quoy il estoit chef, assieger Issoire et les aultres villes qu'il prinst en ce temps-là; moy en Flandres, accompagnée de madame la prin-

1. Brouage capitula le 20 août 1577, après un siége de près de cinq mois. V. d'Aubigné, t. 1, p. 923 et suiv.

Digitized by Google

cesse de La Roche-sur-Yon, de madame de Tournon [1], ma dame d'honneur, de madame de Mouy de Picardie [2], de madame la castellane de Milan, de madamoiselle d'Atrie [3], de madamoiselle de Tournon [4], et de sept ou huict aultres filles; et d'hommes, de M. le cardinal de Lenoncourt [5], de M. l'evesque de Langres [6], de M. de Mouy, seigneur de Picardie [7], maintenant beaupère d'un frère de la royne Louise nommé le comte de Chaligny [8], de mon premier maistre d'hostel, de mes premiers escuyers, et aultres gentilshommes de ma maison. Cette compaignie pleust tant aux estrangers qui la virent, et la trouvèrent si leste, qu'ils en eurent la France en beaucoup plus d'admiration.

J'allois en une lictière faite à pilliers doublez de

1. Claudine de la Tour-Turenne, femme de Just, seigneur de Tournon, comte de Roussillon.

2. Catherine Susanne, comtesse de Cerny, femme de Charles, marquis de Mouy.

3. Anne d'Aquaviva, fille de Jean-François, duc d'Atri. Elle épousa, en 1578, Ludovico Adjaceto, Florentin, qui venoit d'acheter le comté de Château-Vilain, au prix de 400,000 fr. (L'Estoile, p. 105.) D'Aubigné l'appelle (p. 978) « la bouffonne Atrie. »

4. Hélène de Tournon, fille de Just II, seigneur de Tournon, et de Claudine de la Tour-Turenne.

5. Philippe de Lenoncourt, comte de Châlon, de 1550 à 1556, puis évêque d'Auxerre, 1560-1562, cardinal en 1586.

6. Charles de Perusse d'Escars. Il occupa le siége de Langres de 1571 à 1614.

7. Charles, marquis de Mouy, baron d'Espiart, etc., gouverneur de Saint-Quentin.

8. Henri de Lorraine, comte de Chaligny, frère de Louise de Lorraine, femme de Henri III. Il fut fait prisonnier par le bouffon Chicot, dans un combat livré par Henri IV au duc de Parme, en 1592. Voy. de Thou, l. 102.

Digitized by Google

velours incarnadin d'Espaigne, en broderie d'or et de soye nuée, à devise; cette litière toute vitrée, et les vitres toutes faictes à devise, y ayant, ou à la doublure ou aux vitres, quarante devises toutes differentes, avec les mots en espaignol et italien, sur le soleil et ses effects. Laquelle estoit suivie de la litière de madame de La Roche-sur-Yon, et de celle de madame de Tournon, ma dame d'honneur, et de dix filles à cheval avec leur gouvernante, et de six carrosses ou chariots, où alloit le reste des dames et filles d'elles et de moy. Je passay par la Picardie, où les villes avoient commandement du roy de me recepvoir selon que j'avois cet honneur de luy estre, qui, en passant, me firent tout l'honneur que j'eusse peu desirer.

Estant arrivée au Castelet, qui est un fort à trois lieues de la frontière de Cambresys, l'evesque de Cambray[1], qui estoit lors terre de l'Eglise et pays souverain, qui ne recognoissoit le roy d'Espaigne que pour protecteur, m'envoya un gentilhomme pour sçavoir l'heure à laquelle je partirois, pour venir au devant de moy jusques à l'entrée de ses terres, où je le trouvay très-bien accompagné, mais de gens qui avoient les habits et l'apparence de vrais Flamands, comme ils sont fort grossiers en ce quartier-là. L'evesque estoit de la maison de Barlemont, une des principales de Flandres, mais qui avoit le cœur espaignol, comme ils ont monstré, ayants esté ceux qui ont le plus assisté dom Jean[2]. Il

1. Louis de Berlaymont.
2. Don Juan d'Autriche.

Digitized by Google

ne laissa de me recepvoir avec beaucoup d'honneur, et non moins de ceremonies espagnoles. Je trouvay cette ville de Cambray, bien qu'elle ne soit bastie de si bonne estoffe que les nostres de France, beaucoup plus agreable, pour y estre les rues et places beaucoup mieux proportionnées, et disposées comme elles sont, et les eglises très-grandes et belles, ornement commun à toutes les villes de Flandres. Ce que je recognus en ceste ville d'estime et de remarque fust la citadelle, des plus belles et des mieux achevées de la chrestienté; ce que depuis elle fit bien esprouver aux Espagnols, estant soubs l'obeissance de mon frère. Un honneste homme, nommé M. d'Ainsi[1], fils du comte de Frezin, en estoit lors gouverneur, lequel en grace, en apparence, et en toutes belles parties requises à un parfaict cavalier, n'en debvoit rien à nos plus parfaits courtisans, ne participant nullement de ceste naturelle rusticité qui semble estre propre aux Flamans. L'evesque nous fist festin, et nous donna après soupper le plaisir du bal, où il fist venir toutes les dames de la ville; auquel ne se trouvant, et s'estant retiré soudain après soupper, pour estre, comme j'ay dict, d'humeur cerimonieuse espagnole, M. d'Ainsi estant le plus apparent de sa trouppe, il le laissa pour m'entretenir durant le bal, et pour après me mener à la collation de confitures, imprudemment, ce me semble, veu qu'il avoit la charge de la citadelle. J'en parle trop sçavante à mes despens, pour avoir plus appris que je n'en desirerois comme

1. Baudouin de Gavre, sieur d'Inchy.

Digitized by Google

il se faut comporter à la garde d'une place forte[1].

La souvenance de mon frère ne me partant jamais de l'esprit, pour n'affectionner rien tant que luy, je me ressouvins lors des instructions qu'il m'avoit données, et voyant la belle occasion qui m'estoit offerte pour luy faire un bon service en son entreprise de Flandres, cette ville de Cambray et cette citadelle en estans comme la clef, je ne la laissay perdre, et employay tout ce que Dieu m'avoit donné d'esprit à rendre M. d'Ainsi affectionné à la France, et particulierement à mon frère. Dieu permit qu'il me reussit si bien que, se plaisant en mon discours, il delibera de me voir le plus longtemps qu'il pourroit, et de m'accompagner tant que je serois en Flandres; et pour cet effect demanda congé à son maistre de venir avec moy jusques à Namur, où dom Jean d'Austriche m'attendoit, disant qu'il desiroit de voir les triomphes de cette reception. Ce Flament espagnolisé fust neantmoins si mal advisé de le luy permettre. Pendant ce voyage, qui dura dix ou douze jours, il me parla le plus souvent qu'il pouvoit, monstrant ouvertement qu'il avoit le cœur tout françois, et qu'il ne respiroit que l'heur d'avoir un si brave prince que mon frère pour maistre et

1. M. F. Guessard a mis ici une note qu'il nous permettra de reproduire. « Cette observation, dit-il, est d'une rare modestie. Marguerite savoit à merveille comme il faut se comporter pour garder une place forte et même pour la prendre. La manière dont elle s'empara du château d'Usson, et dont elle s'y maintint pendant dix-neuf ans, fait beaucoup d'honneur à son habileté. (Voyez Brantôme, *Dames illustres*, éloge de Marguerite.) »

Digitized by Google

seigneur, mesprisant la subjection et domination de son evesque, qui, bien qu'il fust son souverain, n'estoit que gentilhomme comme luy, mais beaucoup son inferieur aux qualitez et graces de l'esprit et du corps.

Partant de Cambray, *j'allay coucher à Valenciennes*, terre de Flandres, où M. *le comte* de Lalain[1], M. de Montigny[2], son frère, *et plusieurs* aultres seigneurs et gentilshommes, *jusques* au nombre de deux ou trois cens, vindrent au devant de *moy pour me* recepvoir au sortir des *terres de Cambresys*, jusques où l'evesque de Cambray m'avoit conduicte. Estant arrivée à Valenciennes, ville qui cède en force à Cambray, et non en l'ornement des belles places et belles eglises, où les fontaines et les horloges, avec *industrie* propre aux Allemands, ne donnoient peu de merveille à nos François, ne *leur* estant commun *de voir des horloges* representer une agreable musique de voix, avec aultant de sortes de personnages que le petit chasteau que l'on alloit voir pour chose rare au faulxbourg Sainct-Germain. M. le comte de Lalain, ceste ville estant de son gouvernement, fist festin aux seigneurs et gentilshommes de ma trouppe, remettant à Mons à traicter les dames, où sa femme, sa belle-sœur, madame d'Aurec[3], et toutes les plus apparentes et galantes dames de ce pays-là m'attendoient pour me recepvoir, où le comte et toute sa trouppe me conduisit le lendemain. Il

1. Philippe, comte de Lalaing, grand-bailli de Hainaut.
2. Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, marié à Anne de Croy.
3. Diane de Dompmartin, marquise d'Havrec ou d'Havré.

Digitized by Google

se disoit estre parent du roy mon mary, et estoit personne de grande authorité et de grands moyens, auquel la domination de l'Espaignol avoit tousjours esté odieuse, en estant très-offensé depuis la mort du comte d'Egmont[1], qui luy estoit proche parent. Et bien qu'il eust maintenu son gouvernement sans estre entré en la ligue du prince d'Orange ny des huguenots, estant seigneur très-catholique, il n'avoit neantmoins jamais voulu voir dom Jean, ny permettre que luy ny aulcun de la part de l'Espagnol entrast en son gouvernement; dom Jean ne l'ayant osé forcer de faire au contraire, craignant, s'il l'attaquoit, de faire joindre la ligue des catholiques de Flandre, que l'on nomme la ligue des Estats, à celle du prince d'Orange et des huguenots, prevoyant bien que cela luy donneroit aultant de peine comme depuis ceux qui ont esté pour le roy d'Espaigne l'ont esprouvé.

Le comte de Lalain, estant tel, ne pouvoit assez faire de demonstration de l'aise qu'il avoit de me voir là; et quand son prince naturel y eust esté, il ne l'eust peu recepvoir avec plus d'honneur et de demonstration de bien veuillance et d'affection. Arrivant à Mons à la maison du comte de Lalain, où il me fist loger, je trouvay à la cour la comtesse de Lalain[2], sa femme, avec bien quatre vingts ou cent dames du païs ou de la ville, de qui je fus receue, non comme princesse estrangère, mais comme si j'eusse esté leur naturelle dame, le naturel des Flamandes

1. Exécuté à Bruxelles avec le comte de Horne, le 4 juin 1568.
2. Marguerite de Ligne.

Digitized by Google

estant d'estre privées, familières et joyeuses. La comtesse de Lalain tenant de ce naturel, mais ayant d'avantage un esprit grand et eslevé, de quoy elle ne ressembloit moins à vostre cousine que du visage et de la façon, cela me donna soudain asseurance qu'il me seroit aisé de faire amitié estroicte avec elle, ce qui pourroit apporter de l'utilité à l'avancement du dessein de mon frère, cette honneste femme possedant du tout son mary. Passant cette journée à entretenir toutes ces dames, je me rends principalement familière de la comtesse de Lalain, et le jour mesme nous contractons une estroicte amitié.

L'heure du soupper venue, nous allons au festin et au bal, que le comte de Lalain continua tant que je fus à Mons; qui fut plus que je ne pensois, estimant debvoir partir dès le lendemain. Mais cette honneste femme me contraingnist de passer une sepmaine avec eux, ce que je ne voulois faire, craingnant de les incommoder. Mais il ne me feust jamais possible de le persuader à son mary ny à elle, qui encore à toute force me laissèrent partir au bout de huict jours. Vivant avec telle privauté avec elle, elle demeura à mon coucher fort tard, et y eust demeuré davantage, mais elle faisoit chose peu commune à personnes de telle qualité, qui toutesfois tesmoingne une nature accompagnée d'une grande bonté. Elle nourrissoit son petit fils de son lait; de sorte qu'estant le lendemain au festin, assise tout auprès de moy à la table, qui est le lieu où tous ceux de ce païs-là se communiquent avec plus de franchise, n'ayant l'esprit bandé qu'à mon but, qui n'estoit que d'advancer

Digitized by Google

le dessein de mon frère, elle parée et toute couverte de pierreries et de broderies, avec une robille à l'espagnole de toille d'or noire, avec des bandes de broderie de canetille d'or et d'argent, et un pourpoint de toille d'argent blanche en broderie d'or, avec des gros boutons de diamant (habit approprié à l'office de nourrice), l'on luy apporta à la table son petit fils, emmaillotté aussi richement qu'estoit vestue la nourrice, pour luy donner à taicter. Elle le met entre nous deux sur la table, et librement se desboutonne, baillant son tetin à son petit, ce qui eust esté tenu à incivilité à quelque autre; mais elle le faisoit avec tant de grace et de naïfveté, comme toutes ses actions en estoient accompaignées, qu'elle en receust autant de louanges que la compagnie de plaisir.

Les tables levées, le bal commença en la salle mesme où nous estions, qui estoit grande et belle, où estants assises l'une auprès de l'aultre, je luy dis qu'encore que le contentement que je recepvois lors en cette compagnie se peust mettre au nombre de ceux qui m'en avoient plus faict ressentir, que je souhaittois presque ne l'avoir point receu, pour le desplaisir que je recepvrois partant d'avec elle, et voyant que la fortune nous tiendroit pour jamais privez du plaisir de nous voir ensemble; que je tenois pour un des malheurs de ma vie que le ciel ne nous eust faict naistre elle et moy d'une mesme patrie : ce que je disois pour la faire entrer aux discours qui pouvoient servir au dessein de mon frère. Elle me respondit : « Ce païs a esté aultresfois de France, et à cette cause l'on y plaide

Digitized by Google

encore en françois, et cette affection naturelle n'est pas encore sortie du cœur de la pluspart de nous. Pour moy, je n'ay plus aultre chose en l'ame, depuis avoir eu cet honneur de vous voir. Ce païs a esté aultresfois très-affectionné à la maison d'Austriche; mais cette affection nous a esté arrachée en la mort du comte d'Egmont, de M. de Horne, de M. de Montigny [1] et des aultres seigneurs qui furent lors desfaicts, qui estoient nos proches parens, et appartenans à la pluspart de la noblesse de ce païs. Nous n'avons rien de plus odieux que la domination de ces Espaignols, et ne souhaittons rien tant que de nous delivrer de leur tyrannie; et ne sçaurions toutesfois comme y proceder, pource que ce païs est divisé à cause des differentes religions. Que si nous estions tous bien unis, nous aurions bientost jetté l'Espagnol dehors; mais cette division nous rend trop foibles. Que pleust à Dieu qu'il prist envie au roy de France, vostre frère, de r'acquerir ce païs, qui est sien d'ancienneté! Nous luy tendrions tous les bras. »

Elle ne me disoit cecy à l'improviste, mais premeditement, pour trouver par mon moyen, du costé de la France, quelque remède à leurs maulx. Moy, me voyant le chemin ouvert à ce que je desirois, je luy respondis : « Le roy de France, mon frère, n'est d'humeur pour entreprendre des guerres estrangères, mesmes ayant en son royaume le party des huguenots, qui est si fort que cela l'empeschera tousjours de rien

1. Floris de Montmorency, baron de Montigny. Il fut étranglé secrètement, en 1570, à Simancas.

Digitized by Google

entreprendre dehors; mais mon frère M. d'Alençon, qui ne doibt rien en valeur, prudence et bonté, aux roys mes père et frères, entendroit bien à cette entreprise, et n'auroit moins de moiens que le roy de France, mon frère, de vous y secourir. Il est nourry aux armes, et estimé un des meilleurs cappitaines de nostre temps, estant mesme à cette heure commandant l'armée du roy contre les huguenots, avec laquelle il a pris, depuis que je suis partie, sur eux, une très-forte ville nommée Issoire [1], et quelques aultres. Vous ne sçauriez appeller prince de qui le secours vous soit plus utile, pour vous estre si voisin, et avoir un si grand royaume que celuy de France à sa devotion, duquel il peut tirer hommes et moyens et toutes commoditez necessaires à cette guerre. Et, s'il recepvoit ce bon office de M. le comte, vostre mary, vous vous pouvez asseurer qu'il auroit telle part à sa fortune qu'il voudroit, mon frère estant d'un naturel doux, non ingrat, qui ne se plaist qu'à recognoistre un service ou un bon office receu. Il honnore et cherit les gens d'honneur et de valeur : aussi est-il suivy de tout ce qui est de meilleur en France. Je croys que l'on traictera bientost d'une paix en France avec les huguenots, et qu'à mon retour en France je la pourray trouver faicte; si M. le comte, vostre mary, est en cecy de mesme opinion que vous et de mesme volonté, qu'il advise s'il veult que j'y dispose mon frère; et je m'asseure que ce païs, et vostre maison en particulier, en recepvra toute felicité.

1. Le 12 juin 1577.

Digitized by Google

Que si mon frère s'establissoit par vostre moien icy, vous pourriez croire que vous m'y reverriez souvent, estant nostre amitié telle qu'il n'y en eust jamais, de frère à sœur, si parfaicte. » Elle reçoit avec beaucoup de contentement cette ouverture, et me dit qu'elle ne m'avoit pas parlé de cette façon à l'adventure; mais, voyant l'honneur que je luy faisois de l'aimer, elle avoit bien resolu de ne me laisser partir de là qu'elle ne me descouvrist l'estat auquel ils estoient, et qu'ilz ne me requissent de leur apporter du costé de France quelque remède, pour les affranchir de la crainte où ils vivoient, de se voir en une perpetuelle guerre, ou reduicts sous la tyrannie espagnolle; me priant que je trouvasse bon qu'elle descouvrist à son mary tous les propos que nous avions eus, et qu'ils m'en peussent parler le lendemain tous deux ensemble, ce que je trouvay très-bon. Nous passasmes cette après-disnée en tels discours, et en tous aultres que je pensois servir à ce dessein; à quoy je voiois qu'elle prenoit un fort grand plaisir.

Le bal estant finy, nous allasmes ouyr vespres aux chanoinesses, en leur eglise appelée Sainte-Vaudrud, qui est un ordre de filles de bonne maison, de quoy nous n'avons point en France. Ce sont toutes damoiselles, que l'on y met petites, pour faire profiter leur mariage jusques à ce qu'elles soient en aage de se marier. Elles ne logent pas en dortoirs, mais en maisons separées, toutesfois toutes dans un enclos, comme les chanoines; et en chaque maison il y en a trois ou quatre, cinq ou six jeunes avec une vieille, desquelles vieilles il y en a quelque nombre qui ne

Digitized by Google

se marient point, ny aussy l'abbesse. Elles portent seulement l'habit de religion le matin, au service de l'eglise, et l'après-disnée à vespres; et soudain que le service est faict, elles quictent l'habit, et s'habillent comme les aultres filles à marier, allants par les festins et par les bals librement comme les aultres : de sorte qu'elles s'habillent quatre fois le jour. Elles se trouvèrent tous les jours au festin et au bal, et y dansèrent d'ordinaire.

Il tardoit à la comtesse de Lalain que le soir ne fust venu, pour faire entendre à son mary le bon commencement qu'elle avoit donné à leurs affaires. Ce qu'ayant faict la nuict suivante, le lendemain elle m'amène son mary, qui, me faisant un grand discours des justes occasions qu'il avoit de desirer de s'affranchir de la tyrannie de l'Espaignol (en quoy il ne pensoit point entreprendre contre son prince naturel, sçachant que la souveraineté de Flandre appartenoit au roy de France), me represente les moiens qu'il avoit d'establir mon frère en Flandre, ayant tout le Haynault à sa devotion, qui s'estendoit jusques bien près de Bruxelles. Il n'estoit en peine que du Cambresis, qui estoit entre la Flandre et le Haynault, me disoit qu'il seroit bon de gaigner M. d'Inchy, qui estoit encore là avec moy. Je ne uy voulus descouvrir la parole que j'en avois, mais luy dis que je le priois luy-mesme de s'y emploier, ce qu'il pourroit mieux faire que moy, estant son voisin et amy; et luy ayant asseuré de l'estat qu'il pouvoit faire de l'amitié et bienvueillance de mon frère, à la fortune duquel il participeroit aultant de grandeur et d'auctorité

Digitized by Google

que meritoit un si grand et si signalé service, reçeu de personne de sa qualité, nous resolusmes qu'à mon retour je m'arresterois chez moy, à La Fère, où mon frère viendroit, et que là M. de Montigny, frère du comte de Lalain, viendroit traicter avec mon frère de cette affaire.

Pendant que je fus là, je le confirmay et fortifiay tousjours en cette volonté, à quoy sa femme apportoit non moins d'affection que moy. Et le jour venu qu'il me falloit partir de cette belle compagnie de Mons, ce ne fust sans reciproque regret, et de toutes ces dames flamandes et de moy, et sur tout de la comtesse de Lalain, pour l'amitié très-grande qu'elle m'avoit vouée; et me fit promettre qu'à mon retour je passerois par là. Je luy donnay un carquan de pierreries, et à son mary un cordon et enseigne de pierreries, qui furent estimez de grande valeur, mais beaucoup cheris d'eux pour partir de la main d'une personne qu'ils aimoient comme moy. Toutes les dames demeurèrent là, fors madame de Havrech, qui vint à Namur, où j'allois coucher ce jour-là, où son mary et son beau-frère, M. le duc d'Arscot[1], estoient, y ayants tousjours demeuré depuis la paix entre le roy d'Espaigne et les estats de Flandre; car bien qu'ilz feussent du party des Estats, estant le duc d'Arscot un vieil courtisan, des plus galands qui fussent de la cour du roy Philippe, du temps qu'il estoit en Flandre et en Angleterre, se plaisoit tousjours à la cour auprès des grands.

1. Philippe III, sire de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, etc., né en 1526, mort en 1595.

Digitized by Google

Le comte de Lalain, avec toute la noblesse, me conduisit le plus avant qu'il peust, bien deux lieues hors de son gouvernement, et jusques à tant que l'on vit paroistre la trouppe de dom Juan. Lors il print congé de moy, pour ce, comme j'ay dit, qu'ils ne se voyoient point. M. d'Inchy seulement vinst avec moy, pour estre son maistre, l'evesque de Cambray, du party d'Espaigne. Cette belle et grande troupe s'en estant retournée, ayant faict peu de chemin, je trouvay dom Juan d'Austriche[1], accompagné de force estaffiers, mais seulement de vingt ou trente chevaulx, ayant avec luy de seigneurs : le duc d'Arscot, M. d'Havrech[2], le marquis de Varembon[3], et le jeune Balançon[4], gouverneur pour le roy d'Espagne du comté de Bourgongne, qui, galands et honnestes hommes, estoient venus en poste pour se trouver là à mon passage. Des domestiques de dom Juan n'y en avoit de nom ny d'apparence qu'un Ludovic de Gonzague, qui se disoit parent du duc de Mantoue. Le reste estoit de petites gens de mauvaise mine, n'y ayant nulle noblesse de Flandre. Il mit pied à terre pour me saluer dans ma littière, qui estoit relevée et toute ouverte. Je le saluay à la françoise, luy, le duc d'Arscot et M. d'Havrech. Après quelques honnestes paroles, il remonta à

1. Don Juan avoit vu et admiré l'année précédente Marguerite à la cour de France. Cf. Brantôme, t. 2, p. 157.

2. Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havrech, fils posthume de Philippe II, sire de Croy, duc d'Arschot; mort en 1613.

3. Marc de Rye, marquis de Varembon, mort en 1599.

4. Philibert de Rye, comte de Varaix, baron de Balançon.

Digitized by Google

cheval, parlant tousjours à moy jusques à la ville, où nous ne peusmes arriver qu'il ne feust soir, pour ne m'avoir les dames de Mons permis de partir que le plus tard qu'elles peurent, mesmes m'ayants amusée dans ma littière plus d'une heure à la considérer, prenants un extrême plaisir à se faire donner l'intelligence des devises. L'ordre toutesfois fust si beau à Namur (comme les Espagnols sont excellens en cela), et la ville si esclairée, que les fenestres et boutiques estans pleines de lumières, l'on voioit luire un nouveau jour.

Ce soir dom Juam fist servir et moy et mes gens dans les logis et les chambres, estimant qu'après une longue journée il n'estoit raisonnable de nous incommoder d'aller à un festin. La maison où il me logea estoit accommodée pour me recepvoir, où l'on avoit trouvé moien d'y faire une belle et grande salle et un appartement pour moy de chambres et de cabinets, le tout tendu des plus beaux, riches et superbes meubles que je pense jamais avoir veu, estants toutes les tapisseries de velours ou de satin, avec des grosses colomnes faictes de toiles d'argent, couvertes de broderies de gros cordons et de godrons de broderies d'or, relevez de la plus riche et belle façon qui se peut voir; et, au milieu de ces colomnes, de grands personnages habillez à l'antique, et faicts de la mesme broderie. M. le cardinal de Lenoncourt, qui avoit l'esprit curieux et delicat, s'estant rendu familier du duc d'Arscot, vieil courtisan, comme j'ay dict, d'humeur gallante et belle, tout l'honneur certes de la trouppe de dom Juan, considerant, un jour que nous fusmes là, ces magnificences et su-

Digitized by Google

perbes meubles, lui dict : « Ces meubles me semblent plustost d'un grand roy que d'un jeune prince à marier tel qu'est le seigneur dom Juan. » Le duc d'Arscot luy respondit : « Ils ont esté faicts aussi de fortune, non de prevoiance ny d'abondance, les estoffes luy en ayant esté envoiées par un bascha du grand seigneur, duquel, en la notable victoire qu'il eust contre le Turc [1], il avoit eu pour prisonnier les enfans; et le seigneur dom Juan luy ayant faict courtoisie de les luy renvoier sans rançon, le bascha, pour revenge, luy fist present d'un grand nombre d'estoffes de soye, d'or et d'argent, qui luy arrivant estant à Milan, où l'on approprie mieux telle chose, il en fist faire les tapisseries que vous voyez; et pour la souvenance de la glorieuse façon de quoy il les avoit acquises, il fist faire le lict et la tente de la chambre de la royne en broderie des batailles navalles, representans la glorieuse victoire de la bataille qu'il avoit gaignée sur les Turcs. »

Le matin estant venu, dom Juan nous fist ouyr une messe à la façon d'Espaigne, avec musicque, violons et cornets; et allans de là au festin de la grande salle, nous disnasmes, luy et moy seuls en une table, la table du festin où estoient les dames et seigneurs esloingnée trois pas de la nostre, où madame de Havrech faisoit l'honneur de la maison pour dom Juan; luy se faisant donner à boire, à genoux, par Ludovic de Gonzague. Les tables levées, le bal commença, qui dura toute l'après-dinée. Le soir se passe de cette façon, dom Juan parlant tous-

1. A Lépante, en 1571.

Digitized by Google

jours à moy, et me disant souvent qu'il voioit en moy la ressemblance de la royne sa signora[1], qui estoit la feue royne ma sœur, qu'il avoit beaucoup honnorée, me tesmoingnant, par tout l'honneur et courtoisie qu'il pouvoit faire à moy et à toute ma trouppe, qu'il recepvoit très-grand plaisir de me voir là. Les batteaux où je debvois aller par la rivière de Meuse jusques à Liége ne pouvants estre si-tost prests, je fus contrainte de sejourner le lendemain, où, ayants passé toute la matinée comme le jour de devant, l'après-disnée nous mettants dans un très-beau batteau, sur la rivière, environné d'aultres batteaux pleins de haultsbois, cornets et violons, nous abordasmes en une isle où dom Juan avoit faict apprester le festin, dans une belle salle faicte exprès de lierre, accommodée de cabinets autour remplis de musicque et haults-bois et autres instruments, qui dura tout le long du soupper. Les tables levées, le bal ayant duré quelques heures, nous nous en retournasmes dans le mesme batteau qui nous avoit conduict jusques-là, et lequel dom Juan m'avoit faict preparer pour mon voiage.

Le matin, voulant partir, dom Juan m'accompagne jusques dans le batteau, et, après un honneste et courtois à Dieu, il me baille pour m'accompaigner jusques à Huy, où j'allois coucher, première ville de la terre de l'evesque de Liége, M. et madame d'Havrech. Dom Juan sorty, M. d'Inchy, qui demeura là le dernier dans le batteau et n'avoit congé de son maistre de me

1. Élisabeth étoit morte le 3 octobre 1568.

Digitized by Google

conduire plus loing, prend congé de moy avec aultant de regrets que de protestations d'estre à jamais serviteur de mon frère et de moy.

La fortune envieuse et traistre ne pouvant supporter la gloire d'une si heureuse fortune qui m'avoit accompagnée jusques-là en ce voiage, me donne deux sinistres augures des traverses, que, pour contenter son envie, elle me preparoit à mon retour : dont le premier fust que, soudain que le batteau commença à s'esloingner du bord, mademoiselle de Tournon, fille de madame de Tournon, ma dame d'honneur, damoiselle très-vertueuse, et accompagnée des graces que j'aymois fort, prend un mal si estrange, que tout soudain il la met aux haults cris pour la violente douleur qu'elle ressentoit, qui provenoit d'un serrement de cœur, qui fust tel que les medecins n'eurent jamais moien d'empescher que, peu de jours après que je fus arrivée à Liége, la mort ne la ravist. J'en diray la funeste histoire en son lieu, pour estre remarquable. L'aultre est qu'arrivant à Huy, ville située sur le pendant d'une montaigne, dont les plus bas logis mouilloient le pied dans l'eaue, il s'esmeut un torrent si impetueux, descendant des ravages d'eaues de la montaigne en la rivière, que la grossissant tout d'un coup, comme nostre batteau abordoit, nous n'eusmes presque loisir de sauter à terre, et courants tant que nous peusmes pour gaingner le hault de la montaigne, que la rivière ne fust aussytost que nous à la plus haute rue, auprès de mon logis, qui estoit le plus hault; où il nous fallut contenter ce soir là de ce que le maistre de la maison

Digitized by Google

pouvoit avoir, n'ayant moyen de pouvoir tirer des batteaux ny mes gens, ny mes hardes, ny moins d'aller par la ville, qui estoit comme submergée par ce deluge, duquel elle ne fust avec moins de merveille delivrée que saisie, car au poinct du jour, l'eaue estoit toute retirée et remise en son lieu naturel.

Partant de là, M. et madame d'Havrech s'en retournèrent à Namur trouver dom Juan; et moy, je me remis dans mon batteau pour aller ce jour là coucher à Liége, où l'evesque[1], qui en est seigneur souverain, me receust avec tout l'honneur et demonstration de bonne volonté qu'une personne courtoise et bien affectionnée peut tesmoingner. C'estoit un seigneur accompaigné de beaucoup de vertus, de prudence, de bonté, qui parloit bien françois; agreable de sa personne, honnorable, magnificque et de compagnie fort agreable; accompagné d'un chapitre et plusieurs chanoines, tous fils de ducs, comtes, ou grands seigneurs d'Allemaigne, pour ce que cet evesché, qui est un estat souverain de grand revenu, d'assez grande estendue, remply de beaucoup de bonnes villes, s'obtient par election, et fault qu'ilz demeurent un an residants et qu'ilz soient nobles pour y estre reçeus chanoines. La ville est plus grande que Lion, et est presque en mesme assiète, la rivière de Meuse passant au milieu; très-bien bastie, n'y ayant maison de chanoine qui ne paroisse un beau palais; les rues grandes et larges; les places belles,

1. Gérard de Groesbek, évêque de Liége en 1564, cardinal en 1578, mort en 1584.

Digitized by Google

accompagnées de très-belles fontaines; les eglises ornées de tant de marbre (qui se tire près de là), qu'elles en paroissent toutes; les horologes faictes avec l'industrie d'Allemaigne, chantans et représentans toute sorte de musique et de personnages. L'evesque, m'ayant receue sortant de mon batteau, me conduisit en son plus beau palais, très-magnifique, d'où il s'estoit delogé pour me loger, qui est, pour une maison de ville, le plus beau et le plus commode qui se puisse voir, accompaigné de très-belles fontaines et de plusieurs jardins et galleries; le tout tant peinct que doré, accommodé avec tant de marbre, qu'il n'y a rien de plus magnifique et plus delicieux.

Les eaues de Spa n'estants qu'à trois ou quatre lieues de là, n'y ayant auprès qu'un petit village de trois ou quatre meschantes petites maisons, madame la princesse de La Roche-sur-Yon fust conseillée par les medecins de demeurer à Liége, et d'y faire apporter son eaue, l'asseurant qu'elle auroit aultant de force et de vertu estant portée la nuict, avant que le soleil fust levé. De quoy je fus fort ayse, pour faire nostre séjour en lieu plus commode et en si bonne compagnie; car oultre celle de Sa Grace (ainsy appelle-t-on l'evesque de Liége, comme on appelle un roy Sa Majesté, et un prince Son Altesse), le bruit ayant couru que je passois par là, plusieurs seigneurs et dames d'Allemaigne y estoient venus pour me voir, et entre aultres madame la comtesse d'Aremberg[1] (qui est celle qui avoit eu l'honneur

1. Marguerite de La Marck.

Digitized by Google

de conduire la royne Elizabeth[1] à ses nopces à Mezières, lors qu'elle vint espouser le roy Charles mon frère, et ma sœur aisnée au roy d'Espaigne son mary), femme qui estoit tenue en grande estime de l'imperatrice, de l'empereur et de tous les princes chrestiens; sa sœur madame la Lantgravine[2], madame d'Aremberg sa fille[3], M. le comte d'Aremberg son filz[4], très-honneste et gallant homme, vive image de son père, qui, amenant le secours d'Espaigne au roy Charles mon frère, s'en retourna avec beaucoup d'honneur et de réputation.

Cette arrivée, toute pleine d'honneur et de joye, eust esté encor plus agreable sans le malheur qui arriva de la mort de mademoiselle de Tournon; de qui l'histoire estant si remarquable, je ne puis obmettre à la raconter, faisant cette digression à mon discours. Madame de Tournon, qui estoit lors ma dame d'honneur, avoit plusieurs filles, desquelles l'aisnée[5] avoit espousé M. de Balançon, gouverneur pour le roy d'Espaigne au comté de Bourgongne; et s'en allant à son mesnage, pria sa mère, madame de Tournon, de luy bailler sa sœur, mademoiselle de Tournon, pour la nourrir avec elle, et luy tenir compagnie en ce païs, où elle estoit esloingnée de tous ses parens. Sa mère luy accorde; et y

1. En 1570.
2. Mahaud de La Marck, femme de Louis-Henri, landgrave de Leuchtemberg.
3. Anne de Croy, duchesse d'Arschot, femme de Charles de Ligne.
4. Charles de Ligne, comte d'Aremberg, mort en 1616.
5. Claude de Tournon.

Digitized by Google

ayant demeuré quelques années en se faisant agreable et aimable (car elle l'estoit plus que belle, sa principale beauté estant la vertu et la grâce), M. le marquis de Varembon, de qui j'ay parlé cy-devant, lequel estoit lors destiné à estre d'église, demeurant avec son frère M. de Balançon en mesme maison, devint, par l'ordinaire frequentation qu'il avoit avec mademoiselle de Tournon, fort amoureux d'elle; et, n'estant point obligé à l'église, il désire l'espouser. Il en parle aux parens d'elle et de luy. Ceux du costé d'elle le trouvèrent bon; mais son frère M. de Balançon, estimant plus utile qu'il fust d'église, faict tant qu'il empesche cela, s'opiniastrant à luy faire prendre la robbe longue. Madame de Tournon, très-sage et très-prudente femme, s'offensant de cela, osta sa fille, mademoiselle de Tournon, d'avec sa sœur madame de Balançon, et la reprend avec elle; et, comme elle estoit femme un peu terrible et rude, sans avoir esgard que cette fille estoit grande et méritoit un plus doux traictement, elle la gourmande et crie sans cesse, ne luy laissant presque jamais l'œil sec, bien qu'elle ne fist nulle action qui ne fust très-louable; mais c'estoit la severité naturelle de sa mère. Elle, ne souhaittant que de se voir hors de cette tyrannie, receust une extreme joye quand elle vid que j'allois en Flandres, pensant bien que le marquis de Varembon s'y trouveroit, comme il fist, et qu'estant lors en estat de se marier, ayant du tout quicté la robbe longue, il la demanderoit à sa mère, et que par le moien de ce mariage elle se trouveroit délivrée des rigueurs de sa mère. A Namur, le marquis de

Digitized by Google

Varembon et le jeune Balançon son frère s'y trouvèrent, comme j'ay dit. Le jeune de Balançon, qui n'estoit pas de beaucoup si agreable que l'aultre, acoste cette fille, la recherche; et le marquis de Varembon, tant que nous fusmes à Namur, ne faict pas seulement semblant de la congnoistre. Le despit, le regret, l'ennuy, luy serre tellement le cœur (elle s'estant contrainte de faire bonne mine tant qu'il fust present, sans monstrer s'en soucier), que, soudain qu'ilz furent hors du batteau où ils nous dirent à Dieu, elle se trouve tellement saisie, qu'elle ne peust plus respirer qu'en criant et avec des douleurs mortelles. N'ayant nulle aultre cause de son mal, la jeunesse combat huict ou dix jours la mort, qui, armée de despit, se rend enfin victorieuse, la ravissant à sa mère et à moy, qui n'en fismes moins de deuil l'une que l'aultre; car sa mère, bien qu'elle fust fort rude, l'aymoit uniquement.

Ses funerailles estans commandées les plus honnorables qu'il se pouvoit faire, pour estre de grande maison comme elle estoit, mesme appartenant à la royne ma mère, le jour venu de son enterrement, l'on ordonne quatre gentils-hommes des miens pour porter le corps; l'un desquels estoit la Boessière [1], qui l'avoit durant sa vie passionnément adorée sans le luy avoir osé descouvrir, pour la vertu qu'il congnoissoit en elle et pour l'inegalité, qui lors alloit portant ce mortel faix, et mourant autant de fois de sa mort, qu'il estoit mort de son amour. Ce funeste convoy estant au milieu de la rue qui alloit à la

1. Bussière.

Digitized by Google

grande eglise, le marquis de Varembon, coupable de ce triste accident, quelques jours après mon partement de Namur, s'estant repenty de sa cruauté, et son ancienne flamme s'estant de nouveau rallumée (ô estrange faict!) par l'absence, qui, par la presence, n'avoit peu estre esmeue, se resoult de la venir demander à sa mère, se confiant, que je crois, en la bonne fortune qui l'accompaigne d'estre aymé de toutes celles qu'il recherche, comme il a paru depuis peu en une grande[1], qu'il a espousée contre la volonté de ses parents; et se promettant que sa faute luy seroit aisément pardonnée de sa maistresse, repetant souvent ces mots italiens en soy-mesme : *Che la forza d'amore non risguarda al delitto*, prie dom Juan luy donner une commission vers moy, et venant en diligence, il arrive justement sur le poinct que ce corps, aussi malheureux qu'innocent et glorieux en sa virginité, estoit au milieu de cette rue. La presse de cette pompe l'empesche de passer. Il regarde que c'est. Il advise de loin, au milieu d'une grande et triste trouppe de personnes en deuil, un drap blanc couvert de chappeaux de fleurs. Il demande que c'est : quelqu'un de la ville luy respond que c'estoit un enterrement. Luy, trop curieux, s'advance jusques aux premiers du convoy, et importunement les presse de luy dire de qui c'est. O mortelle response! L'amour, ainsi vengeur de l'ingrate inconstance, veut faire esprouver à son ame ce que par son desdai-

1. Dorothée, fille de François, duc de Lorraine, morte en 1587.

Digitized by Google

gneux oubly il a faict souffrir au corps de sa maistresse, les traits de la mort. Cet ignorant qu'il pressoit lui respond que c'estoit mademoiselle de Tournon. A ce mot, il se pasme et tombe de cheval. Il le fault emporter en un logis comme mort, voulant plus justement, en cette extremité, luy rendre union en la mort, que trop tard en la vie il luy avoit accordée. Son ame, que je crois, allant dans le tombeau requerir pardon à celle que son desdaigneux oubly y avoit mise, le laissa quelque temps sans aulcune apparence de vie; d'où estant revenu, l'anima de nouveau pour luy faire esprouver la mort, qui, d'une seule fois, n'eust assez puny son ingratitude.

Ce triste office estant achevé, me voyant en une compagnie estrangère, je ne voulois l'ennuyer de la tristesse que je ressentois de la perte d'une si honneste fille; et estant conviée ou par l'evesque (dit Sa Grace), ou par ses chanoines, d'aller en festin en diverses maisons et divers jardins (comme il y en a dans la ville et dehors de très-beaux), j'y allay tous les jours, accompagnée de l'evesque et de dames et seigneurs estrangers, comme j'ay dict; lesquels venoient tous les matins en ma chambre, pour m'accompagner au jardin, où j'allois pour prendre mon eaue; car il faut la prendre en pourmenant. Et bien que le medecin qui me l'avoit ordonnée estoit mon frère, elle ne laissa toutesfois de me faire bien, ayant depuis demeuré six ou sept ans sans me sentir de l'eresipèle de mon bras. Partant de là, nous passions la journée ensemble, allants disner à quelque festin, ou, après le bal, nous allions à vespres en quelque religion; et

Digitized by Google

l'après-soupper se passoit de mesme au bal ou dessus l'eau, avec musique. Six sepmaines s'escoulèrent de la façon, qui est le temps ordinaire que l'on a accoustumé de prendre des eaues, et qui estoit ordonné à madame la princesse de La Roche-sur-Yon.

Voulant partir pour retourner en France, madame d'Havrech arriva, qui s'en alloit retrouver son mary en Lorraine, qui nous dist l'estrange changement qui estoit advenu à Namur et en tout ce pays-là depuis mon passage; que le jour mesme que je partis de Namur, dom Juan, sortant de mon batteau et montant à cheval, prenant pretexte de vouloir aller à la chasse, passa devant la porte du chasteau de Namur, lequel il ne tenoit encore; et feingnant par occasion, s'estant trouvé devant la porte, de vouloir entrer pour le voir, s'en estoit saisy [1], et en avoit tiré le cappitaine que les Estats y tenoient, contre la convention qu'il avoit avec les Estats, et oultre ce s'estoit saisi du duc d'Arscot, de M. d'Havrech et d'elle; que toutesfois, après plusieurs remontrances et prières, il avoit laissé aller son beau-frère et son mary, la retenant, elle, jusques alors, pour luy servir d'ostage de leurs deportements; que tout le païs estoit en feu et en arme. Il y avoit trois partis : celuy des Estats, qui estoient des catholiques de Flandre; celuy du prince d'Orange et des huguenots, qui n'estoient qu'un, et celuy d'Espaigne, où commandoit dom Juan. Me voyant tellement embarquée qu'il falloit que je passasse entre les

1. Le 24 juillet 1577. Voy. de Thou, l. 64.

Digitized by Google

mains des uns et des aultres, et mon frère m'ayant envoyé un gentilhomme nommé Lescar, par lequel il m'escripvoit que, depuis mon partement de la cour, Dieu luy avoit faict la grace de si bien servir le roy en sa charge de l'armée qui luy avoit esté commise, qu'il avoit pris toutes les villes qu'il luy avoit commandé d'attaquer, et chassé tous les huguenots de toutes les provinces pour lesquelles son armée estoit destinée; qu'il estoit revenu à la cour à Poictiers, où le roy estoit pendant le siége de Brouage, pour estre plus près pour secourir l'armée de M. de Mayenne de ce qui lui seroit necessaire; que comme la cour est un Prothée qui change de forme à toute heure, y arrivant tous les jours des nouvelletez, qu'il l'avoit trouvée toute changée; que l'on avoit faict si peu d'estat de luy que s'il n'eust rien faict pour le service du roy; que Bussy, à qui le roy faisoit bonne chère avant que partir, et qui avoit servy le roy en cette guerre de sa personne et de ses amis, jusques à y avoir perdu son frère à l'assault d'Issoire, estoit aussy desfavorisé et perseeuté de l'envie qu'il avoit esté du temps du Guast; que l'on leur faisoit tous les jours, à l'un et à l'aultre, des indignitez; que les mignons qui estoient auprès du roy avoient faict praticquer quatre ou cinq des plus honnestes hommes qu'il eust, qui estoient Maugiron[1], La Valette[2], Mauleon[3], Liva-

1. Louis de Maugiron, fils de Laurent de Maugiron, baron d'Ampuis, lieutenant de roi en Dauphiné.

2. Jean-Louis de Nogaret de La Valette, né en 1554, duc d'Épernon (1581), mort en 1642.

3. Giraud de Mauléon, seigneur de Gourdan, mort en 1593.

Digitized by Google

rot[1], et quelques autres, pour quicter son service et se mettre à celuy du roy; qu'il avoit sçeu de bon lieu que le roy se repentoit fort de m'avoir permis de faire ce voyage de Flandres, et que l'on taschoit, à mon retour, de me faire faire quelque mauvais tour, en haine de luy, ou par les Espagnols (les ayant advertis de ce que je traictois en Flandre pour luy), ou par les huguenots, pour se venger du mal qu'ils avoient reçeu de luy, leur ayant faict la guerre après l'avoir assisté.

Tout ce que dessus considéré ne me donnoit peu à penser, voyant que non pas seulement il falloit que passasse ou entre les uns ou entre les aultres, mais que mesmes les principaux de ma compagnie estoient affectionnez ou aux Espagnols ou aux huguenots, M. le cardinal de Lenoncourt ayant aultrefois esté soubsçonné de favoriser le party des huguenots, et M. d'Escarts[2], duquel M. l'evesque de Lisieux estoit frère[3], ayant aussi esté quelquefois suspect d'avoir le cœur espagnol. En ces doubtes pleins de contrarietez, je ne m'en peus communiquer qu'à madame la princesse de La Roche-sur-Yon et à madame de Tournon, qui, congnoissans le danger où nous estions, et voyans qu'il nous falloit faire cinq ou six journées jusques à la Fère, passant tousjours à la misericorde des uns ou des aultres, me respondent la larme à l'œil : que

1. Jean Duras de Livarot, tué en duel, en 1581, par le marquis de Meignelay.

2. Jacques de Pérusse, seigneur d'Escars.

3. Anne de Pérusse, cardinal d'Escars, évêque de Lisieux de 1585 à 1598.

Digitized by Google

Dieu seul nous pouvoit sauver de ce danger; que je me recommandasse bien à luy, et puis que je fisse ce qu'il m'inspireroit; que pour elles, qu'encore que l'une fust malade et l'aultre vieille, que je ne craingnisse à faire de longues traictes : elles s'accomoderoient à tout pour me tirer de ce hazard. J'en parlay à l'evesque de Liége, qui me servit certes de père et me bailla son grand maistre avec ses chevaulx, pour me conduire si loing que je voudrois. Et comme il nous estoit necessaire d'avoir un passeport du prince d'Orange, j'y envoiay Montdoucet, qui luy estoit confident, et se sentoit un peu de cette religion. Il ne revient point : je l'attends deux ou trois jours, et croys que, si je l'eusse attendu, j'y fusse encore. Estant tousjours conseillée de M. le cardinal de Lenoncourt et du chevalier Salviati [1], mon premier escuyer, qui estoient d'une mesme caballe, de ne partir point sans avoir passeport, je me doubtay qu'au lieu de passeport, on me dresseroit quelque aultre chose de bien contraire. Je me resolus de partir le lendemain matin. Eux voyans que, sur ce pretexte, ils ne me pouvoient plus arrester, le chevalier Salviati, intelligent avec mon tresorier, qui estoit aussi couvertement huguenot, luy faict dire qu'il n'avoit poinct d'argent pour payer les hostes (chose qui estoit entièrement faulse; car estant arrivée à La Fère, je voulus voir le compte, et se trouva de l'argent, que l'on avoit pris pour faire le voiage, de reste en-

1. François Salviati, chevalier de Malte, grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, premier écuyer de Marguerite.

Digitized by Google

core pour faire aller ma maison plus de six sepmaines), et faict que l'on retint mes chevaux, me faisant avec le danger cet affront public. Madame la princesse de La Roche-sur-Yon, ne pouvant supporter cette indignité, et voyant le hazard où l'on me mettoit, preste l'argent qui estoit necessaire; et eux demeurans confus, je passe, après avoir faict present à M. l'evesque de Liége d'un diamant de trois mille escus, et à tous ses serviteurs de chaisnes d'or ou de bagues, et vins coucher à Huy [1], n'ayant pour passeport que l'esperance que j'avois en Dieu.

Cette ville estoit, comme j'ay dict, des terres de l'evesque de Liege, mais toutesfois, tumultueuse et mutine (comme tous ces peuples-là se sentoient de la revolte generale des Pays-Bas), ne recognoissoit plus son evesque, à cause qu'il vivoit neutre, et elle tenoit le party des Estats. De sorte que, sans recognoistre le grand maistre de l'evesque de Liége, qui estoit avec moi, ayans l'allarme que dom Juan s'estoit saisy du chasteau de Namur sur mon passage, soudain que nous fusmes logez, ils commencent à sonner le tocsin et traisner l'artillerie par les rues, et la bracquer contre mon logis, tendans les chaisnes, afin que nous ne pussions joindre ensemble, nous tenant toute la nuict en ces alteres [2], sans avoir moyen de parler à aulcun d'eulx, estant tout petit peuple, gens brutaulx et sans raison. Le matin ils nous laissèrent sortir, ayants bordé toute la rue de gens armez. Nous allasmes

1. A six lieues de Liége.
2. Inquiétudes, crainte.

Digitized by Google

de là coucher à Dinan, où par malheur ils avoient faict, ce jour mesme, les bourguemaistres, qui sont comme consuls en Gascongne et eschevins en France. Tout y estoit ce jour-là en desbauche, tout le monde yvre, poinct de magistrats cogneus; bref, un vray chaos de confusion. Et pour y empirer d'avantage nostre condition, le grand maistre de l'evesque de Liége leur avoit faict aultresfois la guerre et estoit tenu d'eulx pour mortel ennemy.

Cette ville, quand ils sont en leurs sens rassis, tenoit pour les Estats; mais lors, Bacchus y dominant, ils ne tenoient pas seulement pour eulx-mesmes et ne congnoissoient personne. Soudain qu'ils nous voyent approcher les faubourgs, avec une trouppe grande comme estoit la mienne, les voilà allarmez. Ils quictent les verres pour courir aux armes, et tout en tumulte, au lieu de nous ouvrir, ils ferment la barrière. J'avois envoyé un gentil-homme devant, avec les fourriers et mareschal des logis, pour les prier de nous donner passage; mais je les trouvay tous arrestez là, qui crioient sans pouvoir estre entendus. Enfin je me leve debout dans ma lictiere, et, ostant mon masque, je fais signe au plus apparent que je veux parler à luy; et estant venu à moy, je le priay de faire faire silence, afin que je peusse estre entendue. Ce qu'estant faict avec toute peine, je leur representé qui j'estois, et l'occasion de mon voyage; que tant s'en faut que je leur voulusse apporter du mal par ma venue, que je ne leur vouldrois pas seulement donner de soubçon; que je les priois de me laisser entrer, moy et mes femmes, et si peu de mes gens,

Digitized by Google

dans la ville, qu'ils vouldroient pour cette nuict, et que le reste ils le laissassent dans le faubourg. Ils se contentent de cette proposition et me l'accordent.

Ainsy j'entray dans leur ville avec les plus apparents de ma trouppe, du nombre desquels fust le grand maistre de l'evesque de Liége, qui, par malheur, fust recongneu comme j'entrois en mon logis, accompagnée de tout ce peuple yvre et armé. Lors commencent à luy crier injures et à vouloir charger ce bon homme, qui estoit un vieillard venerable de quatre-vingts ans, ayant la barbe blanche jusques à la ceinture. Je le fis entrer dedans mon logis, où ces yvrongnes faisoient pleuvoir les harquebusades contre les murailles, qui n'estoient que de terre. Voyant ce tumulte, je demande si l'hoste de la maison n'estoit point là-dedans. Il s'y trouve de bonne fortune. Je le prie qu'il se mette à la fenestre, et qu'il me fasse parler aux plus apparents, ce qu'à toute peine il veut faire. Enfin ayant assez crié par les fenestres, les bourguemaistres viennent parler à moy, si saouls qu'ils ne sçavoient ce qu'ils disoient. Enfin leur asseurant que je n'avois point sçeu que ce grand maistre leur feust ennemy, leur remonstrant de quelle importance leur estoit d'offenser une personne de ma qualité, qui estoit amie de tous les principaux seigneurs des Estats, et que je m'asseurois que M. le comte de Lalain et tous les autres chefs trouveroient fort mauvais la reception qu'ils m'avoient faicte; oyans nommer M. de Lalain, ils se changèrent tous et luy portèrent tous plus de respect qu'à tous les roys à qui j'appartenois. Le plus vieil d'entre

Digitized by Google

eulx me demande, en se sousriant et beguaiant, si j'estois donc amye de M. de Lalain; et moy, voyant que sa parenté me servoit plus que celle de tous les potentats de la chrestienté, je luy responds : « Ouy, je suis son amie et sa parente aussi. » Lors ils me font la reverence et me baisent la main, et m'offrent autant de courtoisie comme ils m'avoient faict d'insolence, me priants de les excuser, et me promettants qu'ils ne demanderoient rien à ce bon homme de grand maistre et qu'ils le laisseroient sortir avec moy.

Le matin venu, comme je voulois aller à la messe, l'agent que le roy tenoit auprès de dom Juan, nommé Du Bois, lequel estoit fort Espaignol, arrive, me disant qu'il avoit des lettres du roy pour me venir trouver et me conduire seurement à mon retour; qu'à cette cause, il avoit prié dom Juan de luy bailler Barlemont avec une trouppe de cavallerie, pour me faire escorte et me mener seurement à Namur, et qu'il falloit que je priasse ceux de la ville de laisser entrer M. de Barlemont, qui estoit seigneur du païs, et sa trouppe, afin qu'il me peust conduire; ce qu'ils faisoient à double fin : l'une, pour se saisir de la ville pour dom Juan, et l'autre pour me faire tomber entre les mains de l'Espaignol. Je me trouvay lors en fort grande peine. Le communiquant à M. le cardinal de Lenoncourt, qui n'avoit pas envie de tomber entre les mains de l'Espaignol non plus que moy, nous advisasmes qu'il falloit sçavoir de ceux de la ville s'il y avoit poinct quelque chemin par lequel je peusse eviter cette trouppe de M. de Barlemont; et baillant ce petit agent, nommé Du Bois, à amuser à

Digitized by Google

M. de Lenoncourt, je passe en une aultre chambre, où je fais venir ceux de la ville, où je leur fais cognoistre que, s'ils laissoient entrer la trouppe de M. de Barlemont, ils estoient perdus; qu'ils se saisiroient de la ville pour dom Juan; que je les conseillois de s'armer, et se tenir prests à leur porte, monstrans contenance de gens advertis, et qui ne se veulent laisser surprendre; qu'ils laissassent entrer seulement M. de Barlemont, et rien d'avantage.

Leur vin du jour precedent estant passé, ils prirent bien mes raisons et me creurent, m'offrants d'employer leurs vies pour mon service, et me baillants un guide pour me mener par un chemin auquel je mettrois la rivière entre les trouppes de dom Juan et moy, et les laisserois si loing qu'ils ne me pourroient plus atteindre, allant tousjours par maisons ou villes tenants le party des Estats. Ayant pris cette resolution avec eux, je les envoye faire entrer M. de Barlemont tout seul, lequel, estant entré, leur veut persuader de laisser entrer sa trouppe. Mais oyans cela, ils se mutinent, de sorte que peu s'en fallust qu'ils ne le massacrassent, luy disant que, s'il ne la faisoit retirer hors de la veue de leur ville, qu'ils y feroient tirer l'artillerie; ce qu'ils faisoient afin de me donner temps de passer l'eaue avant que cette trouppe me peust atteindre. M. de Barlemont estant entré, luy et l'agent Du Bois font ce qu'ils peuvent pour me persuader d'aller à Namur, où dom Juan m'attendoit. Je monstre de vouloir faire ce qu'on me conseilleroit, et, après avoir ouy la messe et faict un disner court, je sors de mon logis accompagnée

Digitized by Google

de deux ou trois cens de la ville en armes, et parlant tousjours à M. de Barlemont, et à l'agent Du Bois, je prens mon chemin droict à la porte de la rivière, qui estoit au contraire du chemin de Namur, sur lequel estoit la trouppe de M. de Barlemont. Eux s'en advisans, me dirent que je n'allois pas bien, et moy, les menant tousjours de paroles, j'arrivay à la porte de la ville; de laquelle sortant, accompagnée d'une bonne partie de la ville, je double le pas vers la rivière et monte dans le batteau, y faisant promptement entrer tous les miens, M. de Barlemont et l'agent Du Bois me criants tousjours du bord de l'eaue que je ne faisois pas bien; que ce n'estoit poinct l'intention du roy, qui vouloit que je passasse par Namur. Nonobstant leurs crieries, nous passons promptement l'eaue, et pendant que l'on passoit, à deux ou trois voyages, nos lictières et nos chevaux, ceux de la ville, exprès pour me donner temps, amusent par mille crieries et mille plainctes M. de Barlemont et l'agent Du Bois, les arraisonnans en leur patois sur le tort que dom Juan avoit d'avoir faulsé sa foy aux Estats et rompu la paix, et sur les vieilles querelles de la mort du comte d'Egmont, et le menaçant tousjours que si sa trouppe paroissoit auprès de la ville, qu'ils feroient tirer l'artillerie. Ils me donnèrent temps de m'esloingner, en telle sorte que je n'avois plus à craindre cette trouppe, guidée de Dieu et de l'homme qu'ils m'avoient baillé.

Je logeay ce soir-là en un chasteau fort, nommé Fleurines, qui estoit à un gentil-homme qui tenoit le party des Estats, et lequel j'avois veu

Digitized by Google

avec le comte de Lalain. Le malheur fut tel que ledit gentil-homme ne s'y trouva point, et n'y avoit que sa femme. Et comme nous fusmes entrez dans la basse-court, la trouvant toute ouverte, elle prist l'allarme et s'enfuit dans son dongeon, levant le pont, resolue, quoy que nous luy pussions dire, de ne nous point laisser entrer. Cependant une compagnie de trois cens hommes de pied, que dom Juan avoit envoyez pour nous couper chemin, et pour se saisir dudict chasteau de Fleurines, sçachans que j'y allois loger, paroissent sur un petit hault à mille pas de là; et, estimants que nous fussions entrez dans le dongeon, ayants peu cognoistre de là que nous estions tous entrez dans la court, firent alte, et se logèrent à un village là auprès, esperans de m'attrapper le lendemain matin.

Comme nous estions en ces altères, pour ne nous voir que dedans la court, qui n'estoit fermée que d'une meschante muraille, et d'une meschante porte qui eust esté bien aisée à forcer, disputants tousjours avec la dame du chasteau, inexorable à nos prières, Dieu nous fist cette grace que son mary, M. de Fleurines, y arriva à nuict fermante, lequel soudain nous fist entrer dans son chasteau, se courroucant fort à sa femme de l'indiscrette incivilité qu'elle avoit monstrée. Ledict sieur de Fleurines nous venoit trouver de la part du comte de Lalain, pour me faire seurement passer par les villes des Estats, ne pouvant quicter l'armée des Estats, de laquelle il estoit chef, pour me venir accompaigner. Ce bon rencontre fust si heureux, que le maistre de la maison s'offrant de m'accompa-

Digitized by Google

gner jusques en France, nous ne passasmes plus par aulcunes villes où je ne fusse honorablement et paisiblement receue, pource que c'estoit païs des Estats; y recepvant ce seul desplaisir que je ne pouvois repasser à Mons, comme j'avois promis à la comtesse de Lalain, et n'en approchois pas plus près que de Nivelles, qui estoit à sept grandes lieues de là; qui fust cause, la guerre estant si forte comme elle estoit, que nous ne nous peusmes voir, elle et moy, ny aussy peu M. le comte de Lalain, qui estoit, comme j'ay dict, en l'armée des Estats vers Anvers. Je luy escrivis seulement de là par un homme de ce gentilhomme qui me conduisoit. Elle soudain, me sçachant là, m'envoye deux des gentils-hommes plus apparens qui fussent demeurez là, pour me conduire jusques à la frontière de France (car j'avois à passer tout le Cambresis, qui estoit myparty pour l'Espagnol et pour les Estats); avec lesquels j'allay loger au Chasteau Cambresis[1], d'où eux s'en retournans, je luy envoyay, pour se souvenir de moy, une robbe des miennes, que que je luy avois ouy fort estimer quand je la portois à Mons, qui estoit de satin noir toute couverte de broderie de canon, qui avoit cousté douze cens escus.

Arrivant au Chasteau Cambresis, j'eus advis que quelques trouppes huguenotes avoient dessein de m'attaquer entre la frontière de Flandre et de France; ce que n'ayant communicqué qu'à peu de personnes, une heure avant le jour je fus preste. Envoyant querir nos lictières et chevaulx

1. Cateau-Cambresis.

Digitized by Google

pour partir, le chevalier Salviati faisoit le long, comme il avoit faict à Liége. Ce que cognoissant qu'il faisoit à dessein, je laisse là ma lictière, et montant à cheval, ceux qui feurent les premiers prests me suivirent; de sorte que je fus au Chastelet[1] à dix heures du matin, ayant, par la seule grace de Dieu, eschappé toutes les embusches et aguets de mes ennemys. De là allant chez moy à La Fère, pour y sejourner jusques à tant que je sçaurois la paix estre faicte, j'y trouvay arrivé devant moy un courrier de mon frère, qui avoit charge de m'attendre là, pour, soudain que je serois arrivée, retourner en poste et l'en advertir. Il escrivoit par luy que la paix estoit faicte[2], et que le roy s'en retournoit à Paris; que, pour luy, sa condition alloit tousjours en empirant, n'y ayant sorte de desfaveurs et indignitez que l'on ne fist tous les jours esprouver et à luy et aux siens, et que ce n'estoit tous les jours que querelles nouvelles que l'on suscitoit à Bussy et aux honnestes gens qui estoient avec luy; ce qui luy faisoit attendre avec extresme impatience mon retour à La Fère, pour m'y venir trouver. Je luy redepesche soudain son homme, par lequel, adverty de mon retour, il envoya soudain Bussy avec toute sa maison à Angers; et prenant seulement quinze ou vingt hommes des siens, s'en vinst en poste me trouver chez moy à La Fère[3], qui fust un des grands contentemens que j'aye jamais receu, de voir personne chez moy que j'aimois et honorois tant; où je

1. Le Catelet.
2. La paix signée à Bergerac le 17 septembre 1577.
3. Au mois d'octobre 1577.

Digitized by Google

mis peine de luy donner tous les plaisirs que je pensois luy pouvoir rendre ce sejour agreable; ce qui estoit si bien receu de luy, qu'il eust volontiers dict comme saint Pierre : « Faisons icy nos tabernacles », si le courage tout royal qu'il avoit et la generosité de son ame ne l'eussent appellé à choses plus grandes. La tranquillité de nostre cour, au prix de l'agitation de l'aultre d'où il partoit, luy rendoit tous les plaisirs qu'il y recepvoit si doux, qu'à toute heure il ne se pouvoit empescher de me dire : « O ma royne! qu'il faict bon avec vous! Mon Dieu, cette compagnie est un paradis comblé de toutes sortes de delices, et celle d'où je suis party, un enfer remply de toutes sortes de furies et tourmens. »

Nous passasmes près de deux mois, qui ne nous feurent que deux petits jours, en cet heureux estat; durant lequel, luy ayant rendu compte de ce que j'avois faict pour luy en mon voyage de Flandre, et des termes où j'avois mis ses affaires, il trouve fort bon que M. le comte de Montigny, frère du comte de Lalain, vinst resouldre avec luy des moyens qu'il y falloit tenir, pour prendre aussy asseurance de leur volonté, et eux de la sienne.

Il y vint accompagné de quatre ou cinq des plus principaux du Haynault, l'un desquels avoit lettre et charge de M. d'Inchy d'offrir son service à mon frère, et l'asseurer de la citadelle de Cambray. M. de Montigny lui portoit parole, de la part de son frère, le comte de Lalain, de luy remettre entre ses mains tout le Haynault et l'Arthois, où il y a plusieurs bonnes villes. Ces offres et ses asseurances receues de mon frère,

Digitized by Google

il les renvoya avec presens, et leur donna des medalles d'or, où la figure de luy et de moy estoit, et asseurant les accroissemens et bienfaicts qu'ils pourroient esperer de luy; de sorte que s'en retournans, ils preparèrent toutes choses pour la venue de mon frère, qui, se deliberant d'avoir ses forces prestes dans peu de temps pour y aller, s'en retourne à la cour, pour tascher de tirer des commoditez du roy pour fournir à cette entreprise. Moy, voulant faire mon voyage de Gascongne, et ayant preparé toutes choses pour cet effect, je m'en retourne à Paris, où arrivant, mon frère me vint trouver à une journée de Paris, où le roy et la royne ma mère, et la royne Louyse, avec toute la cour, me firent cet honneur de venir au devant de moy jusques à Sainct-Denis, qui estoit ma disnée, où ils me receurent avec beaucoup d'honneur et de bonne chère, se plaisants à me faire raconter les honneurs et magnificences de mon voyage et sejour de Liége, et les aventures de mon retour. En ces agreables entretiens, estans tous dans le chariot de la royne ma mère, nous arrivasmes à Paris, où après avoir souppé et le bal estant finy, le roy et la royne ma mère estants ensemble, je m'approche d'eux, et leur dis que je les suppliois ne trouver mauvais si je les requerois avoir agreable que j'allasse trouver le roy mon mary; que, la paix estant faicte, c'estoit chose qui ne leur pouvoit estre suspecte, et qu'à moy me seroit prejudiciable et mal seant si je demeurois davantage à y aller. Ils monstrent tous deux de le trouver très-bon et de louer la volonté que j'en avois; et la royne ma mère

Digitized by Google

me dit qu'elle vouloit m'y accompagner, estant aussy son voiage necessaire en ce pais-là pour le service du roy, auquel elle dit aussy qu'il falloit qu'il me baillast des moyens pour mon voiage : ce que le roy librement m'accorda. Et moy, ne voulant rien laisser en arrière qui me peust faire revenir à la cour (ne m'y pouvant plus plaire lors que mon frère en seroit dehors, que je voyois se preparer pour s'en aller bientost en son entreprise de Flandre), je suppliay la royne ma mère de se souvenir de ce qu'elle m'avoit promis, à la paix faicte avec mon frère : qu'advenant que je partisse pour m'en aller en Gascongne, elle me feroit bailler des terres pour l'assignat de mon dot. Elle s'en ressouvient, et le roy le trouve très-raisonnable, et me promet qu'il seroit faict. Je le supplie que ce soit promptement, pour ce que je desirois partir, s'il luy plaisoit, pour le commencement du mois prochain : ce qui fust ainsi arresté, mais à la façon de la cour; car au lieu de me despescher, bien que tous les jours je les en sollicitasse, ils me firent traisner cinq ou six mois, et mon frère de mesme, qui pressoit aussy son voiage de Flandre, representant au roy : que c'estoit l'honneur et l'accroissement de la France; que ce seroit une invention pour empescher la guerre civile, tous les esprits remuans et desireux de nouveauté ayants moyen d'aller en Flandre passer leur fumée et se saouler de la guerre; que cette entreprise serviroit aussi, comme le Piedmont, d'escole à la noblesse de France pour s'exercer aux armes, et y faire revivre des Montlucs et Brissacs, des Termes et des Bellegardes, tels

Digitized by Google

que ces grands mareschaux, qui, s'estans façonnez aux guerres du Piedmont, avoient depuis si glorieusement et heureusement servy le roy et leur patrie [1].

Ces remonstrances estoient belles et veritables, mais elles n'avoient tant de poids qu'elles pussent emporter en la balance l'envie que l'on portoit à l'accroissement de la fortune de mon frère, auquel l'on donna tous les jours nouveaux empeschemens, pour le retarder d'assembler ses forces et les moyens qui luy estoient necessaires pour aller en Flandre, lui faisant cependant, à luy, à Bussy et à ses aultres serviteurs, mille indignitez, et faisant attaquer plusieurs querelles à Bussy, tantost par Quelus [2], tantost par Grammont [3], de jour, de nuict et à toutes heures, estimants qu'à quelqu'une de ces allarmes mon frère s'y precipiteroit, ce qui se faisoit sans le sceu du roy. Mais Maugiron, qui le possedoit lors, et qui, ayant quicté le service de mon frère, croyoit qu'il s'en deust ressentir (ainsy qu'il est ordinaire que qui offense ne pardonne jamais), haioit mon frère d'une telle haine, qu'il conjuroit sa ruine en toutes façons, le bravant et mesprisant sans respect; comme l'imprudence d'une folle jeunesse, enflée de la faveur du roy, le poussoit à faire toutes insolences,

1. Voyez leurs éloges dans Brantôme.

2. Jacques de Lévis, comte de Quélus, tué en 1578 dans le célèbre duel des mignons. Voy. l'Estoile, p. 98, et la *Confession de Sancy*, l. 1, ch. 7.

3. Probablement Philibert de Gramont, comte de Guiche, ué devant la Fère en 1580. Voy. l'Estoile (1578), 93.

Digitized by Google

s'estant ligué avec Quelus, Saint-Luc [1], Saint-Maigrin [2], Grammont, Mauleon, Livarrot, et quelques aultres jeunes gens que le roy favorisoit, qui, suivis de toute la cour, à la façon des courtisans qui ne suivent que la faveur, entreprenoient toutes choses qui leur venoient en fantaisie, quelles qu'elles feussent. De sorte qu'il ne se passoit jour qu'il n'y eust nouvelle querelle entr'eux et Bussy, de qui le courage ne pouvoit cedder à nul. Mon frère, considerant que ces choses n'estoient pas pour advancer son voyage de Flandre, desirant plustost addoucir le roy que l'aigrir, pour l'avoir favorable en son entreprise, estimant aussy que Bussy estant dehors advanceroit davantage de dresser les trouppes necessaires pour son armée, il l'envoye par ses terres pour y donner ordre. Mais Bussy estant party, la persecution de mon frère ne cessa pour cela, et congneust-on alors qu'encore que les belles qualitez qu'il avoit apportassent beaucoup de jalousie à Maugiron et à ces aultres jeunes gens qui estoient près du roy, que la principale cause de leur haine contre Bussy estoit qu'il estoit serviteur de mon frère; car, depuis qu'il fust party, ils bravent et morguent mon frère avec tant de mespris et si apparemment, que tout le monde le congnoissoit, encore que mon frère

1. François d'Épinai Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie de France (1596), tué au siége d'Amiens (1597). Voy. le tour qu'il joua à Henri III, dans l'*Hist. univ.* de d'Aubigné, p. 1031.

2. Paul de Stuert (ou Estuvert) de Cassade, comte de Saint-Mégrin, assassiné par ordre de Mayenne le 21 juillet 1578. Voy. l'Estoile, p. 101.

Digitized by Google

fust fort prudent et très-patient de son naturel, et qu'il eust resolu souffrir toutes choses pour faire ses affaires en son entreprise de Flandre, esperant par ce moyen en sortir bientost et ne s'y revoir jamais plus subject.

Cette persecution et ces indignitez lui feurent toutesfois fort ennuyeuses et honteuses, mesmes voyant qu'en haine de luy l'on taschoit à nuire en toutes façons à ses serviteurs; ayans depuis peu de jours faict perdre un grand procez à M. de La Chastre[1], pour ce que depuis peu il s'estoit rendu serviteur de mon frère, le roy s'estant tellement laissé emporter aux persuasions de Maugiron et de Saint-Luc, qui estoient amys de madame de Senetaire[2], qu'il avoit luy-mesme esté solliciter ce procèz pour elle contre M. de La Chastre, qui estoit lors auprès de mon frère, qui, s'en sentant offensé, comme l'on peut penser, faisoit participer mon frère à sa juste douleur.

En ces jours là, le mariage de saint Luc[3] se fist, auquel mon frère ne voulant assister, me pria aussi d'en faire de mesme; et la royne ma mère, qui ne se plaisoit guère à la desbordée oultrecuidance de ces jeunes gens, craignant aussi que tout ce jour seroit en joye et en des-

1. Probablement Claude de La Châtre, baron de la Maisonfort, maréchal de France (1594), né en 1526, mort en 1614.

2. Jeanne de Laval, femme de François, comte de Saint-Nectaire, maîtresse de Henri III.

3. Avec Jeanne de Cossé, fille de Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France. « La mariée, dit l'Estoile (p. 95), estoit laide, bossue et contrefaite, et encore pis, selon le bruit de la cour. »

Digitized by Google

bauche, et que, mon frère n'ayant voulu estre de la partie, l'on luy en dressast quelqu'une qui luy fust prejudiciable, fist trouver bon au roy qu'elle allast le jour des nopces disner à Saint Maur, et nous y mena mon frère et moy. C'estoit le lundy gras. Nous revinsmes le soir, la royne ma mère ayant tellement presché mon frère qu'elle le fist consentir de paroistre et se trouver au bal, pour complaire au roy; mais au lieu que cela amendast ses affaires, elles s'en empirèrent : car y estant Maugiron et aultres de sa caballe, ils commencèrent à le gausser avec des paroles si picquantes qu'un moindre que luy s'en fust offensé, luy disans qu'il avoit bien perdu sa peine de s'estre r'habillé; que l'on ne l'avoit point trouvé à dire l'après-disnée; qu'il estoit venu à l'heure des tenèbres, parce qu'elles luy estoient propres; et l'attaquans de sa laideur et petite taille. Tout cela se disant à la nouvelle mariée, qui estoit auprès de luy, si hault qu'il se pouvoit entendre, mon frère, congnoissant que cela se faisoit exprès pour le faire respondre, et le brouiller par ce moyen avec le roy, s'oste de là, si plein de despit et de colère qu'il n'en pouvoit plus; lequel, après en avoir conferé avec M. de La Chastre, se resolust de s'en aller pour quelques jours à la chasse, pensant par son absence atiedir l'animosité de ces jeunes gens contre luy et en faire plus aisement ses affaires avec le roy, pour la preparation de l'armée qui luy estoit nécessaire pour aller en Flandre. Il s'en va trouver la royne ma mère, qui se deshabilloit, luy dist ce qui s'estoit passé au bal, de quoy elle fust très-marrie, et luy faict entendre la resolution

Digitized by Google

que là-dessus il avoit prise, qu'elle trouve très-bonne, et luy promet de la faire agreer au roy, et, en son absence, de le solliciter de luy fournir promptement ce qu'il luy avoit promis pour son entreprise de Flandre; et M. de Villequier[1] estant là, elle luy commande d'aller faire entendre au roy le desir que mon frère avoit d'aller pour quelques jours à la chasse, ce qui luy sembloit qu'il ne seroit que bon, pour appaiser toutes les brouilleries qui estoient entre luy et ces jeunes gens, Maugiron, Saint Luc, Quelus, et les aultres.

Mon frère se retirant en sa chambre, tenant son congé pour obtenu, commande à tous ses gens d'estre le lendemain prests pour aller à la chasse à Saint-Germain, où il vouloit demeurer quelques jours à courre le cerf, ordonne à son grand veneur d'y faire trouver les chiens, et se couche en cette intention de se lever le lendemain matin, pour aller à la chasse soulager et divertir un peu son esprit des brouilleries de la cour. M. de Villequier cependant estoit allé, par le commandement de la royne ma mère, demander son congé au roy, qui d'abord lui accorda. Mais demeuré seul en son cabinet avec le conseil de Jeroboam, de cinq à six jeunes hommes, ils luy rendent ce partement fort suspect, et le mettent en telle apprehension, qu'ils luy font faire une des plus grandes folies qui se soit faicte de nostre temps, qui fust de prendre

1. René de Villequier, baron de Clairvaux. Il avoit, en septembre 1577, assassiné à Poitiers, par jalousie, sa femme, Françoise de La Marck. Voy. l'Estoile, p. 89, et *Addit. à Castelnau*, t. 2, p. 818.

Digitized by Google

mon frère et tous ses principaux serviteurs prisonniers. S'il fust imprudemment deliberé, il fust encor plus indiscrettement executé; car le roy soudain, prenant sa robe de nuict, s'en alla trouver la royne ma mère, tout esmeu, comme une allarme publique où l'ennemy eust esté à la porte; luy disant : « Comment, madame, que pensez-vous m'avoir demandé de laisser aller mon frère? Ne voyez-vous pas, s'il s'en va, le danger où vous mettez mon estat? Sans doubte soubs cette chasse il y a quelque dangereuse entreprise. Je m'en vays me saisir de luy et de tous ses gens, et feray chercher dans ses coffres : je m'asseure que nous descouvrirons de grandes choses. » Et en mesme temps, ayant avec luy le sieur de Losse, capitaine des gardes, et quelques archers écossois, la royne ma mère, craingnant qu'en cette precipitation il fist quelque tort à la vie de mon frère, le prie qu'elle aille avec luy, et toute deshabillée comme elle estoit, s'accommodant comme elle peust avec son manteau de nuict, le suit, montant à la chambre de mon frère; où le roy frappe rudement, criant que l'on luy ouvrist, que c'estoit luy. Mon frère se resveille en sursaut, et sçachant bien qu'il n'avoit rien faict qui luy deust donner crainte, dict à Cangé, son valet de chambre, qu'il luy ouvrist la porte. Le roy, entrant en cette furie, commença à le gourmander et luy dire qu'il ne cesseroit jamais d'entreprendre contre son estat, et qu'il luy apprendroit que c'est que de s'attaquer à son roy. Sur cela il commande à ses archers d'emporter ses coffres hors de là et de tirer ses valets de chambre hors de la chambre. Il fouille luy-mesme

Digitized by Google

le lict de son frère, pour voir s'il y trouveroit quelques papiers. Mon frère, ayant une lettre de madame de Sauve, qu'il avoit receue ce soir-là, la prend à la main pour empescher que l'on ne la vist. Le roy s'efforce de la luy oster. Luy y resistant, et le priant à mains jointes de ne la voir point, cela en donne plus d'envie au roy, croyant que ce papier seroit assez suffisant pour faire le procez à mon frère. Enfin, l'ayant ouverte en la presence de la royne ma mère, ils restèrent aussi confus que Caton, quand, ayant contrainct Cesar dans le Senat de monstrer le papier qui luy avoit esté apporté, disant que c'estoit chose qui importoit au bien de la republique, il luy fist voir que c'estoit une lettre d'amour de la sœur du mesme Caton, adressant à Cesar [1].

La honte de cette tromperie augmentant plustost, par le despit, la colère du roy, que la diminuant, sans vouloir escouter mon frère, lequel demandoit sans cesse de quoy on l'accusoit, et pourquoy l'on le traictoit ainsy, il le commet à la garde de M. de Losse et des Escossois, leur commandant de ne le laisser parler à personne. Cela se fist une heure environ après minuict. Mon frère demeure de cette façon, estant plus en peine de moy que de luy, croyant bien que l'on m'en avoit faict aultant, et ne croyant pas qu'un si violent et si injuste commencement pust avoir aultre qu'une sinistre fin; et voyant que M. de Losse avoit la larme à l'œil, de regret de voir passer les choses en cette sorte, et que

1. Voy. Plutarque, *Vie de César.*

Digitized by Google

toutesfois, à cause des archers qui estoient là, il ne luy osoit parler librement, il luy demande seulement ce qui estoit de moy. M. de Losse respond que l'on ne m'avoit encore rien demandé. Mon frère luy respond : « Cela soulage beaucoup ma peine de sçavoir ma sœur libre; mais encore qu'elle soit en cet estat, je m'asseure qu'elle m'aime tant, qu'elle aimera mieux se captiver avec moy que de vivre libre sans moy »; et le pria d'aller supplier la royne ma mère qu'elle obtint du roy que je demeurasse en sa captivité avec luy; ce qui luy fust accordé.

Cette ferme creance qu'il eust de la grandeur et fermeté de mon amitié me fust une obligation si particulière, bien que par ses bons offices il en eust acquis plusieurs grandes sur moy, que j'ay tousjours mis celle-là au premier rang. Soudain qu'il eust cette permission, qui fust sur le poinct du jour, il pria M. de Losse de m'envoyer un des archers escossois qui estoient là, pour m'annoncer cette triste nouvelle, et me fit venir en sa chambre. Cet archer, entrant en la mienne, trouve que je dormois encore, sans avoir rien sçeu de tout ce qui s'estoit passé. Il ouvre mon rideau, et, en langage propre aux Escossois, me dit : « Bon jour, madame; M. vostre frère vous prie de le venir voir. » Je regarde cet homme, presque toute endormie, pensant resver, et le recognoissant, je luy demande s'il n'estoit pas un Escossois de la garde. Il me dit qu'ouy; et je luy replicquay : « Et qu'est-ce donc? Mon frère n'a-t-il point d'autre messager que vous pour m'envoyer? » Il me dit que non, que ses gens luy avoient esté ostez, et me conta

Digitized by Google

en son langage ce qui luy estoit advenu la nuict, et que mon frère avoit obtenu la permission pour moy de demeurer avec luy durant sa captivité. Et voyant que je m'affligeois fort, il s'approcha de moy et me dit tout bas : « Ne vous faschez point : j'ay moien de sauver M. vostre frère, et le feray, n'en doubtez point; mais il faudra que je m'en aille avec luy. » Je l'asseuray de toute la recompense qu'il pouvoit esperer de nous, et me hastant de m'habiller, je m'en allay avec luy toute seule à la chambre de mon frère. Il me falloit traverser toute la court, toute pleine de gens qui avoient accoustumé d'accourir pour me voir et honnorer. Lors chacun voyant, comme courtisans, comme la fortune me tournoit visage, et eux aussi ne firent pas semblant de m'appercevoir. Entrant en la chambre de mon frère, je le trouve avec une si grande constance, qu'il n'avoit rien changé de sa façon ny de sa tranquillité ordinaire. Me voyant, il me dit, m'embrassant avec un visage plus joyeux que triste : « Ma royne, cessez, je vous prie, vos larmes. En la condition que je suis, vostre ennuy est la seule chose qui me pourroit affliger; car mon innocence et la droicte intention que j'ay eue m'empeschent de craindre toutes les accusations de mes ennemis. Que si injustement l'on veut faire tort à ma vie, ceux qui feront cette cruauté se feront plus de tort qu'à moy, qui ay assez de courage et de resolution pour mespriser une injuste mort. Aussi n'est-ce ce que je redoubte le plus, ma vie ayant esté jusques icy accompagnée de tant de traverses et de peines, que ne sçachant que c'est des felicitez de ce monde, je ne

Digitized by Google

doibs avoir regret de les abandonner. La seule apprehension que j'ay est que, ne me pouvant faire justement mourir, l'on me vueille faire languir en la solitude d'une longue prison, où encore je mespriseray leur tyrannie, pourveu que vous me vouliez tant obliger de m'assister de vostre presence. »

Ces paroles, au lieu d'arrester mes larmes, me pensèrent faire verser toute l'humeur de ma vie. Je luy responds en sanglottant que ma vie et ma fortune estoient attachées à la sienne; qu'il n'estoit en la puissance que de Dieu seul d'empescher que je l'assistasse, en quelque condition qu'il peust estre; que si on l'emmenoit de là et que l'on ne me permit d'estre avec luy, je me tuerois en sa presence. Passants en ces discours quelques heures et recherchants ensemble l'occasion qui avoit convié le roy de prendre une si cruelle et injuste aigreur contre luy, et ne nous la pouvants imaginer, l'heure vint de l'ouverture de la porte du chasteau, où un jeune homme indiscret, qui estoit à Bussy, estant recongneu par les gardes et arresté, ils luy demandèrent où il alloit. Luy, estonné et surpris, leur respond qu'il alloit trouver son maistre. Cette parole, rapportée au roy, l'on soubzçonne qu'il est dans le Louvre, où l'après-disnée, revenant de Saint-Germain, mon frère l'avoit faict entrer parmy la trouppe, pour conferer avec luy des affaires de l'armée qu'il faisoit pour Flandre, ne pensant pas lors debvoir partir si tost de la cour, comme depuis inopinement il se resolut.

Le soir, sur les occasions que j'ay dictes, l'Ar-

Digitized by Google

chant[1], cappitaine des gardes, ayant commandement du roy de le chercher, et se saisir de luy et de Simier, s'il les pouvoit trouver, faisant cette commission à regret (pour estre amy intime à Bussy, duquel il estoit appelé par alliance son père, et luy le nommoit son fils), il monte à la chambre de Simier, où il se saisit de luy; et se doubtant bien que Bussy estoit caché, il faict une legère recherche, estant bien aise de ne le trouver pas. Mais Bussy, qui estoit sur le lict, et qui voioit qu'il demeuroit seul en cette chambre, craingnant que la commission fust donnée à quelque aultre avec lequel il ne seroit en telle seureté, desirant plustost d'estre en la garde de l'Archant, qui estoit honneste homme et son amy, comme il estoit d'une humeur gaillarde et bouffonne, à qui les dangers et hazards n'avoient jamais peu faire ressentir la peur, comme l'Archant passoit la porte pour s'en aller, emmenant Simier, il sort la teste du rideau et luy dit : « Hé quoy, mon père, comment! vous vous en voulez aller ainsy sans moy? N'estimez-vous pas ma conduicte plus honnorable que celle de ce pendart de Simier?» L'Archant se tourna et luy dit : « Ah, mon fils, pleust à Dieu qu'il m'eust cousté un bras et que vous ne fussiez pas icy!» Il luy respond : « Mon père, c'est signe que mes affaires se portent bien», allant tousjours se gaussant de Simier, pour la tremblante peur où il le voyoit. L'Archant les mit en une chambre avec gardes, et s'en alla prendre M. de La Chastre et le mener à la Bastille.

1. Nicolas de Grémonville l'Archant.

Digitized by Google

Pendant que toutes ces choses se faisoient, M. de Losse, bon homme vieil, qui avoit esté gouverneur du roy mon mary, et qui m'aymoit comme sa fille, ayant la garde de mon frère, congnoissant l'injustice que l'on luy faisoit, et detestant le mauvais conseil par lequel le roy se gouvernoit, ayant envie de nous obliger tous deux, se resout de sauver mon frère; et pour me descouvrir son intention, commande aux archers escossois de se tenir sur le degré du dehors de la porte de mon frère, n'en retenant que deux avec soy, de qui il se fioit, et me tirant à part me dit: « Il n'y a bon François à qui le cœur ne saigne de voir ce que nous voions. J'ay esté trop serviteur du roy vostre père pour ne sacrifier ma vie pour ses enfans. Je croy que j'auray la garde de M. vostre frère, en quelque lieu que l'on le tienne: asseurez-le qu'au hazard de ma vie je le sauveray; mais afin que l'on ne s'apperçoive de mon intention, ne parlons plus ensemble; mais soyez-en certaine. » Cette esperance me consoloit un peu; et reprenant mes esprits, je dis à mon frère que nous ne debvions point demeurer en cette forme d'inquisition, sans sçavoir ce que nous avions faict; que c'estoit à faire à des facquins d'estre tenus ainsy. Je priay M. de Losse, puis que le roy ne vouloit permettre que la royne ma mère montast, qu'il luy pleust nous faire sçavoir par quelqu'un des siens la cause de nostre retention. M. de Combaut[1], qui estoit chef du conseil des jeunes gens,

1. Robert de Combaud, seigneur d'Arcis-sur-Aube, maître d'hôtel du roi et l'un de ses favoris, dit l'Estoile; p. 95.

Digitized by Google

nous fust envoyé, qui, avec sa gravité naturelle, nous dit qu'il estoit envoyé là pour sçavoir ce que nous voulions faire entendre au roy. Nous luy dismes que nous avions desir de parler à quelqu'un du roy, pour sçavoir l'occasion de nostre retention; que nous ne la pouvions imaginer. Il nous respond gravement qu'il ne falloit demander aux dieux et aux roys raison de leurs effects; qu'ilz faisoient tout à bonne et juste cause. Nous luy respondismes que nous n'estions pas personnes pour estre tenues comme ceux que l'on met à l'inquisition, à qui l'on faict deviner ce qu'ilz ont faict. Nous n'en peusmes tirer aultre chose, sinon qu'il s'emploieroit pour nous, et qu'il nous y feroit tous les meilleurs offices qu'il pourroit. Mon frère se prend à rire; mais moy, qui estois toute convertie en douleur, pour voir en danger mon frère, que je cherissois plus que moy-mesme, j'eus beaucoup de peine à m'empescher de luy parler comme il meritoit. Pendant qu'il faisoit son rapport au roy, la royne ma mère, estant en sa chambre, avec l'affliction que l'on peut penser, qui, comme princesse très-prudente, prevoioit bien que cet excez faict sans subject ny raison pourroit, si mon frère n'avoit le naturel bon, apporter beaucoup de malheur en son royaume, envoya querir tous les vieux du conseil, M. le chancelier[1], les princes, seigneurs et mareschaulx de France, qui estoient tous merveilleusement scandalisez du mauvais conseil que l'on avoit donné au roy, disants tous à la royne ma mère qu'elle s'y debvoit oppo-

1. René de Birague.

Digitized by Google

ser et remonstrer au roy le tort qu'il se faisoit; qu'on ne pouvoit empescher que ce qui avoit esté faict jusques alors ne fust, mais qu'il falloit r'habiller cela le mieux que l'on pourroit.

La royne ma mère va soudain trouver le roy avec tous ces messieurs, qui luy remonstrent de quelle importance estoient ces effects. Le roy, ayant les yeux desillez du pernicieux conseil de ces jeunes gens, trouve bon ce que ces vieux seigneurs et conseillers luy representent, et prie la royne ma mère de r'habiller cela, et faire que mon frère oubliast tout ce qui s'estoit passé, et qu'il n'en sceut point mauvais gré à ces jeunes gens; et que, par mesme moyen, l'accord de Bussy et de Quelus fust faict. Cela resolu, toutes les gardes furent soudain ostées à mon frère, et la royne ma mère le venant trouver en sa chambre, luy dict qu'il debvoit louer Dieu de la grace qu'il luy avoit faicte de le delivrer d'un si grand danger; qu'elle avoit vu l'heure qu'elle ne sçavoit qu'esperer de sa vie; que, puis qu'il cognoissoit par cela que le roy estoit de telle humeur, qu'il s'offensoit non seulement des effects, mais des imaginations, et qu'estant resolu en ses opinions, sans s'arrester à aucun advis ni d'elle ni d'aultre, il executoit tout ce qui luy venoit en fantaisie, pour ne le jetter plus en ces aigreurs, cela le debvoit faire resoudre à s'accommoder du tout à sa volonté, et de venir trouver le roy, monstrant ne se ressentir point de ce qui s'estoit passé contre sa personne et ne s'en souvenir point. Nous luy respondimes que nous avions grandement à louer Dieu de la grace qu'il nous avoit faicte de nous guarantir de l'injustice que

Digitized by Google

l'on nous preparoit, de quoy, après Dieu, nous recognoissions luy en avoir, à elle, toute l'obligation; mais que la qualité de mon frère ne permettoit pas que l'on le peust mettre en prison sans subject, et l'en tirer sans formalité de justification et de satisfaction. La royne respond: que les choses faictes, Dieu mesme ne pouvoit faire qu'elles ne fussent; mais que l'on r'habilleroit le desordre qui avoit esté à sa prise, en faisant sa delivrance avec tout l'honneur et satisfaction qu'il pourroit desirer; qu'aussy qu'il falloit qu'il contentast le roy en tout, luy parlant avec tel respect et de telle affection à son service qu'il en demeurast content; et qu'il fist oultre cela que Bussy et Quelus s'accordassent, de sorte qu'il ne restast rien qui les peust brouiller: advouant bien que le principal motif qui avoit produict ce mauvais conseil et ces mauvais effects avoit esté la crainte que l'on avoit eu du combat que le vieil Bussy, digne père d'un si digne fils, avoit demandé, suppliant le roy trouver bon qu'il secondast son fils le brave Bussy, et que M. de Quelus fust secondé du sien; qu'eux quatre finiroient cette querelle, sans brouiller la cour comme elle avoit esté pour cette querelle, ny mettre tant de gens en peine. Mon frère luy promist que Bussy, voyant qu'il n'y avoit point d'esperance de se battre, feroit, pour sortir de prison, ce qu'elle commanderoit. La royne ma mère redescendant, elle fist trouver bon au roy de faire sa delivrance avec honneur. Et pour cet effect, il vint en la chambre de la royne ma mère, avec tous les princes, seigneurs, et aultres conseillers de son conseil, et nous envoia

Digitized by Google

querir, mon frère et moy, par M. de Villequier; où, comme nous allions trouver Sa Majesté, passants par les salles et chambres, nous les trouvasmes toutes pleines de gens qui nous regardoient la larme à l'œil, louans Dieu de nous voir hors de danger. Entrants dans la chambre de la royne ma mère, nous trouvasmes le roy avec cette compagnie que j'ay dict, qui, voyant mon frère, luy dit qu'il le prioit de ne point trouver estrange et ne s'offenser point de ce qu'il avoit faict, poussé du zèle qu'il avoit au repos de son Estat, et qu'il creust que ce n'avoit point esté avec intention de luy faire nul desplaisir. Mon frère luy respond qu'il debvoit et avoit voué tant de service à Sa Majesté, qu'il trouveroit tousjours bon tout ce qu'il luy plairoit; mais qu'il le supplioit très-humblement considerer que la devotion et fidelité qu'il luy avoit tesmoingnée ne meritoit pas un tel traictement; toutesfois qu'il n'en accusoit que son malheur, et restoit assez satisfaict si le roy recognoissoit son innocence. Le roy luy respondit qu'ouy, qu'il n'en estoit point en doubte et qu'il le prioit de faire aultant d'estat de son amitié qu'il avoit jamais faict. Sur cela, la royne ma mère les prit tous deux et les fist embrasser.

Soudain le roy commanda que l'on fist venir Bussy pour l'accorder avec Quelus, et que l'on mist en liberté Simier et M. de La Chastre. Bussy entrant en la chambre, avec cette belle façon qui luy estoit naturelle, le roy luy dict qu'il vouloit qu'il s'accordast avec Quelus, et qu'il ne se parlast plus de leur querelle, et luy commanda d'embrasser Quelus. Bussy luy respond : « Et

Digitized by Google

non que cela, sire ? s'il vous plaist que je le baise, j'y suis tout disposé »; et, accommodant les gestes avec la parole, luy fist une embrassade à la Pantalonne [1]; de quoy toute la compagnie, bien qu'encore estonnée et saisie de ce qui s'estoit passé, ne se peust empescher de rire. Les plus advisez jugèrent que cette legère satisfaction que recevoit mon frère n'estoit appareil suffisant à un si grand mal. Cela faict, le roy et la royne ma mère, s'approchants de moy, me dirent qu'il falloit que je tinsse la main à ce que mon frère ne conservast nulle souvenance qui le peust esloigner de l'obeissance et affection qu'il debvoit au roy. Je luy respondis que mon frère estoit si prudent et avoit tant de devotion à son service, qu'il n'avoit besoin d'y estre sollicité ny par moy ny par un aultre; mais qu'il n'avoit receu et ne recepvroit jamais aultre conseil de moy que ce qui seroit conforme à leur volonté et son debvoir.

Estant lors trois heures après midy, que personne n'avoit encore disné, la royne ma mère voulut que nous disnassions tous ensemble; puis commanda à mon frère et à moy d'aller changer noz habits, qui estoient convenables à la triste condition d'où nous estions presentement sortis, et nous aller parer pour nous trouver au souper du roy et au bal. Elle y fust obeie pour les choses qui se pouvoient devestir ou remettre; mais pour le visage, qui est la vive image de l'ame, la passion du juste mesconten-

1. On sait que Pantalon étoit un des personnages bouffons de la Comédie italienne.—Voy., sur cette réconciliation, l'Estoile, p. 95.

Digitized by Google

tement que nous avions s'y lisoit aussy apparente qu'elle y avoit esté imprimée, avec la force et violence du despit et juste desdain que nous ressentions par l'effect de tous les actes de cette tragicomedie. Laquelle estant finie de cette façon, le chevalier de Seure [1], que la royne ma mère avait baillé à mon frère pour coucher en sa chambre, et qu'elle prenoit plaisir d'ouyr quelquesfois causer, pour estre d'humeur libre, et qui disoit de bonne grace ce qu'il vouloit, tenant un peu de l'humeur d'un philosophe cynique, se trouvant devant elle, elle luy demande : « Et bien, monsieur de Seure, que dictes vous de tout cecy? — C'est trop peu, dict-il, pour faire à bon escient, et trop pour se jouer. » Et se tournant vers moy, sans qu'elle le peust entendre, me dit : « Je ne croy pas que ce soit icy le dernier acte de ce jeu; nostre homme (voulant parler de mon frère) me tromperoit bien s'il en demeuroit là. »

Cette journée estant passée de cette façon, le mal ayant seulement esté addoucy par le dehors, et non par le dedans, les jeunes gens qui possedoient le roy, jugeants le naturel de mon frère par le leur, et leur jugement peu experimenté ne permettant pas qu'ils peussent juger ce que peult le debvoir et l'amour de la patrie sur un prince si grand et si bien né qu'il estoit, persuadent au roy, pour tousjours joindre leur cause à la sienne, que mon frère n'oublieroit jamais l'affront public qu'il avoit receu, et s'en voudroit venger. Le

1. Michel de Seure, chevalier. Il avoit été ambassadeur de France en Angleterre. Voy. de Thou, année 1560, l. 24.

Digitized by Google

roy, sans se souvenir de l'erreur que luy avoient faict commettre ces jeunes gens, reçoit soudain cette seconde impression, et commande aux cappitaines des gardes que l'on prist soigneusement garde aux portes que mon frère ne sortist point, et que, tous les soirs, l'on fist sortir tous les gens de mon frère hors du Louvre, luy laissant seulement ce qui couchoit d'ordinaire dans sa chambre ou dans sa garde-robbe. Mon frère, se voiant traicté de cette façon et estre à la misericorde de ces jeunes cervelles, qui, sans respect ny jugement faisoient disposer de luy au roy comme il leur venoit en fantaisie, craingnant qu'il ne luy advint pis, ayant l'exemple trop recent de ce qui, sans occasion ny raison, luy avoit esté faict, ayant supporté trois jours l'apprehension de ce danger, se resolut de s'oster de là, pour se retirer chez luy, et ne revenir plus à la cour, mais advancer ses affaires le plus promptement qu'il pourroit pour s'en aller en Flandre. Il me communique cette volonté; et voyant que c'estoit sa seureté, et que le roy ny cet estat n'y pouvoient recepvoir de prejudice, je l'approuvay; et en cherchant les moyens (voyant qu'il ne pouvoit sortir par les portes du Louvre, qui estoient si curieusement gardées, que mesme l'on regardoit tous ceux qui passoient au visage), il ne s'en trouve point d'aultre que de sortir par la fenestre de ma chambre, qui regardoit dans le fossé et estoit au second estage. Il me prie, pour cet effect, faire provision d'un cable fort et bon, et de la longueur necessaire. A quoy je pourvois soudain, faisant emporter le jour mesme, par un garçon qui m'es-

Digitized by Google

toit fidel, une malle de luth qui estoit rompue, comme pour la faire racoustrer; et, à quelques heures de là la rapportant, il y mist le cable qui nous estoit necessaire.

L'heure du souper estant venue, qui estoit un jour maigre, que le roy ne soupoit point, la royne ma mère soupa seule en sa petite salle, et moy avec elle. Mon frère, bien qu'il feust assez patient et discret en toutes ses actions, sollicité de la souvenance de l'affront qu'il avoit receu et du danger qui le menaçoit, impatient de sortir, s'y trouve comme je me lève de table, et me dit à l'oreille qu'il me prioit de me haster et de venir tost à ma chambre, où il se trouveroit. M. de Matignon [1], qui n'estoit encore mareschal, un dangereux et fin Normand, qui n'aimoit point mon frère, en estant adverty par quelqu'un qui peut-estre n'avoit pas bien tenu sa langue, ou le conjecturant sur la façon de quoy m'avoit parlé mon frère, dict à la royne ma mère, comme elle entroit en sa chambre (ce que j'entreouïs presque, estant assez près d'elle et y prenant garde, et observant curieusement tout ce qui se passoit, comme font ceux qui se trouvent en pareil estat, et sur le point de leur delivrance sont agitez de crainte et d'esperance), que sans doubte mon frère s'en vouloit aller; que demain il ne seroit plus là; qu'il le sçavoit très-bien; qu'elle y mist ordre. Je vis qu'elle se troubla à cette nouvelle; ce qui me donna encore plus d'apprehension que nous fussions descouverts. Nous entrants en son

1. Jacques Goyon de Matignon, né à Lonlay en 1525, maréchal de France (1579), mort en 1597.

Digitized by Google

cabinet, elle me tira à part, et me dit : « Avez-vous veu ce que Matignon m'a dict? » Je luy dis : « Je ne l'ay pas entendu, madame, mais j'ay veu que c'estoit chose qui vous donnoit peine. — Ouy, ce dit-elle, bien fort; car vous sçavez que j'ay respondu au roy que vostre frère ne s'en iroit point; et Matignon me vient de dire qu'il sçavoit très-bien qu'il ne sera demain icy. » Lors me trouvant entre ces deux extremitez, ou de manquer à la fidelité que je debvois à mon frère et mettre sa vie en danger, ou de jurer contre la verité (chose que je n'eusse voulu pour eviter mille morts), je me trouvay en si grande perplexité, que si Dieu ne m'eust assistée, ma façon eust assez tesmoingné, sans parler, ce que je craingnois qui fust descouvert. Mais comme Dieu assiste les bonnes intentions, et sa divine bonté operoit en cette œuvre pour sauver mon frère, je composay tellement mon visage et mes paroles, qu'elle ne peust rien congnoistre que ce que je voulois, et que je n'offensay mon ame ni ma conscience par aulcun faulx serment. Je luy dis donc si elle ne cognoissoit pas bien la haine que M. de Matignon portoit à mon frère; que c'estoit un brouillon malicieux, qui avoit regret de nous voir tous d'accord; que lors que mon frère s'en iroit, que j'en voulois respondre de ma vie; que je m'asseurois bien que ne m'ayant jamais rien celé, qu'il m'eust communicqué son dessein, s'il eust eu cette volonté; que, lors que cela seroit, je luy abandonnerois ma vie : ce que je disois m'asseurant bien que mon frère estant sauvé, l'on ne m'eust osé faire desplaisir; et, au pis aller, quand nous eussions esté descou-

Digitized by Google

verts, j'aymois trop mieux engager ma vie que d'offenser mon ame par un faulx serment, et mettre la vie de mon frère en hazard. Elle, ne recherchant pas de près le sens de mes paroles, me dit : « Pensez bien à ce que vous dictes : vous m'en serez caution; vous m'en respondrez sur vostre vie. » Je luy dis en me sousriant que c'estoit ce que je voulois; et luy donnant le bon soir, je m'en allay en ma chambre, où me deshabillant en diligence, et me mettant au lict pour me desfaire de mes dames et filles, estant restée seule avec mes femmes de chambre, mon frère vient avec Simier et Cangé; et me relevant, nous accommodasmes la corde avec un baston, et ayants regardé dans le fossé s'il y avoit personne, estant seulement aydée de trois de mes femmes qui couchoient en ma chambre, et du garçon de la chambre qui m'avoit apporté la corde, nous descendons premierement mon frère, qui rioit et gaussoit sans avoir aulcune apprehension, bien qu'il y eust une très-grande haulteur, puis Simier, qui, pasle et tremblant, ne se pouvoit presque tenir de peur, puis Cangé, son valet de chambre. Dieu conduisit si heureusement mon frère sans estre descouvert, qu'il se rendist à Sainte Geneviefve, où Bussy l'attendoit, qui, du consentement de l'abbé [1], avoit faict un trou à la muraille de la ville par lequel il sortist [2], et trouvant là des chevaulx tous prêts, il se retira à Angers sans

1. Joseph Foulon. Voy., sur lui, de Thou, l. 97, année 1593.

2. L'évasion du duc eut lieu le vendredi 14 février. Voy. l'Estoile, p. 95.

Digitized by Google

aulcune infortune. Comme nous descendions Cangé le dernier, il se lève un homme du fonds du fossé, qui commence à courir vers le logis qui est auprès du jeu de paulme, qui est le chemin où l'on va vers le corps de garde. Moy, qui en tout ce hazard n'avois jamais apprehendé ce qui estoit de mon particulier, mais seulement la seureté ou le danger de mon frère, demeure demy pasmée de peur, croyant que ce fust quelqu'un qui, suivant l'advis de M. de Matignon, eust esté mis là pour nous guetter. Estimant que mon frère fust pris, j'entrois en un desespoir qui ne se peult representer que par l'essay de choses semblables.

Estant en ces altères, mes femmes, plus curieuses que moy de ma seureté et de la leur, prennent la corde et la mettent au feu, afin qu'elle ne feust trouvée, si le malheur estoit si grand que cet homme qui s'estoit levé du fossé y eust esté mis pour guetter. Cette corde, estant fort longue, faict une si grande flamme que le feu se met dans la cheminée; de façon que sortant par dessus le couvert, et estant apperceu des archers qui estoient cette nuict-là de garde, ils viennent fraper effroyablement à ma porte, disants que l'on ouvrist promptement. Lors, bien que je pensasse à ce coup-là que mon frère fust pris, et que nous fussions tous deux perdus, ayant tousjours neantmoins esperance en Dieu, qui me conservoit le jugement entier (grace qu'il a pleu à sa divine bonté me faire en tous les dangers que je me suis trouvée), voyant que la corde n'estoit pas que demy-bruslée, je dis à mes femmes qu'elles allassent tout

Digitized by Google

bellement à la porte demander ce qu'ils vouloient, parlant bas comme si j'eusse dormy : ce qu'elles font, et les archers leurs dirent que c'estoit le feu qui estoit à ma cheminée, et qu'ils venoient pour l'esteindre. Mes femmes leur dirent que ce n'estoit rien, et qu'elles l'esteindroient bien, et qu'ils se gardassent bien de m'esveiller. Ils s'en revont. Cette alarme passée, à deux heures de là, voicy M. de Losse qui me vient querir pour aller trouver le roy et la royne ma mère, pour leur rendre raison de la sortie de mon frère, en ayant esté advertis par l'abbé de Sainte-Genevieſve, qui, pour n'en estre embrouillé, et du consentement mesme de mon frère, lors qu'il vist qu'il estoit assez loing pour ne pouvoir estre attrapé, en vint advertir le roy, disant qu'il l'avoit surprins en sa maison, et que, l'ayant tenu enfermé jusques à ce qu'ils eussent faict leur trou, qu'il n'avoit peu plus tost en venir advertir le roy.

Il me trouva au lict, car c'estoit la nuict, et me levant soudain avec mon manteau de nuict, une de mes femmes, indiscrette et effrayée, se prend à mon manteau en criant et pleurant, disant que je n'en reviendrois jamais. M. de Losse la repoussant, me dict tout bas : « Si cette femme avoit faict ce traict devant une personne qui ne vous fust serviteur comme je suis, cela vous mettroit en peine; mais ne craignez rien, et louez Dieu; car M. vostre frère est sauvé. » Ces paroles me furent un secours bien nécessaire pour me fortifier contre les menaces et intimidations que j'avois à souffrir du roy, que je trouvay assis au chevet du lict de la royne ma mère,

Digitized by Google

en une telle colère, que je croy qu'il me l'eust fait ressentir, si la crainte et l'absence de mon frère et la presence de la royne ma mère ne l'en eussent empesché. Ils me dirent tous deux ensemble que je leur avois dict que mon frère ne s'en iroit point, et que je leur en avois respondu. Je leur dis qu'ouy, mais qu'il m'avoit trompé en cela comme eux; que toutesfois je leur respondois, à peine de ma vie, que son partement n'apporteroit aucune alteration au service du roy, et qu'il s'en alloit seulement chez luy, pour donner ordre à ce qui luy estoit necessaire pour son entreprise de Flandres. Cela adoucit un peu le roy et me laissa retourner en ma chambre.

Il eust bien tost nouvelles de mon frère, qui l'asseuroient de sa volonté, telle comme je luy avois dict; ce qui fist cesser la plainte, non le mescontentement, monstrant en apparence d'y vouloir ayder, mais en effect traversant soubs main les apprests de son armée pour Flandre [1].

Le temps s'estant passé de cette façon, moy pressant à toute heure le roy me vouloir permettre d'aller trouver le roy mon mary, luy voyant qu'il ne me le pouvoit plus refuser, et ne voulant que je partisse mal satisfaite de luy, desirant oultre cela infiniment me separer de l'amitié de mon frère, il m'oblige par toutes

1. Voy. *Lettre concernant l'éclaircissement des actions et déportemens de Monseigneur le duc d'Anjou et d'Alençon*, 1578, in-4, et diverses pièces à ce sujet, dans le tome 3 du *Journal* de l'Estoile, éd. 1744. Voy. aussi, dans les mss. Godefroy (portef. 259), une lettre autographe de Bussy à Villeroy, en date du 15 janvier 1579.

Digitized by Google

sortes de bienfaits, me donnant, suivant la promesse que la royne ma mère m'en avoit faicte à la paix de Sens, l'assignat de mon dot en terres, et oultre cela la nomination des offices et benefices. Et oultre la pension qu'il me donnoit, telle que les filles de France ont accoustumé d'avoir, il m'en donna encore une de l'argent de ses coffres, prenant la peine de me venir voir tous les matins, et me représentant combien son amitié me pouvoit estre utile; que celle de mon frère me causeroit enfin ma ruine, et que la sienne me pouvoit faire vivre bien heureuse, et mille aultres raisons tendantes à cette fin. En quoy jamais il ne peust esbranler la fidelité que j'avois vouée à mon frère, ne pouvant tirer aultre chose de moy, sinon que mon plus grand desir estoit de voir mon frère en sa bonne grace; qu'il me sembloit qu'il n'avoit pas merité d'en estre esloingné, et que je m'asseurois qu'il s'efforceroit de s'en rendre digne par toute sorte d'obeissance et de très-humble service; que pour moy, je me ressentois d'estre obligée à luy de tant d'honneur et de biens qu'il me faisoit; qu'il se pouvoit bien asseurer qu'estant auprès du roy mon mary, je ne manquerois nullement aux commandemens qu'il luy plairoit me faire, et que je ne travaillerois à aultre chose qu'à maintenir le roy mon mary en son obeissance.

Mon frère estant lors sur son partement de Flandre, la royne ma mère le voulust aller voir à Alençon avant qu'il partist. Je suppliay le roy de trouver bon que je l'accompagnasse pour luy dire à Dieu, ce qu'il me permit, bien qu'à regret. Revenus que nous fusmes d'Alençon, ayant toutes

Digitized by Google

choses prestes pour mon partement, je suppliay encore le roy de me laisser aller. Lors la royne ma mère, qui avoit aussi un voiage à faire en Gascongne pour le service du roy (ce païs-là ayant besoin de luy ou d'elle), elle se resolut que je n'irois pas sans elle. Et partants de Paris, le roy nous mena à son d'Olinville [1], où, après nous avoir traictez quelques jours, nous prinsmes congé de luy [2], et dans peu de temps nous fusmes en Guyenne, où, dès que nous entrasmes dans le gouvernement du roy mon mary, l'on me fist entrée par tout. Il vint au devant de la royne ma mère jusques à La Reolle, ville que ceux de la religion tenoient, la desfiance qui estoit encor alors (la paix n'estant encore bien establie) ne luy ayant peu permettre de venir plus oultre. Il y estoit très-bien accompaigné de tous les seigneurs et gentilshommes de la religion de Gascongne, et de quelques catholiques. La royne ma mère pensoit y demeurer peu de temps; mais il survinst tant d'accidens, et du costé des huguenots et du costé des catholiques, qu'elle fust contraincte d'y demeurer dix-huict mois; et en estant faschée, elle vouloit quelquesfois attribuer que cela se faisoit artificieusement pour voir plus long-temps ses filles, pour ce que le roy mon mary estoit devenu fort amoureux de Dayelle [3],

1. Le 26 juillet. Ollainville à un kilomètre d'Arpajon (Seine-et-Oise). Voy. l'Estoile, p. 74, et les *Tragiques*, p. 102, 103.

2. Le samedi 2 août. Voy. l'Estoile, p. 102.

3. « Catherine, dit d'Aubigné (p. 976), avoit exprès pour son gendre la dame de Sauves et Dayelle, Cypriote, celles-là mesmes qui l'avoient retenu autres fois aux prisons

Digitized by Google

et M. de Thurène [1] de La Vergne [2]; ce qui n'empeschoit pas que je ne receusse beaucoup d'honneur et d'amitié du roy, qui m'en tesmoingnoit aultant que j'en eusse peu desirer, m'ayant, dès le premier jour que nous arrivasmes, conté tous les artifices que l'on luy avoit faicts pendant qu'il estoit à la cour pour nous mettre mal ensemble; ce qu'il recognoissoit bien avoir esté faict seulement pour rompre l'amitié de mon frère et de luy, et pour nous ruiner tous trois; monstrant avoir beaucoup de contentement que nous fussions ensemble.

Nous demeurasmes en cette heureuse condition tant que la royne ma mère fust en Gascongne; laquelle, après avoir estably la paix, changé de lieutenant de roy à la prière du roy mon mary, ostant M. le marquis de Villars [3] pour y mettre M. le mareschal de Biron [4], elle passant en Languedoc, nous la conduisismes jusques à Castelnaudarry, où prenants congé d'elle, nous nous en revinsmes à Pau en Béarn, où,

de la cour. » Brantôme (éloge de Catherine de Médicis) l'appelle « Mademoiselle Davilla, Cypriote, échappée du sac de Cypre (1571). » Elle épousa un gentilhomme normand, Jean de Hemery, seigneur de Villers.

1. Henri de la Tour, vicomte de Turenne, né en 1555, devint (1591), par son mariage avec Charlotte de La Marck, duc de Bouillon et prince de Sedan. Nommé maréchal de France en 1592, il mourut en 1623. C'est le père du célèbre Turenne. Il a laissé des *Mémoires*.

2. Brantôme (*ibid.*) l'appelle mademoiselle de La Vernay.

3. André de Brancas, amiral de Villars, embrassa le parti de la Ligue, livra Rouen à Henri IV, et fut, en 1595, massacré par les Espagnols à Doullens.

4. Armand Gontaut de Biron, né en 1524, tué devant Épernay en 1592.

Digitized by Google

e la *religion catholique,*
t de *faire dire la messe*
ui *n'avoit que trois ou*
, *estant fort estroicte,*
y *estions sept ou huict.*
loit dire la messe, *l'on*
u, de peur que les ca-
avoient nul exercice de
ils estoient infiniment
ster au saint sacrifice,
puis plusieurs années
e sainct et juste desir,
èrent moyen le jour de
ıe l'on levast le pont,
u, se glissants dans la
point esté descouverts,
messe, qu'entrouvrants
ntrer quelqu'un de mes
t espiant à la porte les
e au Pin, secretaire du
possedoit infiniment son
auctorité en sa maison,
res de ceux de la reli-
des gardes du roy mon
dehors et les battant
nenèrent en prison, où
et payèrent une grosse
fust ressentie infiniment
s rien de semblable. Je
roy mon mary, le sup-
es pauvres catholiques,
rité un tel chastiment,
avoir esté si long-temps
nostre religion, se pre-

Digitized by Google

valoir de ma venue pour rechercher le jour d'une si bonne feste d'ouyr ma messe. Le Pin se met en tiers, sans y estre appellé, et, sans porter ce respect à son maistre de le laisser respondre, prend la parole, et me dit que je ne rompisse point la teste au roy mon mary de cela, et que, quoy que j'en peusse dire, il n'en seroit faict aultre chose; qu'ils avoient bien merité ce que l'on leur faisoit, et que, pour mes parolles, il n'en seroit ny plus ny moings; que je me contentasse que l'on me permettoit de faire dire une messe pour moy, et pour ceux de mes gens que j'y voudrois mener. Ces paroles m'offensèrent beaucoup d'un homme de telle qualité, et suppliay le roy mon mary, si j'estois si heureuse d'avoir quelque part en sa bonne grâce, de me faire congnoistre qu'il ressentoit l'indignité qu'il me voyoit recepvoir par ce petit homme, et qu'il m'en fist raison. Le roy mon mary, voyant que je m'en passionnois justement, le fit sortir et oster de devant moy, me disant qu'il estoit fort marry de l'indiscretion de du Pin, et que c'estoit le zèle de sa religion qui l'avoit transporté à cela; mais qu'il m'en feroit telle raison que je voudrois; que pour ces prisonniers catholiques, qu'il adviseroit avec ses conseillers du parlement de Pau ce qui se pourroit faire pour me contenter. M'ayant ainsy parlé, il alla après en son cabinet, où il trouva le Pin, qui, après avoir parlé à luy, le changea tout; de sorte que, craingnant que je le requisse de luy donner congé, il me fuit et me fait la mine. Enfin, voyant que je m'opiniastrois à vouloir qu'il choisist, de du Pin ou de moy, celuy qui luy seroit

Digitized by Google

plus agreable, tous ceux qui estoient là, et qui haïssoient l'arrogance de du Pin, luy dirent qu'il ne me debvoit mescontenter pour un tel homme, qui m'avoit tant offensée; que, si cela venoit à la cognoissance du roy et de la royne ma mère, ils trouveroient fort mauvais qu'il l'eust souffert et tenu près de luy : ce qui le contraingnist enfin de luy donner congé. Mais il ne laissa à continuer de m'en vouloir du mal et de m'en faire la mine, y estant, à ce qu'il m'a dit depuis, persuadé par M. de Pibrac[1], qui jouoit au double, me disant à moy que je ne debvois souffrir d'estre bravée d'un homme de peu comme cettuy-là, et, quoy que ce fust, qu'il falloit que je le fisse chasser, et disant au roy mon mary qu'il n'y avoit apparence que je le privasse du service d'un homme qui luy estoit si necessaire; ce que M. de Pibrac faisoit pour me convier à force de desplaisir de retourner en France, où il estoit attaché à son estat de president et de conseiller au conseil du roy. Et pour empirer encor ma condition, depuis que Dayelle s'estoit esloingnée, le roy mon mary s'estoit mis à rechercher Rebours[2], qui estoit une fille malicieuse, qui ne m'aimoit point, et qui me faisoit tous les plus mauvais offices qu'elle pouvoit en son endroit.

1. Gui du Faur, seigneur de Pibrac, si célèbre par ses *Quatrains*, né en 1529, mort en 1584. M. Guessard, dans son édition des *Mémoires* de Marguerite, a publié des lettres de Marguerite à Pibrac, avec les réponses. — Voy. Bayle, art. NAVARRE.

2. Elle étoit fille de Guillaume de Rebours, président au parlement; elle mourut à Chenonceaux. Voy. Brantôme, éloge de Marguerite, p. 172.

Digitized by Google

En ces traverses, ayant tousjours recours à Dieu, il eust enfin pitié de mes larmes et permist que nous partissions de ce petit Genève de Pau, où, de bonne fortune pour moy, Rebours y demeura malade; laquelle le roy mon mary perdant des yeux, perdist aussi d'affection, et commença à s'embarquer avec Fosseuse[1], qui estoit plus belle, et pour lors toute enfant et toute bonne. Dressans nostre chemin devers Montauban, nous passasmes par une petite ville nommée Eause, où, la nuict que nous y arrivasmes, le roy mon mary tomba malade d'une grande fièvre continue, avec une extresme douleur de teste, qui luy dura dix-sept jours, durant lesquels il n'avoit repos ny jour ny nuict, et le falloit perpetuellement changer de lict à autre. Je me rendis si subjecte à le servir, ne me partant jamais d'auprès de luy, sans me deshabiller, qu'il commença d'avoir agreable mon service et à s'en louer à tout le monde, et particulièrement à mon cousin M. de Turenne, qui, me rendant office de bon parent, me remit aussi bien auprès de luy que j'y avois jamais esté : felicité qui me dura l'espace de quatre ou cinq ans que je fus en Gascongne avec luy; faisant la pluspart de ce temps-là nostre sejour à Nerac, où nostre cour estoit si belle et si plaisante, que nous n'envïons point celle de France; y ayant madame la princesse de Navarre sa

1. Françoise de Montmorency, cinquième fille de Pierre, marquis de Thury, baron de Fosseux, et de Jacqueline d'Avaugour. Elle épousa François, sieur de Broc, baron de Cinq-Mars. —Voy. d'Aubigné, *Hist. univ.*, p. 989.

Digitized by Google

sœur, qui depuis[1] a esté mariée à M. le duc de Bar mon nepveu, et moy avec bon nombre de dames et de filles; et le roy mon mary estant suivy d'une belle trouppe de seigneurs et gentils-hommes, aussi honnestes gens que les plus galans que j'aye veu à la cour; et n'y avoit rien à regretter en eux, sinon qu'ils estoient huguenots. Mais de cette diversité de religion il ne s'en oyoit point parler : le roy mon mary et madame la princesse sa sœur allants d'un costé au presche, et moy et mon train à la messe, en une chappelle qui est dans le parc; d'où, comme je sortois, nous nous rassemblions pour nous aller promener ensemble, ou en un très-beau jardin qui a des allées de lauriers et de cyprez fort longues, ou dans le parc que j'avois faict faire, en des allées de trois mille pas qui sont au long de la rivière; et le reste de la journée se passoit en toutes sortes d'honnestes plaisirs, le bal se tenant d'ordinaire l'après-disnée et le soir.

Durant tout ce temps-là, le roy servoit Fosseuse, qui, dependant du tout de moy, se maintenoit avec tant d'honneur et de vertu, que, si elle eust tousjours continué de cette façon, elle ne feust tombé au malheur qui depuis luy en a tant apporté et à moy aussy. Mais la Fortune, envieuse d'une si heureuse vie, qui sembloit, en la tranquillité et union où nous nous maintenions, mespriser sa puissance, comme si nous n'eussions esté subjects à sa mutabilité, suscite, pour nous troubler, un nouveau subject de guerre entre le roy mon mary et les catholiques; ren-

1. En 1599.

Digitized by Google

dant le roy mon mary et M. le mareschal de Biron (qui avoit esté mis en cette charge de lieutenant de roy en Guyenne à la requeste des huguenots) tant ennemys, que, quoy que je peusse faire pour les maintenir bien ensemble, le roy mon mary et luy, je ne peus empescher qu'ils ne vinssent à une extresme desfiance et haine, commençans à se plaindre l'un de l'aultre au roy : le roy mon mary demandant que l'on luy ostast M. le mareschal de Biron de Guyenne, et M. le mareschal taxant mon mary et ceux de la religion pretendue d'entreprendre plusieurs choses contre le traicté de la paix.

Ce commencement de desunion s'allant tousjours accroissant, à mon très-grand regret, sans que j'y peusse remedier, M. le mareschal de Biron conseille au roy de venir en Guyenne, disant que sa presence y apporteroit un ordre. De quoy les huguenots estans advertis, croyent que le roy y venoit seulement pour les desemparer de leurs villes et s'en saisir; ce qui les fist resoudre à prendre les armes, qui estoit tout ce que je craingnois de voir, moy estant embarquée à courre la fortune du roy mon mary, et par consequent me voir en un party contraire à celuy du roy et à celuy de ma religion. J'en parlay au roy mon mary, pour l'en empescher, et à tous ceux de son conseil, leur remonstrant combien peu advantageuse leur seroit cette guerre, où ils avoient un chef contraire, tel que M. le mareschal de Biron, grand cappitaine et fort animé contre eux, qui ne les feindroit ni ne les espargneroit comme avoient faict d'aultres; que si la puissance du roy estoit emploiée contre eux,

Digitized by Google

avec intention de les exterminer tous, ils n'estoient pas pour y resister. Mais la crainte qu'ils avoient de la venue du roy en Guyenne, et l'esperance de plusieurs entreprises qu'ils avoient sur la pluspart des villes de Gascongne et de Languedoc les y poussoient tellement, qu'encore que le roy mon mary me fist cet honneur d'avoir beaucoup plus de creance et de fiance en moy, et que les principaulx de ceux de la religion m'estimassent avoir quelque jugement, je ne peus pourtant leur persuader ce que bientost après ils recongneurent à leurs depens estre vray. Il fallut laisser passer ce torrent, qui allentit bientost son cours, quand ils vindrent à l'experience de ce que je leur avois predict[1].

Longtemps devant que l'on vint à ces termes, voyant que les choses s'y disposoient, j'en avois souvent adverty le roy et la royne ma mère, pour y remedier en donnant quelque contentement au roy mon mary; mais ils n'en avoient tenu compte, et sembloit qu'ils fussent bien aises que les choses en vinssent là, estans persuadez par le feu mareschal de Biron qu'il avoit moyen de reduire les huguenots aussi bas qu'il voudroit. Mes advis negligez, peu à peu ces aigreurs s'en vont augmentant, de sorte qu'ils en viennent aux armes. Mais ceux de la religion pretendue s'estant de beaucoup mescontez aux forces qu'ils faisoient estat de mettre ensemble, le roy mon mary se trouve plus foible que le mareschal de Biron; mesmes toutes leurs entre-

1. La guerre dite des *Amoureux* commença le 15 avril 1580. Voy. d'Aubigné, t. II, p. 991 et suiv.

Digitized by Google

prises estans faillies, fors celle de Cahors[1], qu'ils prindrent par petards avec perte de beaucoup de gens, pour y avoir M. de Vezins[2] combattu l'espace de deux ou trois jours, leur ayant disputé rue après rue et maison après maison; où le roy mon mary fist paroistre sa prudence et valeur, non comme prince de sa qualité, mais comme un prudent et hazardeux cappitaine. Cette prise les affoiblist plus qu'elle ne les fortifia. Le mareschal de Biron, prenant son temps, tinst la campagne, attaquant et emportant toutes les petites villes qui tenoient pour les huguenots, mettant tout au fil de l'espée.

Dès le commencement de cette guerre, voyant que l'honneur que le roy mon mary me faisoit de m'aimer me commandoit de ne l'abandonner, je me resolus de courre sa fortune; non sans extresme regret de voir que le motif de cette guerre fust tel, que je ne pouvois souhaitter l'avantage de l'un ou de l'aultre que je ne souhaittasse mon dommage : car, si les huguenots avoient du meilleur, c'estoit à la ruine de la religion catholique, de quoy j'affectionnois la conservation plus que ma propre vie; si aussi les catholiques avoient l'avantage sur les huguenots, je voyois la ruine du roy mon mary. Retenue neantmoins auprès de luy par mon debvoir et par l'amitié et fiance qu'il luy plaisoit me monstrer, j'escrivy au roy et à la royne ma mère l'estat en quoy je voyois les affaires de ce païs-

1. Le 5 mai 1580. Voy. Sully, ch. 11.

2. Lieutenant de roi en Quercy. Ce fut lui qui, à la Saint-Barthélemy, sauva Reniers, son ennemi mortel. Voy. d'Aubigné, *Hist. univ.*, p. 553.

Digitized by Google

là, pour en avoir esté les advis que je leur en avois donnez negligez; que je les suppliois, si en ma consideration ils ne me vouloient tant obliger que de faire esteindre ce feu, au milieu duquel je me voyois exposée, qu'au moins il leur pleust commander à M. le mareschal de Biron que la ville où je faisois mon séjour, qui estoit Nerac, fust tenue en neutralité, et qu'à trois lieues près de là il ne s'y fist point la guerre; et que j'en obtiendrois aultant du roy mon mary pour le party de ceux de la religion. Cela me fust accordé du roy, pourveu que le roy mon mary ne fust point dans Nerac; mais que, lors qu'il y seroit, la neutralité n'auroit point de lieu. Cette condition fust observée de l'un et de l'aultre party avec aultant de respect que j'eusse peu desirer; mais elle n'empescha pas que le roy mon mary ne vinst souvent à Nerac, où nous estions madame sa sœur et moy, estant son naturel de se plaire parmy les dames, mesmes estant lors fort amoureux de Fosseuse (qu'il avoit tousjours servie depuis qu'il quicta Rebours), de laquelle je ne recepvois nul mauvais office; et, pour cela, le roy mon mary ne laissoit de vivre avec moy en pareille privauté et amitié que si j'eusse esté sa sœur, voyant que je ne desirois que de le contenter en toutes choses.

Toutes ces considerations l'ayants un jour amené à Nerac avec ses trouppes, il y sejourna trois jours, ne pouvant se despartir d'une compagnie et d'un sejour si agreable. Le mareschal de Biron, qui n'espioit qu'une telle occasion, en estant adverty, feint de venir avec son armée près de là, pour joindre à un passage de

Digitized by Google

rivière M. de Cornusson, seneschal de Tolose, qui luy amenoit des trouppes; et, au lieu d'aller là, tourne vers Nerac, et sur les neuf heures du matin, il s'y presente avec toute son armée en bataille, près et à la vollée du canon. Le roy mon mary, qui avoit eu advis dès le soir de la venue de M. de Cornusson, voulant les empescher de se joindre et les combattre separés, ayant forces suffisantes pour ce faire (car il avoit lors M. de La Rochefoucault[1] avec toute la noblesse de Xainctonge, et bien huict cens harquebusiers à cheval qu'il luy avoit amenez), estoit party du matin, au poinct du jour, pensant les rencontrer sur le passage de la rivière; mais les ayant failly, pour n'avoir esté bien adverty, M. de Cornusson ayant dès le soir devant passé la rivière, il s'en revient à Nerac, où, comme il entroit par une porte, il sçeust le mareschal de Biron estre en bataille devant l'aultre. Il faisoit ce jour-là un fort mauvais temps, et une si grande pluye, que l'arquebuserie ne pouvoit servir. Neantmoins le roy mon mary jette quelques trouppes des siennes dans les vignes, pour empescher que le mareschal de Biron n'approchast plus près; n'y ayant moyen, à cause de l'extresme pluye qu'il faisoit ce jour-là, de faire aultre effect. Le mareschal de Biron demeurant cependant en bataille à nostre veue, et laissant seulement desbander deux ou trois des siens, qui vindrent demander des coups de lance pour l'amour des dames, se tenoit ferme, couvrant son artillerie

1. François, prince de Marcillac, tué devant Saint-Iriès-la-Perche le 15 mars 1591.

Digitized by Google

jusques à ce qu'elle fust preste à tirer; puis, faisant soudain fendre sa trouppe, faict tirer sept ou huict volées de canon dans la ville, dont l'une donna jusques au chasteau; et ayant faict cela, part de là et se retire, m'envoyant un trompette pour s'excuser à moy, me mandant que si j'eusse esté seule, il n'eust pour rien du monde entrepris cela; mais que je sçavois qu'il estoit dict, en la neutralité qui avoit esté accordée par le roy, que, si le roy mon mary estoit à Nerac, la neutralité n'auroit point de lieu, et qu'il avoit commandement du roy de l'attaquer en quelque lieu qu'il fust[1].

En toutes aultres occasions, M. le mareschal de Biron m'avoit rendu beaucoup de respect et tesmoingné de m'estre amy; car, luy estant tombé de mes lettres entre les mains durant la guerre, il me les avoit renvoyées toutes fermées; et tous ceux qui se disoient à moy ne recepvoient de luy qu'honneur et bon traictement. Je respondis à son trompette que je sçavois bien que M. le mareschal ne faisoit en cela que ce qui estoit du debvoir de la guerre et du commandement du roy; mais qu'un homme prudent comme il estoit pouvoit bien satisfaire et à l'un et à l'aultre, sans offenser ses amys; qu'il me pouvoit bien laisser jouir ces trois jours du contentement de voir le roy mon mary à Nerac; qu'il ne pouvoit l'attaquer en ma presence sans s'attaquer aussi à moy; que j'en estois fort offensée, et que je m'en plaindrois au roy. Cette guerre dura en-

1. Le 27 septembre 1580. Voy. d'Aubigné, *Hist. univ.*, p. 1016, 1017; de Thou, l. 72; Sully, ch. 13.

Digitized by Google

cor quelque temps, ceux de la religion ayant toujours du pire; ce qui m'aidoit à disposer le roy mon mary à une paix. J'en escrivis souvent au roy et à la royne ma mère; mais ils n'y vouloient point entendre, se fiants en la bonne fortune qui jusques alors avoit accompagné M. le mareschal de Biron.

En même temps que cette guerre commença, la ville de Cambray, qui s'estoit, depuis mon partement de France, mise en l'obeissance de mon frère par le moyen de M. d'Inchy, duquel j'ay parlé cy-devant [1], fust assiegée des forces espaignoles : de quoy mon frère, qui estoit chez luy au Plessis-lez-Tours, fust adverty, lequel estoit depuis peu revenu de son premier voyage de Flandres, où il avoit receu les villes de Mons, Valenciennes et aultres, qui estoient du gouvernement du comte de Lalain, qui avoit pris le party de mon frère, le faisant recongnoistre pour seigneur en tous les pays de son authorité. Mon frère, le voulant secourir, faict soudain lever des gens pour mettre sus une armée, pour s'y acheminer; et pour ce qu'elle ne pouvoit estre si tost preste, il y faict en attendant jetter M. de Balagny [2], pour soustenir le siege, attendant qu'avec son armée il le peust faire lever. Comme il estoit sur ces apprests, et qu'il commençoit d'avoir une partie de ses forces qui luy estoient necessaires,

1. Voy. plus haut, p. 91. Sur la prise de Cambrai, cf. Sully, ch. 16.

2. Jean, seigneur de Balagny, fils naturel de Jean de Montluc, évêque de Valence. Légitimé en 1567, il mourut en 1603. Henri IV l'avoit nommé maréchal de France, et lui avoit donné la principauté de Cambrai, d'où il se fit honteusement chasser par les habitants.

Digitized by Google

cette guerre des huguenots intervint, qui fist desbander tous ses soldats pour se mettre aux compagnies de l'armée du roy, qui venoit en Gascongne; ce qui osta à mon frère toute esperance de secourir Cambray, laquelle ne se pouvoit perdre qu'il ne perdist tout le reste du pays qu'il avoit conquis, et, ce qu'il regrettoit le plus, M. de Balagny et tous ces honnestes gens qui s'estoient jettez dans Cambray.

Ce desplaisir luy fust extrême; et comme il avoit un grand jugement, et qu'il ne manquoit jamais d'expediens en ses adversitez, voyant que le seul remède eust esté de pacifier la France, luy qui avoit un courage qui ne trouvoit rien de difficile, entreprend de faire la paix et despesche soudain un gentilhomme au roy pour le luy persuader et le supplier de luy donner la charge de la traicter; ce qu'il faisoit craingnant que ceux qui y eussent esté commis ne l'eussent faict tirer en telle longueur qu'il n'y eust plus eu moyen de secourir Cambray, où M. de Balagny s'estant jetté, comme j'ay dict, manda à mon frère qu'il luy donneroit le temps de six mois pour le secourir; mais que, si dans ce temps-là l'on ne faisoit lever le siége, la necessité de vivres y seroit telle qu'il n'y auroit moyen de contenir le peuple de la ville, et de l'empescher de se rendre. Dieu ayant assisté mon frère au dessein qu'il avoit de persuader le roy à la paix, il aggrée l'offre que luy faisoit mon frère de s'employer à la traicter, estimant par ce moyen de le destourner de son entreprise de Flandres, qu'il n'avoit jamais eue agreable, et luy donna la commission de traicter et faire cette paix, luy

Digitized by Google

mandant qu'il luy envoieroit pour l'assister en cette negotiation MM. de Villeroy et de Bellièvre [1]. Cette commission reussit si heureusement à mon frère, que venant en Gascongne (où il demeura sept mois pour cet effect, qui luy durèrent beaucoup, pour l'envie qu'il avoit d'aller secourir Cambray, encore que le contentement qu'il avoit que nous fussions ensemble luy adoucist l'aigreur de ce soing), il fist la paix au contentement du roy et de tous les catholiques [2], laissant le roy mon mary et les huguenots de son party non moins satisfaicts, y ayant procedé avec telle prudence qu'il en demeura loué et aimé de tous, et ayant en ce voyage acquis ce grand cappitaine, M. le mareschal de Biron, qui se voua à luy pour prendre la charge de son armée de Flandres, et lequel il retiroit de Gascongne pour faire plaisir au roy mon mary, qui eust en son lieu, pour lieutenant en Guyenne, M. le mareschal de Matignon.

Avant que mon frère partist, il desira faire l'accord du roy mon mary et de M. le maréchal de Biron ; mais cela feut impossible, estant les offenses passées trop avant. Il obtint seulement du roy mon mary qu'il me permettoit de voir M. le mareschal de Biron, pourveu qu'à la première veue il me fist satisfaction pour une honneste excuse de ce qui s'estoit passé à Nerac, et me commanda de le braver avec toutes les rudes et desdaingneuses paroles que je pourrois. J'usay de ce

1. N. de Neufville, seigneur de Villeroy, né en 1542, mort en 1617. — Pomponne de Bellièvre, chancelier de France, né en 1529, mort en 1607.

2. La paix fut signée à Fleix le 26 novembre 1580.

Digitized by Google

commandement passionné de mon mari avec la discretion requise en telles choses, sçachant bien qu'un jour il en auroit regret, pouvant esperer beaucoup d'assistance d'un tel cavallier. Mon frère s'en retournant en France, accompagné de M. le mareschal de Biron, avec non moins d'honneur et de gloire d'avoir pacifié un si grand trouble au contentement de tous, que de toutes les victoires que par armes il avoit eues, en fist son armée encor plus grande et plus belle. Mais comme la gloire et le bonheur est tousjours suivy d'envie, le roy n'y prenant point plaisir, et en ayant eu aussi peu des sept mois que mon frère et moy avions demeuré ensemble en Gascongne, traictans la paix, pour trouver un object à son ire, s'imagine que j'avois faict naistre cette guerre, y ayant poussé le roy mon mary (qui peut bien tesmoingner le contraire), pour donner l'honneur à mon frère de faire la paix; laquelle, si elle eust despendu de moy, il l'eust eue avec moings de temps et de peine : car ses affaires de Flandres et de Cambray recepvoient un grand prejudice de son retardement. Mais quoy! l'envie et la haine fascinent les yeux et font qu'ils ne voyent jamais les choses telles qu'elles sont.

Le roy, bastissant sur ce faulx fondement une haine mortelle contre moy, et faisant revivre en sa memoire la souvenance du passé (comme, durant qu'il estoit en Polongne et depuis qu'il en estoit revenu, j'avois tousjours embrassé les affaires et le contentement de mon frère plus que le sien), joingnant tout cela ensemble, il jura ma ruine et celle de mon frère; en quoy la fortune favorisa son animosité, faisant que durant

Digitized by Google

les sept mois que mon frère fut en Gascongne, le malheur fut tel pour moy qu'il devint amoureux de Fosseuse, que le roy mon mary servoit, comme j'ay dict, depuis qu'il eust quicté Rebours. Cela pensa convier le roy mon mary à me vouloir mal, estimant que j'y fisse de bons offices pour mon frère contre luy; ce qu'ayant reconngneu, je priay tant mon frère, luy remonstrant la peine où il me mettoit par cette recherche, que luy, qui affectionnoit plus mon contentement que le sien, força sa passion et ne parla plus à elle. Ayant remedié de ce costé-là, la Fortune (laquelle, quand elle commence à poursuivre une personne, ne se rebutte point pour le premier coup que l'on luy a faict teste) me dresse une aultre embusche bien plus dangereuse que cette-ci, faisant que Fosseuse, qui aimoit extresmement le roy mon mary, et qui toutesfois jusques alors ne luy avoit permis que les privautez que l'honnesteté peut permettre, pour luy oster la jalousie qu'il avoit de mon frère et luy faire cognoistre qu'elle n'aimoit que luy, s'abandonne tellement à le contenter en tout ce qu'il vouloit d'elle, que le malheur fust si grand qu'elle devint grosse. Lors, se sentant en cet estat, elle change toute de façon de proceder avec moy; et, au lieu qu'elle avoit accoustumé d'y [illegible] libre et de me rendre à l'endroict du roy mon mary tous les bons offices qu'elle pouvoit, elle commence à se cacher de moy, et à me rendre aultant de mauvais offices qu'elle m'en avoit faict de bons. Elle possedoit de sorte le roy mon mary, qu'en peu de temps je le cogneus tout changé. Il s'estrangeoit de moy, il se ca-

Digitized by Google

choit, et n'avoit plus ma presence si agreable qu'il avoit eue les quatre ou cinq heureuses années que j'avois passées avec luy en Gascongne, pendant que Fosseuse s'y gouvernoit avec honneur.

La paix faicte comme j'ay dict, mon frère s'en retournant en France pour faire son armée, le roy mon mary et moy nous nous en retournasmes à Nerac; où soudain que nous fusmes arrivez, Fosseuse luy mect en teste, pour trouver une couverture à sa grossesse, ou bien pour se desfaire de ce qu'elle avoit, d'aller aux eaux de Aigues-Caudes [1], qui sont en Bearn. Je suppliay le roy mon mary de m'excuser si je ne l'accompagnois à Aigues-Caudes; qu'il sçavoit que, depuis l'indignité que j'avois receue à Pau, j'avois faict serment de n'entrer jamais en Bearn que la religion catholique n'y feust. Il me pressa fort d'y aller, jusques à s'en courroucer. Enfin je m'en excuse. Il me dit alors que sa fille (car il appeloit ainsi Fosseuse) avoit besoin d'en prendre, pour le mal d'estomach qu'elle avoit. Je luy dis que je voulois bien qu'elle y allast. Il me respond qu'il n'y avoit point d'apparence qu'elle y allast sans moy; que ce seroit faire penser mal où il n'y en avoit point, et se fasche fort contre moy de ce que je ne la luy voulois point mener. Enfin je fis tant qu'il se contenta qu'il allast avec elle deux de ses compagnes, qui furent Rebours et Villesavin [2], et la gouvernante. Elles s'en allèrent

1. A six lieues de Pau.

2. Brantôme la nomme parmi les filles de la suite de Catherine de Médicis.

Digitized by Google

avec luy, et moy j'attendis à Banière [1]. J'avois tous les jours advis de Rebours (qui estoit celle qu'il avoit aimée, qui estoit une fille corrompue et double, qui ne desiroit que de mettre Fosseuse dehors, pensant tenir sa place en la bonne grace du roy mon mary) que Fosseuse me faisoit tous les plus mauvais offices du monde, medisant ordinairement de moy, et se persuadant, si elle avoit un fils et qu'elle se peust desfaire de moy, d'espouser le roy mon mary; qu'en cette intention, elle me vouloit faire aller à Pau, et qu'elle avoit faict resoudre le roy mon mary, estant de retour à Banière, de m'y mener ou de gré ou de force. Ces advis me mettoient en la peine que l'on peut penser. Toutesfois, ayant toujours fiance en la bonté de Dieu et en celle du roy mon mary, je passay le temps de ce sejour de Banière en l'attendant, et versant autant de larmes qu'eux buvoient de gouttes des eaues où ils estoient, bien que j'y feusse accompagnée de toute la noblesse catholique de ce quartier-là, qui mettoit toute la peine qu'elle pouvoit de me faire oublier mes ennuis.

Au bout d'un mois ou cinq sepmaines, le roy mon mary, revenant avec Fosseuse et ses aultres compagnes, sçeust de quelqu'un de ces seigneurs qui estoient avec moy l'ennuy où j'estois pour la crainte que j'avois d'aller à Pau; qui fut cause qu'il ne me pressa pas tant d'y aller, et me dit seulement qu'il eust bien desiré que je l'eusse voulu. Mais, voyant que mes larmes et mes paroles luy disoient ensemble que

1. Bagnères.

Digitized by Google

j'eslirois plustost la mort, il changea de dessein, et retournasmes à Nerac; où voyant que tout le monde parloit de la grossesse de Fosseuse, et que non seulement en nostre cour, mais par tout le païs, cela estoit commun, je voulus tascher de faire perdre ce bruict, et me resolus de luy en parler; et, la prenant en mon cabinet, je luy dis : « Encor que depuis quelque temps vous vous soyez estrangée de moy, et que l'on m'aye voulu faire croire que vous me faictes de mauvais offices auprès du roy mon mary, l'amitié que je vous ay portée et celle que j'ay vouée aux personnes d'honneur à qui vous appartenez ne me peut permettre que je ne m'offre de vous secourir au malheur où vous vous trouvez, que je vous prie de ne me celer et ne vouloir ruiner d'honneur et vous et moy, qui ay aultant d'interest au vostre, estant à moy comme vous-mesme; et croyez que je vous feray office de mère. J'ay moien de m'en aller, soubs couleur de la peste, que vous voyez qui est en ce païs et mesme en cette ville, au Mas d'Agenois, qui est une maison du roy mon mary fort escartée. Je ne mèneray avec moy que le train que vous voudrez. Cependant, le roy mon mary ira à la chasse de aultre costé, et ne bougeray de là que vous ne soyez delivrée, et ferons par ce moyen cesser ce bruict, qui ne m'importe moins qu'à vous. » Elle, au lieu de m'en sçavoir gré, avec une arrogance extresme me dit qu'elle feroit mentir tous ceux qui en avoient parlé; qu'elle cognoissoit bien qu'il y avoit quelque temps que je ne l'aimois poinct, et je cherchois pretexte pour la ruiner. Et, parlant aussi hault que je luy

Digitized by Google

avois parlé bas, elle sort toute en colère de mon cabinet et y va mettre le roy mon mary; en sorte qu'il se courrouça fort à moy de ce que j'avois dict à sa fille, disant qu'elle feroit mentir tous ceux qui la taxoient, et m'en fist mine fort longtemps, et jusques à tant que, s'estans passez quelques mois, elle vint à l'heure de son terme.

Le mal luy prenant au matin, au point du jour, estant couchée en la chambre des filles, elle envoya querir mon medecin et le pria d'aller advertir le roy mon mary; ce qu'il fist. Nous estions couchez en une mesme chambre, en divers licts, comme nous avions accoustumé. Comme le medecin luy dict cette nouvelle, il se trouva fort en peine, ne sçachant que faire, craingnant d'un costé qu'elle fust descouverte, et de l'aultre qu'elle fust mal secourue, car il l'aimoit fort. Il se resolut enfin de m'advouer tout, et me prier de l'aller faire secourir, sçachant bien que, quoy qui se fust passé, il me trouveroit tousjours preste de le servir en ce qui luy plairoit. Il ouvre mon rideau et me dit : « M'amie, je vous ay celé une chose qu'il fault que je vous advoue. Je vous prie de m'en excuser et de ne vous point souvenir de tout ce que je vous ay dict pour ce subject; mais obligez-moy tant de vous lever tout à cette heure et aller secourir Fosseuse, qui est fort malade. Je m'asseure que vous ne voudriez, la voyant en cet estat, vous ressentir de ce qui s'est passé. Vous sçavez combien je l'ayme; je vous prie, obligez-moy en cela. » Je luy dis : que je l'honorois trop pour m'offenser de chose qui vint de luy; que je m'y en allois et y ferois comme si c'estoit ma fille; que cependant il

Digitized by Google

s'en allast à la chasse et emmenast tout le monde, afin qu'il n'en fust poinct ouy parler.

Je la feis promptement oster de la chambre des filles et la mis en une chambre escartée, avec mon medecin et des femmes pour la servir, et la feis très-bien secourir. Dieu voulust qu'elle ne fist qu'une fille, qui encore estoit morte. Estant delivrée, on la porta en la chambre des filles, où, bien que l'on apportast toute la discretion que l'on pouvoit, on ne peust empescher que ce bruict ne fust semé par tout le chasteau. Le roy mon mary, estant revenu de la chasse, la va voir comme il avoit accoustumé. Elle le prie de faire que je l'allasse voir, comme j'avois accoustumé d'aller voir toutes mes filles quand elles estoient malades, pensant par ce moyen oster le bruict qui couroit. Le roy mon mary, venant en la chambre, me trouve que je m'estois remise dans le lict, estant lasse de m'estre levée si matin, et de la peine que j'avois eue à la faire secourir. Il me prie que je me lève et que je l'aille voir. Je luy dis que je l'avois faict lors qu'elle avoit eu besoin de mon secours; mais qu'à cette heure elle n'en avoit plus affaire; que, si j'y allois, je descouvrirois plustost que de couvrir ce qui estoit, et que tout le monde me monstreroit au doigt. Il se fascha fort contre moy, et, ce qui me despleust beaucoup, il me sembla que je ne meritois pas cette recompense de ce que j'avois faict le matin. Elle le mit souvent en des humeurs pareilles contre moy.

Pendant que nous estions de cette façon, le roy, qui n'ignoroit rien de ce qui se passoit en la maison de tous les plus grands de son royaume,

Digitized by Google

et qui estoit particulièrement curieux de sçavoir les deportemens de nostre cour, ayant esté adverty de tout cecy et conservant encor le desir de vengeance qu'il avoit conceu contre moy, pour l'occasion que j'ay dicte, de l'honneur que mon frère avoit acquis à la paix qu'il avoit faicte, pense que c'estoit un beau moyen pour me rendre aussi miserable qu'il desiroit, me tirant hors d'auprès du roy mon mary, et esperant que l'esloingnement seroit comme les ouvertures du bataillon Macedonien. A quoy pour parvenir, il me fist écrire par la royne ma mère qu'elle desiroit me voir; que c'estoit trop d'avoir esté cinq ou six ans esloignée d'elle; qu'il estoit temps que je fisse un voyage à la cour; que cela serviroit aux affaires du roy mon mary et de moy; qu'elle cognoissoit que le roy estoit desireux de me voir; que si je n'avois des commoditez pour faire ce voyage, que le roy m'en feroit bailler. Le roy m'escrivit le semblable, et m'envoyant Manniquet, qui estoit mon maistre d'hostel, pour m'y persuader (pour ce que, depuis cinq ou six ans que j'estois en Gascongne, je n'avois jamais peu me donner cette volonté de retourner à la cour), il me trouva lors plus aisée à recepvoir ce conseil, pour le mescontentement que j'avois à cause de Fosseuse, luy en ayant donné advis à la cour. Le roy et la royne m'escrivent encore deux ou trois fois coup sur coup, et me font delivrer quinze mil [1] escus, afin que l'incommodité ne me retardast; et la royne ma mère me mande qu'elle viendroit jusques en Xaintonge; que

1. Var. *cent.* (Édit. Guessard.)

Digitized by Google

si le roy mon mary me menoit jusques-là, qu'elle communicqueroit avec luy, pour luy donner asseurance de la volonté du roy : car il desiroit fort de le tirer de Gascongne, pour le remettre à la cour en la mesme condition qu'ils y avoient esté aultresfois mon frère et luy ; et le mareschal de Matignon poussoit le roy à cela, pour l'envie qu'il avoit de demeurer tout seul en Gascongne.

Le temps que j'avois demeuré en Gascongne ny toutes ces belles apparences de bienveillance ne me faisoient poinct tromper aux fruicts que l'on doibt esperer de la cour, en ayant eu par le passé trop d'experiences ; mais je me resolus de tirer prouffict de ses offres et y faire un voiage seulement de quelques mois, pour y accommoder mes affaires et celles du roy mon mary ; estimant qu'il serviroit aussy comme de diversion pour l'amour de Fosseuse, que j'emmenois avec moy ; que le roy mon mary, ne la voyant plus, s'embarqueroit possible avec quelque aultre qui ne me seroit pas si ennemie. J'eus assez de peine à faire consentir le roy mon mary à me permettre ce voiage, pour ce qu'il se faschoit d'esloingner Fosseuse, et qu'il en fust parlé. Il m'en fist meilleure chère, desirant extresmement de m'oster cette volonté d'aller en France. Mais, l'ayant desjà promis par mes lettres au roy et à la royne ma mère, mesme ayant touché la somme susdicte pour mon voiage, le malheur qui m'y tiroit l'emporta sur le peu d'envie que j'avois lors d'y aller, voyant que le roy mon mary recommençoit à me monstrer plus d'amitié.

Fin des Mémoires.

Digitized by Google

MÉMOIRE JUSTIFICATIF

POUR

HENRI DE BOURBON

ROI DE NAVARRE[1]

Madame, je m'estime très-heureux du commandement qu'il vous plaist de me faire, encore que par droit je ne sois obligé de respondre qu'à vos majestez; si ne craindray-je devant cette compagnie [2]

1. Marguerite raconte (voy. p. 40) qu'elle composa un mémoire justificatif pour son mari, compromis par les déclarations de La Molle et de Coconnas, et que celui-ci adressa à la reine-mère. Il a été imprimé dans les *Additions* de Le Laboureur aux *Mémoires de Castelnau* (t. 2, p. 390 et suiv.). « C'est, dit l'éditeur, un véritable manifeste de toute la conduite du roi de Navarre à la cour de France, et un reproche tacite à la reine des mauvais offices qu'elle lui rendoit ou qu'elle lui procuroit, contre le respect qu'on devoit à sa qualité de roi et de premier prince du sang. » Nous croyons devoir le reproduire, car il nous semble, comme à M. Guessard, une pièce tout-à-fait indispensable dans une édition des *Mémoires de Marguerite*.

2. Les commissaires nommés par le roi pour instruire le procès de La Molle et de Coconnas. Voy. plus haut, p. 39.

Digitized by Google

et toutes autres personnes que vous trouverez bon, disant verité, de vous faire paroistre mon innocence et la mechanceté de ceux qui pourroient avoir menty. Or, afin que je commence dès mon enfance à vous tesmoigner ma vie et mes effects passez, je vous diray, madame, que le roy mon père et la royne ma mère, en l'aage de sept ans, me conduirent en vostre cour, afin de me rendre aussi affectionné à vous bien et fidellement servir comme le feu roy mon père, qui n'a voulu aultres temoins de ce qu'il vous estoit que son sang et la perte de sa propre vie[1] : laquelle fust très-prompte pour moy, qui dès lors demeuray sous l'obeyssance de la royne ma mère, laquelle continua à me faire nourrir en la religion qu'elle tenoit; et, voyant qu'après le decez du feu roy mon père, il faloit qu'elle me fist connoistre et aimer de mes subjects, elle me voulut mener en ses pays, ce qui fut faict à mon très-grand regret, me voyant esloingné du roy et du roy de Pologne, desquels, oultre que nos aages estoient quasi egaux, je recepvois tant d'honneur, que le lieu du monde où je me plaisois le plus estoit d'estre en leur compagnie. Après avoir demeuré quelque temps en ses pays, elle s'achemina pour retrouver vos majestez jusques à Nerac; où estant, il arriva un gentilhomme de M. le prince de Condé, qui lui fit entendre que, leurs ennemis estant les plus forts, vos majestez s'estoient bien resolus sans doute de se deffaire de ceux qui portoient les

1. Antoine de Navarre fut blessé mortellement à l'épaule au siège de Rouen, en 1562.

Digitized by Google

armes, afin que plus aisement ils pussent exterminer les femmes et les enfants, et par ce moyen ruyner du tout nostre maison; et que cela, il le sçavoit pour le certain de bonne part; et, dans quatre ou cinq jours, qu'il seroit à La Rochelle avec sa femme et ses enfants. Ce qui l'esmut tellement à pitié, que craignant que le mesme malheur luy avint, elle se delibera de les aller trouver à La Rochelle, où elle me mena; et mon oncle [1] dressant son armée, elle m'envoya avec luy, où tous ceux qui y sont venus de vostre part pour traicter la paix vous ont pu tesmoingner le desir que j'avois d'estre auprez de vos majestez pour vous faire très-humble service; entre autres MM. de Cros, de Brion et de Boisy, qui furent deputez pour ce faict, vous l'ont pu asseurer.

Après la paix faicte, il se commença de mettre en avant le mariage de madame vostre fille, duquel je m'estimay très-heureux, pour me voir rapprocher de vos majestez; lequel mariage n'estant du tout resolu, elle vous vint trouver pour achever de le conclure, et me laissa en attendant en ses pays, où bien-tost après elle m'envoya querir, comme aussi firent vos majestez, par Perqui, lequel vous a pu dire le plaisir que ce me fut d'avoir ce commandement : comme je le montray m'acheminant trois jours après, ayant eu vingt accez de fièvre tierce. Après mestre acheminé sept à huict journées, je sçeus la mort de la royne ma mère, qui m'eust esté une excuse assez valable de m'en retourner, si j'en

1. Le prince de Condé.

Digitized by Google

eusse eu envie; toutesfois je m'acheminay un jour après, avec la meilleure troupe de mes serviteurs que j'avois pu assembler, et ne fus content que je ne fusse arrivé près de vos majestez; où, tost après ces nopces, avint la Saint-Barthelemy, où furent massacrez tous ceux qui m'avoient accompagné, dont la pluspart n'avoient bougé de leurs maisons durant les troubles. Entre les aultres fut tué Beauvais[1], lequel m'avoit gouverné dès l'aage de neuf ans; dont vous pouvez penser quel regret ce me fut, voyant mourir ceux qui estoient venus soubz ma simple parole, et sans aultre asseurance que les lettres que le roy m'avoit faict cet honneur de m'escrire, que je le vinsse trouver, m'asseurant qu'il me tiendroit comme frère. Or ce desplaisir me fust tel, que j'eusse voulu les racheter de ma vie, puisqu'ils perdoient la leur à mon occasion; et mesmes, les voyant tuer jusques au chevet de mon lict, je demeuray seul d'amis et en desfiance. En ces peines, Thoré[2], lequel estoit picqué de la mort de son cousin[3], et se voyant desesperé, se vint joindre avec moy, me remettant devant les yeux l'indignité que j'avois receue et le peu d'assurance que je pouvois attendre pour moy-mesme, voyant l'honneur et bonne chère que vous, madame, et le roy vostre fils et le roy de Pologne faisiez à ceux de Guise:

1. D'Aubigné (*Hist. univ.*, p. 547 et à la table) l'appelle Beauvais de Saint-Etienne. Il s'étoit vivement opposé au voyage de l'amiral à Paris (*ibid.*, p. 535).
2. Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, fils du connétable Anne, mort en 1594.
3. L'amiral de Coligny.

Digitized by Google

lesquels, non contens de ce qu'ils avoient voulu faire au feu roy mon père, et à M. le Prince[1], mon oncle, triomphoient de ma honte. Non toutefois qu'il m'entrast jamais en l'intention de vous estre aultre que très-fidelle et très-affectionné serviteur; ce que j'esperois vous faire paroistre à La Rochelle, où je fus resolu de vous bien et fidelement servir, et de suivre de si prez le roy de Pologne, qu'il vous pust tesmoigner le fonds de mes intentions.

Or estant si prez de luy, je fus averti par plusieurs de mes bons amis que l'on vouloit faire une seconde Saint-Barthelemy, et que M. le Duc[2] et moy n'y serions non plus espargnez que les aultres. Oultre, le vicomte de Turenne me dist qu'il avoit sçeu pour certain de la cour que M. de Villeroy apportoit la despesche pour faire l'execution, et que si ma femme estoit accouchée d'un fils, que le roy avanceroit ma mort. Mesmes quelques uns de mes gentils-hommes furent advertys de leurs amys, qui estoient à M. de Guise, qu'ils sortissent de leur quartier pour aller au leur, parce qu'il ne faisoit pas seur pour les miens; et aussi Le Gast, me venant voir, disoit tout haut que, La Rochelle prinse, on feroit parler tout aultrement des huguenots et des nouveaux catholiques. Vous pouvez penser si, en ayant eu tant d'advertissements, et mesme de luy, en qui le roy de Pologne se fioit entièrement, disant ces choses, s'il n'y avoit pas juste occasion de le croire. Toutesfois, ayant promis

1. De Condé. Après la conjuration d'Amboise, les deux princes avoient été arrêtés.
2. Le duc d'Alençon.

Digitized by Google

au roy de Pologne que, si j'entendois quelque chose pour le service du roy et le sien, je l'en advertirois, comme je fis l'allant trouver le soir à son cabinet, luy faisant entendre comme le tout se passoit. De quoy il m'asseura qu'il n'en estoit rien, et dès lors il me promit tant d'amitié, que, me separant de cette frayeur, je cessay de faire garde à mon logis comme j'avois esté contrainct de faire pour l'asseurance de ma vie. Depuis je ne perdis aucune occasion de me tenir auprès de luy, pour faire preuve que je n'avois rien de plus cher que ses bonnes graces. En ce temps-là le camp fut rompu, et nous revinsmes de La Rochelle vous trouver, où il ne s'est parlé que du depart du roy de Pologne, lequel vos majestez furent conduire jusques à Vitry, où j'eus advertissement de plusieurs endroits que l'on vouloit tuer le roy (ce que je ne voulus jamais croire), ensemble M. le Duc et moy, et faire le roy de Pologne roy. Toutesfois, faisant entendre ce que j'avois aprins à M. le Duc, il me dit qu'il en avoit eu beaucoup d'avis et d'appareils, et que M. de Guise faisoit assemblée à Joinville pour faire l'execution de cette entreprise ; et moy estant à la chasse, je trouvay dix ou douze chevaux avec armes, comme fit le guidon de M. le prince de Condé, qui en trouva quarante ou cinquante en ce mesme esquipage, qui estoit assez pour nous faire croire quelque chose. Toutesfois le roy de Pologne estant arrivé à Vitry, je ne faillis à luy dire tous les bruits qui couroient de luy ; lequel m'asseura qu'il n'en sçavoit rien, et que si j'estois en doute là de MM. de Guise, que je ferois bien de demeurer

Digitized by Google

auprez du roy, et l'aller trouver à Nancy pour prendre congé de luy; ce que la royne me fist commander par le roy.

Le roy partit de Vitry pour aller à Chaalons, où j'allay avec luy; où estant, luy demanday congé pour tenir la promesse que j'avois faicte au roy de Pologne, d'aller prendre congé de luy à Nancy, ce qu'il me refusa, et me commanda me tenir prez de luy. Sept ou huit jours après avoir esté à Chaalons, je sçeus le depart du roy de Pologne; et me fust asseuré qu'à son dernier à Dieu, oubliant l'amitié et bonne chère qu'il m'avoit promis, il ne se souvint de vous supplier, madame, que vous m'eussiez en vostre protection; mais au contraire il vous recommanda M. de Guise, afin que par vostre moyen il fust faict connestable, ce que je ne voulois nullement croyre; mais estant vostre majesté de retour à Rheims, vous me fistes une si maigre mine, et commençastes là d'avoir une telle deffiance de moy, que cela me fist penser qu'il en estoit quelque chose. En ce mesme temps M. de Thoré arriva, lequel ne fust seulement fasché me voir en cette peine; mais me la continua, me disant que c'estoit chose très-certaine que, demeurant à la cour, je ne debvois attendre que beaucoup de mescontentement, et que ma vie n'y estoit trop asseurée. De là vos majestés allèrent à Soissons, où vous continuastes encore plus les meffiances que vous preniez de moy, sans vous en avoir donné une seule occasion : qui m'estoit un extresme ennuy. Là, les capitaines des gardes commencèrent à venir tous les jours dans la chambre de M. le Duc et la mienne, et re-

Digitized by Google

garder dessous nos licts, pour voir s'il n'y avoit personne; et commandastes qu'il ne coucheroit en ma garde robe qu'un seul vallet de chambre pour me servir; et mesme, me levant le matin pour me trouver à vostre lever, madame, comme j'avois accoustumé, chocquant à vostre porte, vous distes que l'on me respondist que vous estiez chez le roy. Toutesfois vous parliez à La Chastre et à quelques aultres, de qui il ne me souvient des noms, qui avoient esté les principaux executeurs de la Saint-Barthelemy et du tout serviteurs de M. de Guise : qui me fist croyre que vous desiriez plus vous servir de ceulx de cette maison que de ceulx qui ont cet honneur de vous estre plus proches et plus fidelles serviteurs. Le lendemain, ne me voulant de rien rebuter de ce que je sçavois venir de vous, je retournay encore pour vous trouver en vostre chambre, de laquelle vous estiez sortie pour aller chez le roy; où pensant entrer, vous commandastes que l'on me dist que le roy dormoit, encore que, passant par la salle, plusieurs gentils-hommes, mesmes de ceux de mon gouvernement, y eussent veu entrer cinq ou six du conseil; ce que sçachant, je chocquay à la porte, et lors vous me fistes respondre que le roy ne vouloit pas que j'y entrasse; qui me fust une grande honte, mesmes estant connu de tous les hommes qui le virent.

Cela estoit suffisant de me mettre en une extresme peine, n'ayant jamais rien sçeu qui importast à vostre service que je n'en eusse adverty le roy de Pologne, comme il vous a tesmoigné de La Rochelle et de Vitry; et vous,

Digitized by Google

madame, estant à Rheims, ayant ouy parler de quelque requeste que l'on vouloit presenter à vos majestez, je ne faillis incontinent de le vous dire; qui ne meritoit pas vous mettre en deffiance de moy, mais au contraire vous convioit à vous y fier. Et voyant que mes ennemis avoient telle part auprès de Vos Majestez, que, pour nul de mes effects, vous ne pouvez perdre la deffiance qu'à grand tort avez prinse de moy, j'ay creu que les bruicts que l'on faisoit courir, que l'on nous vouloit mal faire, estoient veritables. En cette peine, M. le Duc, qui n'en avoit pas moins, me contoit les desdaings que l'on luy faisoit; et je luy dis les miens en la presence de Thoré. De là Vos Majestez allèrent à Chantilly, et de là à Sainct-Germain, où vinrent les nouvelles que l'on avoit failly à prendre La Rochelle; et fust dict tout haut que, si elle eust esté prinse, l'on eust mis M. de Montmorency prisonnier, et que l'on eust executé sur nous la mauvaise volonté que l'on nous porte. Et voyant les grandes meffiances que Vos Majestez avoient de nous s'accroistre tous les jours, et recepvant beaucoup d'avertissemens tous nouveaux que l'on nous vouloit meffaire, cela fust cause que M. le Duc se resolut, pour s'oster de ce danger et pour l'asseurance de sa vie, de s'en aller; où je luy promis de l'accompagner, et de là m'en aller en mon païs, tant pour ma seureté que pour donner ordre en Bearn et Navarre, où, pour mon absence, je ne suis nullement obey. Et lorsque nous estions, pour l'asseurance de nos vies, sur le poinct de nous absenter de la presence de Vos Majestez, il advint que vous en fustes ad-

Digitized by Google

vertie, et vous nous appellastes en vostre cabinet, où nous vous dismes tout ce que nous sçavions. Alors vous nous asseurastes de nos vies, et nous distes que le roy donneroit si bon ordre, que nous n'aurions cy-après occasion de nous plaindre.

Depuis, estant au faubourg Sainct-Honoré, nous eusmes les mesmes allarmes qu'auparavant, mesmes que l'on disoit qu'on nous vouloit mener au bois de Vincennes prisonniers. Alors le vicomte de Turenne arriva de la part où Vos Majestez l'avoient envoyé, lequel nous confirma les mesmes occasions de peur et craincte, et nous representa devant les yeux le danger où nous estions de nos vies; qui fust cause que M. le Duc m'envoya dire par La Vergne et Montegu qu'il estoit resolu, pour ces mesmes raisons, de se retirer. Ce qu'entendant, jé me deliberay de partir pour l'accompagner, et de là me retirer en mes pays, pour les mesmes raisons que j'ay cy-devant dictes. Voilà, madame, tout ce que je sçay; et vous supplie très-humblement de considerer si je n'avois pas juste et apparente occasion de m'absenter; et qu'il plaise au roy et à vous me vouloir doresnavant faire tant de bien et honneur que de me traiter comme estant ce que je vous suis, et qui n'a aultre volonté que vous estre à tous deux très-humble, très-fidelle et très-obeissant serviteur.

Signé HENRI.

Fin du Mémoire justificatif.

Digitized by Google

ANECDOTES

TIRÉES

DE LA BOUCHE DE M. DU VAIR

Digitized by Google

Digitized by Google

ANECDOTES

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES

Tirées de la bouche

DE M. LE GARDE DES SCEAUX DU VAIR

ET AUTRES.

La journée de Saint-Barthelemy [1].

Advenant le jour de Saint-Barthélemy, le sieur de La Molle se trouvant à Paris, le feu roi Charles l'envoya en Provence [2], vers M. le comte de Tende [3], avec une lettre de créance que lui écri-

1. Ce passage a été imprimé dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, par Le Laboureur, 1659, t. 2, p. 16.
2. Voy. d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. 1, p. 558.
3. Honorat de Savoie, mort en 1572.

Digitized by Google

voit Sa Majesté, laquelle étoit de faire tuer tous les huguenots. Mais, au bout de la lettre, Sa Majesté écrivoit audit sieur comte par une apostille, lui commandant de ne croire ni faire pas ce que ledit La Molle lui diroit. Cela mit bien en peine ledit sieur comte, pour être l'apostille contraire à la créance; qui fut cause que, pour être éclairci bien au vrai de l'intention de Sa Majesté, il envoya à la cour le sieur Bautery, son secrétaire; lequel, à son retour, rapporta audit sieur comte la volonté du roi, qui étoit de faire la tuerie de quelques huguenots incontinent qu'il seroit arrivé. Et voulant, ledit sieur comte, mettre la volonté de Sa Majesté à exécution, il s'en alla à Celon [1], où il pria le sieur comte de Carces [2] de s'en aller à Aix, lui assurant que le lendemain il lui enverroit les commissions pour envoyer par tout le pays pour exécuter l'ordre de Sa Majesté. Mais, le lendemain, ledit sieur comte de Carces reçut d'autres nouvelles; car le capitaine Beauchamp le vint trouver pour l'avertir de la mort dudit sieur de Tende; et, deux heures après, Bautery, son secrétaire, arriva vers ledit sieur comte de Carces avec lesdites commissions, qu'il ne voulut mettre en exécution, attendu qu'il n'avoit eu aucun commandement de Sa Majesté; ce qui l'occasionna d'envoyer par devers icelle ledit sieur de La Molle pour recevoir son intention. Et ayant, ledit sieur comte, attendu plus de vingt jours sans avoir nouvelles de Sa Majesté ni

1. Probablement Salon.

2. Jean de Pontevez, comte de Carces (1551), lieutenant-général de Provence, le chef de la faction dite des *Carcistes*.

Digitized by Google

dudit sieur de La Molle, il prit résolution d'y envoyer le sieur de Vaucluse, qui fit si grande diligence, qu'il arriva à la cour le même jour que ledit sieur de La Molle en partoit avec la volonté du roi, qui étoit toujours de faire mourir les huguenots. Ledit sieur de La Molle pressa fort ledit sieur de Vaucluse de ne parler point au roi, puisqu'il n'avoit charge de parler que de la tuerie des huguenots, d'autant que Sa Majesté lui avoit bien dit son intention, et le persuada fort de s'en retourner sans parler à personne; à quoi ledit sieur de Vaucluse ne voulut entendre.

Le jour même de la partance dudit sieur de La Molle, il parla au roi à son dîner, et lui ayant dit toute la charge qu'il avoit dudit comte de Carces, Sa Majesté pour l'heure ne lui répondit autre chose sinon qu'il avoit mandé audit comte de Carces son entière intention par ledit sieur de La Molle, en quoi il se remettoit.

Et un jour après, Sa Majesté demanda au sieur de Vins [1] si ledit sieur de Vaucluse étoit parti pour s'en retourner, qui lui répondit que non et qu'il ne feroit pas cette faute de s'en aller sans recevoir ses commandements.

Et lors Sa Majesté commanda audit sieur de Vins de le lui amener; et le soir venant, le roi, soupant en la maison du sieur Du Mas, contrôleur des postes, ledit sieur de Vins y alla avec ledit sieur de Vaucluse, et ne fut qu'avec grande difficulté d'entrer dans la maison; et entrant en la salle où le roi soupoit, l'huissier fit grande

1. Gaspard Garde, seigneur de Vins. Il fut l'un des chefs de la Ligue en Provence.

Digitized by Google

difficulté de laisser entrer ledit Vaucluse; mais ledit sieur de Vins lui remontra que le roi lui vouloit parler, et enfin il entra, et ledit sieur de Vins le fit mettre sous la cheminée; le roi soupant à la table du près du feu, et de l'autre côté de la salle soupoient environ une vingtaine de femmes bourgeoises de Paris. Le roi entretint longtemps ledit sieur de Vins, auquel il demanda tout bellement à l'oreille s'il verroit pour ce soir Vaucluse; et lors ledit sieur de Vins lui répondit qu'il étoit là derrière; et alors Sa Majesté demanda s'il se pouvoit fier de lui et quel homme c'étoit; qui lui répondit que sur son honneur il s'y pouvoit fier comme de lui-même. Et lors le roi fit appeler ledit Vaucluse, et lui dit qu'il étoit bien aise du rapport qu'on lui avoit fait de lui, et lui commanda et audit sieur de Vins de se trouver tous deux demain de grand matin dans sa chambre, ce qu'ils firent; et, étant dans ladite chambre, Sa Majesté s'adressant audit sieur de Vaucluse, lui dit tels mots : « Dites au comte de Carces qu'à peine de sa vie et à vous aussi de n'éventer et tenir secret ce qu'il vouloit dire »; et c'étoit que ledit comte de Carces ne mît point en exécution et ne fît point la tuerie des huguenots, suivant ce qu'il lui avoit mandé par La Molle, d'autant qu'il avoit résolu de faire une autre entreprise de grande importance; que si on faisoit la tuerie en Provence, cela pouvoit détourner la sienne. Et tout soudain, Sa Majesté prit derrière son chevet de lit six couteaux de la longueur du bras, fort tranchants; car ils étoient six pour exécuter ladite entreprise, savoir : Sa Majesté, secondée par M. de Fontaine, son pre-

Digitized by Google

mier écuyer ; Monsieur, son frère, secondé par ledit sieur de Vins, et M. de Guise secondé par ledit sieur de Vaux. Ayant découvert ceci audit Vaucluse, lui commanda à peine de la vie de n'en sonner mot, ni le comte de Carces aussi ; lui commandant en outre de faire si grande diligence qu'il pût attrapper ledit La Molle, ou bien qu'il fût en Provence avant que la tuerie se fît ; ce que ledit Vaucluse fit, et étant arrivé à Aix, et ayant bien particulièrement dit la volonté du roi audit sieur comte, il auroit congédié tous ceux qu'il avoit envoyé quérir, en attendant la volonté de Sa Majesté.

Le roi Charles IX mourant.

Le roi Charles s'en allant mourant, M. d'Alençon entreprit de se faire roi et d'empêcher que le roi de Pologne n'entrât en France, et ce avec tant d'artifice et de bonheur, qu'il avoit attiré à soi et à son parti tous les secrétaires d'État, tous les grands (excepté la reine-mère et la maison de Guise), le parlement de Paris et une grande partie des autres, et la plupart des gouverneurs de provinces.

La reine mère, voulant être avertie des conseils de son fils, lui donna un Cosimo Rogieri[1], Florentin, sous prétexte de lui enseigner la

1. Ruggieri ou Ruggeri. Il se mêloit d'astrologie et de philtres, ce qui le mit en faveur, et obtint l'abbaye de Saint-Mahé en Bretagne. Compromis dans le procès de La Mole et de Coconnas, il fut condamné aux galères, d'où la reine mère le tira bientôt. C'étoit un grand faiseur d'almanachs ; il mourut en 1615. Voy. *Mercure françois*, t. 4, et Bayle, art. *Ruggeri*.

Digitized by Google

langue italienne, et en effet pour épier toutes ses actions.

Cosme, voyant croître si manifestement la fortune de son maître, au lieu de faire pour la reine mère, se rangea de son côté, et ne disoit à la reine que ce que son maître lui ordonnoit.

Un jour, étant assemblés les quatre principaux chefs de ce parti pour délibérer de l'ordre qui se devoit tenir en cette entreprise, à savoir : M. d'Alençon, M. de Montmorency[1], La Molle et Cosme, tout d'un coup La Molle s'élevant, s'adresse à M. de Montmorency et lui dit : « Quoi ! pensez-vous que si notre affaire réussit je souffre que vous me devanciez ? Il faut que vous sachiez que je suis le fils aîné de notre maître, que je suis gentilhomme comme vous, et mon maître me peut faire autant et plus que vous, et enfin que je ne prendrai jamais loi de vous. » M. de Montmorency lui répondit du commencement fort amiablement; mais enfin l'impatience le prit si fort, qu'au lieu de rien résoudre de ce qu'ils avoient à faire, il s'en alla dépité, et le temps qui se perdit donna loisir aux autres de prevenir leur desseins et de saisir M. de Montmorency à Paris et puis La Molle et son maître même. Et ainsi tout fut gâté par cette imprudence provençale.

Le procès fait aux complices, La Molle est décapité, ayant tout confessé d'abord[2]; Cosme soutient la question ordinaire et extraordinaire sur plus de quatre-vingts chefs, même sur plusieurs qu'il avoit révélés à la reine.

1. François de Montmorency, maréchal de France, mis à la Bastille en 1574, mort le 6 mai 1579.
2. Voy., plus haut, les mémoires de Marguerite.

Digitized by Google

Il étoit accusé d'avoir fait une médaille charmée du roi Charles pour le faire mourir. Il en avoit fait deux pareilles, que Monsieur et La Molle portoient chacun à son chapeau, qui entretenoient, ce dit-on, leur amitié réciproque. Enfin, il fut condamné en galères, où il fut respecté, et, par l'intercession de M. Cassaigne, logé chez le capitaine avec un garde, où il lui enseignoit les mathématiques et la judiciaire[1].

Charles IX. Henri III. Ligue.

La boutade du roi Charles IX avec le roi de Pologne, son frère, d'aller un soir pour fouetter mademoiselle de Nantouillet[2] sur le quai des Augustins, où étoit arrivé ce soir-là le baron de Viteaux[3], avec Catherine, lequel se jetta dans une chambre, craignant qu'on ne le cherchât, et barricada la porte par derrière, que le roi voulut forcer pensant qu'elle fût dedans, et s'il l'eût forcée il (le roi) étoit mort.

L'autre boutade d'aller fouetter feu M. de Morvilliers[4] au quartier qu'il avoit au Louvre.

Le billet attaché au cabinet de Henri III : *In*

1. L'astrologie judiciaire.

2. Probablement l'une des filles d'Antoine du Prat, troisième du nom, seigneur de Nantouillet.

3. Guillaume, baron de Viteaux, fils d'Antoine du Prat, dont nous venons de parler. Il tua en duel, en 1571, Antoine d'Alègre, baron de Millau, son cousin, et fut à son tour tué en duel, en 1571, par Yves d'Alègre, baron de Millau.

4. J. de Morvilliers, homme d'État, diplomate, succéda (1569) à Michel de l'Hospital comme garde des sceaux, et mourut en 1577.

Digitized by Google

regno Sodomorum solum servavit sibi Loth. A cause que le seul Sibilot, le fou, étoit garanti de ces ordures-là.

Anagramme que le président Fauchet avoit faite de feu M. de Fresnes Forget : Pierre Forget, *Gripe fer et or.* — Autre du même auteur, du président Seguier[1] : Antoine Seguier, *Jesuita niger.*

Discours de madame de Castellane, fait longtemps avant la mort du feu roi (Henri III), touchant les prédictions faites à la feue reine mère, où ses enfans faisoient chacun autant de tours qu'ils devoient régner d'années, et après iceux le roi de Navarre, et après des gens de robe longue.

Henri III.

Le roi Henri III se délectoit à faire du mal. Un jour il fit donner assignation à toutes les p..... plus célèbres de Paris, qu'il invita à Saint-Cloud, et les y fit mener dans des carosses; où étant, il les fit dépouiller toutes nues dans le bois, puis fit aussi dépouiller tous nus les Suisses et les y lâcha à la chasse, voyant le plaisir.

Il fréquentoit les dames de Bel....ncourt et leur mesuroit la nature avec les grains de son chapelet, disant que l'une en avoit tant plus que l'autre.

Il eut fantaisie de faire séduire la femme d'un conseiller, qu'il fit persuader de fléchir, etc., et conduire au Louvre, et la voyant entrée dans son cabinet, il lâcha dessus toute sa bande dé-

1. Né en 1552, mort en 1626.

Digitized by Google

bordée, commandant à Cypierre de donner dedans; lequel la mit par terre, et l'ayant découverte pour passer outre, en telle compagnie, elle se pâma tout à fait et fallut qu'on la reportât toute morte.

La Guiche[1] étoit amoureux de mademoiselle de La Mirande, fort sage, et n'en pouvant chévir, le roi résolut de l'aider; et sur le sujet d'un don sur les coches, dont elle fut persuadée lui venir parler sur son dîner, il la remit à en parler après dîner, qu'il la fit suivre dans son cabinet, où étoit La Guiche. On lui promet merveilles pourvu qu'elle le contente, ce qu'elle refuse, etc., et même pour avoir ses fleurs. Mais tenue par deux valets, elle y passa en présence; et sortant toute éplorée, cria tout au peuple, etc.

Les femmes le prennent en haine et en raillent; mais elles en sont bien punies, même madame de Nevers; laquelle, après plusieurs résistances, fut enfin vaincue et réduite à plusieurs poulets et jusqu'à assignation, mais aussitôt un jour de bal célèbre, tirée à part et pouillée en présence de domestiques, menacée de voir découvrir ce qu'on en savoit, fut ignominieusement congédiée. Elle, qui se sentoit embarquée par ses poulets, s'en alla, mais ne cessa qu'elle n'eût fait son mari de la Ligue.

La nièce du prince de Melphe[2], qui faisoit de mauvais offices envers sa femme, fut punie de même sorte; et sitôt qu'on en eut tiré des pou-

1. Probablement Philibert de La Guiche, grand-maître de l'artillerie, mort en 1607.

2. Jules Caraccioli, fils de Jean, prince de Melfi, qui étoit mort en 1550.

Digitized by Google

lets, ils furent envoyés à la femme, laquelle, la croyant en faute, la congédia.

Sa sœur[1], la mieux punie de toutes, comme la plus libre en ses discours; car ayant gagné une fille de chambre confidente, Marguerite, femme d'un tailleur, par le moyen de laquelle il avoit appris sa vie avec Chanvallon[2] et une vingtaine d'autres[3], même qu'elle couchoit librement avec son frère[4], qu'elle aimoit plus que lui; qu'un jour, M. du Maine[5], amoureux d'elle, y étant mené par M. de Guise dans le cabinet, M. de Guise s'entretenoit avec la confidente pour laisser les autres seuls à la ruelle. Enfin, voyant qu'il s'amusoit aux bêlles paroles, lui reprochant sa sottise, la lui couche à terre et la découvre, disant qu'il fît s'il avoit du sens; mais lui, par trop discret, la recouvre, retournant aux paroles, dont elle s'offensa si fort qu'elle le publioit un sot partout.

Donc un jour (1583), devant ses domestiques, il (Henri III) la pouille honteusement, la renvoie sur-le-champ à son mari, y ayant à ces fins un carosse à la porte, tout prêt pour la recevoir, et quatre ou cinq hommes de cheval pour la conduire avec ses seules besognes de nuit.

1. La sœur de Henri III, Marguerite de Valois.
2. Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon, grand écuyer du duc d'Alençon, grand-maître de l'artillerie pendant la Ligue, mort en 1630. Voy. sa correspondance avec Marguerite dans l'édition des *Mémoires* publiée par M. Guessard.
3. Voy. le *Divorce satyrique* et la préface de la *Ruelle mal assortie*, édit. Aubry.
4. Le duc d'Alençon.
5. Le duc de Mayenne.

Digitized by Google

Elle va vers son mari, lui raconte le tout. Il la reçoit, mais la fait loger ailleurs, sans plus communiquer avec elle; envoie néanmoins un manifeste par un gentilhomme, disant que, si ce que son frère avoit dit de sa femme étoit vrai, c'étoit à lui de la punir sans la renvoyer; sinon l'injure en étoit faite au mari seul et sans sujet.

Enfin la reine mère y vient, raccommode toutes choses, sans toutefois que le mari et la femme s'entrevissent plus familièrement[1].

Le roi Henri III, ayant donné la v..... à sa femme[2], l'avoit déjà fort désobligée et dégoutée de son affection. Mais il la désobligea bien davantage lorsque, la voyant stérile, il fit consulter des moyens qu'il pourroit avoir de la répudier[3]. A quoi voyant ne pouvoir parvenir, voulut pour son dernier recours lui persuader d'admettre M. de Joyeuse, qu'il fit coucher au même lit; ce qu'elle, comme vertueuse, refusa fort constamment, concevant néanmoins beaucoup de haine contre lui, outre le sujet que lui en donnoit sa vie; tant y a que ce fut elle qui l'introduisit aux bigotteries et qui fut en partie cause de sa perte.

1. Voy., sur cette aventure, d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. 1, p. 414; *Mémoires*, p. 67; L'Estoile (août 1583); Bayle, art. *Navarre;* Busbec, *Œuvres* (1748), t. 3, p. 205 et suiv.

2. Louise de Vaudemont. Voy., sur cette maladie de Henri III, la singulière observation de M. P. Pâris dans son édition de Tallemant des Réaux, t. 1, p. 100.

3. « Le 7 octobre 1577, dit l'Estoile, la reine demeura malade à Amboise, de fascherie (comme on disoit) qu'elle ne peut faire d'enfans, et qu'elle avoit ouï quelque bruit qu'à ceste cause le roi estoit en termes de la repudier, ce qui estoit faux. »

Digitized by Google

Après la mort d'Henri III, la reine Louise ne fit point la poursuite de son meurtre devant le feu roi, qu'après qu'il se fût catholisé en l'église d'Étampes en grande cérémonie[1].

M. de Mercœur[2] avoit tous ses joyaux, qu'elle eut bien de la peine à recouvrer; enfin, elle en retira pour 300,000 écus et les remit au roi en payement de 150,000 livres de rente qu'elle acheta de Sa Majesté sur les aides en Berry.

L'évêque de Grasse, premier aumônier de la feue reine Marguerite, dit avoir appris d'elle fort confidemment que l'institution de l'ordre du Saint-Esprit[3] avoit été faite pour l'amour d'elle, et de fait que les couleurs de l'ordre étoient les siennes propres, savoir est : le vert naissant, le jaune doré, le blanc et le bleu violet; que les chiffres des doubles M étoient pour elle, comme aussi les φ Δ et les H pour le roi Henri III[4]; qu'en effet, il l'avoit grandement aimée sans qu'elle y eût aucune inclination, et qu'il n'avoit jamais joui d'elle que par force, oui bien ses deux autres frères, le roi Charles et M. d'Anjou, lesquels elle avoit aimés grandement[5]; que ç'avoit été un caprice de faire mettre le Saint-Esprit en croix, tandis qu'elle faisoit attendre trop longue-

1. Ceci n'est point exact, du moins s'il faut s'en rapporter à Palma Cayet (p. 181), qui raconte qu'en 1589, Henri IV étant à Étampes reçut un gentilhomme envoyé par la reine Louise pour lui demander justice de l'assassinat de Henri III.

2. Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne, né en 1548, mort en 1602.

3. En 1578.

4. Henri IV modifia quelque peu ces emblèmes en 1597.

5. Voy. la préface de la *Ruelle mal assortie* et le *Divorce satyrique*.

Digitized by Google

ment quelle inspiration elle auroit du Saint-Esprit sur les propositions dont elle étoit si aliénée.

Quand elle s'évada de la cour et fut assiégée dans un château[1] par le marquis de Canillac[2], à qui elle fut contrainte de se rendre par famine, le marquis de Canillac assura qu'il avoit ordre de la bien traiter, mais qu'il falloit qu'il eût un capitaine qu'elle avoit fait murer en un coin de manteau de cheminée. Elle nia longtemps de savoir où il étoit; enfin, le voyant résolu de faire abattre la maison pour le trouver, d'autant qu'on l'avoit vu entrer et non sortir, elle enfin le déséla, et voyant qu'on le vouloit mener au roi, qui le fit pendre, elle en tint des discours bien aigres, et entre autres dit de lui : « Il se plaint que je passe mon temps, et ne sait-il que c'est lui qui m'a mis au montoir le premier? S'il ne tenoit qu'à cela de lui déplaire, et que je crusse le bien fascher, je m'en irois à Rome vivre en courtisane. »

La tapisserie du sieur de La Trousse[3], offerte et acceptée par la princesse de Condé[4], mère du comte de Soissons, moyennant une couchée, où n'ayant rien fait, la tapisserie fut refusée.

1. A Usson. Voy. la notice en tête des *Mémoires*, et Bayle, art. *Usson*.

2. Jean de Beaufort, marquis de Canillac. Voy. *Divorce satyrique*.

3. Probablement Sébastien Le Hardi, sieur de La Trousse, grand prévôt de France.

4. Françoise d'Orléans-Longueville, morte en 1601, deuxième femme de Louis I, prince de Condé, mère de Charles de Bourbon, comte de Soissons.

Digitized by Google

Sur le débat, les parties prirent pour arbitre madame de Villeroy, qui condamna les parties, savoir : La Trousse à charger les crocheteurs, c'est-à-dire bailler la tapisserie, et la princesse à coucher encore une fois avec La Trousse, le vieillard.

Mort du prince d'Espagne [1], *au récit d'Antonio Perez* [2] *à M. du Vair.*

Le naturel malin de ce prince et enclin à brouiller, le peu d'espérance que son père en concevoit, le mariage qui se traitoit avec lui de la fille de France [3], laquelle le roy aima mieux prendre pour soi, le dégoût que le prince en reçut, le peu de discrétion qu'il eut à couvrir son mécontentement; il en laisse découvrir quelque chose qui donne sujet au roy de s'en défier, et à quelques seigneurs de Flandres de dépêcher vers lui pour ménager l'humeur de ce prince et l'employer à leur avantage, le rendant leur chef en la révolte qu'ils minutoient.

Le roi corrompt D. Gio. d'Austria [4], jeune

1. Don Carlos, fils de Philippe II. —Voy., dans le *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 1857, un document curieux publié M. Gachard sur don Carlos.

2. Don Antonio Perez, ministre de Philippe II, fut emprisonné, par ordre de son maître, le 29 juillet 1579, et, après de nombreuses vicissitudes, parvint (1591) à se refugier en France, où il mourut le 3 novembre 1611. Il a laissé des Mémoires.—Voy., sur lui, l'intéressant ouvrage de M. Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, Charpentier, 1 vol. in-18.

3. Élisabeth de France, sœur de Charles IX.

4. Don Juan d'Autriche.

Digitized by Google

prince de la Maison, et lui commande de faire le malcontent et se rendre si intime au prince qu'il eût moyen de pénétrer tous ses desseins; ce qui fut fait si artificieusement et avec tant de persévérance et d'offres d'entreprendre pour lui obéir contre qui que ce fût, qu'enfin le prince se lâcha de dire qu'il avoit un grand ennemi, et l'ayant répété souvent durant longtemps, étant pressé de se déclarer audit D. Gio. d'Austria : « Ne connoissez-vous pas, lui dit le prince, que je suis le plus misérable homme qui fut jamais de ma qualité; que je suis tenu comme un esclave, sans avoir aucune part aux affaires, ni aucune autorité pour me servir d'occupation et pour me rendre capable de gouverner quelque jour? » Et après dégoise contre son père.

Il conclut qu'il falloit qu'il se délivrât de ses mains, et qu'il se jettât vers ses bons amis de Flandres, qui réclamoient son aide, etc.

Cela découvert, le roi mit en délibération secrètement entre lui et dom Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli [1], dom Christoval de Mocros, et un autre, du remède qui s'y pouvoit apporter.

Et tant plus il se roidissoit à mettre les mains sur lui, tant plus les autres tâchoient de tempérer sa juste colère, appréhendant, entre autres considérations, que quelque faute qu'eût su faire le prince, on lui pardonneroit enfin et le sortiroit-on de prison, et que lors tout se trouveroit plus gâté que jamais, eu égard à son humeur étrange, joint qu'ils étoient bien en peine

1. Le mari de la célèbre princesse Éboli, Ana de Mendoza, qui inspira une violente passion à Philippe II et à Perez.

Digitized by Google

de trouver homme qui eut la hardiesse de se saisir de sa personne.

Mais le roi ne voulut point s'y épargner, et ayant su que ce prince, entre autres caprices, avoit fait faire des ressorts en la serrure de la porte de sa chambre que personne ne savoit ouvrir que lui, et qu'il avoit toujours je ne sais combien de pistolets et autres armes au chevet de son lit, il fit corrompre un de ses valets de chambre pour montrer la façon d'ouvrir cette porte et donner avis du lieu où les pistolets étoient cachés.

Et un matin, le roi, accompagné de dom Ruy Gomez et quelques autres, fait subtilement ouvrir la porte de la chambre, et aussitôt mettant l'épée à la main, tire le rideau du lit de son fils, lequel fut bien surpris, disant de ne rien bouger, que tout ce qu'il faisoit n'étoit que pour son bien, mais que pour tempérer l'humeur de cette jeunesse, il falloit que le père fût sage pour soi et pour son fils.

Cependant on le désarme entièrement, et, l'ayant fait habiller, le roi lui dit que, pour accommoder un peu ses affaires, il vouloit que pour quelque temps il fût entre les mains de dom Ruy Gomez, auquel lors présent il le laissa en charge, ayant fait changer entièrement tous ses officiers et serviteurs.

Durant cette prison, les regrets du prince étoient toujours plus violents, si bien que dom Ruy Gomez et les autres du conseil étroit [1] ne cessoient jamais de prier le roi de nettoyer cette

1. Intime.

Digitized by Google

affaire; s'il étoit innocent, de le remettre en liberté; si, au contraire, il étoit coupable, d'user des remèdes qu'il y vouloit apporter, sans le faire plus longuement tremper en cette captivité, de crainte qu'ils avoient qu'il n'échappât, comme il étoit extrêmement rusé, et qu'il ne les ruinât par après; ou bien que si, durant telle captivité, il venoit faute du roi [1], il ne se voulût venger sur eux du tort qu'il présupposoit recevoir.

Finalement, le roi ne pouvant mieux se délivrer de cette importunité et de ce soin, trouvant que véritablement il étoit coupable, et que difficilement pourroit-il échapper sans ruiner son père et l'Etat tout ensemble, s'étant bien résolu avec les casuistes et inquisiteurs que légitimement on le pouvoit punir en sa vie, il y fut condamné par l'avis de son conseil.

Et, pour ne faire un tel acte trop ouvertement, il fut ordonné que durant quatre mois on lui donneroit un poison si lent, lequel seroit distribué en tous ses repas, qu'insensiblement il perdroit les forces et la vie, sans qu'il semblât qu'elle eût été précipitée par aucune violence. Ce qui fut exécuté [2].

1. Si le roi venoit à mourir.

2. Don Carlos mourut le 24 juillet 1568. Voy., sur sa mort, Llorente, *Histoire de l'inquisition*, et Ranke, *Annales de Vienne*, t. 46.

Digitized by Google

Mort de la reine Élisabeth de France[1], *femme du roi d'Espagne.*

Après la mort du prince fils du roi, de la personne duquel le roi avoit eu tout plein de jalousies, non-seulement pour l'État, mais aussi pour la reine, laquelle avoit été accordée en mariage à sondit fils plutôt qu'à soi, le roi voulut s'en défaire aussi, et ce qui le précipita fut qu'un Marchese del Pozzo, faisant l'amour à une des filles de la reine, vint si avant qu'il eut le désir d'entrer de nuit quelques fois dans le quartier de la reine, pour aller voir sa maîtresse.

Ce qu'étant découvert, le roi moyenna que certains gentilshommes, ses confidents, se déguisassent en gueux et allassent dormir sous une halle qui répondoit aux fenêtres du quartier de la reine, où s'étant aperçus du galand lorsqu'il descendoit tout vêtu de blanc, et l'ayant suivi et vérifié qu'il étoit celui dont on se doutoit, le malheur voulut qu'à une course de bague, la reine, étant à une fenêtre, laissa choir par mégarde un mouchoir, qui fut recueilli par le même. Tout cela ensemble augmenta le soupçon qu'on avoit sur la personne de la reine, et fit qu'on épia pour la seconde fois quand il en sortiroit de nuit, qu'on le daguât, criant toujours : *Assi muere el traydor.* De quoi il ne se fit point de bruit.

Mais le roi moyenna que la duchesse d'Alve[2],

1. Fille de Henri II. Née en 1545, elle épousa Phillipe II en 1559, et mourut en 1568.
2. D'Albe.

Digitized by Google

première dame d'honneur de la reine, vieille matrone, et laquelle étoit quasi sa gouvernante, vint un matin éveiller la reine et lui dire que les médecins trouvoient bon qu'elle prît une petite médecine pour se décharger un peu d'humeurs, et qu'autrement elle ne sauroit sauver son fruit; ce qu'elle rejeta fort loin, disant qu'elle ne se porta jamais mieux, et qu'elle ne le pouvoit faire en l'état de grossesse où elle étoit.

La duchesse insistoit toujours, disant que cette lune ne se pouvoit passer sans prendre cette médecine, puisque les médecins le trouvoient bon.

Sur ces disputes, voilà entrer le roi avec sa robe de chambre, qui ne couchoit pas loin de là, lequel s'étant enquis du sujet de la dispute, donnant du commencement le tort à la duchesse, enfin, ayant ouï les raisons qu'elle alléguoit, commença à persuader la reine de même fin; laquelle résista longtemps, et par raisons et par refus, tout à fait.

Mais enfin le roi lui dit que, puisqu'il importoit à l'État, il falloit qu'elle passât par là; et, prenant le vase de sa main, le lui bailla et le lui fit boire, et dans trois ou quatre heures après elle se blessa d'un fils qui avoit tout le crâne de la tête brûlé, et mourut quant et quant après.

Ligue.

Monsieur dépêchoit du Vair pour faire venir Cimié [1] et le baron de Viteaux, sous pré-

1. J. de Seymer. Il en a été question plus haut.

Digitized by Google

texte de les mettre d'accord avec Fervaques [1], et toutefois, étant à Paris, ils faillirent d'être assassinés un soir en la rue de la Huchette; et s'étant aperçus de la trahison, non-seulement ne voulurent point aller, mais ils furent cause que M. du Vair ne voulut plus retourner au service de Monsieur. A quoi l'arrivée de Chanvallon servit aussi beaucoup, lui ayant découvert tout le pot aux roses de ce qui s'étoit passé.

— Querelle de Saint-Luc avec un escrimeur, pour s'en défaire aussi, interrompue par les serviteurs du prince d'Orange.

— Querelle procurée entre Crèvecœur et..... pour s'en défaire aussi; mais étant avertis du dessein par M. du Vair, et ayant pris résolution d'être amis, nonobstant tous rapports qu'ils pourroient avoir, se trouvant au lever de Monsieur, après avoir écouté beaucoup de rapports qu'on leur faisoit à l'un et à l'autre, sous main, l'un d'eux s'en va droit à l'autre dire qu'en dépit de qui que ce fût il vouloit être son ami, quoi qu'on lui sût dire, en présence de Monsieur; dont il y en eut bien de penauds.

Retour de Monsieur en France [2]. M. du Vair le salue; on lui (à M. du Vair) reproche à quel jeu on l'avoit perdu; il s'excuse sur sa maladie, sur la mort de sa mère et sur l'exercice de la vocation qu'il avoit prise au palais.

Monsieur. Sa mort inopinée dans peu de jours,

1. Guillaume de Hautemer, maréchal de France, grand ami de Henri IV, mort en 1613.
2. En février 1584.

Digitized by Google

ayant couché avec la....., qui lui fit sentir un bouquet empoisonné [1].

Sujet de renouveller la ligue, voyant le roi sans successeur. La reine mère s'en rend la première, sur l'avis du médecin Miron [2], qui disoit que le roi ne pouvoit plus durer un an sans être fol tout à fait; dont s'étant ouvert à M. de Guise et venu aux oreilles du roi, Miron fut chassé honteusement [3].

La reine desseignoit [4] de faire tomber la couronne entre les mains des enfants de sa fille de Lorraine [5], puisque le roi de Navarre étoit huguenot, et le cardinal de Bourbon vieux, et M. de Guise n'y étoit employé que comme serviteur de M. de Lorraine, car on ne pensoit pas faire le morceau pour lui.

Alors tous les premiers officiers de la couronne, créatures de la reine, furent d'intelligence avec M. de Guise, lequel se fortifia, en sorte qu'il entreprend premièrement, sous prétexte du bien public, sur le sujet des édits et subsides. Se font les processions blanches par toute la France.

Diverses entreprises sur la personne du roi, et une entre autres de l'enlever dans l'église des Capucins; se servir de son nom pour des édits à leur fantaisie, et le tenir comme prisonnier;

1. C'est la fable qu'Al. Dumas a suivie dans son roman de *Quarante-cinq*.
2. Marc Miron, premier médecin du roi. Voy. d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. 3, p. 166.
3. En 1588.
4. Avoit le dessein.
5. Claude de France, femme de Charles II, duc de Lorraine, morte en 1575.

Digitized by Google

néanmoins à besogner en toutes façons, tant qu'il voudroit et tous ses autres plaisirs, sans ouïr parler d'affaires.

Quelque temps après, comme le roi branloit au manche de prendre la protection des États de Flandres, l'ambassadeur dom Bernardin Mendoça, qui étoit près du roi, somme M. de Guise de brouiller, suivant ses promesses, pour rompre ce coup; autrement menace de déclarer au roi toute sa menée, et lui mettre en main les signatures qu'il avoit de lui et de tant d'autres.

On se précipite à la guerre des princes, appaisée à Meaux[1]. On fait un manifeste contre les mignons, dressé par M. de Roissy (chassé de la cour pour s'être voulu ingérer de mettre d'accord la reine mère avec le roi), qui distinguoit les fautes royales qui se punissoient en la royauté, et les humaines qui ne se punissoient que sur les personnes des rois, que par maladie ou autrement.

M. de Lyon[2] arrivant, on s'avise de rhabiller le manifeste[3] et de prendre un plus spécieux prétexte de la religion. On fait les barricades. M. de Guise retiré à Rheims. M. de Bellièvre envoyé vers lui pour lui faire entendre de se bien garder de venir à la cour, parle à la reine mère avant que partir; laquelle, sachant la créance que le roi lui avoit baillée, lui dit au contraire qu'il faut qu'il vienne; autrement le roi est si en colère qu'un monde de gens d'importance sont perdus; qu'il le lui doit persuader, ou au moins

1. Guerre dite des *Trois Henris* (1585).
2. Pierre d'Espinace, archevêque de Lyon.
3. De la Ligue.

Digitized by Google

ne l'en dissuader pas, afin que, venant, toutes choses se rhabillent et que le roi oublie le passé.

Et de fait, il expose sa créance si froidement, que l'autre, qui étoit rappelé à toutes heures par ses amis, qui lui reprochoient qu'il les abandonnoit, et ce en un besoin (M. de Bellièvre s'étoit laissé entendre des discours de la reine), se résolut de venir, et vient descendre chez la reine, laquelle le mène aux Tuilleries vers le roi, etc. Matthieu, à M. de Guise, étoit venu lui huitième; mais il avoit envoyé devant grand nombre de capitaines et soldats, qui s'étoient logés en divers quartiers de Paris pour y être les plus forts.

Mort de la reine d'Écosse[1]; funérailles solennelles qu'on lui apprêtoit à Notre-Dame, où le roi vouloit assister. Entreprise d'y tuer le roi et tous les princes qui y devoient être, par une grande troupe de ligueurs armés qui se devoient saisir des trois portes de l'église. On le communique à M. Du Maine, qui le trouve bon, pourvu que ceux de Lorraine n'y fussent mêlés. On lui demande néanmoins qu'ils commencent pour les y embarquer; et lui, voyant qu'ils s'y roidissent, leur dit qu'il n'en falloit donc plus parler.

Aux États de Blois, lors de l'exécution de M. de Guise[2], la reine mère étoit malade des gouttes. Le roi la va voir au lit et lui dit qu'il venoit de faire un grand coup de roi, qui le feroit vivre en roi pour l'avenir. Et lui ayant fait ce discours, la reine lui demanda s'il avoit une armée prête de

1. Marie-Stuart, le 18 février 1587.
2. Le 23 décembre 1588.

Digitized by Google

vingt mille pour faire la loi à un chacun; qu'autrement il avoit sur les bras la plus grande affaire qu'il eût jamais eue.

Le roi avoit une armée en Poitou sous la conduite de M. de Nevers contre les huguenots, et vouloit envoyer quelqu'un pour faire paix ou trève avec ceux de la religion, et la faire venir pour se fortifier; mais il en fut dissuadé par....., disant qu'il sembleroit qu'il détournât contre les catholiques les armes destinées contre les huguenots; et résolut d'envoyer trois ou quatre cents hommes de ses gardes qu'il avoit près de sa personne (en quoi il se mettoit au hasard d'être attrapé sans verd dans Blois, où il étoit demeuré tout seul) vers ceux d'Orléans, qui s'étoient révoltés contre la citadelle; lesquels, voyant un si petit secours, forcèrent la citadelle et ouvrirent la porte à la révolte de tant de villes qui n'attendoient que de voir le succès de l'entreprise de ceux d'Orléans. Que si le roi y fût allé en personne avec toutes les forces qu'il eût pu ramasser, il en venoit à bout facilement et eût empêché Paris et les autres villes de passer plus outre.

Tant y a que la reine mère mourut[1] de ce coup ou autrement, peu de jours après M. de Guise tué.

M. Du Vair. Négociation en Angleterre.

Négociation par lui dressée en Angleterre avec MM. de Bouillon et de Sancy, lors du siége

1. Le 5 janvier 1589.

Digitized by Google

de Calais[1], avec les articles, le tout dressé en latin, et non en autre langue.

Difficulté des Anglois durant quinze jours de ne passer outre à la ligue de France[2], si elle n'étoit offensive et défensive, avec obligation de ne pas faire la paix avec l'Espagne sans leur consentement.

Leur peu de subtilité de n'avoir découvert un article qu'on avoit fait glisser, qu'en cas que l'une ou l'autre des parties ne fît aux termes portés ce qu'elle promettoit précisément, l'autre seroit en liberté comme auparavant; or il y avoit des desseins de faire la guerre ensemble à l'Espagnol dans les Pays-Bas avec de grosses armées. Ce que n'ayant été effectué, le roi demeura libre.

Outre que les Anglois n'avoient jamais rien voulu accorder qu'on ne comprît au même traité les Pays-Bas, les marquis de Brandebourg et autres princes d'Allemagne, et que le roi ne se soumît d'en rechercher la ratification, de sorte que M. Du Vair se servit de ce moyen pour les attraper : car, sans communiquer son dessein à ses compagnons, il leur fit trouver bon d'accorder ce point là; et en le couchant par écrit, il mit qu'en cas que dans six mois on n'eût fait faire cette ratification, les parties demeureroient sur pied comme auparavant, et le traité comme pour non fait. Et néanmoins ces bonnes gens ne laissèrent pas de donner l'argent et le secours qu'on vouloit d'eux; si bien que dès

1. Calais fut pris par l'archiduc Albert le 17 avril 1596.
2. Contre l'Espagne.

Digitized by Google

qu'on fut en France, on commença à découvrir le pot aux roses et à les gausser entre les députés.

Discours de la reine[1] sur les avances faites à la France, avec les reproches de ses sujets, voyant épuiser les moyens de leur couronne, et demande quelques places pour ôtages, puisque l'Espagnol s'en saisissoit peu à peu, pour ne les pouvoir toutes garder.

Premièrement, de Calais, qu'elle secoureroit si on le lui permettoit, et lors la repartie du sieur de Sancy[2] : « Pardi, madame, seriez-vous bien si sotte de croire que le roi vous voulût donner Calais ? » Dont le roi fut bien marri et en fit de gros reproches, attendu qu'il étoit foible.

Secondement, Boulogne, que ledit Sancy vouloit accorder, si ledit sieur premier président ne l'en eût dissuadé, disant que, s'il étoit nécessaire, il falloit que le roi le fît faire *motu proprio*. Mais le roi fit dire à ladite reine qu'il aimoit mieux recevoir un soufflet du roi d'Espagne qu'une chiquenaude d'elle.

Après que les Anglois eurent accordé de leur part ce qu'on leur demandoit, milord trésorier proposa que la reine avoit d'autres choses à demander de sa part au roi, même une particulière protection et sauvegarde de ceux de la religion qui étoient en France, et promesse de les favoriser. A quoi MM. de Sancy et de Bouillon répondirent (comme étant de ladite religion)

1. D'Angleterre.

2. N. Harlay de Sancy, diplomate, surintendant des finances sous Henri III et Henri IV. Né en 1546, mort en 1629. C'est le héros du célèbre pamphlet de d'Aubigné, la *Confession catholique du sieur de Sancy*.

Digitized by Google

qu'ils feroient savoir au roi l'intention de la reine; croyant que cela leur serviroit. Mais le trésorier, en demandant à M. Du Vair son avis, et le pressant souvent de le dire, il ne le flatta nullement, disant que le roi ne pouvoit recevoir cette recommandation en meilleure part que feroit la reine une semblable du roi en faveur des catholiques anglois. Sur quoi ils s'entre-regardèrent les uns les autres, sans savoir répliquer.

Au départ, la reine ne donna à M. de Bouillon qu'un harnois de cheval d'environ 200 écus, à M. de Sancy une enseigne[1] de peu de valeur, à M. Du Vair rien. Mais en prenant congé d'elle, après que les deux autres furent passés, elle l'arrêta par la main, lui faisant des excuses de ne l'avoir mieux connu et plus tôt, et le priant de ne pas croire facilement ce qu'il pourroit ouïr dire d'elle sans s'en enquérir plus soigneusement, pour éviter la surprise des calomnies, auxquelles les plus grands princes sont les plus sujets (voulant faire connoître d'avoir appris qu'il fût l'auteur du livre du *Martyre de la reine d'Écosse*[2]). A quoi il répartit honorablement de l'opinion qu'il avoit conçue de ses vertus, avec offre de service, autant que celui de son roi le pouvoit permettre; et retorquant le même discours, il la pria de ne pas croire de lui tout ce qu'on lui en voudroit dire, même sur ce qu'il avoit été de la Ligue, où il n'avoit fait aucune action indigne d'un fidèle serviteur du roi, mais

1. Espèce d'aigrette qu'on portoit au chapeau.
2. Il en sera question plus loin.

Digitized by Google

au contraire de signalés services[1]. Ce qu'elle confessa d'avoir appris.

Pendant leur séjour d'Angleterre, sur le bruit qui courut d'une armée d'Espagne qui s'en venoit fondre en Angleterre, le roi d'Écosse[2] fit assembler ses états, et ayant fait entendre l'intérêt qu'il avoit de ne point souffrir de troubles en Angleterre, tant pour les anciennes confédérations de ces deux couronnes que pour le commun intérêt d'icelles, et pour être lui présomptif héritier d'Angleterre, fit résoudre et faire une honorable députation d'ambassadeur pour aller faire entendre à la reine, sa tante, que les Écossois étoient résolus pour lesdites considérations, lesquelles lui furent dites à son nez, d'employer tous les moyens et voies, etc., pour sa défense. Sur quoi elle fut bien empêchée de sa contenance, ne pouvant croire, d'un côté, que ce prince n'eût du ressentiment de la mort de sa mère, et n'osant, d'autre côté, refuser une telle offre, tant pour n'être pas à mépriser en un tel besoin, que pour ne se jetter sur les bras la haine du peuple, si elle le refusoit; si bien que tout cela se passa en remerciements et cérémonies.

Salsède étoit fils d'un Espagnol qui avoit trahi l'empereur et s'étoit retiré en France, où il épousa une de la maison de Vaudemont, parente de la reine. Salsède, grand serviteur de M. de Guise se promet de Monsieur un régiment; fait tenir de vieux soldats déguisés sur la frontière,

1. Il en sera longuement parlé plus loin.
2. Depuis Jacques I d'Angleterre, fils de Marie-Stuart.

Digitized by Google

tout prêts à se réduire à son régiment aussitôt qu'il auroit permission de le dresser; promet au duc de Parme de se saisir de la personne de Monsieur et de le tuer; et à ces fins, accompagné d'un Italien, qu'il lui donna pour observer la faveur qu'il avoit près Monsieur, s'en vient trouver Monsieur à Anvers, le salue en même temps que M. du Vair; accompagne Monsieur à l'Écluse, où ledit sieur du Vair, s'entretenant avec le comte d'Aiguemont [1], jeune de dix-sept ou dix-huit ans, et lui ramentevant le tort que son feu père avoit reçu des Espagnols et le sujet qu'il avoit d'embrasser le parti plus justement que tout autre, il le trouva fort froid en ses réponses, et, l'accompagnant jusques chez lui, trouva ledit Salsède sur un arbre du jardin, qui faisoit le fol, car il logeoit léans.

Un maître d'hôtel dudit comte, qui étoit épie [2] du prince d'Orange, donna avis audit prince que le comte minutoit de se retirer en Lorraine pour quelque dégoût. Salsède, parlant à Monsieur, avoit accordé d'avoir vu le duc de Parme en passant et étoit aucunement variable en ses discours. Tout cela ensemble donna des jalousies, sur lesquelles le prince fait venir le jeune comte, lui reproche le départ qu'il minutoit, lui remontre qu'il vouloit être son père, et la faute qu'il faisoit. Enfin le comte se prend à pleurer et confesse ingénuement son dégoût. On lui demande de Salsède et de l'Italien qui étoit avec. Il répond que ledit Salsède avoit dépêché en poste l'Italien vers le duc de Parme, ne sachant sur

1. Philippe, comte d'Egmont, fils du comte d'Egmont, décapité en 1568. Il fut tué à la bataille d'Ivry.
2. Espion.

Digitized by Google

quel sujet. On l'envoie retenir en diligence, et se saisit-on de Salsède. L'Italien confesse enfin qu'il étoit au duc de Parme, envoyé pour observer le crédit de Salsède auprès de Monsieur; qu'il s'en alloit en rendre réponse. Salsède nie; on lui confronte l'Italien, auquel (comme bien instruit des reproches des témoins, ayant été plusieurs fois en prévention de fausse monnoie) il dit mille injures, disant qu'il s'en étoit allé pour avoir été battu.

L'Italien, piqué des injures, persiste et dit naïvement l'intelligence qui étoit entre ledit Salsède et le duc, ne sachant les particularités de leur traité. Étant séparés, l'Italien, d'appréhension des tourments, ayant moyen d'avoir un couteau, se tue.

La preuve gâtée, Salsède, lassé de la prison et appréhendant les tourments à venir, demande si instamment de parler à Monsieur pour grandes choses, qu'enfin on le lui accorde. Étant devant Monsieur et le prince d'Orange, il se jette à ses pieds, demande pardon, et voulant commencer sa déposition, la voix lui défaut par deux fois. Il demande du papier pour écrire plus à l'aise, et écrit deux ou trois feuilles de papier, où il déduit tous les tenants et les aboutissants de la Ligue, et nomme tous les intéressés, marquant des circonstances fort vraisemblables.

Ce papier vu par Monsieur et le prince d'Orange, on n'en croit rien. Mais voyant qu'il persistoit, lui, pour mieux les assurer et montrer qu'il n'avoit rien inventé, demande d'autre papier et écrit tout de nouveau sans rien changer ni diminuer. Monsieur résout d'envoyer l'une

Digitized by Google

des dépositions au roi; Dampmartin en est le porteur, lequel la présente au roi en présence de la reine mère. Après avoir exposé sa créance, le roi dit qu'il ne peut croire une telle méchanceté, et comme il s'exclamoit, s'écriant, admirant de qui on se pouvoit fier, et quel moyen il pouvoit y avoir de se garantir de si fortes entreprises, Dampmartin dit tout net en jurant : qu'il ne falloit point marchander, mais qu'il falloit se saisir de la personne de M. de Guise.

Lors la reine se tourne vers lui avec ces mots : « Dites vous, le beau fils? » Sur quoi le roi et la reine se retirèrent dans le cabinet, ne prenant autre avis, envoyèrent M. de Bellièvre et Brulart, secrétaire d'État, en Flandres vers Monsieur pour le prier de lui envoyer Salsède, pour s'assurer mieux de sa bouche de telle menée. On doutoit que Monsieur ne le dût refuser, pour être prince souverain, et qu'il ne voulût qu'on lui fît le procès dans ses terres.

Mais Monsieur le livre très-bien pour faire plaisir au roi; cependant le roi va aux bains [1] et jusqu'à Lyon, et durant son absence Salsède arrive à Paris et est traduit à Saint-Maur, où étoit la reine.

On vit M. de Bellièvre faire deux ou trois voyages de la chambre de la reine en la prison où étoit Salsède; et, par ce moyen ou par autre, Salsède fut si bien corrompu en lui remontrant qu'il se perdroit, et que Monsieur n'étoit plus près de lui pour lui garantir la vie sauve qu'il lui avoit promise, qu'il falloit dire d'avoir été su-

1. Aux eaux.

Digitized by Google

borné par les ministres de Monsieur. Que comme il fut mandé en plein conseil d'État secret, à la demande qu'on lui fit si ce qu'il avoit écrit n'étoit pas véritable : « Autant, dit-il, comme peut être la déposition d'un homme qui se croyoit perdu et menacé des plus exécrables tourments du monde », et alléché encore des promesses du chef des gardes, qui lui fit sentir que par ce moyen il pouvoit espérer quelque grâce; mais tout étoit faux.

Sur cela le roi revient bien marri de ce qui étoit advenu, car il y avoit dans le papier certaines circonstances d'avoir été mandé par M. de Guise en tel temps, d'avoir logé en tel lieu, d'avoir tenu tels discours, lesquels se trouvoient véritables quand on s'en informoit exactement.

Enfin le roi fit un dilemme pour conclure qu'en quelque façon que ce fût il méritoit la mort; car, ou ce qu'il disoit étoit vrai, et en ce cas il en étoit lui-même coupable; ou il étoit faux, et c'étoit une imposture fort punissable. Et, en effet, on le renvoie au parlement de Paris, pour lui faire son procès, et Monsieur dépêche M. du Vair pour aller parler à Messieurs les juges, et nommément à M. le premier président de Thou[1], dont il s'acquitta dignement. On y travaille, et le roi voulut être présent (caché néanmoins entre deux portes) quand on lui donna la question. Ce que le feu président de Thou, affectionné d'ailleurs à la maison de la reine, ne pouvoit souffrir, disant que jamais roi n'avoit souillé

1. Christophe de Thou, né en 1598, mort en 1582; c'est le père de l'historien.

Digitized by Google

sa vue en si piteux spectacle. Mais le roi lui répondit qu'il étoit un vieux fol; dont il eut tant de regret, sur l'âge de soixante-quatorze ans qu'il avoit, que dans huit jours il en mourut.

A la question, il (Salcède) confessa de nouveau et affirma l'écriture; mais hors du tourment, il tourne à désavouer. On ne laisse pas de le tirer à quatre chevaux [1]. Mais après cela, le roi se fit apporter toutes les procédures et les fit brûler en sa présence, pour ôter d'ombrage tant d'intéressés et les obliger.

Cependant le roi et Monsieur s'étoient servis de ce prétexte pour mettre en peine ceux qu'ils vouloient, disant qu'ils étoient chargés par Salsède. Et comme un jour Monsieur avoit envie de se défaire de quelques-uns qui ne lui étoient pas agréables, il moyenna de se les faire demander par le roi sur ce sujet; et, ce faisant proposer au conseil, donna le mot du guet à M. du Vair et à Dampmartin pour faire trouver bon qu'ils y allassent. Mais le contraire avis prévalut envers le prince d'Orange et tous les autres du conseil, qui ne trouvoient pas à propos d'abandonner tels serviteurs de Monsieur.

On rassemble encore le conseil le lendemain matin, en présence de Monsieur, qui étoit au lit, où le plus grand nombre des avis étant contraires à son intention, il prit la parole, et déduisit avec un artifice extrême toutes les raisons

1. Le 25 octobre 1582. Voy., sur toute cette affaire, de Thou, l. 75, d'Aubigné, t. 1, p. 1145, et les *Mémoires* de Villeroy et de Cheverny, mai 1582. Le père de Nicolas de Salcède, quoique catholique, avoit été massacré à la Saint-Barthélemy. D'Aubigné, *ibid.*, p. 549.

Digitized by Google

pour lesquelles il falloit faire ce qu'il désiroit; en concluant, après avoir dit qu'il y alloit de son honneur, de sa parole, etc. : « Néanmoins, dit-il, je ne suis nullement résolu d'abandonner les miens »; et s'accommoda à la pluralité des voix.

Comme Chanvallon se venoit marier [1] et qu'il n'étoit encore qu'à Dunkerque, il (le duc d'Anjou) dépêche M. du Vair pour d'autres affaires en France, et fit qu'un des garçons de la chambre lui donna une lettre de la part de M. Bodin [2] pour rendre à Chanvallon; ce qu'il fit innocemment sans savoir ce que c'étoit; et c'étoit une lettre sans signature, par laquelle on l'avertissoit d'avoir été accusé par Salsède et lui mandoit-on de revenir en diligence, croyant de le pouvoir faire assassiner en chemin; mais il avoit une fort bonne compagnie qui fit peur aux meurtriers; et arrivant à la cour, trouva que M. Bodin ne savoit rien de la lettre. Monsieur le prévint, le mit tout en riolle [3], disant qu'il pensoit aller jouir de sa maîtresse, mais qu'il avoit bien pris la baye [4].

1. Il avoit épousé, le 20 août 1582, Catherine de La Mark, dame de Breval, fille de Robert, duc de Bouillon.

2. J. Bodin, l'auteur des célèbres traités de la *République* et de la *Démonomanie*, né en 1530, mort en 1596. Il étoit au service du duc d'Anjou. Voy. de Thou, l. 97.

3. Débauche, plaisanterie.

4. Baie, bourde, tromperie.

Digitized by Google

Naissance de la Ligue.

Fumée, secrétaire du vieux cardinal de Lorraine[1], avoit les instructions de la première ligue, qui s'étoit tramée au concile de Trente, laquelle mourut avec le vieux duc de Guise[2], qui ne laissa que de petits enfants, et étant commencée à reprendre quand l'aîné fut plus grand, se termina avec la mort dudit cardinal.

La grande ligue fut depuis bâtie d'autre façon, selon la relation que dom Antonio Perez en avoit faite à M. du Vair, lequel l'ayant racontée à M. le président Jeannin[3], il l'assura que feu M. du Maine l'avoit ignorée. Ce fut au voyage de dom Juan d'Austria en Flandres que M. de Guise entra en traité et alliance avec lui, pour s'entr'aider l'un l'autre contre leurs maîtres. Dom Juan ayant ôté les garnisons espagnoles des Pays-Bas et s'étant mis en grande créance parmi la noblesse, en intention de s'en emparer, sur la créance qu'il avoit que le roi d'Espagne, qui n'avoit plus lors que des filles, n'auroit point de mâles, fut prévenu par le roi d'Espagne, et après sa mort, Escovedo[4], son secrétaire, se retira en Espagne auprès du prince d'Eboli, qui l'avoit nourri et élevé, et porta quant et lui tous

1. Charles, cardinal de Lorraine.

2. François le Balafré.

3. Né en 1540, mort en 1622. Voy., sur lui, l'historiette de Tallemant des Réaux.

4. Il y a ici une erreur; don Juan d'Autriche, le vainqueur de Lépante, mourut le 1er octobre 1578, et Escovédo avoit été assassiné, par ordre de Philippe II, à Madrid, le 31 mars précédent. Voy. Mignet, *Antonio Perez*, p. 80 et suiv.

Digitized by Google

les avis et instructions. Le roi d'Espagne faisoit l'amour à la princesse d'Eboli et lui envoya les poulets par dom Antonio Perez, qui faisoit ses affaires propres plutôt que celles du roi. Escovedo le découvrit, et, ayant fait reproche à dom Antonio Perez, dom Antonio le voulut prévenir. Il alla donc dire au roi que Escovedo lui traversoit ses amours; que, s'il le faisoit tuer et saisir ses papiers, il y trouveroit de grandes choses des menées de dom Juan. Le roi fit le billet; Escovedo fut tué et les papiers saisis.

On y trouva le traité d'entre M. de Guise et dom Juan, avec les instructions de ce dont M. de Guise se faisoit fort dans le royaume et tous les moyens qu'il vouloit tenir [1].

Cependant la France avoit commencé de traverser les affaires d'Espagne en Flandres. La reine-mère avoit protégé Cambrai et délibéroit sur la protection requise par les Hollandois. Le roi d'Espagne, s'en voulant venger, se résolut de faire reprendre les errements du traité de dom Juan avec M. de Guise, pour les convertir contre la France, et dépêcha auprès dom Juan de Mendoza pour cet effet; qui, sous prétexte de l'ambassade, trouva moyen d'entrer en traité avec M. de Guise; lequel (il) trouva tout disposé, et lui offrit 200,000 écus de pension. L'intention de M. de Guise étoit d'attendre la mort du roi Henri III.

Après la mort de feu François, Monsieur,

1. M. Mignet refuse de croire à cette alliance de don Juan avec les Guises. (*Ibid.*, p. 65 et suiv.)

Digitized by Google

l'Espagnol pressoit M. de Guise de se mettre aux champs et exécuter son dessein et sa promesse. M. de Guise reculoit et attendoit la mort du roi, qui n'avoit point d'enfants. Mais enfin on le pressa tant qu'il fut contraint de commencer, car dom Juan de Mendoza lui dit que, s'il ne se résolvoit lors, qu'il s'en alloit porter au roi les traités signés de lui, avec toutes les instructions, ne voulant plus souffrir de délai, parce que cela ruinoit les affaires de son maître[1].

M. de Guise étoit si matois, qu'il beffloit[2] tous ceux avec qui il traitoit, ayant diverses sortes de secrets qu'il confioit aux uns et non aux autres, pour les embarquer; tous lesquels pensoient savoir le fond des choses. Il faisoit accroire et promettoit au pape une chose, au roi d'Espagne une autre, à M. de Lorraine une autre, à la reine-mère une autre, et à M. du Maine une autre. Aux uns il disoit qu'il vouloit faire roi le cardinal de Bourbon, aux autres autre chose.

Le duc de Lorraine pensoit que ce fût pour lui les principales assemblées qui se faisoient chez lui, et il ne savoit rien du principal. M. du Maine n'avoit jamais su la vraie origine; M. de Guise l'obligeoit en autre chose et feignoit lui confier tout, et ce n'étoit que ce qu'il ne pouvoit lui céler.

Pour acquérir des hommes, il eût fait l'impos-

1. Il y a ici dans le manuscrit l'intitulé suivant : *Hactenus dom Antonio*, ce qui indique que les passages précédents ont été écrits d'après les récits de Antonio Perez.

2. Jouoit.

Digitized by Google

sible, et prêté sa femme à un chacun [1], mesme à Saint-Mégrin, qui fut surpris avec elle sur le lit de la reine-mère, dont il ne se fit que moquer [2].

M. du Vair. Barricades. M. de Guise. M. de Harlay.

Du 16 juillet 1613, présents : MM. Seguiran; M. d'Ague; M. de Paule, Martelo, de Cormis et Peiresc; M. du Vair dit ce qui suit :

Le jour des barricades [3], après tout cet exploit, que le roi fut sorti, M. de Guise s'en alla voir avec M. de Lyon le président de Harlay en son logement du Palais, s'excuser aucunement du désordre advenu, avec des témoignages de regret du départ du roi, disant que c'étoit une violence du peuple à laquelle il ne se pouvoit pas résister. A qui M. de Harlay dit tout net que c'étoient des actions bien dangereuses; que si le peuple faisoit des fautes (comme celle-là étoit des plus insignes) ceux qui en disposoient devoient bien craindre d'en répondre, et qu'il [4] y devoit bien aviser; ajoutant que ses ancêtres avoient acquis les fiefs, les dignités et les alliances qu'ils avoient en France en bien servant les rois; qu'il avisât bien à ses affaires, de peur qu'en fomentant de si mauvais sujets il ne ternît

1. Il y a en note dans le manuscrit : « M. de Vic a raconté ce fait. »

2. Saint-Mégrin, comme on sait, fut assassiné par ordre des Guises, le 21 juillet 1578. Voy. l'Estoile, p. 101.

3. 12 mai 1588.

4. Le duc de Guise.

Digitized by Google

le lustre de la fidélité de ses ancêtres et qu'il ne courût fortune d'en répondre.

En quoi il décontenança tellement ledit sieur de Guise et son adjoint harangueur, qu'il les mit hors d'eux, sans qu'ils eussent jamais le moyen de repartir. Et en sortant de là, ledit sieur de Guise dit tout haut : « Je me suis trouvé à des » batailles, à des assauts et à des rencontres les » plus dangereuses du monde; mais jamais je » n'ai été arrêté ni étonné comme à l'abord de » ce personnage. »

C'étoit aussi un rocher immuable exposé à toutes sortes d'orages et toujours bandé au soutien de l'État, de la couronne et du roi.

Peu après, comme on eut résolu la *Sainte-Union*, et pour y parvenir, de changer tous les capitaines et prévôts des marchands, qui étoient la plupart de Messieurs de la cour, M. de Guise mena dans le parlement M. le cardinal de Bourbon, lequel ne dit autre chose sinon qu'un chacun ne tendoit qu'à maintenir la sainte religion catholique, apostolique et romaine; que son neveu de Guise feroit les autres propositions nécessaires pour cet effet. Et aussitôt M. de Guise prit la parole; mais comme il n'étoit pas des mieux disants en public, mais seulement au coin d'une fenêtre en particulier, il pâlit plusieurs fois et se troubla, en sorte qu'il fut fort empêché à parler; encore de ce peu qu'il dit, personne n'en put rien ouïr, de ceux mêmes qui étoient côte à côte de lui, tant il parloit bas et entre ses dents. Enfin, il conclut comme M. le cardinal, que la cour demeurât bien unie avec la ville.

Digitized by Google

Sur quoi M. de Harlay, s'adressant premièrement au cardinal, lui dit : « Monsieur, nous nous sommes tous réjouis, après les mouvements qui se sont vus, de vous voir entrer en cette compagnie, parce que nous savons tous le nom que vous portez, le rang que vous tenez en cet État et l'intérêt que vous avez à la conservation d'icelui pour la vôtre propre, et espérons que vous vous y comporterez si prudemment, que vous moyennerez que toutes choses se passent comme il faut pour le service du roi, de qui nous tenons nos charges, nos moyens et nos vies; et ne faut point qu'on attende de cette compagnie autres résolutions que celles qui tendront à cette fin. » Puis se tournant à M. de Guise : « Pour vous, monsieur, vos ancêtres ne se sont point acquis les biens, les fiefs, les dignités et les alliances qu'ils ont eus en ce royaume, qu'en bien servant les rois; il ne faut pas maintenant dégénérer de cette vertu et de cette fidélité, ni écouter ceux qui vous peuvent proposer de vaines grandeurs, la poursuite desquelles ne peut être que votre ruine et desquelles vous ne jouirez jamais paisiblement. Il faut au contraire vous rendre recommandable à la postérité en servant le roi en cette occasion si importante, et l'aidant à reprendre son autorité, ou par la voie du pardon ou autrement. Pompée n'acquit point le nom de *Grand* pour avoir gagné tant de batailles ni conquis tant de peuples, mais seulement pour avoir maintenu et renouvelé les lois de l'État. Pour cette compagnie, elle est assise sur les fleurs de lys, et, étant établie par le roi, elle ne peut rien respirer que son service, et y

Digitized by Google

perdrons tretous plutôt la vie que de fléchir à rien de contraire. C'est à cela que tous doivent travailler. »

Ils sortirent sans aucune résolution et sans réplique; mais au partir de là, ils ne laissèrent pas de changer de voie de fait tous lesdits capitaines et prévôts des marchands. Cependant le parlement ayant mis en délibération ces propositions, sur la diversité des avis, quand ce vint à M. du Vair : « Nous voyons, messieurs, dit-il, tous les esprits portés de fort divers mouvements, etc.; mais tous seront d'accord en cela, qu'il ne faut point laisser perdre la religion catholique, apostolique et romaine. Je suis de cet avis. Il faut voir maintenant si ces propositions n'en sont pas la ruine entière. Car si une poignée d'huguenots a eu le moyen de résister à tout le reste de l'État, lorsqu'il étoit bien uni, et, qui pis est, d'entreprendre de gagner des batailles, des villes et pays entiers, que sera-ce si nous nous subdivisons? J'estime que c'est leur artifice, et ne pense point qu'il y ait de meilleur moyen de maintenir ladite religion qu'en demeurant tous unis et faisant que le roi soit de notre parti. Et pour cet effet, je suis d'avis qu'on députe vers Sa Majesté, et qu'on cherche tous les moyens plus faciles pour en obtenir un pardon et rémission de ce qui s'est passé. » Cet avis fut trouvé si plausible qu'il fut suivi de tous et ainsi résolu; dont le roi Henri III témoigna tant de ressentiment, et que s'il eût vécu, il l'eût bien mieux reconnu, et défendit à M. du Vair de sortir de Paris.

Quelque temps après, la résolution fut prise de se saisir de la personne de M. de Harlay et

Digitized by Google

de sept ou huit autres seulement. Le Clerc[1] fut l'entrepreneur qui prit le commandement de les aller prendre au palais, où il entra en pleine grand'chambre[2]. Mais peu avant cela, M. du Vair, qui avoit été averti de ce dessein par M. Loüet, auteur des arrêts, frère de l'un des Seize, envoya un des clercs audienciers, confident, dire à M. de Harlay de se retirer pour telle occasion. A quoi le dit sieur de Harlay répondit : « Dites à un tel que je le remercie de l'avis; mais que de m'ôter d'ici, je n'en ferai rien, parce que, s'ils me veulent aller chercher, ils me trouveront bien où que ce fût que je voulusse aller, et qu'ils ne me sauroient prendre en plus digne lieu qu'en mon siége. »

Le Clerc entre donc, la cour séante, suivi de grande caterve[3], et ledit sieur président lui dit tout haut : « Où allez-vous, Le Clerc ? Est-ce le respect que vous devez à la cour ? » Le Clerc répondit : « Monsieur, je vous supplie de ne pas trouver mauvaise ma procédure ; je ne suis ici que pour exercer les mandements de Messieurs de la ville, qui m'ont baillé un rôle de ceux qu'il faut mener en prison. » Et le lisant, commença par ledit premier président, lequel, se tournant à Messieurs, leur dit : « Vous voyez, messieurs, la violence qui nous est aujourd'hui faite. Pour moi, je suis tout résolu qu'on ne me tire de cette place que mort. » Lors Le Clerc, rehaussant sa voix, dit : « Messieurs, vous serez cause d'un

1. Jean Le Clerc, procureur au parlement, dit *Bussy Le Clerc*. Il étoit alors gouverneur de la Bastille.
2. Le 16 janvier 1589.
3. *Caterva*, troupe.

Digitized by Google

grand scandale, car voilà tout le peuple en armes; il est meilleur que vous me suiviez. — Non, disoit le premier président; il ne se présentera jamais de si honorable occasion de finir nos jours. » Mais la plupart de Messieurs lui remontrèrent qu'en ce désordre il valoit mieux fléchir tant soit peu à cet orage; qu'ils étoient résolus tretous de le suivre en corps, où que ce fût qu'on le voulût mener. Alors il dit : « Bien, Messieurs; puisque vous le trouvez bon ainsi, bien que ce soit contre mon avis, j'en suis content : allons. » — Et tous furent menés à la Bastille[1].

M. de Guise.

M de Lyon racontoit un jour à Paris, après le siége, en lieu où étoit M. du Vair, que trois jours avant la mort de M. de Guise à Blois, lors des Etats, M. de Guise invita à souper M. le cardinal son frère, ledit sieur de Lyon, le président de Neuilly[2], le prévot des marchands, Marteau et Mandreville, homme jeune de visage, faux monnoyeur public et impudent célèbre; tous ses plus confidens amis.

1. Voy. de Thou, l. 94; *Mémoires de la Ligue*, t. 3, p. 178; l'Estoile, p. 279.

2. Jean de Neuilly ou Nully, premier président des généraux des finances; il avoit été, en 1582, nommé prévôt des marchands. L'Estoile rapporte à ce sujet (p. 150) l'épigramme suivante :

Ce laron, ce meurdrier, estaffier président,
De Nully, hypocrite, athéiste, non savant,
Ce furieux, d'édits inventeur et auteur,
Veut être prévôt des marchands : ô quel malheur!

Digitized by Google

Auxquels, après avoir bien soupé, il proposa les avis qu'il avoit de divers droits que le roi devoit attenter sur sa personne, et que s'il ne se sauvoit promptement il étoit perdu, leur en demandant conseil; ajoutant qu'il ne se soucioit nullement de la perte de sa vie quand cela pouroit servir au dessein qu'ils avoient faits. Lors ledit sieur Lyon fut d'avis de passer outre; que qui quittoit la partie la perdoit; qu'il ne reviendroit jamais au point où il étoit parvenu avec tant de peine, d'avoir fait convoquer des États et y avoir fait députer tant de gens de sa faction, de sorte que tout le tiers-état, tout le clergé et les deux tiers de la noblesse pour le moins étoient à sa dévotion; que le roi étoit si sage, qu'infailliblement il appréhenderoit sa ruine en ce cas-là, sachant la part que ledit sieur de Guise avoit dans les États et dans les provinces mêmes, et que, prévoyant ce malheur, il ne se résoudroit jamais d'attenter sur lui. Le président de Neuilly lui disoit en larmoyant : « Si vous vous perdez, monsieur, nous sommes tous perdus. Je suis bien d'avis de passer outre, mais néanmoins que vous devez prendre garde à vous. » Marteau disoit qu'on étoit le plus fort, qu'il ne falloit rien craindre, et néanmoins qu'il ne falloit point se fier, mais plutôt prévenir et se mettre devant. Mandreville, qui étoit le plus *squalterito* [1] de tous, dit, en jurant, que M. de Lyon n'y entendoit rien; qu'il parloit du roi comme d'un prince le plus sage, le plus avisé, le mieux sensé et le mieux conseillé du monde,

1. *Scaltrito*, rusé, fin.

Digitized by Google

et qu'au contraire c'étoit un fol, et n'auroit aucune de ces prévoyances et appréhensions, mais exécuteroit son dessein bien ou mal, et partant qu'il falloit se lever devant lui, et qu'il n'y faisoit nullement sûr pour lui. M. de Guise répondit que Mandreville avoit plus de raison que tous, mais que néanmoins ses affaires étoient réduites à tel terme, que quand il verroit entrer la mort par la fenêtre, il ne voudroit pas pourtant être sorti par la porte pour la fuir.

M. du Vair. Ligue.

Au commencement des troubles, prévoyant les malheurs qui menaçoient la France, et voyant comme le roi étoit mal servi de ceux auxquels il se fioit le plus, M. du Vair en disoit son avis à ses plus intimes et prédisoit beaucoup de choses qui sont advenues, et se préparoit de bonne heure à souffrir, en ayant fait une résolution extrême qui seule lui servoit d'aide pour subsister.

Les troubles venus, se voyant chargé de son père paralytique, lequel véquit jusques à l'an 1592, il se trouva engagé dans Paris et n'en pouvoit sortir pour ne l'abandonner, tellement qu'il lui falloit courir la fortune de la Ligue, bien qu'à contre-cœur; ce qu'il ne pouvoit si bien cacher qu'il ne s'en éventât quelque chose.

Et de fait, d'abord, il se fit un rôle de tous les honnêtes gens qu'il falloit chasser de Paris, dont le premier étoit le président Brisson[1], lui

1. Il fut pendu par les Seize en 1591.

Digitized by Google

le second, M. Les Houlliers, etc.; lequel rôle étant montré à M. du Maine, il en raya d'autorité ledit second, disant que c'étoit un homme qui lui pourroit beaucoup nuire s'il étoit de l'autre côté, et qu'il les pourroit servir du leur; enfin, que résolument il ne pouvoit permettre qu'il lui fût fait aucun tort.

Le président Brisson, averti de cela, fit des soumissions les plus honteuses du monde pour empêcher qu'il ne fût chassé, sachant bien qu'il seroit très-mal venu de l'autre côté, pour avoir tout gâté au commencement, ce qu'il vouloit rhabiller s'il eût pu; mais ce fut trop tard et lorsqu'il n'avoit plus d'appui, dont il se perdit, s'étant laissé aller jusques-là que de vouloir persuader en particulier à plusieurs qu'ils se devoient résoudre de s'en aller pour éviter l'orage, et voulut le faire trouver bon à la cour. Mais il fut bien redressé par M. du Vair, qui parla à lui de bonne façon, lui remontrant que, si les hommes de bien s'en alloient, tout demeureroit enfin à la discrétion des gens de la ville et belîtres, qui perdroient tout, et que lui-même seroit le premier d'en porter la folle-enchère, dont il lui protestoit de se ressouvenir quand il en verroit arriver les malheurs sur sa tête, comme il advint.

Pour lui, il n'en voulut jamais parler tant soit peu, se résolvant en tout cas de partir, bien que ce n'eût pu être qu'au grand regret de son père, à qui il eût laissé le meilleur ordre qu'il eût pu.

Voyant néanmoins les dangers, pour gagner aucunement la bonne grâce du parti en ce qui n'étoit point contre le service du roi, sur la nouvelle de la mort de la reine d'Écosse on fit

Digitized by Google

de belles funérailles[1], auxquelles M. de Bourges[2] fit la harangue funèbre, en laquelle, parce qu'il omit beaucoup de belles choses qui sembloient bien à propos, il (M. du Vair) se résolut d'en faire une par écrit, qui étoit bien élaborée, et l'ayant montrée à quelques-uns des principaux du parti, ils la trouvèrent si belle et avantageuse pour ladite reine, qui étoit fort proche de MM. de Lorraine, qu'elle courut de main en main, et lui en sut-on merveilleusement bon gré, même qu'enfin ils la firent imprimer eux-mêmes, y ayant changé quelques petits mots à leur fantaisie, dont il ne se plaignoit point, pour les acquérir mieux.

Et outre ce, venant le décès de M. de Guise, il en fit une autre qui étoit bien plus artificieuse, où il le louoit merveilleusement; mais il rejetoit la faute sur les ministres du roi et dudit de Guise, en excusant Sa Majesté et exhortant les peuples à se réunir avec elle; mais celle-ci ne sortit jamais de ses mains, il se contenta de la faire voir à cinq ou six des zélés, qui redisoient les louanges de M. de Guise et laissoient le reste. Tout cela le mit en bonne opinion envers ces Messieurs de la Ligue, et lui servit bien lors dudit rôle et lorsque Messieurs de la cour furent faits prisonniers l'an 1589; qu'au lieu de penser à lui, on le nommoit pour être procureur du roi

1. Le 23 mars 1587. Voy. l'Estoile, p. 217.

2. Renauld de Beaune, depuis archevêque de Sens. Sa harangue funèbre fut imprimée à Paris en 1588. Celle de du Vair est imprimée à la fin de ses *Œuvres* (1625, in-f°) et intitulée : *Oraison funèbre de la royne d'Écosse, sur le subjet de celle prononcée par Monsieur de Bourges.*

Digitized by Google

pour la Ligue, tant ils s'en promettoient. Mais lors de l'exécution du président Brisson, qui fut en 1591, on l'avoit aucunement découvert, et s'il fût entré au palais cette matinée là, il étoit dépêché. Sa bonne fortune voulut qu'il se trouva un peu mal et se leva tard, et, comme il voulut aller au palais, on l'avertit de ce qui y avoit été fait; à quoi il voulut accourir, mais il en fut détourné; et voulant sortir après dîner, étant au Petit-Pont, il rencontra deux ou trois qui lui dirent qu'il avoit été bien cherché le matin. Et M. Aleaume, son beau-frère, rencontra un qui lui fit des compliments de condoléance sur le bruit qui étoit couru que ledit du Vair eût eu même fortune que le président Brisson. A quoi il répondit qu'il n'en étoit rien, et qu'il passoit à vingt-cinq pas devant lui dans la même rue.

Le président de Neuilly, homme fort rébarbatif, qui gourmandoit tout le monde et présidoit durant la Ligue, ne put pas tant faire que ledit du Vair ne l'entreprît et ne le fît désespérer en plusieurs occasions, qu'embrassant la raison, il se maintenoit un crédit si grand qu'il le faisoit venir *à jubé*[1].

Lorsque le président de Blancmenil fut mis prisonnier au Louvre et qu'on lui faisoit son procès, où le sieur de Machau[2], qui est nommé au *Catholicon*, étendoit les SS[3] et faisoit un procès d'é-

1. A sa volonté.

2. Machault, conseiller au parlement, membre du conseil des quarante de l'Union. Il est question de lui dès la deuxième page de la *Satire Ménippée*.

3. *Étendre les SS*, tromper dans un compte (Voy. *Dictionnaire de Trévoux*).

Digitized by Google

trange façon, il (M. du Vair) ne craignit point de le défendre à bon escient et lui fit office de bon parrain, car sans lui il étoit perdu.

La Bruyère même[1], lieutenant civil, qui étoit des principaux chefs des bandoliers de la ville, eut la vie sauve par ce moyen, lorsqu'il fut mis en prévention[2], dont il fut démis et relégué[3], combien qu'il lui eût voulu faire quelque indignité, car il envoya un jour des visiteurs en sa maison, lesquels, sous prétexte de la visiter, lui prirent tout son blé lors de la cherté, et donnèrent sujet à d'autres de lui aller prendre un soir pour quatre ou cinq cents écus de linge fin qu'il tenoit dans la petite salle basse; dont il s'alla plaindre au lieutenant de ce qu'il lui avoit envoyé des voleurs. Et, de fortune, il se trouva là un gantier des principaux chefs des séditieux, qui bravoit pour soutenir qu'ils étoient hommes de bien et l'appeloit *politique* pour le perdre; et il le saisit au collet hardiment, le menaçant de le faire punir comme voleur, et courageusement le fit taire et devenir souple comme il voulut, courant néanmoins grande fortune de se faire tuer, comme son homme lui représentoit, qui tâchoit de l'en divertir tant qu'il pouvoit. Il gagna enfin tel crédit qu'il ne fut jamais cotisé comme tous ceux sur qui on faisoit tous les jours des emprunts, et ne fut jamais contraint d'aller au corps de garde comme les autres, où il alloit seulement

1. Il étoit l'un des *Seize*.

2. Lorsque Mayenne accourut à Paris après le supplice du président Brisson, et eut fait pendre quatre des *Seize*.—Voy. *Satire Ménippée*, 1711, t. I, p. 375.

3. Le manuscrit porte entre parenthèses : « Il est à Naples.»

Digitized by Google

quelquefois et fort rarement jouer à prime durant une nuit.

Lorsque l'Espagnol briguoit de faire assembler les États pour venir à l'élection, ils moyennèrent de faire députer de toutes les provinces des plus séditieux et des plus zélés qui y fussent, et même à Paris, où ils firent députer le président de Neuilly et tels autres pour y assister au nom de la ville. Et parce que ladite assemblée traîna presque deux ans, tant pour les difficultés des chemins que pour la longueur que y apportoit M. du Maine, qui ne vouloit pas l'infante en France, et que cependant les affaires s'étoient fort changées, car M. du Maine avoit fait pendre ou perdre tout plein des plus signales séditieux et des Seize mêmes [1], quand il fut question de comparoître à l'assemblée générale, on représenta au conseil de ville que la première élection des députés avoit été faite durant le feu des séditions, qu'un (seul?) disoit qu'il opinoit pour cinquante mille hommes et qu'il falloit faire nouvelle députation maintenant qu'on étoit en liberté. Enfin on députa des politiques comme le président Le Maître [2] et M. du Vair.

Aussitôt l'ambassadeur d'Espagne s'en plaignit à M. du Maine, disant qu'il étoit résolu de faire retirer du royaume toutes les forces espagnoles qui y étoient, s'il ne moyennoit que les premiers députés de Paris fussent à l'assemblée. Enfin, après plusieurs contestations et considé-

1. Le 3 décembre 1591.

2. Jean Le Maître fut, avec du Vair, choisi par les états de la Ligue pour examiner le concile de Trente. Voy. de Thou, l. 105, année 1593.

Digitized by Google

rations, il fut résolu au conseil, pour contenter un chacun, que tant les premiers que seconds députés y assisteroient; et encore, pour empêcher que leurs voix ne pussent peser également, il en fut député des troisièmes jusques au nombre de neuf entre tous; de sorte qu'ils étoient six pour trois et faisoient passer les résolutions entre eux telles qu'ils vouloient; et lui prenoit souvent la parole dans ladite assemblée, où ils ouïrent haranguer dom Inigo de Mendoza pour l'infante et contre la loi salique, et il rembarra souvent l'avocat Laurent, député de Provence.

Le lendemain on afficha à la porte de dom Inigo le premier feuillet d'un livre intitulé : *Réponse à la harangue de dom Inigo contre la loi salique*. Videte lilia agri; non laborant neque nent. Matth., cap. 6. Imprimé à Paris, chez, etc.

Et M. du Vair, voyant le danger qu'il y avoit que les brigues d'Espagne ne fissent quelque maudite opération en cette élection, il s'avisa du grand coup d'État qui fut rué par le parlement sur ces entrefaites, et dressa chez lui entre feu M. Pithou, M. Le Febvre et lui [1], l'*arrêt de la loi salique*, qui donna si grand éclat; et, pour en venir à bout, parce qu'il avoit un office d'église pour raison duquel il se trouvoit de la grand'chambre, il moyenna durant deux ou trois jours de faire que les enquêtes requissent de faire assembler les chambres pour pourvoir aux affaires publiques, sans rien spécifier; et conduisit si bien l'affaire que, sans la communiquer

1. P. Pithou, l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, né en 1539, mort en 1596. — Nicolas Lefèvre, qui fut depuis précepteur de Louis XIII, né en 1544, mort en 1612.

Digitized by Google

à plus de cinq ou six des plus confidens, il fut résolu, la veille de la Saint-Jean 1593, d'assembler les chambres; et ce faisant, on disoit à quelques-uns de Messieurs que si, sur les propositions qui se feroient, ils voyoient faire quelque bonne ouverture qui méritât d'être suivie, qu'ils suivissent cette opinion, sans s'amuser à haranguer, parce qu'il falloit que la résolution fût prise avant l'heure, autrement tout seroit gâté, et ils courroient fortune. Car M. du Maine, ayant su que les chambres se devoient assembler, ne s'étoit pas rendu beaucoup soigneux de s'en enquérir, se fiant qu'à l'accoutumée il ne se feroit que des propositions dont il pourroit être averti avant qu'on se rassemblât pour résoudre. Mais la partie fut faite si juste, que le coup fut plus tôt senti que la parole.

Et de fait, les chambres assemblées en nombre d'environ quarante conseillers, les anciens, qui devoient opiner les premiers, et lesquels avoient promis de faire quelque ouverture, n'en eurent point le courage, et, manquant de zèle, dirent qu'ils ne savoient point pourquoi ils étoient assemblés, combien qu'ils crussent que c'étoit sur le sujet des États, mais qu'ils n'étoient point bien avertis de ce qui s'y étoit fait, et passèrent comme cela quatre opinions. M. Mareschal, l'un des confidens, étoit le cinquième en rang d'opiner, et fit une jolie remontrance bien troussée, toutefois en termes généraux, sans rien spécifier, disant que c'étoit une occasion où il se devoit connoître qui avoit de la vertu, etc., se rapportant néanmoins à résoudre lorsqu'il auroit été informé de ce qui s'étoit passé aux États

Digitized by Google

par ceux qui avoient assisté. M. du Vair, qui étoit le sixième à opiner, fit une belle harangue [1], où il commença par un excuse des anciens, qui avoient voulu être premièrement informés de ce qui s'étoit passé aux États par lui, qui y avoit été; lequel, bien qu'il fût astreint par serment de ne le point révéler, toutefois il croyoit n'y être point obligé quand il étoit question de le communiquer à la cour, à laquelle il ne devoit y avoir rien de caché qui concernât l'État, etc. Et après trois quarts d'heure de discours, il se résolut à son opinion telle qu'elle est en l'arrêt (excepté quelques mots qui furent corrigés, pour être trop rigoureux contre M. du Maine) portant déclaration de criminels de lèze-majesté tous ceux qui en traiteroient. Tant y a que l'arrêt passa par son avis, et tandis que quelqu'un opinoit il se mit dans le bureau et fit semblant d'écrire son opinion, qu'il avoit toute écrite dans son sein, et la donna par derrière l'épaule aux conseillers des enquêtes qui étoient derrière les bancs, lesquels la trouvèrent tous fort bonne et la firent courir de main en main. Enfin, dans cinq quarts d'heure tous eurent opiné par l'avis d'un tel, et le président et autres, qui étoient des plus Espagnols, n'eurent jamais la hardiesse de s'en dédire. Il n'y eut qu'un seul, qui étoit du bon parti, lequel voulant haranguer et entrer en termes de théologie en son opinion, cuida tout gâter; mais on le fit taire, et qui plus est on fit députer contre les règles le président Le Maître, qui étoit le cinquième et dernier, avec quelques

1. Elle est imprimée dans ses *Œuvres*, in-f°, p. 641.

Digitized by Google

autres de Messieurs, pour l'aller notifier ce même jour à M. du Maine et lui faire des remontrances sur ce sujet [1]. Et, afin qu'il n'y eût rien à dire pour la formalité, on manda les gens du roi pour leur faire savoir la résolution de la cour (c'étoit M. Molé qui étoit lors procureur du roi [2]); lesquels le trouvèrent fort bon, et l'arrêt fut dressé sur leur requête préalablement faite.

Et avant que partir de là, M. du Vair en fit faire deux extraits, qu'il fit signer à un secrétaire du roi, lesquels il envoya le même jour à Saint-Denis, d'où il en fut envoyé des extraits par tout le royaume et dehors, jusqu'en Pologne, d'où M. de Fresnes Canaye [3] écrivit audit du Vair qu'il avoit vu un arrêt qui donnoit espérance à tous les amis de la couronne de France que les affaires se pourroient rhabiller, puisqu'au

1. Cet arrêt est imprimé dans le tome 5 des *Mémoires de la Ligue* et dans le *Recueil de plusieurs harangues*, etc., publié par J. de Lannel, 1622 et 1623, in-8. Voici ce qu'en dit l'Estoile :

« Le lundi 28 juin (1593) fust donné en la cour de parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, un arrest notable contre ceux qui entreprendroient d'esbranler les lois fondamentales du roiaume, et surtout la loy salique. Lequel arrest fut imprimé, et l'appelle-t-on encores aujourdhui *l'arrest du président Le Maistre*, pour ce qu'il en fut un des principaux conseillers et promoteurs; et qui triomfa ce jour d'opiner pour la liberté françoise, contre la tirannie hespagnole qu'on vouloit introduire. En quoi il fust bravement secondé de M. du Vair, conseiller, et suivi en son opinion de tous les autres. »

2. Édouard Molé, procureur général, puis (1602) président à mortier, né en 1558, mort en 1614.

3. Philippe Canaye, sieur de Fresne, né en 1551, mort en 1610.— On a publié ses *Ambassades*, 1635-36, 3 vol. in-fol.

Digitized by Google

lieu le plus malade il s'étoit trouvé des personnes qui avoient eu le courage de ruer un tel coup sur l'Espagne.

Quinze ou vingt jours après, le 13 juillet, un mercredi au soir, revenant de chez madame Canaye, à présent Villemenon, où il alloit causer et s'entretenir le soir, logée en la rue du Battoir, comme il fut en la rue de M. Le Fèvre, devant le logis d'un procureur des chefs des Seize, qui étoit à sa porte, comme ledit procureur s'arraisonnoit en passant avec lui, parlant des desseins qu'on faisoit d'opprimer les gens de bien, il s'aperçut de trois ou quatre coquins qui venoient devers les Cordeliers, lesquels sembloient le marchander, et sans prêter guère l'oreille aux discours du procureur, il observoit leur contenance. De quoi s'apercevant le procureur, lui demanda s'il craignoit rien, s'il vouloit compagnie, et comme les galands eurent passé, il s'en alla au petit pas, devisant avec le procureur, vers la rue de Sorbonne. Et comme il fut devant la rue des Maçons, il s'aperçut que deux de ces galands faisoient semblant de pisser, et que dans la rue des Maçons il y en avoit trois autres; et leur ayant crié qu'est-ce que faisoient là ces marauts, les deux qui pissoient se retirèrent dans la rue des Maçons, et s'apercevant que la porte du logis de M. le président Rebourt étoit ouverte, il se jeta dedans, et aussitôt les galands commencèrent de s'approcher pour le mieux reconnoître; mais il leur présenta la porte, étant toutefois demeuré dehors le procureur, qui lui disoit toujours que, s'il vouloit, il lui iroit quérir des soldats du quartier pour l'ac-

Digitized by Google

compagner; ce qu'il ne voulut jamais accepter. Enfin deux des galands passèrent vers les Mathurins et se jetèrent dans la rue de Sorbonne, sans qu'il s'en pût apercevoir, et peu de temps après les trois autres prirent le même chemin. Il croyoit qu'ils eussent passé en la rue Saint-Jacques et se voulut retirer, laissant venir le procureur jusqu'à la porte de la rue de Sorbonne, où étant il le congédia, disant qu'il n'y avoit plus rien à craindre; et s'étant le procureur retiré, comme il eut avancé vingt-cinq ou trente pas dans la rue, il ouït du bruit de ces galands qui s'étoient retirés tout au fond, et, croyant d'être perdu, se mit à songer à sa conscience mieux qu'il ne fit jamais. A l'instant, jugeant qu'il n'y avoit point de moyen de se sauver que par la bonne mine, n'ayant qu'un long manteau, il se le mit autour du bras, et, résolu de mourir, se mit à crier le premier : *Demeure, demeure.* Sa bonne fortune voulut qu'un autre procureur étoit sur sa porte, près du petit libraire, et que chez lui son valet y étoit aussi pour l'attendre. Tout ce qui, joint ensemble, fit croire à ces coquins qu'il y eût une contre-partie pour les attrapper; si bien que, de crainte qu'on ne leur fermât la porte de Sorbonne, ils se mirent à courir si furieusement vers icelle, qu'ils le laissèrent emmi la rue sans lui faire aucun mal, et il se retira, louant Dieu d'être échappé si miraculeusement; et, le lendemain, par le moyen de M. de Villeroy et d'autres amis, il fut averti que la partie en avoit été bien dressée et qu'on avoit envoyé quérir quatre soldats de Beaulieu, qui étoit gouverneur du bois de Vincennes, pour l'exécuter,

Digitized by Google

et qu'un pauvre diable, ravaudeur du quartier, servoit de guide et le suivoit pour le faire connoître aux soldats.

Il avoit passé une autre bien grande fortune durant le siége, quinze ou vingt jours avant l'arrivée du duc de Parme [1], qu'on avoit pratiqué un monde de peuple jusqu'à plus de trente mille qui devoient aller investir le Palais, lorsque tous les principaux étoient en délibération avec la cour, savoir s'ils devoient traiter avec le roi, de crier : *Pain ou paix*. Et déjà il y avoit plus de dix mille hommes dans la cour du Palais pour faire épaule au peuple; et toutefois deux ou trois cents hommes de contraire faction, qui sortirent d'une maison ou de deux, avec leurs piques et armes en main, firent dissiper tout ce peuple en moins de rien et prirent quelques-uns, dont il en fut pendu sept ou huit. Il avoit un valet nommé Seguier, duquel il n'osoit se fier, et lui dit seulement de prendre son épée et s'en aller en ladite basse cour, où l'on disoit qu'il y avoit beaucoup de peuple assemblé; qu'il vît ce qui s'y faisoit, et qu'il fît, comme les autres, ce qui seroit raisonnable. Seguier y alla, et, comme il étoit bien zélé, il se mit du contraire parti et aida à chasser le peuple; et se faisant reconnoître parmi les autres, servit à son maître pour empêcher qu'il ne fût soupçonné d'être du complot. C'étoit une des plus grandes peines pendant la Ligue que de ne se pouvoir fier à des valets, et d'être contraint de les tromper en toutes les façons qu'il étoit possible.

1. Au mois d'août 1590.

Digitized by Google

Lors de la réduction de Paris [1], on avoit mis des corps de garde en divers lieux, sous prétexte que les Espagnols s'en vouloient emparer durant l'absence de M. du Maine, lequel on disoit devoir venir avec son armée pour les en empêcher.

L'un desdits corps de garde fut mis en l'hôtel de Cluni, sous son commandement, et parce que les Espagnols prenoient leur retraite par la rue des Mathurins, comme il les vit venir pique baissée, il croyoit qu'ils s'en retournassent en toute autre posture que pour se battre, et se présenta à la rue avec son écharpe blanche, ayant sa cuirasse sous sa jupe; et après que les piquiers eurent passé, cinq ou six cents arquebusiers qui suivoient, ne pouvant souffrir une écharpe blanche, lui tirèrent cinq ou six arquebusades, qui lui passèrent fort près du corps. Et, au bout de ladite rue, feu M. Pithou, qui avoit aussi une écharpe blanche, eut un autre coup d'arquebusade qui lui perça son chapeau sans l'offenser. Et quelque temps après, étant averti que le fils de Nivelle [2] et quelque nombre de séditieux venoient à lui, il dit qu'il falloit aller à eux, et, se fiant d'être suivi de ceux de son corps de garde, s'avança dans la rue des Mathurins, sans toutefois être suivi que de deux ou trois; de quoi s'apercevant, et voyant la partie trop inégale, il se résolut de se servir de paroles plus que de coups, et leur demandant ce qu'ils vouloient faire, que c'étoit contre les Espagnols

1. Le 22 mars 1594.

2. Il y avoit à Paris un Nicolas Nivelle, imprimeur de la Sainte-Union. Voy. l'Estoile, 7 mai 1589, p. 294.

Digitized by Google

qu'il falloit en avoir, etc., il en reçut un grand coup de hallebarde qui fut rabattu par sa cuirasse, et, leur remontrant qu'ils se feroient pendre, les adoucit, et ils s'en retournèrent.

Un jour il rencontra par la ville, longtemps avant ceci, madame de Villeroy, dans son carosse avec M. du Bourg, gouverneur d'Antibes, et l'ayant saluée, elle ôta son masque, et après qu'ils furent passés, du Bourg dit à ladite dame qu'il ne savoit qu'est-ce que M. du Maine vouloit faire de cet homme-là, qui lui gâtoit toutes ses affaires ; que si c'étoit à lui, il lui auroit, longtemps il y a, fait passer le pas.

Au dernier voyage de l'an 1605, allant voir feu M. le chancelier [1], M. de Belin s'y trouva, lequel dit au sieur chancelier que c'étoit bien un des meilleurs serviteurs du roi, et qu'ayant été reconnu pour tel, il avoit couru fortune de la vie plus de dix ou douze fois, qu'il ne l'avoit pas su.

Aux voyages de Calais à Flessingues [2], il avoit couru de grandes fortunes à l'embarquement ou débarquement des bateaux aux navires avec les grands flots de la mer.

L'an 1596, cinq ou six mois avant le voyage de Provence, allant en Angleterre pour renouer l'alliance, comme il fut embarqué dans le navire, se tenant à l'air appuyé contre le tillac ou chambre de poupe, une grosse antenne dont la voile étoit encore pliée se détacha et tomba tout d'un coup au droit de sa tête, sans lui faire autre

1. Pomponne de Bellièvre, ou peut-être Nicolas Brulart, marquis de Silleri.

2. Lors de son ambassade en Angleterre. Voy. la notice.

Digitized by Google

mal que d'enfoncer son chapeau, retenu par la chambre de poupe, qui se trouva demi doigt plus haute que sa tête.

L'an 1602, allant voir M. le connétable [1], et étant à Saint-Remi, à l'hôtellerie, se faisant mettre les éperons pour monter à cheval, à mesure que son laquais les lui attachoit sur la porte de la montée, une grosse tuile tomba du toit, et, abattant le bord de son chapeau, se cassa sur le dos du laquais. C'étoient des linges qui étoient étendus sur le toit et arrêtés par des tuiles sur les coins que le vent enleva soudainement, sans qu'il en formât aucune plainte, ni qu'il dît autre chose si ce n'est : *Et qu'est-ce à dire?*

Le même jour, entrant à Tarascon, accompagné de M. d'Ornane [2] et plusieurs autres qui étoient venus au devant de lui, étant sur le pont-levis, on fit tirer des pétards qui épouvantèrent son mulet, en sorte qu'en reculant il eut deux ou trois fois les pieds de derrière dans le fossé, non sans grande alarme de tous les assistans.

LIGUE. — *Sur l'élection d'un roi.* *M. du Vair.*

Avant que de procéder à l'élection d'un roi de France [3], ce que M. du Maine avoit fait différer autant qu'il avoit pu, les Espagnols pressèrent tant, qu'enfin ils moyennèrent de faire

1. Henri I, duc de Montmorency, créé connétable en 1593.
2. Alphonse d'Ornano, maréchal de France, mort en 1610.
3. En 1593, lors des États-Généraux assemblés par la Ligue à Paris.

Digitized by Google

assembler un conseil secret du cardinal de Sega[1] et des princes et principaux pour délibérer de ce qui se pouvoit ou devoit proposer aux Etats-Généraux. Et ayant exhibé leurs mémoires et instructions, qui portoient de faire élire premièrement l'infante seule, cela faillant, l'infante avec un prince d'Autriche, l'archiduc Ernest, et puis l'infante avec un autre prince françois, tel que le roi d'Espagne voudroit choisir; à quoi il ne manquoit pas de prétendans, car M. de Nemours[2] envoyoit des mémoires à M. du Maine qu'il se promettoit cette élection du roi d'Espagne, pour sa qualité, mérites, etc., qui furent pris par chemin. Mais au contraire les princes, et principalement M. du Maine, insistoient que le roi d'Espagne devoit nommer ce prince avant toute autre œuvre, et croyant qu'ils n'eussent plus d'autres instructions, croyoient que l'affaire fût accrochée pour longtemps. Et de fait, les Espagnols remontroient la longueur du temps qu'il y avoit à recevoir telles nouvelles d'Espagne, et que cependant *periculum erat in mora*.

Et après de grandes contestations, finalement ils demandèrent d'être assurés si, lorsque le roi d'Espagne auroit nommé le prince, ils procéderoient à l'élection d'icelui. Et en ayant retiré parole, ils tirent encore de nouvelles instructions de leur sein et font voir que le roi nommoit M. de Guise[3], qui étoit derrière la chaise de M. du Maine.

1. Voy., dans les *Œuvres* de du Vair, p. 669, sa réponse à un écrit publié sous le nom du cardinal de Sega.
2. H. de Savoie, né en 1571, mort en 1632.
3. Charles de Lorraine, mort à Florence en 1640.

Digitized by Google

Alors M. du Maine fut un peu surpris; mais se ravisant, il dit que cela étoit bon, pourvu que le roi d'Espagne envoyât quant et quant par même moyen une armée de quarante mille hommes payée pour l'établir en cette royauté; et que lorsque le roi d'Espagne y auroit satisfait, on proposeroit l'élection, et non pas plus tôt, jurant, et mettant la main à l'épée de furie, si aucun parloit de faire autrement, nonobstant tous les reproches des Espagnols qui avoient tiré quelque parole au commencement, dont M. de Guise, pâlissant seulement, n'osa dire mot. Peu auparavant ils avoient déjà fait sentir à M. du Maine que s'il vouloit entendre à être nommé, il falloit se rendre capable du mariage de l'infante et se défaire de sa femme. M. le légat fit porter la parole par Montorio, qui étoit son auditeur ou secrétaire, qu'on avoit moyen de lui faire bailler impunément, et *salva conscientia, pro majori bono*, un *toxico lento*, qui l'emporteroit insensiblement; mais il n'y voulut jamais entendre.

Le légat, désirant renouer ce traité si important, faisoit proposer de grands appointemens à M. du Maine pour le faire consentir à l'élection de M. de Guise; et voyant que rien ne le satisfaisoit, en fit plainte à quelques théologiens des Seize, comme Genebrard[1] et autres, qui firent une assemblée à part entre eux, et ayant proposé la question en termes de conscience de casuistes, ils résolurent que le légat et les Espagnols pouvoient hardiment, *tuta conscientia*,

1. Gilbert Génébrard, archevêque d'Arles et savant hébraïsant, né vers 1537, mort en 1597.

Digitized by Google

promettre à M. du Maine tout ce qu'il voudroit; qu'au bout du compte ils ne seroient tenus d'en rien observer, s'il n'étoit expédient à l'État.

Aussitôt députent vers le légat et le lui font entendre, lequel ne manque pas de s'en prévaloir, et à même heure s'en va trouver M. du Maine et lui offre tous les États de Bourgogne en souveraineté pour sa part, et de grands gouvernemens pour ses enfans, et tant d'autres appointemens, et si avantageux, qu'il le cuida ébranler; mais tandis qu'il avoit pris temps à y penser, M. du Vair, ayant eu vent de l'assemblée des théologiens et de la résolution qui s'y étoit prise, ne manqua point d'en porter la nouvelle à madame de Villeroy, laquelle ne manqua pas de la porter à M. du Maine, et on s'aperçut en la rencontre des temps des visites que tout étoit vraisemblable, et on ne se voulut fier à rien, et le grand coup fut rompu.

M. du Vair. — M. de Here.

Un jour, dans la maison de ville, M. de Here, conseiller au parlement, voulut, sur l'opinion de M. du Vair, trouver à redire et se lâcher de dire qu'il y avoit là-dedans des politiques. M. du Vair lui répartit : « Et depuis quand osez-» vous entreprendre de parler? Et qui êtes-vous? » Il n'y a pas huit jours que votre femme a fait » trois ou quatre voyages à Saint-Denis pour né-» gocier avec l'ennemi, et vous osez parler des » autres! » Enfin il l'abattit en sorte qu'il n'osa jamais répliquer. C'étoit sur le sujet des garnisons qu'on vouloit mettre dans la ville, qui n'é-

Digitized by Google

toient pas bien agréables à la plupart des bons bourgeois, et c'étoit à quoi M. du Vair adhéroit contre l'avis des plus zélés et des plus aveugles. Ce qui lui donnoit néanmoins grosse créance, et telle qu'en parlant de changer le parlement, il fut proposé de lui bailler la charge de procureur-général du roi.

Ligue en Provence.

M. de Vins reçut une dépêche en chiffre de M. de Guise, par laquelle il lui donnoit avis de faire faire une députation aux États-Généraux [1] des plus zélés à la religion, etc. Et parce que la lettre étoit longue, à mesure que le sieur de Saint-Cannat en avoit déchiffré une ligne, le sieur de Vins, qui se promenoit par la chambre, venoit lire impatiemment la suite du discours, et trouvant l'avis de sa réconciliation avec le roi, accompagné de plusieurs termes d'une grande confiance envers Sa Majesté, par exemple que les démonstrations d'affection que le roi lui faisoit étoient si grandes que, s'il y usoit de dissimulation, il falloit qu'il y en eût plus qu'un esprit françois n'est capable d'en concevoir; à quoi il s'exclama en ces propres mots: « Maugrebieu de la c..... de Lorraine! A-t-il bien si peu de jugement de croire qu'un roi, à qui il a voulu, dissimulant, ôter la couronne, ne dissimule en son endroit pour lui ôter la vie, etc.? » Et, lui faisant réponse, il promit de pourvoir à toutes les affaires, etc. Et quant à ce chef, il

1. Les États de Blois de 1589, où le duc de Guise fut tué.

Digitized by Google

lui manda qu'il ne voudroit pas être en sa place ni être auprès de lui, s'il ne sortoit de là, etc.; que c'étoit un pauvre conseil, etc.

Et de fait, madame de Soulliers, qui n'étoit qu'une femme, sachant la nouvelle de cette réconciliation, dit en même temps : « Puisqu'ils sont si près l'un de l'autre, infailliblement vous ouïrez dire au premier jour que l'un ou l'autre aura tué son compagnon. »

La réplique de M. de Guise fut, après, que s'il se fioit au roi, ce n'étoit pas qu'il ne l'estimât très-méchant et très-dissimulé, mais il se fioit au bon jugement de Sa Majesté, laquelle pouvoit bien comprendre et prévoir qu'il se ruineroit tout à fait s'il lui faisoit du mal. Mais il fut bien déçu.

Le sieur de Vins, voyant cette résolution, maugréant la coyonerie de cette maison, jugeant qu'elle n'auroit pas la hardiesse d'acquérir tant de bien qu'elle pouvoit, ni pour être à même de secourir ceux qui se trouvoient engagés dans leurs affaires, commença de songer à quitter son parti.

La principale cause fut la promesse qu'on lui avoit faite du commandement de l'armée de Dauphiné, laquelle charge M. du Maine voulut partager en deux et en bailler la moitié au colonel Alphonse [1], qui étoit pour lors....., dont le sieur de Vins se piqua, disant qu'il ne vouloit pas qu'Alphonse allât de pair avec lui, puisqu'il l'avoit déjà commandé plusieurs fois en diverses occasions.

Et s'en allant à l'entreprise de Brignolles,

1. D'Ornano, mort en 1610. Voy., sur lui, Brantôme.

Digitized by Google

Entrecy et Rianz, il appela le sieur de Saint-Cannat, et lui protestant qu'il lui vouloit dire quelque chose qui lui seroit bien agréable, lui communiqua le dessein qu'il faisoit de s'accommoder avec le roi, résolu, comme il avoit été l'avancement (de ceux) de cette maison (de Guise) en cette province, d'y être aussi leur ruine; que si, pour avoir trop parlé, il étoit aux mauvaises grâces du roi, il pouvoit bien aisément les regagner en découvrant leurs desseins, etc. Mais quant et quant après, lui ayant été donné avis par la comtesse de Sault de la mort des princes, il manda audit sieur de Saint-Cannat de venir en diligence pour une nouvelle importante. Et alors il lui dit qu'à son grand regret il se voyoit forcé d'aller de long en ce parti, puisqu'il n'y avoit point de fiance au roi; et en cette résolution, il revint promptement à Aix, demeurant ledit sieur de Saint-Cannat en autre résolution.

Ligue. Le duc de Savoye; le capucin de Joyeuse [1].

Le sieur de Solliers, parlant des troubles de la Ligue et de la connoissance qu'il avoit des plus importantes occurences qui s'y étoient passées, m'assura [2], le 18 juillet 1618, que feu M. de la Valette [3] lui dit un jour, lorsqu'il étoit

1. H. de Joyeuse, comte du Bouchage, maréchal de France, capucin en 1587, sous le nom de père Ange, reprit les armes en 1592, se refit capucin en 1599, et mourut en 1608, à 41 ans.

2. Le manuscrit porte en marge : « Ce discours paroît être du sieur de Peiresc. »

3. Bernard de Nogaret, né en 1553, mort en 1592.

Digitized by Google

gouverneur de Pertuis, après le siége du Puy, qu'il s'apprêtât à faire bonne chère au duc de Savoye; et lui découvrit une entreprise qu'avoient faite quatre gentilshommes de l'enlever un jour et le lui amener, lesquels étoient le comte de Bar avec ses trois beaux-frères de Meirargues; chacun desquels avoit une compagnie fort leste et en très-bon état pour bien exécuter cette entreprise et mener ce prince au pouvoir dudit de Solliers; mais cela fut interrompu par la mort dudit sieur de la Valette, et autres inconvéniens qui en reculèrent l'exécution.

En même temps le père Ange de Joyeuse, capucin, avoit trouvé une autre négociation importante en un voyage qu'il étoit allé faire à Rome, sur l'opinion généralement conçue de la dissipation des provinces de ce royaume, que les grands prétendoient de s'entre partager, entre autres M. de Nemours et M. le commandeur de Joyeuse, du côté du Lyonnois et de Languedoc, sous le bon plaisir du pape, qui y faisoit concourir en ligne son comté de Venaissin, et n'approuvant pas l'invasion du duc de Savoye en Provence, firent proposer à M. de la Valette d'être de la partie, et de l'aider à chasser le duc de Savoye de Provence pour s'en accommoder lui-même, et tous ensemble se soumettre à une protection du pape, tandis que le feu roi n'étoit pas encore réconcilié à l'Église. Ledit Père Ange vit en passant le sieur de Saint-Cannat à Pertuis, où il fit quelque séjour, en attendant l'aveu tout entier dudit sieur de la Valette, dont Tabaret faisoit les entremises et messages principaux. Enfin il passa

Digitized by Google

outre. Mais Dieu dissipa tout ce dessein, tant par la mort dudit sieur de la Valette, et après par l'accident arrivé audit sieur de Nemours [1], que par la mort dudit commandeur de Joyeuse et de son frère. Après quoi, sous l'espérance de renouer quelque semblable partie, il se laissa porter à quitter le froc et prendre le parti pour lui-même.

Il m'a dit de plus que feu M. de Vic l'assura que lors du siége d'Amiens le cardinal [2] venant au secours, il s'arrêta sans oser entreprendre de rien forcer, sur les remontrances qui lui furent faites du hasard qu'il courroit, en cas de mauvais événement, de mettre en péril son armée, qui servoit de rempart aux Pays-Bas, pour secourir une ville qui ne lui appartenoit pas, et qu'il falloit rendre quelque jour, tôt ou tard.

Que l'archiduc fit pendre un espion qui l'avoit assuré n'y avoir pas de canon en un village qui étoit à son passage, et toutefois il n'avoit pas tort, car il n'y en avoit point de fait lorsqu'il étoit passé. Mais c'avoit été un conseil donné depuis au feu roi d'y en envoyer, sur ce qu'on jugea que l'ennemi viendroit par là. De sorte que les premiers coups de canon qui y furent tirés firent faire halte au cardinal, qui se mit à couvert d'un petit tertre, et dans ce petit séjour tint conseil et y résolut de rebrousser chemin.

Il dit que M. d'Épernon ayant envoyé un

1. Il avoit été emprisonné à Lyon, en 1592.
2. En 1597. — Le cardinal Albert, archiduc d'Autriche.

Digitized by Google

trompette dans Thorges [1] ou autre ville assiégée où commandoit des Diguières, pour quelques poroles à porter, le trompette fut introduit, mais à visage couvert d'un crêpe, à travers lequel il ne pouvoit rien voir, et conduit audit sieur des Diguières, à qui il exposa sa créance. Mais après M. des Diguières lui commanda de sonner de la trompette en toutes les sortes qu'il faut, et l'ayant trouvé bien instruit, lui dit : « Remerciez Dieu de ce que avez su faire ce métier; car si ne l'eussiez su faire, vous eussiez été pendu et eussiez été pris pour épie. » Et toutefois, bien qu'il ne fût nullement trompette, il étoit toutefois très-habile homme et bon soldat, et capable de bien juger de l'état d'une place.

Le duc de Savoie en Provence, Antibes, Monts, Faïense, Draguignan, Vaucluse [2].

Le duc de Savoie venant en Provence, étant à Faïense [3], envoya son secrétaire le lende-

1 Thorenc, en Dauphiné.

2. Charles-Emmanuel I, duc de Savoie, gendre de Philippe II. — En 1590, les ligueurs lui firent offrir le titre de comte de Provence, et, séduit par cette offre, il entra en France, se déclarant le protecteur de la Ligue en Provence et en Dauphiné. Il fut reçu à Aix par le parlement, avec une pompe royale, et reconnu pour chef par la comtesse de Sault et le baron de Vins, qui étoient à la tête des ligueurs provençaux. — Sur son expédition, à laquelle mirent fin les exploits de Lesdiguières, voy. de Thou, l. 101 et 102; Davila, l. 12, Palma Cayet; Guichenon, t. 2, p. 302 et suiv.; *Mémoires de la Ligue* (1615), t. 4, p. 666, 733 et suiv., et la *Bibliothèque du P. Lelong*, t. 3, p. 551 et suiv.

3. A vingt kilomètres de Draguignan.

Digitized by Google

main matin de son arrivée au sieur de Vaucluse, qui l'étoit allé recevoir là, lequel lui donna le bonjour de la part de Son Altesse et lui offrit 2,000 écus qu'il portoit.

Le sieur de Vaucluse, qui a fait le conte lui-même au juge Marin, lui fit de grands complimens, disant qu'il vouloit rendre du service à Son Altesse avant que parler de récompense, et refusa de les prendre. Mais après avoir reconduit ledit secrétaire jusqu'à la porte de la rue et être remonté, il se repentoit grandement d'avoir refusé cet argent, et regardoit fort impatiemment de la fenêtre, pour voir si le secrétaire ne reviendroit point. Enfin le secrétaire revint et rapporta 3,000 écus au lieu de 2, en disant que Son Altesse le reconnoîtroit mieux avec le temps, et qu'il les devoit accepter sans cérémonie. Ce qu'il fit.

Que, depuis la paix, quelqu'un ayant mis en fantaisie à Son Altesse qu'il gagneroit cinquante mille écus s'il faisoit revoir les comptes du pagador [1], qui fournissoit durant ce voyage de Provence, en réduisant les payemens faits en débordement [2], suivant le tarif, on vint à demander au sieur de Vaucluse un certificat dudit payement et des espèces, pour s'en servir au jugement dudit compte, lequel il refusa, sans guère s'excuser.

Au siége d'Antibes [3], le capitaine Est Segondi, de Draguignan, dit que la capitulation portoit que le Merle, du Dauphiné, lequel y comman-

1. Payeur.
2. C'est-à-dire en extraordinaire.
3. Antibes fut pris le 7 août 1592. V. de Thou, l. 103.

Digitized by Google

doit auparavant, sortiroit avec la vie et bagues sauves, et les soldats avec la vie sauve tant seulement. Que quand les soldats sortirent il y avoit là des Espagnols et Italiens qui leur donnoient à chacun une canne, leur disant : *Pigliate quello che vi dona S. A.*

Que quand ledit le Merle, gouverneur, sortit, Son Altesse le voulut voir et lui fit tout plein d'honneur, et lui fit donner un fort beau cheval pour s'en aller. Mais que presque incontinent après qu'il fut monté sur le cheval, un soldat italien s'en approcha, et, sans faire semblant de rien, donna un coup de couteau ou de poignard dans le ventre du cheval. Son Altesse en étant avertie, fit arrêter ledit le Merle et saisir ledit soldat, lequel il fit pendre tout sur-le-champ en présence dudit le Merle, à un poteau qui fut incontinent dressé pour cet effet; et après bailla audit le Merle un autre cheval de beaucoup plus grand prix, et le fit conduire, etc. En cette prise furent tués par massacre sept ou huit vieillards de plus de quatre-vingts ans, matelots ou pêcheurs, cinq ou six petits enfants au berceau, plusieurs femmes vieilles; enfin (il y eut) un excès de désordre insigne.

A Monts [1], ayant pris le village, Son Altesse avoit commandé qu'il en fût suspendu [2] un ou deux des principaux pour faire terreur, le Dugault, fils du sieur de Monts, qui vouloit se venger de ses sujets, en faisoit pendre de suite, sans aucun choix, autant qu'il en pouvoit trou-

1. Près Draguignan.
2. Pendu.

Digitized by Google

ver, et il y en avoit déjà dix ou douze de pendus. Enfin on vint dire à Son Altesse qu'on pendoit tout, de sorte qu'il fallut que Son Altesse envoyât en diligence pour faire cesser la penderie.

A Faïense, faisant son entrée, Sirlat, suivi de force petits enfans, alla au devant, criant : *Vive Son Altesse!* etc., lui monté sur des échasses pour être aussi haut monté que ceux qui étoient à cheval; et en cette posture, ayant fait sa harangue présenta sur la tête de Son Altesse une couronne de papier.

A Draguignan, Son Altesse ayant fait son entrée, le lieutenant Dominici lui fit sa harangue, et prit pour sujet : *Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi*, où il triompha, et Son Altesse repartit avec de fort honnêtes paroles, et après dit que ceux qui étoient accourus des villages ou qui seroient moins avisés trouveroient étrange de voir venir un prince étranger à leur secours, et pourroient prendre de l'ombrage; mais qu'ils ne le devoient pas prendre pour étranger, puisqu'il étoit fils d'une fille de France [1], et qu'il n'étoit point de diverse [2] religion; qu'ils devoient prendre de tels ombrages sur un Lesdiguières [3], lequel, étant de diverse religion, devoit être censé pour étranger; enfin qu'il vouloit employer sa vie et ses moyens pour la manutention de leur vie et de leur sainte religion, et

1. Marguerite, fille de François I, avoit épousé, en 1559, Emmanuel Philibert, duc de Savoie, père de Charles-Emmanuel.

2. Différente.

3. Le connétable de Lesdiguières commandoit pour Henri IV en Dauphiné, et finit par chasser de France le duc de Savoie.

Digitized by Google

avec autant d'affection que s'il étoit naturel françois, croyant bien que, quand le cas arriveroit qu'il fût un jour roi, ils n'en seroient point marris. Sur lequel mot il y en eut des bien étonnés, pour zélés qu'ils fussent à la Ligue, et des bien scandalisés. Secondi dit l'avoir ouï de ses propres oreilles.

A Montauron [1], le sieur d'Épernon voulant tout faire pendre, il ne se trouva que trois cordes, avec lesquelles quatre soldats, en présence du sieur d'Épernon, prenoient l'un après l'autre tous ceux qui y avoient été trouvés et les étrangloient par terre, puis amonceloient les corps les uns sur les autres, où ils en mirent plus de cinquante, quasi tous chefs ou dignes de l'être.

Le duc de Savoie trompe le roi d'Espagne.

M. de Vaucluse dit que le duc de Savoie, étant en Arles, voulut mettre en délibération en son conseil s'il devoit se saisir de la ville d'Arles ou non, et pria constamment ledit sieur de Vaucluse, le comte de Montevil et quelques autres, de porter opinion tendante à le persuader de ne s'en point saisir; à quoi il leur étoit difficile de s'accommoder, d'autant qu'ils voyoient la belle occasion qu'il perdoit de s'en rendre maître quand il

1. Montauroux, près Draguignan. Sur la campagne que le duc d'Épernon fit contre le duc de Savoie en Provence, voy. d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. 3, p. 387 et suiv.— Suivant lui, à la prise de Montauroux quatorze capitaines furent pendus et quatre à cinq cents hommes envoyés aux galères (p. 389).

Digitized by Google

pouvoit. Mais il persista néanmoins en son avis et les fit engager de parole de le suivre, disant qu'il avoit promis aux Espagnols, pour être assisté de leurs moyens, de leur remettre en main les premières places qu'il pourroit acquérir ; de sorte qu'en s'acquittant de sa promesse, il ne désiroit pas de leur donner des places si importantes qu'Arles, d'où on ne les eût jamais su tirer par après, puisque c'étoit une ville maritime située si avantageusement comme elle étoit. De sorte que sur cette considération ils se rangèrent fort facilement à son avis. Mais il ne put jamais gagner M. de Ling, qui étoit espagnol tout à fait. Quant à lui, il étoit déjà fort mal content des Espagnols depuis son retour d'Espagne, où il avoit si peu profité, et d'où il avoit eu bien peu de secours.

Vins, Trans, Raphelon (1579).

En l'an 1579, de Vins, le baron de Trans, tenant le parti des *Carcistes*, Pierre Raphel, viguier de Draguignan, dit Perron Raphelon, qui tenoit le parti contraire des *Rasaz* à Draguignan, pour quelque inimitié particulière qu'il avoit avec ledit baron de Trans, fit venir le sieur d'Estoublon avec sa compagnie de gens d'armes et Casaques jaunes, et, en sa qualité de viguier, fit assembler en ladite ville, par quotité de foüages, quelque nombre de soldats des villages circonvoisins, avec l'assistance desquels il envoya Estève Laugier, dit Aubert, en la ville de Fréjus, pour deux canons qui lui furent délivrés sous son obli-

Digitized by Google

gation, et conduits devant le château de Trans. La batterie dura deux ou trois jours, durant lesquels ledit sieur d'Estoublon fut tué tout contre le canon en le braquant; et feignant ledit Raphelon parlementer avec les assiégés, ses gens se jetèrent par surprise dans ledit château par la brèche, savoir : le capitaine Pelliceri tout le premier; capitaine Seguiran, de Draguignan, lieutenant dudit viguier; capitaine Bellegrand et autres. Auquel assaut ledit Seguiran tua le baron de Trans d'un coup de cimeterre turquesque, avec lequel il lui coupa presque tout le col, en sorte que la tête ne tenoit au tronc que de fort peu. Ce qui réussit avec tant d'effort au souhait dudit Seguiran, qu'il en tua cinq ou six autres d'une même sorte de coup, et entre autres le sieur Imberti de Draguignan, capitaine Courthon, Gille, dit Lange, capitaine Moreti, sur lesquels on disoit que se connoissoit le coup dudit Seguiran, les ayant vus le capitaine Segondi, qui en a fait le récit; lequel suivoit lors, bien que petit garçon; tous lesquels furent si surpris qu'ils n'eurent pas loisir de faire aucune défense, et furent tués dans ledit château environ trente personnes, sans qu'il mourût aucun de la part des assiégeans.

Et en cette entreprise, l'un des gens d'armes dudit sieur d'Estoublon, pour venger sa mort, ayant trouvé le petit-fils du sieur baron de Trans, qui est maintenant chevalier, lequel étoit au berceau, le prit pour le jeter de la fenêtre dudit château en bas. Sur quoi un muletier de Draguignan, nommé Trabaud, lui remontra que le petit enfant ne pouvoit avoir fait aucun mal pour

Digitized by Google

le précipiter de la sorte. Ledit soldat lui répartit : « Et que me donneras-tu pour le sauver ? » Le muletier lui répondit : « Je ne puis vous donner que cinq sols que j'ai. » Et les ayant baillés retira l'enfant et le fit nourrir à sa femme à Draguignan, d'où il fut retiré seulement six ou sept mois et davantage. Le marquis [1] du jour d'hui étoit lors page chez le roi.

Le château fut saccagé et ruiné, en sorte qu'il fut rendu inhabitable, ayant été achevé de ruiner pendant les derniers troubles de la Ligue.

Ce Raphelon s'étoit tellement mis en créance, que non-seulement la ville de Draguignan, mais tout son viguerat, dépendoit absolument de son autorité. C'est ce Raphelon qui étoit allé à Vins pour surprendre le sieur de Vins et brûler sa maison ; mais un renard domestique, qui étoit enchaîné dans ladite maison, ayant fait bruire sa chaîne, donna l'alarme audit Raphelon, lequel doutant qu'on ne se fût éveillé, aima mieux s'en retourner ; dont ledit sieur de Vins étant averti, il commença à prendre les armes et lever des troupes, et ledit Raphelon au contraire [2], qui fut le commencement de la guerre.

Ce Raphelon étoit fils de Roustang, cardeur de laine à Draguignan (lequel Roustang n'étoit pas mort riche de plus de mille écus), et ayant été procureur au siége de Draguignan cinq ou six ans par la faveur du vieux marquis de Trans, eut l'office de viguier de Draguignan, qu'il a exercé

1. J. de Villeneuve, marquis de Trans, gouverneur de Fréjus. — Voy. d'Aubais, *Pièces fugitives*, t. 1, p. 349.
2. C'est-à-dire pour le parti opposé.

Digitized by Google

quinze ou dix-huit ans, et acquit la seigneurie de Châteauvieux, étant décédé riche d'environ vingt mille écus, laissa deux enfans, Claude et Joseph. Roustang laissa, outre ledit Pierre, un autre fils, nommé Angelin, qui se qualifioit *sieur de Châteauvieux*, étant décédé sans hoirs [1].

Du duc de Savoie.

M de Courbons dit qu'il a été page du duc de Savoie; qu'étant âgé de dix-sept ans il se trouva à l'entreprise de Carmagnolle, et tout contre Son Altesse, lorsque voulant aller reconnoître le château voisin, d'une grande voûte portée sur un pilier, le premier coup de canon tiré du château abattit ce pilier et la voûte, et Son Altesse courut grandissime fortune. En un autre lieu, Son Altesse regardoit une batterie sous un gros arbre à Salon: il vint un coup de canon qui coupa l'arbre par le pied, dont furent atterrés par les branches grand nombre d'hommes qui étoient derrière, sans que Son Altesse reçût mal.

Au siége de Berre, Son Altesse voulut changer de batterie et aller reconnoître un soir, monté sur un petit bidet, accompagné du sieur de Vaucluse, Courbons, etc. Comme ils furent bien avant dans les marais, ils se trouvèrent près de l'ennemi, qui faisoit une sortie. Vaucluse, qui étoit un peu plus avancé, recule et dit: *Sauvons-nous, nous sommes pris;* et passe outre au grand galop, lais-

1. Il y a ici dans le manuscrit un paragraphe intitulé: *Massacre de Raphelon, un vendredi 14 septembre;* mais ce ne sont que des notes sommaires sans récit suivi.

Digitized by Google

sant Son Altesse sur son petit bidet. Courbons, qui étoit bien monté, mit pied à terre et fait monter Son Altesse; et ne se fiant pas au bidet, parce qu'il ne pouvoit aller que par un chemin, le quitte et se sauve à pied avec un laquais de Son Altesse dans les marais, où il se cacha; et ayant vu passer et repasser les ennemis, qui ne pouvoient aller que par un seul chemin dans lesdits marais, il se retira sur la nuit; et arrivant au logement de Son Altesse, l'entendit plaindre le pauvre Courbons, qui lui avoit sauvé la vie ce jour là; croyant qu'il avoit été tué.

A Faïense, étant près de Son Altesse, la veille du siége de Monts, il entendit Roubbio qui vint dire à l'oreille à Son Altesse : « J'ai porté les 2,000 écus au gentilhomme, mais il les a refusés. » A quoi Son Altesse repartit : « Portez-lui en 3,000. » Et le lendemain, comme Son Altesse montoit à cheval pour aller à Monts, voyant ledit Roubbio, lui demande s'il a satisfait. Et lui ayant été répondu qu'il en avoit porté 3,000, et que l'homme les avoit pris, Son Altesse lui dit : « C'est ainsi qu'il faut gagner ces gens-là[1]. »

Le sieur de Vaucluse a conté à M. du Vair que Son Altesse, pour faire grande parade de ses trésors à sa venue en Provence, fit charger cent ou six vingts mulets de coffres pleins de pierres, dont la conduite fut donnée audit Vaucluse, comme de chose bien précieuse, et il y avoit fort peu d'argent, car peu de jours après Son Altesse fut aux emprunts.

1. Il s'agit de Esprit Sagnet, baron de Vaucluse. Voy. plus haut, p. 262.

Digitized by Google

M. du Vair. Du duc de Savoie en Provence.

M. de Cormis disoit avoir vu depuis peu dans les registres de la maison de Ville d'Aix que lorsqu'il fut question d'envoyer quérir le duc de Savoie, le sieur de Castelar y entrant rouloit autour du pot, n'osant dire tout net qu'il le falloit envoyer quérir, mais seulement qu'il étoit un brave prince et fort catholique et désireux d'obliger la province. Enfin, sur ce que d'autres plus hardis disoient qu'il le falloit avoir, là où aucuns n'en étoient point d'avis et montroient de la défiance, il se rendit quasi comme répondant du bon zèle de ce prince, et sur son dire la résolution passa.

Quand on apprêtoit son entrée, où il fut fort bien dependu 3 ou 4,000 écus, la comtesse de Sault [1] sortoit tous les matins par la porte de Saint-Jean pour aller voir ce qui se faisoit à celle des Augustins et s'il y manquoit rien. Le sieur du Perrier contribuoit quelque chose aux desseins, et M. le conseiller Michaelis, lors présent, assuroit avoir remarqué que sur l'arcade on avoit logé à côté droit les Armes de France, au gauche celles de Savoie, au milieu, un peu plus bas, celles de la ville, et au-dessus, tout à la cime de la structure, un grand centaure qui fouloit la couronne et le mot *opportune*, dont aucuns des plus zélés à la Ligue prenoient un fort mauvais augure et en demeurèrent scandalisés.

1. Chrétienne d'Aguerre, femme de Louis-François d'Agoult, comte de Sault, morte en 1611. Elle joua un grand rôle pendant la Ligue, en Provence.

Digitized by Google

Ledit sieur Michaelis ajoutoit que sa curiosité l'ayant porté d'aller voir dîner Son Altesse, où ses domestiques avoient exprès commandement de laisser entrer tout le monde, il vit une table magnifiquement couverte de tout ce qui se peut. Son Altesse étoit tête nue, mais un gentilhomme se tenoit derrière elle, ayant une soucoupe dorée à la main, dans laquelle étoit la tocque de velours de sadite Altesse; et qu'étant entré un paysan de ces séditieux, on fit incontinent fendre la presse, et le paysan vint mettre sur la table un grand bassin de laiton où il y avoit des raisins et du fromage d'Auvergne. Son Altesse le reçut avec un visage riant, fort courtoisement, et, après avoir mangé deux ou trois grains desdits raisins et les avoir fort loués, commanda qu'on lui baillât la *mancia*, qui se payoit en belles pistoles, dont ceux de ce calibre étoient fort affriandés d'aller porter tous les jours de tels présents.

Que cinq ou six jours pour le plus après son arrivée, étant à table, il y avoit cinq ou six gentilshommes du pays autour de lui, entre autres feu Mérargues [1], Besaudun, Ampus, etc. (tous habillés de toques d'or de diverses couleurs, et changeoient tous les jours de pareils habillemens fort riches durant quelque temps), ledit sieur Michaelis entendit lui-même que Son Altesse leur dit ces propres mots : « Eh bien, Messieurs, nous viendrons à bout dans trois mois de la Valette [1], et, après ce, ne voulez-vous pas venir

1. Louis de Lagonia, sieur de Mérargues, fut décapité à Paris, en 1605, pour avoir voulu livrer Marseille aux Espagnols. Voy. de Thou, l. 134.

Digitized by Google

avec moi en Dauphiné, d'où il nous faut chasser Lesdiguières? — Oui », répondoient incontinent tous ces gentilshommes.

M. du Vair dit avoir appris de personne fort assurée que Son Altesse, ne pouvant dissimuler son ambition sur un pareil discours, étoit non-seulement allée jusques là, mais, qui plus est, avoit dit : « Sitôt que nous aurons achevé la Valette » et Lesdiguières, nous passerons en Languedoc, » où nous avons telles et telles villes qui tien- » nent pour nous, et ceux qui sont de contraire » parti ne nous sauroient arrêter de deux mois. » De là nous irons à Toulouse, et, passant en » Bourgogne, viendrons facilement à bout de » tout jusqu'à Bordeaux, et alors nous pourrons » prendre le chemin de Paris. »

Le dit sieur Michaelis disoit encore que toutes les fois que Son Altesse alloit de l'évêché à la messe à Saint-Sauveur, les timbales, les tambours, les trompettes, etc., l'accompagnoient; que le jour de saint Sébastien, nonobstant le mauvais temps, il s'alla joindre à la procession générale à la porte Notre-Dame, où il prit le premier rang après le poêle, immédiatement devant les consuls, avec un cierge à la main; il étoit vêtu d'un grand manteau de velours de feuille-morte en broderie d'argent, et disoit à aucuns de ceux d'autour de lui de voir comme les habillemens à la françoise lui siéroient bien; et avoit son ordre au col.

Pour se rendre plus populaire, il s'en alloit durant le carême-prenant aux bals et se masquoit souvent pour aller voir les assemblées. Il alloit presque toujours chez madame du Revest, où

Digitized by Google

étoient madame la Pérusse et sa sœur, où Son Altesse prenoit plaisir de s'entretenir; et ce fut là qu'il fit un jour la partie pour aller masqué en cavalcade à la place des Prêcheurs, où il se mit d'un côté et le comte de Martinengo de l'autre. Il étoit habillé en Zani [1] avec un chapeau en broderie et des plumes de héron, lesquelles le faisoient reconnoître sur les autres. Il avoit un masque qui ne couvroit que le nez, et la moitié des joues demeuroit découverte, avec toute la bouche, le menton et toute la barbe; ce qui le faisoit encore mieux reconnoître. On apporta incontinent toutes les oranges de la ville, où il en fut tiré grand nombre de part et d'autre; et entr'autres il en vint fondre une sur la moustache de Son Altesse, dans laquelle il y avoit une bonne pierre enclose, dont le masque fut cassé et Son Altesse bien blessée, sans qu'on sût d'où elle venoit. La partie fut rompue, et oncques plus Son Altesse n'y voulut retourner.

Une autre fois, Son Altesse étoit en masque, toute seule avec un page et un flambeau, et sortoit du bal sans que le page s'en aperçût; Vivety, Darbez et deux ou trois autres mauvais garçons, qui étoient à la rue et le reconnoissoient, consultoient de le prendre et jeter dans le puits des Trois Ormes, et s'y résolvoient, ce disent-ils, lorsque le chevalier de Villeplane, sortant de chez le président Pol avec un flambeau, leur interrompit ce dessein.

Son Altesse fut un jour priée d'entrer au Palais, ce qu'il fit très-volontiers, car il ne de-

1. Zanni, arlequin.

Digitized by Google

mandoit pas mieux. Il se presentoit une belle cause où il étoit question de représailles. Ledit sieur Michaelis étoit présent à l'audience. Son Altesse étoit fort bien habillée, avec une toque de velours et force hérons et pierreries. Il prit la place du doyen, et M. de Faveau présidoit, l'avocat Laurent assistant au siège des gens du roi. L'avocat qui commença la plaidoirie adressa tout son exorde, non pas à la cour, mais à Son Altesse, à qui il fit une grande préface et un grand éloge d'honneurs pour dire qu'il étoit issu de la Maison de Saxe, et celle-là des rois de Macédoine, et d'Alexandre même ou de son père Philippe. Et sur ce sujet rapporta ce qu'on dit de Démosthènes qui perdit la parole devant ledit Philippe, troublé de sa trop grande majesté, le priant de l'excuser s'il lui en arrivoit autant devant Son Altesse, puisqu'elle étoit descendue de ce côté-là.

L'avocat Laurent, reprenant la parole, exalta sadite Altesse jusqu'au troisième ciel.

Un auteur savoyard de plusieurs oraisons ou panégyriques récités devant les ducs de Savoie, que ledit Michaelis dit avoir, les fait toujours descendus des rois de Macédoine [1].

Lors du premier secours de Savoie, qui devoit venir en cette province, M. de Vins, jaloux de l'établissement de Son Altesse, fit donner un arrêt au parlement, que, pour l'assurance du pays, toutes les forces étrangères du duc de Savoie ne

1. La fin du chapitre est intitulée dans le manuscrit : *Du duc de Savoie. Le conseiller Arnaud à M. du Vair, 6 octobre 1610.*

Digitized by Google

pourroient loger en Provence que dans des bourgs déclos.

Le duc de Savoie arrivant à Aix, les consuls lui allèrent offrir le dais, à la ville; lequel il refusa toujours si constamment qu'on ne le lui sût jamais faire accepter, mais il protesta fort solennellement qu'il ne bougeroit du faubourg qu'ils n'eussent renvoyé ledit dais. On lui remontra, entre autres choses, que les gouverneurs des provinces, qui n'étoient pas si relevés que lui, l'avoient accepté, même M. d'Épernon; mais il répondit que M. d'Épernon pouvoit faire ce qu'il vouloit, et que quant à lui, il ne feroit que ce qu'il devoit.

Son Altesse, voulant mettre une fabrique de monnoies aux Martigues, désira d'en faire donner un arrêt à la cour de parlement, et le fit proposer en sa présence. Mais Messieurs lui remontrèrent tous que c'étoit une chose si jalouse qu'ils n'en pourroient jamais être que blâmés, pour dépendre immédiatement de l'autorité de la couronne de France; le priant de considérer en sa personne s'il pourroit jamais prendre en bonne part que ses officiers de ses États de Savoie voulussent entreprendre telle autorité pour quelque occasion que ce fût, sans son exprès commandement. Enfin il prit raison en paiement, et loua grandement Messieurs du zèle qu'ils avoient à la couronne; et, sortant de la chambre, leur dit qu'il ne laisseroit pas de le faire, parce qu'il avoit bonnes épaules, sans leur en jeter sus aucune envie.

Digitized by Google

Du Voyage de M. de Savoie en Espagne. M. du Vair.

M. de Savoie, arrivé à Barcelone, trouva Tassis, courrier major, qui lui avoit fait rhabiller les chemins et préparer les logis partout. Il prit donc son chemin en carrosse pour Sarragosse et Lérida, accompagné de 30 ou 40 personnes seulement, et se rendit à Madrid. Le roi d'Espagne vint deux lieues au-devant de lui, lui fit beaucoup d'honneur, le logea dans le château, où il demeura avec telle sujétion qu'il ne sortoit point pour faire aucune visite sans congé. Les députés de Provence firent leur harangue. M. le président Jeannin eut aussi son audience. Ce que portoit ledit sieur Jeannin étoit que M. du Maine désiroit savoir qui il auroit agréable que l'on élût pour roi; d'autant qu'il désiroit se conformer à sa volonté, sans s'engager néanmoins, ni à la personne du roi d'Espagne et de l'infante; en sorte que les Espagnols jugeoient par ces propositions qu'il vouloit dire que M. du Maine envoyoit savoir si l'on auroit agréable qu'il se fît élire. M. de Savoie fit fort valoir au roi d'Espagne ses pratiques et conquêtes de Provence. Et le roi d'Espagne, l'ayant enquis quelle part il avoit à Marseille, il lui répondit qu'elle étoit à lui; et sur ce le roi lui dit : « Vous avez plus fait que l'empereur mon père, qui toute sa vie n'avoit su venir à bout de ce dessein[1]. » Et

1. On connoît l'expédition malheureuse de Charles-Quint en Provence l'an 1536.

Digitized by Google

là-dessus lui demanda comment il l'avoit acquise. Il lui dit qu'il avoit Casan et Louis d'Aix à sa dévotion et tout le peuple. « Et lors quand vous aurez, répondit-il, une bonne citadelle à Marseille et une garnison dans la ville et que vous l'y aurez tenue dix ans, lors dites, et non plus tôt, qu'elle est à vous. » Or, M. de Savoie, qui désiroit obliger le roi d'Espagne, appela Fabregeant et les autres députés et leur persuada de dire au roi d'Espagne que la Provence avoit résolu d'envoyer aux États pour faire nommer ledit seigneur pour roi de France; ce qu'ils ne vouloient faire, s'excusant sur ce qu'ils n'en avoient point de charge. Mais ledit Duc se courrouçoit fort contre eux et leur disoit qu'ils perdoient tout. Enfin il les gagna et le leur fit dire. Le roi montra avoir cette proposition fort agréable, et leur dit qu'à la vérité le royaume de France étoit le pavois de la chrétienté, et qu'à quelque prix que ce fut il le falloit préserver de l'hérésie; que pour lui, bien que son âge le rendoit un peu pesant, néanmoins, s'il y étoit appelé, il y iroit avec tout ce qu'il y avoit de moyens; et s'il n'y pouvoit aller à cheval, il y iroit en litière, et qu'il pensoit ne pouvoir plus heureusement finir sa vie ni mieux expier ses péchés que de mourir en rendant ce service à Dieu. Et après il s'étendit fort sur les prétentions que l'infante avoit au duché de Bretagne. Quelques jours après, on dit aux députés qu'ils baillassent leurs demandes et propositions par écrit, entre lesquelles n'ayant pas mis celle-là, dom Jean de Idiaghoz leur dit : « Vous mettez bien en vos mémoires tout ce qui vous fait de besoin, mais vous ne parlez point

Digitized by Google

de ce qui regarde les affaires du roi. » De sorte qu'il fallut les rhabiller. Avec tous ces artifices, tout ce que M. de Savoie put avancer, ce fut qu'on lui donnât cinquante mille écus pour s'en revenir. L'on fit d'assez médiocres présents à tous les députés. Mondit sieur de Savoie demande congé de repasser par Tolède. Le roi d'Espagne fit semblant de le trouver bon, et sous main lui fit dire qu'il n'étoit pas à propos. Et ainsi il s'en retourna à Barcelone, n'ayant rien avancé à son voyage que perdre le temps, sinon qu'il ramena huit cents soldats payés, sur quatorze galères qu'il fit entrer dans le port de Marseille.

Prédiction de Nostradamus au roi Henri IV.

Le roi, soupant un soir chez Zamet [1] avec la reine, Madame de Guercheville [2], M. le duc d'Épernon, M. Des Diguières, Bassompierre [3], etc., sur le discours qui fut mû de la prédiction qui avoit été faite à la reine du (sur le) royaume de France, Sa Majesté protesta de se ressouvenir très-bien que lors du voyage du feu roi [4] en Pro-

1. Sébastien Zamet, célèbre financier, né à Lucques vers 1549, mort en 1614.

2. Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, veuve en 1586 de Henri de Silly, comte de la Roche-Guyon, se remaria en 1594 avec Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, comte de Beaumont; elle mourut en 1632. Voy. *Lettres de Henri IV*, t. 3, p. 244.

3. F. de Bassompierre, maréchal de France, né en 1579, mort en 1646. Il a laissé des Mémoires. Voy. son historiette dans Tallemant des Réaux.

4. Charles IX, en 1564.

Digitized by Google

rence, en passant par Salon de Crau, Nostradamus[1] voulut voir ledit roi et Henri[2], Monsieur, son frère, auquel il prédit le royaume. Il demanda de voir aussi le roi de Navarre et de le voir tout nu. Ce qui lui fut accordé par son gouverneur; mais il (Henri IV) n'y vouloit pas consentir de peur d'être fouetté, disoit-il[3], par ce vieillard qui portoit une longue barbe fort vénérable. Enfin il s'y résolut. Et après avoir diligemment été considéré de tous côtés par ledit Nostradamus, il se souvient très-bien, dit-il, que ce vieillard lui prédit qu'après plusieurs traverses il seroit enfin roi de France et régneroit longtemps. M. du Puget de Clapiers et M. Sigalas étoient présens à ce discours, et exposèrent ce soir-là leur députation de la ville touchant l'entreprise de Gien.

M. du Vair. — Henri IV.

Le 14 avril 1613, à Marseille, après le compliment de la réception de M. de Nevers, M. du Maine et ses sœurs, présens MM. Antelmy, de Cavec, de Paule, de Morillan, de Cormis, M. du Vair, parlant de l'humeur du feu roi et de madame la duchesse de Beaufort[4], dit :

Elle avoit une affaire de certains greffes où elle

1. M. de Nostredame, médecin ordinaire de Charles IX, astrologue, auteur des *Centuries* qui ont eu pendant longtemps une si grande célébrité, né en 1503, mort en 1566.
2. Henri III.
3. Il avoit alors onze ans.
4. Gabrielle d'Estrées.

Digitized by Google

prétendoit de prendre certain rançonnement; et pour commencer de faire conséquence à d'autres, elle avoit fait attaquer un certain greffier de Senlis, recommandé par M. le Febvre, dont l'opposition pendante au conseil fut distribuée à M. du Vair, lors maître des requêtes, à qui madame la duchesse fit recommander fort chaudement cette affaire, sans rapporter autre réponse, sinon qu'on lui feroit justice; de sorte qu'elle crut qu'il falloit prier le feu roi de lui recommander de l'y servir. Mais le roi répondit qu'il n'en feroit rien, disant que si elle avoit bonne cause il la lui feroit gagner, et que si elle l'avoit mauvaise il la lui feroit perdre, auquel cas il seroit puis après fâché d'en avoir parlé. Elle perdit donc cette cause, comme une oppression insoutenable contre de pauvres gens qui avoient financé de bonne foi. Peu de jours après, étant allé (ledit sieur du Vair) à la cour, M. d'Estrées, père d'icelle, lui fit reproche qu'il avoit rapporté un tel arrêt contre sa fille. Il répondit qu'oui, et qu'il n'étoit pas inconvénient qu'elle eût perdu sa cause, l'ayant si mauvaise, et que ce n'étoit pas par de tels moyens qu'elle devoit faire ses affaires; que cela eût chargé leurs consciences et eût fait misérablement périr le reste de ses biens. Et il n'en fut autre chose.

Le feu roi avoit fait expédier des lettres de légitimation en faveur de M. de Vendôme, son fils bâtard [1], lesquelles avoient été présentées au parlement de Paris, et vérifiées par surprise,

1. César, duc de Vendôme, né en 1594, mort en 1665. — Les lettres-patentes sont datées de Paris, janvier 1595, et furent enregistrées au parlement le 3 février suivant.

Digitized by Google

présent néanmoins M. le premier président du Harlay, à qui cette faute est imputée sur toutes les actions de sa vie, et dont il n'a jamais su s'excuser valablement.

Depuis le décès de madame la duchesse [1], le roi ayant pris le deuil, toute la cour le prit aussi, et n'osoit se présenter devant le roi qui ne fût vêtu de deuil, jusqu'au chancelier de Chiverny [2], et quasi tous les conseillers d'État.

M. de Fresnes avoit dressé et signé un commandement des lettres royaux par lesquelles le roi déclaroit qu'après le décès d'icelle, en qualité « de père, tuteur et légitime administrateur de César, son fils légitimé, il commettoit l'administration de ses biens au président Forget, etc. », lesquelles lettres M. le chancelier de Chiverny ne voulut pas sceller sans en parler au conseil, où il n'appela que M. de Sully, M. de Bellièvre, un autre conseiller d'État et M. du Vair; lesquels il tira à part pour cet effet, disant qu'il se présentoit telles lettres, etc., sans demander l'avis à personne. Sur quoi chacun regardoit son compagnon sans oser parler. Enfin M. de Bellièvre dit audit sieur du Vair : « Dites, dites, que vous en semble-t-il ? — Il me semble, dit-il, qu'elles sont très-pernicieuses et du tout contraires à la loi de l'État; qu'un chancelier qui auroit scellé de telles lettres en pourroit répondre jusqu'à vingt ans après et être prévenu comme de crime de lèze-Majesté et subvertissement de la loi fondamentale de la couronne; que le roi, se disant père, avouoit

1. En 1599.
2. Ph. Huraut, comte de Chiverny, né en 1528, mort en 1599.

Digitized by Google

un bâtard pour fils, qui pouvoit sur cela prendre pied un jour pour de grandes prétentions et troubler grandement le repos public; que cela n'avoit jamais été fait; qu'en le déclarant son fils et d'une telle, il sembloit induire un mariage; qu'il ne falloit que rayer l'accent de la dernière syllabe du *légitimé* pour faire un *légitime*. » On lui repartit que la légitimation étoit déjà vérifiée, et que le mal en étoit pris. « Tant pis, dit-il, et Dieu sait si ceux qui l'ont fait n'en répondront point. Il faut donc l'interpréter du mieux que faire se peut, et le restreindre à la légitimation d'un fils d'une telle femme (qui est ce que peut faire le roi *ad honores*), et non pas le mettre en concurrence avec des enfans légitimes que le roi peut encore avoir et avec les princes du sang. »

Finalement, M. de Rosny dit : « Monsieur a raison, il n'est légitimé que pour succéder à sa mère et avoir des charges; mais pour son père, il ne sauroit rien recueillir : il faut réformer cela. » Et ledit chancelier les fit refaire, avec les restrictions susdites.

Ledit sieur du Vair fut trois semaines avant que de se présenter devant le roi pour n'y aller en habit de deuil, ce qu'il n'eût fait pour rien du monde, et laisser attiédir l'excès de ses regrets.

Et s'étant mis derrière la chaise du roi à Fontainebleau un jour à son souper, le roi s'en apercevant, en sortant de table lui donne de la main sur l'épaule, lui commande de le suivre et le mène dans les jardins, où, après lui avoir dit et demandé quelque chose touchant des discours que lui avoit fait ce jour là le sieur de le Gou,

Digitized by Google

il se mit à lui conter toutes ses amours avec la feue duchesse et les desseins qu'il avoit eus du mariage, et d'appuyer ses enfans par les alliances du maréchal de Biron et de ..... et qu'il vouloit que les premiers servissent les derniers plus légitimes, etc., durant une grosse heure et demie, durant lequel temps le roi le fit couvrir à force de commandemens réitérés de ce faire, nonobstant que le comte de Soissons et M. de Biron fussent au bout de l'allée, découverts, sans que le roi les fît couvrir, pour mieux exercer en leurs personnes les jeux des rois. Le roi lui commanda donc de lui dire ce qu'il lui sembloit de tout cela. Et après plusieurs protestations et excuses : « Puisque Votre Majesté me le commande si absolument, dit-il, elle excusera la liberté avec laquelle je lui parlerai comme son très-humble et plus fidèle sujet. Si elle étoit un duc de Toscane, de Mantoue ou d'Urbin, je croirois qu'en faisant exterminer tous ses parens et amis d'iceux elle pourroit avoir établi des enfans non légitimes; mais étant un roi de France si débonnaire et si soigneux de vivre comme tant d'autres grands rois ses prédécesseurs, elle eût couru grande fortune de perdre tout à fait l'État et peut-être la vie, etc.— Vous vous trompez, dit le roi, en France on s'accoutume à tout, etc.» Après cela, au lieu de se représenter le lendemain pour ménager cette familiarité et s'ingérer aux affaires, il (M. du Vair) demeura autres trois semaines sans retourner vers le roi, et a toujours vécu comme cela. Et estime que si le feu roi avoit toujours eu de fidèles ministres qui n'eussent point eu ce but qu'ils se proposoient

Digitized by Google

de ne point contredire à ses volontés, ains y contribuer à tort et à travers, il eût fait des merveilles; qu'il n'avoit que cela qu'il haïssoit mortellement M. de Fresnes et tous ceux qui lui ressembloient, pour ce qu'ils faisoient difficulté à toutes choses, sans savoir proposer les expédiens nécessaires pour les éviter ou y remédier; que ceux qui savoient l'en résoudre promptement étoient ceux qu'il aimoit; que M. de Bellièvre s'étoit jeté à courtiser M. de Morvilliers, lequel ayant reconnu son peu d'esprit et impuissance de s'établir aux affaires plus qu'il ne falloit pour ledit sieur Morviliers, il l'avoit employé à l'ambassade de Suisse, où il fit ce trait : *On salue tout le monde en ce pays, bien que ce ne fussent que des piliers* [1]. Au retour de laquelle, par le moyen du maréchal de Retz, son allié, il fut fait surintendant des finances, et y demeura nonchalamment dix ou douze ans, à qui fut subrogé M. d'O, comme plus capable, et lui remis aux négociations étrangères, qui étoit ce à quoi il se plaisoit le plus [2].

1. Voy. plus loin.

2. Ici se trouvent encore dans le manuscrit, au sujet de Bellièvre, quelques notes sommaires destinées à fixer les souvenirs du rédacteur de ces anecdotes : elles se terminent ainsi : « Qu'en lui s'étoit vérifié ce qu'on dit des grandes charges: qu'elles font reconnoître les hommes comme une lumière parmi les ténèbres mise en main d'un homme fait voir à plein son visage et reconnoître les manquemens et difformités qui y sont et qui ne paroissent pas durant les ténèbres. »

Digitized by Google

Arrêt[1] *du sieur d'Antragues*[2] *par le prévôt de Fontis.— Procès de la marquise de Verneuil*[3].

Le prévôt de Fontis[4], le 14 décembre 1619, raconta le commandement à lui fait par le feu roi[5] d'aller surprendre M. d'Antragues en sa maison de Marcoussy. On souhaitoit d'avoir de quoi le perdre. Le prévôt prit un délai de quinzaine, et fit la stipulation que le roi n'en diroit rien à personne, non pas même à la reine. Le roi offrit dix canons et cinq régimens, qui furent refusés, pour ne laisser brûler les papiers. Le château avoit trois ponts levis, qui étoient toujours levés. Un archer se feignit estropié et avoir la jaunisse, et alla épier, en demandant l'aumône, huit jours au village. Il observa que les jours maigres, du grand matin, le cuisinier venoit abattre la planchette pour prendre du beurre frais et des œufs des villageoises. On forma le dessein de se prévaloir de ce stratagème. Quatre habil-

1. Arrestation.

2. François de Balzac, d'Entragues, père de Catherine-Henriette, maîtresse de Henri IV, qui la créa, en 1600, marquise de Verneuil. — Voy., dans les *Archives curieuses*, première série, t. 14, p. 165, le *Discours d'une trahison attentée contre le roi Henri IV, descouverte en* 1604.

3. Ce chapitre a été inséré presque textuellement, dans les *Additions aux mémoires de Castelnau*, t. 2, p. 652. — Nous avons déjà vu que le Laboureur avoit eu connoissance de notre manuscrit.

4. Ou Defunctis.

5. Henri IV. Voy. de Thou (l. 132), suivant lequel F. d'Entragues fut arrêté non pas à Marcoussis, mais au château de Malesherbes en Gâtinois.

6. Marcoussis, à une demi-lieue de Montlhéry.

Digitized by Google

lemens de village furent envoyés quérir à Jouy de M. de Sourdis, et l'on partit avec trente-six ou quarante archers. Les quatre archers déguisés en villageoises avec leurs paniers, beurre et œufs frais, se présentent au point du jour, un vendredi ou samedi. Le cuisinier vient abattre la planchette, un pont après l'autre. On lui montre le beurre, et en même temps on lui présente le pistolet à la gorge, s'il parle. La porte fut saisie sans bruit, et de Fontis introduit avec ses archers, excepté quelques-uns demeurés au bois en embuscade. Aucuns demeurèrent en corps de garde à la porte. Il se coule par la cour, où il saisit le valet de chambre qui descendoit et venoit de laisser la chambre ouverte, et avec le pistolet à la gorge l'empêche de parler et le mène quant et soi. Huit archers entrant dans la salle, quatre archers dans l'antichambre, quatre autres archers avec lui à la porte de la chambre, qui étoit ouverte, il y entre avec le valet de chambre. Il attend une heure que Monsieur s'éveille. Quand il s'éveille et qu'il crie : *Qui est là ?* il défend au valet de chambre de parler, et répond lui-même en tirant le rideau. Le bonhomme pousse des exclamations, et lui, lui donne des consolations et l'espérance en la clémence du roi. Enfin le semond à s'habiller. Il demande quel habillement il vouloit; le valet lui montre celui qui étoit apprêté sur la table. Il fait en sa présence vider les pochettes, retient les papiers qui y étoient et lui rend les clefs. Quand il (le comte) est vêtu, il veut ouvrir une armoire qui étoit dans le mur vis-à-vis de son lit, derrière la tapisserie. On le lui refuse; il insiste jusqu'à trois ou quatre fois, disant que c'é-

Digitized by Google

toit un bail de bois qui lui importoit de vingt mille écus s'il ne le délivroit dans trois jours, et qu'il les avoit destinés au mariage de sa fille. Enfin il vient aux humbles supplications, disant qu'il (le prévôt) tenoit ce jour là en sa main l'honneur et la vie de lui et de toute sa maison; le prie d'ouvrir une layette qui étoit sur la table, où il y avoit pour 50 mille écus de pierreries de sa fille, qu'il dit lui donner de bon cœur, l'assurant qu'âme vivante n'en sauroit jamais rien, et qu'il lui laissât prendre le papier qu'il vouloit. Ce qu'il refuse, et y met le scellé et garnison et l'emmène à Paris, ayant envoyé en poste avertir le roi de sa venue. Le roi lui manda de le mener droit à la Conciergerie; ce qu'il fit. Le roi lui commanda d'aller prendre les papiers, disant qu'il se fioit bien à lui.

Pour prévenir le reproche qu'on eût rien supposé, il dit qu'il a laissé les clefs de tout à cet homme; qu'il ira le prier de les commettre à quelque sien confident qui vienne avec lui pour assister à la description des papiers. Il confie les clefs à un Gauthier, son secrétaire, avec lequel il s'en va reconnoître les scellés et en fait procès-verbal; ouvre l'armoire, et la première liasse sur laquelle il met la main contient cinq pièces : la première contenoit les chiffres du roi d'Espagne; la deuxième une lettre en françois et soussignée *Yo el Rey*, adressée à M. d'Antragues; une autre lettre pareille à la marquise de Verneuil, une troisième au comte d'Auvergne [1]. La cinquième étoit

1. Fils bâtard de Charles IX et de Marie Touchet, qui, après la mort du roi, épousa Françoise d'Entragues. Il étoit

Digitized by Google

signée de même et contenoit en langue françoise un serment solennel que faisoit le roi d'Espagne, qu'en lui remettant en main la personne de M. de Verneuil [1], il le feroit reconnoître pour Dauphin de France, vrai et légitime successeur de la couronne; lui donneroit cinq forteresses en Portugal, avec une administration honorable et cinquante mille ducats de pension; qu'il bailleroit deux forteresses audit sieur d'Antragues et au comte d'Auvergne avec vingt mille ducats d'appointement chacun, et les assisteroit de forces nécessaires, quand l'occasion se présenteroit.

Fontis fait parafer tous ces papiers dedans et dehors par ledit Gautier avec lui; il les porte au roi et les lui montre par le même ordre. Le roi reconnoît les chiffres d'Espagne et tressailloit d'aise voyant ces lettres; en voyant le serment, il fut tout transporté et l'embrassa par cinq fois, comme lui ayant rendu ce jour-là le plus grand service qui se pouvoit rendre à l'État; il les envoie au procureur général pour hâter le procès, glorieux d'avoir de quoi triompher de la marquise, de laquelle il étoit encore amoureux, et à demi enragé des refus qu'elle lui faisoit de l'admettre.

M. d'Antragues, désolé quand il sut que tout étoit découvert, manda M. de Fontis, qui en avertit le roi. Le roi lui commande d'aller voir

ainsi frère adultérin de la marquise de Verneuil.— Voy., sur la marquise et sa famille, le Laboureur, p. 651 et suiv., et, sur le comte d'Auvergne, l'historiette de Tallemant des Réaux.

1. Henri, duc de Verneuil, bâtard d'Henri IV et de la marquise de Verneuil, né en 1601, légitimé en 1603, mort en 1682.

Digitized by Google

ce qu'il vouloit. D'Antragues dit à de Fontis qu'il se croyoit perdu; que le roi avoit eu tant d'envie d'avoir un papier, lequel il n'avoit jamais voulu rendre; mais que s'il l'assuroit de lui douner la vie, il déclareroit la part où il étoit caché. Le roi, en étant averti, le fait prendre au mot. Il déclare le lieu. Le roi y envoie M. de Lomenie avec....., lesquels trouvèrent la promesse prétendue du mariage [1] dans une petite bouteille de verre bien lutée et enclose dans une plus grande bouteille et du coton, le tout bien luté et muré dans l'épaisseur d'un mur à Marcoussy [2].

Henri IV.

Le duc de Mantoue [3] étant arrivé à la cour, la première caresse qu'il reçut fut de lui bailler la serviette pour la présenter au roi, et lui dit-on que c'étoit des plus grandes faveurs qu'on lui pouvoit faire, et que le duc de Savoie l'avoit recherchée fort souvent et avec instance.

Le jour du ballet qui se fit à son occasion, le

1. La promesse de mariage signée par le roi à la marquise de Verneuil.

2. Ce chapitre sur le procès d'Entragues se termine par les notes suivantes : « L'arrêt de mort (rendu par le parlement le 1er février 1605) contre d'Entragues et le comte d'Auvergne, et que la marquise seroit rasée et confinée entre quatre murailles.—Le déplaisir du roi de ne lui pouvoir donner la vie, comme il avoit affecté. — Les contraires mouvemens du parlement, qui ne vouloit pas donner cet avantage au roi. »

Voy., sur toute cette affaire, de Thou, l. 134; Sully et l'Estoile, années 1604-1605.

3. Vincent Ier.

Digitized by Google

roi ayant soupé et la reine aussi, mais non pas ledit duc, ils s'en allèrent tous trois en la salle du bal, où l'on n'avoit apprêté que deux chaises, l'une pour le roi et l'autre pour la reine. Ils s'y assirent, et madame de Conti sur un petit escabeau qu'un page lui portoit sous le manteau; mais le pauvre duc demeura debout, entretenant le roi durant le bal, sans avoir soupé et sur ses jambes; dont il fut bien mal disposé. Et une autre fois demeura pareillement debout.

Le duc de Savoie se trouvant un soir près du roi, qui regardoit autour de soi pour faire prendre la chandelle à quelqu'un, il prit la chandelle lui-même et entra au cabinet, où voyant que le roi se détachoit [1], vouloit sortir; mais le roi l'arrêta durant tout le temps qu'il fut sur la selle et par grandes caresses.

Un jour que le roi étoit à la chasse, lui prenant envie d'aller à la selle, aussitôt qu'il commença à se détacher, ceux qui étoient autour de lui s'apercevant de M. d'Esguillon [2] qui étoit assez loin de là, comme du plus apparent, l'allèrent avertir que le roi étoit à ses affaires; et lui aussitôt mit pied à terre, et bailla la bride de son cheval à M. de Saint-Cannat pour le lui tenir, et n'eut point voulu avoir perdu l'occasion de se trouver là pour se tenir près du roi pendant ses affaires.

Un Angevin qui étoit allé à Constantinople fut bien battu à coups de bâtons à la mode du pays,

1. Détachoit ses chausses.

2. Les baronnies d'Aiguillon, Montpezat, etc., avoient été érigées en duché-pairie par Henri IV en faveur de Henri de Lorraine, mort sans enfant mâle en 1621.

Digitized by Google

et après quelque séjour, étant de retour en son pays, il acheta une longue arquebuse, et s'alla loger derrière un buisson, où il demeura jusqu'à tant qu'un passant lui demanda ce qu'il faisoit là, auquel il répondit : « J'attends qu'il passe quelqu'un de ces marauds de Turcs qui m'ont tant battu, pour m'en venger à la mode de mon pays. » A quoi le passant répliqua : « Et que diable viendroit-il faire ici? — Et que diable allois-je faire dans leur pays, dit l'Angevin, aussi bien que les ducs de Savoie et de Mantoue en France? » Et néanmoins le roi appeloit le duc de Mantoue son frère.

Bellièvre.

M. de Villeroy disoit un jour, en pleine table, l'an 1606, parlant de l'humeur de M. le chancelier [1], lors vivant, comme il étoit courtisan, qu'en l'an 1585, revenant de la cour de Meaux, où s'étoit faite la paix de la guerre des princes, la reine-mère étant logée à Lagny, où elle languissoit un peu la soirée, madame de Simier [2] avec une autre dame dirent à la reine que pour la réjouir elles étoient résolues de faire masque; et entrant dans l'antichambre, elles s'habillent toutes deux en hommes, et habillent

1. Pomponne de Bellièvre, chancelier de 1599 à 1604, né en 1529, mort en 1607.—Voy., sur lui, Tallemant des Réaux.

2. Louise de L'Hospital, mariée à J. Seymer ou Simier, dont il a été question plus haut.—Voy. son historiette dans Tallemant des Réaux, édit. Paulin Paris, t. 1, p. 94 et suiv.

Digitized by Google

M. le cardinal de Bourbon et M. de Bellièvre en habits de femmes, coiffés des rideaux de lit, et les menant sous les bras, les viennent présenter à la reine, à laquelle elles apprêtèrent bien à rire de voir de tels vieillards en cet équipage.

Une autre fois, durant la faveur de M. de Joyeuse, étant, lui, à la porte du cabinet du roi, où il désiroit bien entrer, n'osant toutefois le faire, bien que la porte fût ouverte, parce que lors il n'y entroit personne qui n'y fût appelé, curieux néanmoins de savoir ce qui s'y faisoit, il mit le nez entre les deux tapisseries qui répondoient à la porte, M. de Joyeuse, s'en étant aperçu, s'en approcha si gentiment qu'il lui empoigna le nez et le mena avec deux doigts jusqu'au milieu du cabinet, en présence du roi, où il en fut pris un bon repas de rire.

Étant ambassadeur en Suisse, on le fit boire un soir jusqu'à l'enivrer, et s'en revenant par une grande salle où il y avoit grand nombre de piliers pour soutenir le plancher, il ôtoit son chapeau en passant devant chaque pilier. Et comme on lui remontroit que ce n'étoit que des piliers, il répondit : « Nous sommes en un pays où l'on salue tout le monde. »

Périls du sieur d'Épernon.

Entreprise du paysan du Val, communiquée au sieur de Saint-Cannat [1], qui ne lui donna

1. Gaspard de Fourbin de Saint-Cannat, dont il a été question plus haut. Il a laissé des mémoires encore inédits sur les troubles de Provence de 1578 à 1588. Voy. le P. Lelong, t. 3, n° 38086.

Digitized by Google

qu'un quadruple, supposant toujours des moyens de se sauver.

Il devoit distiller du poison excellent, et avec une seringue le pousser dans les entrailles d'une douzaine de paires de bécasses, qu'il enverroit vendre à Brignolle, assuré que quelques-unes viendroient à la table du duc d'Épernon; et pour les autres qui en pouvoient manger, c'étoient tous de mauvais serviteurs du roi.

Que faisant semblant de porter un sac de blé à la chambre de mademoiselle de Rogiers, feignant de se mécompter, porteroit le sac de poudre sur le toit et le pendroit à la trombe de la cheminée devant laquelle dînoit M. d'Épernon, et tiendroit une corde jusqu'à ce qu'elle eut descendu une vingtaine de degrés, et alors la lâcheroit et auroit loisir de fuir avant que la poudre eût fait tout son effet.

Il loueroit une petite boutique de revendeur, où il vendroit des balles, des mèches, mangeries, etc.; et qu'il feroit un trou par derrière pour passer dans une maison et gagner l'autre rue; et un jour que le sieur d'Épernon iroit (car il passoit tous les jours là devant), il auroit préparé et épandu par la boutique et au-dessus quelques sacs de poudre, mais attachés par les deux bouts à fort peu de choses avec des mèches allumées sous des tuiles, et le tout à demi couvert d'une toile pendue au dehors pour faire ombre, à travers laquelle il faisoit état de tirer une arquebusade à travers le corps dudit sieur d'Épernon, à trois pas près, ayant mis deux ou trois balles dans ladite arquebuse; en même temps gagner le trou qu'il devoit couvrir d'un devan-

Digitized by Google

tier et sortir par l'autre rue, et sauter les murailles, croyant qu'en même temps les principaux qui eussent été près dudit sieur d'Épernon seroient accourus à ladite boutique, et ayant heurté à l'ais, et fait choir les mèches, la poudre se seroit embrasée et les auroit tous maltraités et donné loisir à lui de gagner pays. — Tout cela faillant, il choisit le dernier parti [1].

Louis XIII.

M. le Fevre [2] disoit confidemment, en mettant comme en dépôt, le 19 août 1612, que le roi seroit bon prince, qu'il aimeroit la justice et l'équité, mais qu'il n'aimeroit nullement les lettres ni les gens de lettres; qu'il avoit un grand dédain des lettres parce qu'il reconnoissoit sa difficulté naturelle d'y profiter, ne pouvant lire ni prononcer qu'avec grandissime peine [3], jusque là qu'un jour, ne pouvant bien sortir à son gré de je ne sais quel mot, il s'empoignoit le visage de ses mains, à demi en furie de dépit de ne pouvoir prononcer comme les autres, de sorte qu'on eut de la peine de l'empêcher de se nuire, et de lui faire comprendre que Dieu vou-

1. Le paysan avoit placé sous la chambre de d'Épernon un amas de poudre, et y mit le feu, croyant faire périr le duc, qui en réchappa miraculeusement. Voy., à ce sujet, d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. 3, p. 172.— « La vie de ce duc, dit celui-ci, a été pleine de pareils accidens. »

2. Nous avons dit plus haut qu'il étoit précepteur de Louis XIII.

3. On sait qu'il étoit bègue. Il est curieux de comparer ce chapitre avec l'historiette de Tallemant des Réaux.

Digitized by Google

loit montrer que les rois étoient comme les autres hommes sujets à des infirmités. Qu'aux choses sérieuses il montre un jugement fort rassis, mais aux autres, et principalement en l'étude, il tient encore grandement de l'enfant [1]; ce qui n'est pas pour être hébété, mais de pure enfantise, qui désigne longueur de vie.

Qu'il y a eu de grands manquemens en son éducation, pour la trop grande mollesse de son gouverneur [2], et pour lui avoir trop tôt déféré le commandement.

Qu'on a été trop indulgent à son opiniâtreté et à lui laisser indifféremment prendre des plaisirs selon son inclination.

Que, pour renfort, survenant la mort de Monsieur [3], la reine commanda qu'on le pressât encore moins, de peur d'aucuns mauvais accidents.

Qu'on lui a laissé dresser une fauconnerie tout contre son cabinet, laquelle le divertit totalement de l'étude; que ceux qui en ont la charge ne manquent jamais de flatter son inclination, quand il va écrire, et de lui subministrer de nouveaux objets pour se détourner de l'étude.

Qu'il tiendra un peu de l'avarice de son père, ne montrant d'être libéral que pour ses voluptés vers ceux qui s'y rendent indulgens.

Qu'il fait souvent des présens à Haran, jeune garçon qui lui garde ses oiseaux; mais qu'avec tout cela il ne laissa pas de lui donner son congé pour un sujet fort léger, qui étoit d'avoir

1. En 1612, Louis XIII avoit onze ans.
2. Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France, né en 1540, mort en 1624.
3. Le 17 novembre 1611; il étoit né le 16 avril 1607.

Digitized by Google

laissé échapper un chien qui avoit donné une bourrade à un des oiseaux, sans néanmoins le tuer. Et après toutes les remontrances de son gouverneur sur le congé d'une personne tant aimée, sans légitime sujet, et le pardon que ce pauvre garçon lui demanda à genoux, il y eut encore bien de la peine de faire la paix; car durant sept ou huit jours il ne voulut jamais que Haran se présentât devant lui, et enfin on usa d'un artifice gentil, qui fut de dire que Haran, désespéré d'avoir perdu les bonnes grâces de son maître, s'en étoit allé dans les bois pour se désespérer. Et un jour après, on disoit en sa présence, sans faire semblant de parler à lui, que c'étoit grand'pitié de ce pauvre garçon, que les loups l'avoient mangé dans les bois. Aussitôt il demanda que c'étoit et dit qu'il en étoit bien marri; que c'étoit grand dommage de ce pauvre garçon. Et voulant savoir s'il étoit bien véritable, on lui dit qu'il y avoit grande apparence, parce qu'on avoit trouvé son chapeau dans le bois, sans le trouver lui, de sorte que l'on conjecturoit qu'il avoit été dévoré. Lors il dit qu'on le fît chercher, que si on le trouvoit on lui pardonneroit; et on le lui amena. Ce n'est pas le cocher, comme on disoit, ni ce prétendu Pierrot, dont il ne fut jamais parlé à la cour, quoiqu'on en ait voulu dire.

M. le Prince tenoit dernièrement à la main, en sa présence, une des monnoies que fait battre M. de Nevers, et dit au roi que M. de Nevers désiroit qu'elle eût cours dans la France, et que plutôt il donneroit trois ou quatre mille écus à Sa Majesté pour le lui permettre. Le roi dit

Digitized by Google

qu'il ne s'y attendît point; que tant qu'il vivroit cette monnoie n'auroit jamais cours en France; que pour donner de l'argent, il ne falloit point qu'il y pensât; que c'étoit à lui de lui en donner, et qu'il lui en donneroit, mais que jamais cette monnoie n'auroit cours.

M. de Souvré [1] disoit un jour quelque chose fâcheuse à Sa Majesté, et parloit couvert; le roi lui dit en riant qu'il se couvrît. Il répondit que la reine lui avoit permis de se couvrir. Mais la repartie fut qu'il falloit donc qu'il fût au-dessus de lui; et en même temps il prit sa chaise et l'alla mettre sous M. de Souvré, en sorte qu'il se trouvoit et plus bas de rang et plus bas de siége. Enfin, M. de Souvré fut contraint de mettre tout cela en rire et de se lever de là et se découvrir, disant : « Sire, vous avez gagné. »

Il faisoit un jour courre ses petits chiens dans le jardin de la reine à Fontainebleau, lesquels se jetèrent sur un oiseau des Indes, coiffé comme le phénix, et lui donnèrent une si rude atteinte, qu'au cri d'icelui la reine se mit à la fenêtre et menaça le roi de le faire fouetter. Le roi, oyant la voix de la reine, se cacha derrière une palissade, de peur d'être vu, et n'en voulut point sortir, de grande appréhension, jusqu'à ce qu'on l'eût assuré que l'oiseau n'avoit point de mal et que la reine étoit apaisée.

Du Moustier [2] le peignoit un jour dans le cabinet des livrées, tandis qu'il disoit sa leçon, et

1. Voy. plus haut, p. 296, note 2.

2. Daniel Dumoustier, célèbre peintre, à qui Tallemant des Réaux a consacré une curieuse historiette; né à Paris en 1550, mort en 1631.

Digitized by Google

le trouva, ce dit-il, sur la lecture de Jules César dans Plutarque; et quand il eut lu ce que M. le Fèvre jugeoit suffire pour ce jour-là, il dit qu'il ne vouloit pas cesser parce qu'il y prenoit plaisir et vouloit voir la fin de l'histoire. Il arriva donc jusqu'au point où c'est qu'après avoir été pris des pirates et les avoir fait pendre, il s'en alla encore étudier sous Apollodore; et s'arrêtant, fit une admiration de ce que ce prince, qui avoit déjà porté les armes et avoit de l'âge bien plus que lui, ne se dédaignoit pas pourtant de retourner à l'étude. Et après une petite réplique de M. le Fèvre, il dit tout d'un coup qu'à plus forte raison il devoit étudier, et ne voulut bouger de là qu'il n'eût bien avancé sa lecture et travaillé beaucoup plus de temps qu'à l'ordinaire.

M. de Villeroy lui voulut faire écrire une lettre de sa main au pape, en réponse d'une que le pape lui avoit écrite de la sienne, mais en recommandation du sieur de Marcmon. Il fallut stipuler que cette lettre tiendroit lieu de leçon; mais nonobstant cela, il n'y avoit moyen de l'y faire mettre, parce qu'il ne pouvoit digérer de faire cette faveur à cet homme-là, jusqu'à ne vouloir pas faire une grande *M* au commencement, pour ce qu'il faisoit cette recommandation mal volontiers. Enfin, M. de Souvré le pressant un peu de près, il lui dit quelques paroles bien fâcheuses. Mais M. de Bouillon, y survenant, lui tint des discours si à son goût et avec tant de belles persuasions, qu'il le ramena à faire satisfaction à M. de Souvré; et lorsqu'il l'eut obtenu de Sa Majesté, voyant que la raison avoit eu le pouvoir sur ce jeune homme, il pria Sa Majesté,

Digitized by Google

les larmes aux yeux, de lui permettre de l'embrasser; et ce faisant, dit tout haut qu'il ne pouvoit souffrir qu'il y eût des esprits si malins en France qu'ils pussent n'être pas fidèles serviteurs à ce brave prince, et qu'il exposeroit toujours sa vie pour ce sujet. Et après il prit congé de Sa Majesté pour aller à Sedan. Mais toute la compagnie, et M. de Souvré même, pleuroit à chaudes larmes de grand contentement de voir fléchir cette tendre jeunesse à la raison. Du Moustier disoit avoir été présent, à Paris, le 4 septembre 1612.

M. de Sanchaste, officier à Nîmes, disoit, le même jour, 4 septembre 1612, sur le sujet de l'opiniâtreté, que le feu roi [1] fut mené fort jeune avec feu M. le Prince en Languedoc par l'amiral, lequel en passant mit le siége devant Lunel, et laissa ces princes dans une maison de M. le connétable [2], d'où l'on pouvoit ouïr les canonnades; qu'aussitôt que le feu roi les ouït, il dit qu'il y vouloit aller, et vouloit savoir comment cela se faisoit. On ne le lui vouloit pas permettre, dont il se piquoit si fort qu'il menaçoit de s'en souvenir quand il seroit plus grand. On lui opposoit le jeune prince son cousin qui se disposoit à la volonté de ses gouverneurs; mais cela ne gagnoit rien, et toujours le feu roi étoit plus en colère et plus roide à vouloir aller jusqu'au siége, disant qu'on ne le devoit pas avoir mené là pour ne le lui faire voir, et qu'il le falloit plutôt avoir laissé à la Rochelle. Enfin il fallut lui donner ce contentement. On fit un peu

1. De Montmorency.
2. Henri IV, alors roi de Navarre.

Digitized by Google

reculer la batterie et le fit-on approcher, mais d'assez loin et hors de danger; sans cela il n'y eût jamais eu de paix. Et trois jours après le siége fut levé.

Arrêt de la personne de M. le prince de Condé[1].

De Paris, le vendredi 2e septembre, à midi, 1616.

Hier au matin, le conseil fut tenu au Louvre à l'accoutumée pour le regard des finances, où M. le Prince se trouva à l'issue du conseil, sur les dix à onze heures. M. le Prince s'en alla pour voir la reine-mère; mais elle étoit encore en son habiller en un petit cabinet, et ne la voyoit-on point. Cependant M. le Prince entra dans la chambre de la reine, où le roi vint incontinent; et après y avoir été quelque peu de temps, le roi voulut aller à la messe et sortit.

Comme le roi fut sorti, M. de Thémines[2], accompagné de son fils et de deux autres de ses amis, s'approche de M. le Prince, et lui mettant la main sur la garde de son épée, qu'il embarrassa avec le manteau, lui dit : « Je vous fais prisonnier de par le roi. Il m'a commandé de vous arrêter et de m'assurer de votre personne. — A moi? dit M. le Prince.—Oui, monsieur, répliqua Thémines. Je sais le respect qui est dû au pre-

1. Voy., sur cette arrestation, les Mémoires de Richelieu, Bassompierre, Fontenay-Mareuil, etc., Levassor, *Hist. de Louis XIII*, t. 1, p. 541, et diverses pièces à ce sujet indiquées dans le P. Lelong, t. 2, nos 20484 et suivans.

2. Pons de Lauzières, marquis de Thémines, maréchal de France, né en 1552, mort en 1627. Voy. l'historiette que Tallemant des Réaux a consacrée à sa femme.

Digitized by Google

mier prince du sang, mais je sais l'obéissance que je dois au roi, qui me l'a commandé. »

M. le Prince se voulut retirer en arrière pour mettre la main à l'épée; le fils de M. de Thémines l'embrassa par derrière et le pressa contre son père, lequel lui dit de lui bailler, s'il lui plaisoit, son épée. Ce que le prince fit, disant : « Si on me veut tuer, qu'on me laisse penser à mon âme. » Thémines dit qu'il ne devoit rien craindre, qu'il ne lui seroit fait mal autre, si ce n'est que le roi désiroit être assuré de sa personne, non à autre fin que pour éloigner ceux qui lui donnoient de mauvais conseils. M. le Prince demanda de pouvoir parler au roi. On lui dit qu'on l'y alloit mener. Et s'apercevant de M. de Rohan [1], qui étoit près de lui, il lui dit par deux fois : « Eh quoi! m'abandonnez-vous? » M. de Rohan répondit qu'il étoit très-humble serviteur du roi. Enfin on le mena par une petite montée dans le quartier neuf de la reine, en un cabinet treillisé, où il fut tout le jour accompagné de M. de Thermes et de quelques autres qui le gardoient.

On lui porta à dîner de la viande du roi, mais il n'en voulut pas tâter; ce qui fut cause qu'on envoya quérir son dîner chez lui par ses propres pages, qui le lui portèrent où il étoit, dont il ne mangea pas néanmoins beaucoup. Une demi-heure après qu'on l'eût arrêté, l'antichambre de la reine étoit encore pleine de gens de sa suite, auxquels on vint crier à haute voix qu'ils eussent

1. Le célèbre Henri, duc de Rohan, chef du parti protestant sous Louis XIII, né en 1579, mort de ses blessures le 13 août 1638.

Digitized by Google

à se retirer, et fit-on sortir tout le monde qui se trouva lors dans la basse-cour du Louvre, excepté ses pages, qui demeurèrent autour de son carrosse, pleurans.

Ceux des siens qui sortirent s'en allèrent au grand galop à sa maison, l'épée à la main, criant qu'on avoit assassiné M. le Prince dans le Louvre, et quelques-uns ajoutèrent que c'étoient des gens du maréchal d'Ancre qui l'avoient tué; ce qui anima tellement le peuple dans le faubourg Saint-Germain, qu'il faillit y avoir une très-grande sédition.

Les laquais et valets de M. le Prince s'en allèrent enfoncer la porte du maréchal d'Ancre, d'où ils firent aussitôt fuir ceux qui la gardoient; et furent assistés de tant de peuple qui y accourut, qu'il y eut en un moment plus de cinq à six mille personnes, lesquelles entrèrent en telle foule par cette petite porte, qu'il en tomba par terre trois ou quatre enfans ou autres, sur le ventre desquels passa une infinité de peuple et les écrasa, sans qu'il y eût moyen de les garantir.

La maison fut mise au pillage, les coffres jetés par les fenêtres, tous les meubles et papiers emportés, mais le tout rompu et fracassé : car on mettoit en petits morceaux les pièces de tapisseries, les chaises et les lits, voire jusqu'aux portes, aux lambris, aux plombs des gouttières et aux chevrons des planchers. Le marbre des cheminées et de la fontaine, avec tous les arbres et toutes les plantes du jardin ont été arrachés, et n'y a eu moyen quelconque d'empêcher ce désordre.

Les cloches de Saint-Sulpice sonnoient le toc-

Digitized by Google

sin, et il ne manquoit pas de personnes de tout sexe et de toute qualité, jusqu'à des plus grandes, qui venoient faire des remontrances au peuple pour émouvoir la sédition. D'aucuns ajoutent que madame la Princesse y fut en personne, et alla jusqu'au pont. Mais la furie du peuple se passa sur ce pillage et sur le meurtre qui fut commis en la personne de Donville, neveu du chevalier du guet, qui y étoit accouru avec M. le Premier [1], pour détourner le peuple de ce pillage. Il fut blessé d'un coup de carabine, dont il mourut sur la place. C'étoit un brave gentilhomme. Ils voulurent y mettre le feu; mais ceux de l'hôtel de Vantadour, qui est tout joignant, l'empêchèrent pour leur intérêt. Il y avoit encore ce matin plus de deux mille hommes à piller et découvrir les écuries qui sont vis-à-vis de la maison [2].

Au surplus, dès que M. le Prince fut retenu, on envoya avertir les échevins en l'hôtel de ville et leur faire entendre que ce que le roi avoit fait étoit pour grandes considérations, et fit-on demander le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, qui y vinrent après dîner. Le roi commanda à M. le garde des sceaux [3] de leur faire entendre que sur les avis certains que Sa Majesté avoit eus de grandes entreprises sur sa personne et sur son État, il avoit été contraint de s'assurer de la personne de M. le Prince,

1. Nicolas de Verdun, premier président, mort en 1627. Il avait succédé à Achille de Harlay.

2. Le parlement rendit un arrêt (1616, in-8) pour la poursuite de ces désordres.

3. Claude Mangot, qui avoit succédé à du Vair en mai 1616.

Digitized by Google

pour éloigner les auteurs de telles entreprises, qui vouloient employer son nom, et ensemble ceux qui lui donnoient de mauvais conseils. Et avec fort peu de paroles les congédia les uns après les autres.

Cependant M. de Vendôme, qui oyoit la messe aux Feuillans, en ayant avis, sortit de l'église et monta sur le premier cheval qu'il trouva, sans bottes. Les siens le suivirent après comme ils purent.

M. du Maine, qui oyoit la messe à Saint-Louis, sortit par la porte Saint-Antoine, sans attendre de cheval et sans dîner, et lui ayant été mené des chevaux dehors, prit la route de Soissons, avec le président le Jay, ce dit-on, qui en fut averti de sa part.

M. le marquis de Coeuvres et M. de la Trimouille prirent la même route; et M. de la Trimouille rencontra M. de Bouillon [1] à Saint-Antoine-des-Champs, qui s'en revenoit de Charenton en carrosse; lequel aussitôt sortit du carrosse, monta à cheval, et les siens dételèrent le carrosse, et sans selle se mirent sur les chevaux dudit carrosse, et à toute bride prirent le même chemin.

M. de Montmorency et quelques autres coururent après M. de Bouillon; M. le duc de Retz et Saint-Géran [2] coururent après M. de Vendôme, mais en vain.

1. H. de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, né en 1555, mort en 1623.

2. Henri de Gondi, duc de Retz, né en 1590, mort en 1659. — Jean-François de la Guiche, seigneur de Saint-Géran, maréchal de camp, mort en 1632, à soixante-trois ans.

Digitized by Google

M. de Guise [1] étoit dans le Louvre lorsque M. le Prince fut retenu : il eut commandement d'aller par la ville pour détourner la sédition à laquelle on s'attendoit ; mais il aima mieux monter à cheval avec M. de Joinville, et s'en aller, lui quatrième, à sa maison de Guise, où il veut, ce dit-on, demeurer retiré, pour n'avoir part à des conseils qui ne sont de son humeur.

La reine lui envoya M. de Praslin [2] pour le ramener ; et depuis, la Verdière y est allé en poste pour le persuader. On ne sait s'il reviendra ou non, et cela ne trouble pas moins le monde que l'emprisonnement de M. le Prince. Dieu y veuille mettre la main !

Arrêt du cardinal Bellarmin. — Esprit des Provençaux (5 *décembre* 1610).

La reine envoya à M. du Vair [3] l'arrêt du parlement de Paris contre le livre du cardinal Bellarmin [4], lui donnant avis que le conseil l'avoit sursis, et qu'il devoit empêcher que ce parlement n'en voulût faire de semblable. Il lui fit

1. Charles de Lorraine, duc de Guise, fils du duc de Guise tué à Blois (1588). Il étoit né en 1571, et mourut en 1640. Voy. son historiette dans Tallemant des Réaux.

2. Charles de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de France, mort en 1626, à soixante-trois ans.

3. Il étoit alors premier président du parlement d'Aix.

4. *Tractatus de potestate summi Pontificis in temporalibus, adversus Guillelmum Barclaium*, Rome, 1610. Les doctrines ultramontaines de ce livre furent condamnées par le parlement de Paris, dont l'arrêt se trouve dans le tome 22 du *Mercure françois* (26 novembre 1610).

Digitized by Google

réponse qu'il avoit retenu les lettres de Sa Majesté, sans les rendre, pour ne l'avoir pas jugé à propos; d'autant que si on avoit besoin d'un arrêt pour Sa Sainteté contre le roi on l'obtiendroit plutôt ici qu'un contraire; que c'étoient ici des esprits républicains qui ne respiroient rien que la liberté, et qui étoient bien aises qu'on commençât à rendre les souverainetés des rois moins indépendantes et moins absolues qu'auparavant, pour avoir moyen d'avoir plus de liberté entre telles contentions, et pour recourir à Rome quand les puissances royales ne leur agréeroient; que Sa Majesté n'avoit rien à craindre de ce côté-ci contre le cardinal Bellarmin.

Mort du chevalier de Guise (1*er juin* 1614) [1].

M. le chevalier de Guise [2], faisant son voyage d'Arles, avoit résolu de ne s'y arrêter que trois jours et de passer la rivière pour visiter madame sa sœur à Prouille, dont il avoit été fort étroitement conjuré par madame sa mère [3] en partant de Paris; ce qu'il vouloit faire en grande diligence pour être de retour à temps

1. Il y a dans le manuscrit deux relations de cette mort; nous avons choisi la plus détaillée.

2. François-Alexandre-Paris, fils posthume du duc de Guise tué à Blois. Il étoit chevalier de Malte et lieutenant général en Provence. — Voy. son historiette dans Tallemant des Réaux, qui mentionne ainsi sa mort : « Il se mit étourdiment sur un canon qu'on éprouvoit; le canon creva et le tua. »

3. Catherine de Clèves.

Digitized by Google

pour l'assignation des États de province, qui étoient mandés au 10 de juin.

Étant en Arles, il y reçut tant d'honneur et de contentement, publics et particuliers, qu'il y demeura cinq ou six jours avant qu'il se ressouvînt de Prouille; et voulant monter à cheval pour y aller, il fut averti de l'arrivée de M. l'amiral [1] à Beaucaire, lequel il envoya visiter au préalable. M. l'amiral le remercia et lui manda qu'il le vouloit aller voir en Arles; ce qui arrêta deux ou trois jours davantage mondit sieur le chevalier en ladite ville, et fut néanmoins empêché par après d'y aller, pour autres affaires survenues depuis.

Voyant qu'il avoit trop peu de temps pour faire le voyage de Prouille [2] avant la tenue desdits Etats, pour aucunement employer le temps qu'il avoit de reste, il pria M. des Baux et M. de la Barben, qui se trouvèrent lors près de lui, en Arles, de s'en aller chacun en sa maison, parce qu'il les y vouloit aller voir en s'en retournant, et s'y convia lui-même.

Il alla, dès le samedi dernier de mai, coucher aux Baux [3], où il fut reçu le plus honorablement que faire se put, avec toutes les salves de canonnades et d'arquebusades dont on se put aviser.

Durant le souper, autant de fois qu'on portoit un service à table, le canon tiroit, et tira aussi le lendemain matin au point du jour et durant les services du dîner. Ce qui fit dire à M. le

1. Henri II, duc de Montmorenci.
2. Prouille dans l'Hérault.
3. Le château des Baux, à trois lieues de Tarascon.

Digitized by Google

chevalier qu'il avoit envie d'en faire tirer un coup de sa main. Mais de bonne fortune, cela lui étoit par après sorti de la mémoire, car il avoit voulu dîner de bonne heure, pour avoir le loisir de courre un lièvre entre les Baux et la Barben, où le sieur de la Barben l'attendoit à souper.

Après le dîner, ayant pris la botte et dit adieu à M. des Baux, il le pressa fort de ne se point aller exposer au soleil avec une si excessive chaleur qu'il faisoit lors, lui disant : « Mon père, demeurez ici, je vous prie, sans sortir de votre maison. » Mais, nonobstant toutes ces contestations, ledit sieur des Baux ne laissa pas de le suivre.

Comme il s'en alloit monter à cheval, la plupart de cette noblesse y étoit déjà montée, voilà le même canon qui tira encore pour le saluer en ce départ. Cela le fit ressouvenir du dessein qu'il avoit fait de le tirer de sa main, et rebroussa chemin pour venir audit canon. Il y en avoit cinq pièces, que ledit sieur des Baux avoit fait faire à Marseille; lesquelles ne tirent pas plus gros qu'une balle ordinaire. Il demanda au canonnier laquelle étoit la meilleure et la plus juste. Le canonnier lui montra celle qu'il estimoit la plus juste et la plus assurée.

Aussitôt on apporta de la poudre à canon grossière comme l'ordinaire, quoiqu'on eût voulu dire de la poudre fine. M. le chevalier y voulut lui-même mettre la poudre nécessaire pour la charge, de sa propre main. Ce qu'il fit fort modérément (car le blanc qu'il avoit choisi au rocher opposite n'étoit guère éloigné), et après y mit la balle de fer, laquelle se trouva véritable-

Digitized by Google

ment arrêtée au mitan du canal; mais y mettant la perche, elle passa outre sans violence.

L'ayant chargé il le pointa lui-même, puis demanda au sieur de Solliers s'il croyoit qu'il fût bien ajusté. Le sieur de Solliers trouva qu'il étoit tant soit plus à gauche qu'il ne falloit; ce que M. le chevalier reconnut aussitôt lui-même et la rhabilla.

Lors ledit sieur de Solliers lui dit de se tirer à quartier pour voir son coup. M. le chevalier répondit qu'il y vouloit mettre le feu lui-même. Le sieur de Solliers répliqua que ce n'étoit pas l'office d'un canonnier de mettre le feu, ains d'un valet de canonnier, parce que le canonnier vouloit voir le coup de sa balle, ce qu'il ne pouvoit pas voir s'il s'amusoit à mettre le feu. Mais, nonobstant tout cela, M. le chevalier prit la mèche de la main du canonnier, et au lieu de mettre le feu du bon côté, c'est-à-dire regardant au même lieu que la bouche du canon, et ayant ledit canon à sa main droite, il voulut faire tout le contraire, et nonobstant toutes les remontrances que sut faire ledit sieur de Solliers, passa de l'autre côté du canon, et, tournant le dos au blanc, mit le feu en regardant le lieu où le canon devoit reculer, pensant se pouvoir jeter bien à quartier pour voir son coup.

Le feu y étant, le canon crève, et, par un particulier malheur, ne crève que du côté où il étoit; de sorte que s'il eût voulu mettre le feu du bon côté, il ne pouvoit avoir aucun mal, car le canon ne creva que de l'autre part, et ne sauta que d'une pièce d'environ un pied de long, tout le reste du canon demeurant sur le lieu.

Digitized by Google

Cet éclat l'atteignit au-dessus du genou droit et lui emporta toute la chair du dessous de la cuisse avec tous les nerfs et tendons, ensemble le jarret de la jambe gauche, et le porta par terre sur le baron d'Allemagne. On s'aperçut qu'en tombant il fit le signe de la croix. Un des éclats de l'affût le blessa encore fort avant dans l'aîne et dans le petit ventre. L'une de ses jambes se renversa sur son visage, dont le visage fut un peu égratigné par son propre éperon. Il y avoit force noblesse tout contre lui, dont personne ne fut blessé que le baron d'Allemagne, qui eut le genou meurtri de l'affût, et est encore fort boiteux; un laquais blessé au menton et un autre part; mais ce n'étoient pas blessures considérables.

Aussitôt on cria que M. le chevalier étoit blessé. On le porta du mieux qu'on put sur son lit, et quand on le portoit, il dit tout haut : « Ce n'est rien, Messieurs, ce n'est qu'une jambe. »

Étant au lit, on le pansa; il dit au chirurgien de ne l'épargner pas, afin qu'il ne demeurât avec les jambes tortues, ajoutant qu'il voyoit bien qu'il en avoit là pour ses quarante jours, pour le moins, quoiqu'on lui voulût dire; mais on lui abrégeoit le temps tant qu'on pouvoit, et le chevalier de Fourbin lui disoit qu'il n'en porteroit pas le moins de bas attaché.

Quand il fut pansé, il demanda un prêtre et se confessa. Le prêtre s'amusoit à lui dire d'avoir courage et qu'il se trouveroit encore à la tête de plusieurs armées avant que de mourir; mais il le pria de ne lui donner point de vanité, qu'il ne lui falloit parler que de Dieu et de sa

Digitized by Google

miséricorde, laissant toutes les vanités du monde. Après, reconnoissant qu'il étoit plus mal qu'on ne lui disoit, il demanda l'extrême onction, et le sieur de Solliers, lui ayant pris le bras pour lui tâter le pouls, le sentant déjà avec la sueur froide et sans aucun pouls, ne put si bien faire qu'il ne lui échappât quelques larmes. Lors M. le chevalier, qui s'en aperçut, dit tout haut : « Je connois à la mine de M. de Solliers que je suis mort et qu'il ne me doit point avoir trouvé de pouls. » A quoi le sieur de Solliers, reprenant tant qu'il put de sérénité en son visage, répondit qu'il avoit plus mauvaise mine que pensée ; qu'il ne croyoit rien moins que cela, ains au contraire, qu'il espéroit que ce ne seroit rien, et qu'il falloit bien qu'il eût de plus grandes blessures que cela au mêtier qu'il vouloit faire. Mais, nonobstant cela, il persista en l'opinion qu'il étoit mort, se plaignant du ventre, où il sentoit une douleur intolérable et qui l'emporteroit bientôt, s'il n'y étoit remédié. Et, croyant s'être refroidi pendant qu'on le pansoit, il se fit chauffer des linges pour appliquer sur le ventre.

Pendant cela il donna sa croix de Malte au chevalier de Fourbin, un beau diamant qu'il avoit au doigt au chevalier de Grignan [1], et une autre bague qu'il lui commanda de rendre à je ne sais quelle dame et de lui écrire quelque particularité. Puis dit qu'il vouloit être enterré en Arles, et, enquis en quelle église, répondit : « Où l'on voudra. » Et, faisant un peu de force, s'é-

1. Probablement Jean-Louis de Grignan, chevalier de Malte.

Digitized by Google

leva aucunement sur le lit, et mettant ses deux mains à ses cheveux, dit tout haut : « C'est à ce coup que je suis mort. » Et, invoquant la miséricorde de Dieu, tournant son visage de l'autre côté et perdant la vue peu à peu, demeura pâmé. On lui donna du vin, qui le fit si bien revenir à soi, qu'il dit : « Courage, la vue m'est revenue. » Mais, au second accident qu'il eut, il rendit l'âme à Dieu, portant toujours ses mains jointes à la bouche quand on l'exhortoit et qu'on lui parloit de Dieu.

Il fut blessé un peu devant midi, et rendit l'esprit un peu après une heure après midi, n'ayant survécu guère plus d'une heure et demie.

Le corps fut ouvert et trouvé le plus sain du monde. On lui fit son service dans l'église du château, et croit-on que on le portera en Arles, dans les Capucins, attendant de voir ce qu'on en voudra faire. En un autre siècle, ceux de la religion de Malte eussent revendiqué le corps; mais je crois qu'ils le laisseront à l'option de ses parens.

Il y eut une femme qui ramassa, au milieu de la place, des morceaux de chair de ce prince, que l'effort du canon y avoit épandus, et en apporta au château presque un plein mouchoir, qui fut mis avec le reste de son corps.

Le lundi 2 juin, on fit un service dans l'église du château des Baux pour l'âme de feu M. le chevalier de Guise, dont on avoit mis le corps en ladite église; et y assista toute cette noblesse qui s'étoit trouvée en ces quartiers là, avec le plus d'honneur qu'il fut possible de lui rendre.

Après, ses serviteurs s'étant avisés du désir

Digitized by Google

que mondit sieur le chevalier avoit témoigné qu'on l'enterrât en Arles, s'il venoit à mourir, et que le portant dans l'église des Capucins de ladite ville, il y seroit assisté et secouru de plus ferventes prières et oraisons pour le salut de son âme ; considérant encore que la présence de cet objet dans le lieu des Baux seroit pour coûter la vie tout à fait à ce bonhomme M. des Baux, qui étoit déjà bien malade, il fut résolu qu'on le porteroit en Arles sans cérémonie. Et pour cet effet, la compagnie des pénitens gris de ladite ville, où il y a le plus grand nombre de gens d'honneur, vint prendre ledit corps jusque dans les Baux; et étant à demi-lieue de la ville, toutes les autres compagnies de pénitens se trouvèrent là pour le recevoir, avec quelques religieux et gens d'Église, ensemble les consuls de la ville, lesquels l'allèrent accompagner jusque dans les Capucins. Il y eut un grand concours de peuple, lequel témoignoit par les grands cris et lamentations le ressentiment qu'il avoit de cette perte. Et pour le contenter, les consuls furent contraints de faire ouvrir la caisse pour laisser voir le corps de ce prince à ce peuple désespéré. Ce qui réussit fort bien ; car on le trouva si entier, que lesdits consuls voulurent que M. Ponfinsone [1], ce peintre excellent, en fît le portrait, qu'on trouve le plus naturel du monde. Lesdits consuls firent incontinent faire une caisse de plomb pour le loger plus commodément qu'il n'étoit, avec de grands anneaux de fer pour la transporter où l'on voudroit; et y firent ajouter force drogues aroma-

1. Je n'ai rien pu trouver sur ce peintre.

Digitized by Google

tiques pour le mieux conserver; et au couvercle de ladite caisse de plomb, qui est fait en dos d'âne, ils firent mettre une inscription du nom, surnom et qualités de mondit sieur le chevalier, du temps, du lieu et du coup dont il étoit décédé.

Les superstitieux ont remarqué plusieurs sortes d'augures de ce malheur, dont le premier fut à l'entrée qu'il fit en la ville d'Aix, où on l'avoit représenté avec M. le duc, son frère, comme Castor et Pollux, dont l'un étoit mortel; le second en celle de Marseille, où on l'avoit représenté avec de l'encens dont la fumée alloit jusqu'au ciel.

Bien est-ce une merveilleuse parole que celle qu'il dit lui-même à Perthuys, étant sur la porte de son logis, où tous les soldats, tant hommes que femmes, qui étoient allés au devant de ce prince, vinrent passer l'un après l'autre devant lui, et décharger leurs arquebusades à trois pas de lui. Ce qui fut trouvé si importun et si dangereux par ceux qui étoient à l'entour de lui, qu'on ne se put se tenir de lui dire qu'il se devoit ôter de là pour éviter quelque coup de disgrâce. Mais il se répondit en se moquant : « Vous avez bon temps; je ne mourrai que d'un coup de canon. » Ce qui fut redit plusieurs fois avant l'événement de sa mort. Il y a un quatrain de Nostradamus qu'on interprète de ce prince, disant :

Pol Mausolée mourra trois lieues du Rhône.
Fuis les deux prochains de Tarase détroits.
Car Mars fera le plus horrible trône
De coq et d'aigle de France frères trois.

Digitized by Google

Et tient-on qu'il ait voulu désigner le mausolée de saint Rémi, près du couvent de Saint-Paul, qui est à demi-lieue des Baux et à trois lieues du Rhône, en voulant éviter de passer à Tarascon, et que le trône de Mars soit le coup de canon, et les trois frères de la famille de Lorraine, à demi de France et à demi de l'empire, ou pour les alérions de leurs armes.

M. du Vair remet les sceaux (25 *novembre* 1616).

Le vendredi 25 novembre 1616, jour de Sainte-Catherine, à six heures du soir, M. de Loménie [1], accompagné de M. son fils, de M. de la Force [2], capitaine des gardes, et cinq ou six autres des siens, vint à pied du Louvre avec un flambeau jusque chez M. le garde de sceaux [3], et l'ayant trouvé dans sa chambre, lui dit qu'il avoit commandement du roi de lui venir dire qu'il remît les sceaux entre les mains dudit sieur de la Force là présent, qui avoit été envoyé pour cet effet, si ce n'est qu'il aimât mieux les rapporter lui-même à Sa Majesté, et qu'il fît ce qu'il lui plairoit.

Mondit seigneur répondit en riant que, puisque le roi lui avoit fait cet honneur de les lui bailler

1. Antoine de Loménie, secrétaire d'État, mort en 1638. Son fils H.-Auguste, comte de Brienne, l'auteur des *Mémoires*, mort en 1666.

2. François Nompar de Caumont.

3. Du Vair avoit été nommé garde des sceaux en mai 1616; il les eut de nouveau en 1617, et les garda jusqu'à sa mort (1621).

Digitized by Google

de sa main, il seroit bien plus raisonnable qu'il les lui reportât lui-même. Et les ayant pris en son cabinet, les bailla à un des siens, et ramena au Louvre ledit sieur de Loménie dans son carrosse, où le roi l'attendoit dans la chambre de la reine, accompagné de MM. de Guise, maréchal d'Ancre, Mangot [1], Barbin, etc. Il y alla, et s'adressant au roi, lui dit à peu près ces paroles :

« Sire, quand il a plu à Votre Majesté me commander de la venir trouver et d'y recevoir le sacré dépôt de ses sceaux, j'ai fait ce que j'ai pu pour en faire agréer mes excuses à Votre Majesté, prévoyant bien les difficultés qu'il y auroit d'accommoder les mœurs de ma vie passée avec celles de la cour, en la disproportion qu'il y avoit, et que difficilement lui pourrois-je être aussi utile de par deçà qu'il eût été nécessaire. Enfin, après plusieurs commandemens réitérés, je les acceptai et les lui rapporte; mais c'est beaucoup plus volontiers que je ne les étois venu recevoir. Votre Majesté se peut assurer que pendant le temps que j'en ai eu la garde, ils n'ont été employés à autoriser aucune chose qui soit contraire à son service, ni à ce qu'elle daigna me recommander en me les baillant, ni encore moins au serment qu'elle m'en fit prêter. Je souhaite que celui qui y succédera y serve Votre Majesté plus heureusement que moi; car plus fidèlement, je suis assuré qu'il ne pourra le faire. Je prierai Dieu pour la prospérité de Votre Ma-

1. Claude Mangot; il obtint les sceaux après du Vair, et les quitta en 1617. — Voy. plus haut p. 304.

Digitized by Google

jesté, et qu'il lui plaise l'assister de bon conseil; car elle en a bien besoin. » Et rendit les clefs du sceau au roi et le sceau audit sieur de Loménie, qui étoit près de Sa Majesté. Le roi prit lesdites clefs, disant : « Je vous remercie du service et de l'obéissance que vous m'avez rendus; je l'ai pour agréable et vous en reconnoîtrai. »

Après, s'adressant à la reine, lui dit qu'il étoit bien marri de ne lui avoir donné plus de contentement en la servant; que s'il avoit fait quelque chose qui ne lui fût agréable, il la supplioit très-humblement de le lui pardonner, comme n'ayant jamais eu d'autre intention que de bien et fidèlement servir Leurs Majestés. Elle répondit que le roi avoit eu son service pour agréable, et qu'elle ne laisseroit pas de faire pour lui quand les occasions s'en présenteroient.

Après, il se retira chez lui, M. de la Motte, écuyer de la reine, l'ayant reconduit jusqu'à la porte du Louvre, où son carrosse l'attendoit.

Étant de retour dans sa chambre, il se tourna vers ceux qui l'avoient accompagné, qui étoient la plupart des siens, et MM. de Malherbe et Peiresc[1], et dit tout haut que c'étoit la plus heureuse journée de sa vie; qu'il avoit de quoi grandement louer Dieu d'être débarrassé d'une si pénible charge, qu'il n'y avoit aucun moyen de vivre, ni de trouver tant soit peu de tranquillité d'esprit ni de corps; que c'étoit l'accomplissement de ses souhaits et un bien si inespéré, qu'il ne lui pouvoit avenir rien de plus doux ni de si

1. Le poëte. — Fabri de Peiresc, célèbre érudit, né en 1580, mort en 1637.

Digitized by Google

précieux; qu'il avoit cru, en partant de Provence, d'avoir sacrifié le reste de sa vie et de son repos au service de Sa Majesté et de l'État; mais que Dieu lui vouloit plus de bien qu'il ne méritoit, de lui avoir réservé une si heureuse retraite à son gré; qu'il n'ouïroit plus parler d'affaires publiques, et ne vaqueroit désormais qu'à prier Dieu, gouverner ses amis et ses livres, et à profiter des beaux jours à la campagne. Enfin il tint des discours si généreux, si élevés et si enrichis des plus rares maximes de la philosophie chrétienne et d'une infinité de témoignages de vrai contentement intérieur, qu'il remit l'âme et le courage dans tous les pauvres assistans, qui étoient plus morts que vifs au sentiment d'un si grand coup et si inopiné comme fut celui-là.

Il avoit discontinué de souper dès son arrivée en cette ville; mais lors il voulut reprendre les vieilles erres, et retint à souper avec lui lesdits de Malherbe et Peiresc, disant que, puisque les affaires ne l'obligeoient plus à se lever matin, il pourroit prendre sa réfection tout à son aise, et le temps nécessaire à la digestion, et maintenir une bonne règle en ses repas, qui, avant-cela, ne pouvoient être qu'à heures toutes extraordinaires.

Le lendemain au matin, M. l'évêque de Luçon [1] reçut le commandement de Leurs Majestés pour exercer la charge de premier secrétaire d'État, que faisoit M. Mangot.

Sur le midi, M. Mangot reçut les sceaux, prêta le serment, eut ses provisions de la charge de garde

1. Le cardinal de Richelieu.

Digitized by Google

des sceaux, sous la réserve, tant à monseigneur le chancelier qu'à mondit seigneur du Vair, de tous les appointemens attribués à ladite charge, qui sont de 30,000 livres par an, et attribution nouvelle de pareils appointemens audit sieur Mangot, lequel dès l'après dîner scella cinq ou six expéditions pour le roi.

Sur les trois heures après midi, M. de Luçon prêta le serment de la charge de secrétaire d'État et en commença l'exercice, ayant eu des provisions de premier secrétaire d'État, avec attribution de préséance sur ses collègues. M. Phelippeaux [1] eut commandement de les signer et y obéit. Tout ce jour là et les jours suivans, la maison de mondit seigneur du Vair fut toujours remplie de seigneurs conseillers et secrétaires d'État, officiers du parlement et autres compagnies, et de personnes signalées, qui lui venoient témoigner les regrets d'un chacun en une si grande perte que faisoit le public par sa retraite. La compagnie des maîtres des requêtes y vint en corps presque tout entière, c'est-à-dire ceux du quartier, conduits par leur doyen, auxquels il fit une repartie digne de lui, et telle qu'ils s'en allèrent si éplorés au sentiment de leur perte, qu'ils ne le furent jamais tant. On le trouve si résolu, si gai et si gaillard, grâce à Dieu, qu'il est impossible que ceux qui le viennent voir ne s'en retournent consolés.

1. Paul Phelypeaux, seigneur de Pontchartrain, né en 1569, secrétaire d'État (1610), mort en 1621.

Digitized by Google

Mort de M. de Villeroy à Rouen (1617).

Monsieur de Villeroy [1] étoit venu à regret faire ce voyage [2], et étant à Alincourt avoit dit à M. de Pontcarré (qui l'y vint voir) qu'il se devoit être dispensé de ce voyage, attendu sa vieillesse; que pour lui il s'en seroit excusé volontiers, n'eût été qu'aussitôt qu'il s'en alloit promener hors de la cour, on faisoit incontinent courre des bruits de disgrâce, tellement qu'il ne se pouvoit absenter qu'on ne dît aussitôt qu'il en avoit été chassé. Trois jours devant sa maladie, il dit à M. de Puisieux, qui dînoit avec lui, qu'il commençoit à douter de sa santé, parce qu'il mangeoit le double de son ordinaire, et ne se pouvoit rassasier.

Le vendredi 8 décembre, jour de Notre-Dame, il sortit du logis par un grand brouillard et fut à la prédication du Père Arnoulx [3], dans Saint-Ouen, avec monseigneur le chancelier et M. de Pontcarré, où ils attendirent la venue du roi deux grosses heures en lieu fort incommode, tant à cause de l'épaisseur du brouillard, qui remplissoit toute cette vaste et grande église,

1. Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, né en 1542. Il a laissé des *Mémoires*.

2. Le voyage du roi pour l'assemblée des notables à Rouen, assemblée qui s'ouvrit le 4 décembre 1617. Voy. Mémoires de Richelieu, année 1617, p. 177.

3. Jean Arnoux, jésuite, confesseur de Louis XIII. Voy., sur lui, Levassor (*Histoire de Louis XIII*, in-4°), t. 1, p. 679, 690, et t. 2, 3, *passim*.

Digitized by Google

que pour des vents coulis, qui leur firent bien endurer du froid. Au partir de là, le pauvre M. de Pontcarré s'alla jeter dans le lit, où il demeura quatre grosses heures sans se pouvoir réchauffer, et en fut malade de trois ou quatre jours. M. de Villeroy confessa en sortant qu'il avoit bien enduré du froid aux pieds; mais il ne laissa pas d'être le lendemain matin au conseil, où c'est qu'il dit à M. de Loménie qu'il falloit commencer à songer de se retirer de la cour pour n'y mourir sur un coffre [1]; qu'il se sentoit grandement défaillir.

Le dimanche au soir, après s'être couché, il eut de grandes douleurs de colique. On croyoit que ce fut la néphrétique; mais elle fut accompagnée d'une descente de boyaux dans les bourses, avec de si fortes douleurs qu'aussitôt il se jugea mort, et dès lors ne voulut plus ouïr parler d'affaires, ni publiques, ni domestiques, ains seulement de Dieu. Il tint ces discours à M. de Modène [2], qui l'étoit allé voir de la part du roi : « Monsieur, je suis bien aise de vous voir. Je vous ai toujours tenu pour un de mes bons amis, et vous ai chéri pour tel. J'ai témoigné au roi et à mes confrères ce que vous valiez et les services que vous lui pouviez rendre. » Sur quoi, M. de

1. Dans les antichambres des palais ou des maisons, c'étoit sur des coffres ou bahuts que s'asseyoient ceux qui attendoient : de là l'expression de *piqueur de coffres*. Voy. le *Dictionnaire comique de Leroux*.

2. Levassor (t. 1, p. 679, édit. in-4°) en parle comme d'un parent du connétable de Luynes. C'étoit probablement le père du comte de Modène, connu par le rôle qu'il a joué dans la révolution de Naples, et par sa liaison avec Madeleine Béjart.

Digitized by Google

Modène lui répliqua, avant qu'il passât outre : « Monsieur, je ne viens pas ici de mon particulier, ains de la part du roi, qui m'a commandé de vous venir voir et vous témoigner le déplaisir qu'il a de vous savoir en cet état. » Sur quoi M. de Villeroy lui répondit : « Le roi me fait beaucoup d'honneur de se souvenir de moi. Je suis marri de n'être en état de lui pouvoir rendre davantage de services en terre ; mais j'espère de le servir là haut au ciel par mes prières. Il y a cinquante ans et vingt-sept jours que j'ai eu l'honneur de servir les rois, et, Dieu merci, je ne sens aucun reproche en ma conscience, m'en allant avec cette satisfaction de les avoir toujours bien fidèlement servis pendant ce temps-là. Je me suis trouvé en faveur et quelquefois en disgrâce, et lorsque j'ai été disgracié j'ai bien quitté la cour, mais jamais la fidélité. Je sais bien que je ferai encore besoin au roi ; pardonnez-moi, si je le dis, je crains qu'il n'y ait de la vanité en mon discours, mais c'est l'affection que j'ai à son service qui me le fait dire. Je m'en vais avec cette confiance que Dieu inspirera le roi de ce qu'il aura à faire. Il l'assistera de ses anges pour sa conduite, avec la capacité et habileté de mes confrères. Je m'en vais dire encore un coup avec la confiance en la miséricorde de Dieu pour mes péchés, et en la bonté du roi pour la protection de mes enfans, que je vous prie les lui vouloir recommander. Je vous prie que je vous embrasse. » Et les larmes de part et d'autre mirent fin à leurs derniers adieux.

Les chirurgiens eurent toujours mauvaise opi-

Digitized by Google

nion de son mal, et mardi matin [1] avoient dressé tout leur grand appareil dans sa chambre pour le tailler, ou autrement hasarder de le remettre. Un opérateur offrit de lui remettre le boyau avec un verre d'eau froide, et le fit si heureusement qu'on parloit de cette cure comme d'un miracle, et le croyoit-on guéri, parce qu'il n'avoit point eu de fièvre pendant tout son mal. Le roi en étoit infiniment aise, et toute la cour. Mais, sur les deux heures après midi, le mal le reprit; le boyau redescendit, et sur les quatre heures du soir il rendit l'âme à Dieu [2], ayant préalablement reçu les saints sacremens de l'Église, tant de confession et communion qu'extrême-onction. Bref, il fit une mort fort chrétienne, fort glorieuse et fort heureuse, dans les affaires le timon à la main, après avoir porté l'État au point de la réformation. Son corps fut ouvert. On trouva qu'en lui remettant le boyau, on ne l'avait pu faire si dextrement qu'il n'y eût eu certain repli qui n'étoit pas selon l'ordre de nature, où c'est que la gangrène s'étoit mise et l'avoit aussitôt emporté. Il s'étoit plaint depuis dix ou douze ans d'une semblable maladie, et, n'en ayant jamais été bien guéri, avoit été contraint de porter toujours un

1. Le 12 décembre.

2. Suivant la *Biographie Michaud*, Villeroy seroit mort, non le 12 décembre, mais le 22 novembre, c'est-à-dire douze jours avant l'ouverture de l'assemblée des notables, ce qui, d'après ce qu'on vient de lire, est évidemment une erreur. La date du 12 décembre est aussi donnée par Levassor (t. 1, p. 754). — Voy. l'éloge de Villeroy dans les mémoires de Richelieu, année 1617, *in fine*, et divers éloges et oraisons funèbres indiqués dans le P. Lelong, t. 3, nos 32686 et suiv.

Digitized by Google

brayer[1] pendant ce temps-là. On a porté son corps à Magny. Le roi dépêcha un courrier exprès à M. d'Alincourt[2], et témoigna un déplaisir extrême de sa mort; laquelle est grandement regrettée de tous les gens de bien, qui voudroient bien qu'il eût plu à Dieu qu'il eût accompagné le roi encore deux ou trois ans, ou que le roi eût eu deux ou trois ans de plus qu'il n'a maintenant.

De Rouen, le 19 décembre 1617. — Il y a deux jours qu'un jeune paysan de Pleuviers, fils du greffier, est venu en cette ville pour parler au roi d'une vision qu'il a eue le lundi 12 décembre. Il dit qu'étant la nuit endormi dans son lit, il y eut une voix qui lui dit qu'il eût à se lever et s'en aller à l'église prier Dieu, et qu'il fît ce qui lui seroit ordonné. Il s'en va à l'église, trouve la porte fermée pour ce qu'il n'étoit que minuit, s'arrête un peu pour attendre qu'on la vînt ouvrir, enfin va toucher à la porte, qui s'ouvre incontinent; s'en va mettre à genoux devant un crucifix, puis devant une Notre-Dame, où il fit ses prières; après lesquelles il entendit une voix, et, haussant les yeux, vit descendre une colombe qui portoit une bougie allumée au bec, et se vint arrêter sur l'autel, où étant, cette voix lui dit qu'il allât trouver le roi et lui dire ce qui étoit écrit sous l'aile de cette colombe, laquelle étoit levée, et y ayant regardé de près il y vit, en lettres d'or, qu'il eût à dire au roi qu'il s'habillât de blanc le jour de Noël et offrît à la messe

1. Bandage.
2. Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, fils de Villeroy.

Digitized by Google

autant de pain et de vin comme il en pourroit manger et boire en un jour; qu'il auroit quatre mauvaises heures en toute sa vie, desquelles il lui en donneroit avis en sa saison, mais qu'il eût à satisfaire à ce qui lui étoit ordonné, et qu'en tout le reste de ses jours il vivroit heureux. On l'a remis entre les mains du grand prevôt pour l'interroger. Cela a donné de l'entretien ces deux ou trois jours. J'oublois à dire qu'après y avoir vu cela, cette même voix lui dit qu'il partît tout à l'heure; ce qu'il fit, et cette colombe l'accompagna un grand quart de lieue, et après le laissa, lui disant : « Je m'en vais recevoir l'âme d'un grand. » Et M. de Villeroy mourut le même jour.

Déposition du marquis de Bressieux[1] *sur l'entreprise d'Alfonse Travail*[2] *contre la reine-mère.*
(Extraite sur l'original écrit de la main dudit de Bressieux.)

Le lundi 24 avril 1617, j'allois au Louvre, à l'heure accoutumée, pour servir la reine, mère du roi, et me trouver à sa messe. Comme je sor-

1. Il étoit premier écuyer de Marie de Médicis, qui l'envoya plusieurs fois au roi le jour de l'assassinat de Concini. Voy., sur lui, Levassor, t. 1, p. 635; t. 2, 289, 290, 732.

2. Levassor mentionne ainsi cette affaire à l'année 1617 : « Un scélérat nommé Travail, qui expira peu de temps après sur la roue, étoit pensionnaire de Silleri. Ce misérable servoit à porter les sentiments du chancelier de France (Silleri) au favori du roi (Luynes). » T. 1, p. 618. Le cardinal de Richelieu, dans ses *Mémoires* (année 1617,

Digitized by Google

tois de l'hôtel de Combault, où est l'écurie de ladite dame reine, je vis fermer les portes du Louvre et ouïs tirer des coups de pistolet dedans. Cela me fit hâter le pas pour savoir ce que ce pouvoit être; et, comme j'approchois de la porte, j'en vis sortir, l'épée à la main, un homme qui m'arrêta par le bras et me dit : « D'ami que je vous suis, n'entrez point là-dedans, vous y recevrez du déplaisir. » Depuis, pensant au succès de toutes les choses qui s'étoient passées durant le jour susdit [1], et le mardi et mercredi suivans, et en parlant avec ceux qui me venoient voir dans mon logis, où je m'étois retiré, j'appris que cet homme qui m'avoit retenu le bras étoit un nommé Travail, de Dauphiné, homme de qui à la vérité je connoissois le nom et les parens, étant du même pays, et qui avoit souvent cherché de s'approcher de moi et me fréquenter. Mais le cours de sa vie lui avoit acquis une si mauvaise réputation, que j'avois toujours cru devoir rejeter les choses qui me pouvoient venir de lui. En effet, il a été capucin, depuis portoit l'habit de prêtre séculier, et lorsque je le rencontrai, il étoit, comme j'ai dit, l'épée à la main et hors d'habit de prêtre. Tou-

p. 161 et suiv.), parle de Travail; suivant lui, c'étoit un agent de Luynes, et celui-ci lui avoit promis l'archevêché de Tours, pour reconnoître la part qu'il avoit prise dans le complot qui aboutit à l'assassinat du maréchal d'Ancre. Il affirme que Travail en vouloit non point à la reine, mais à Luynes lui-même. « Luynes et Bressieux, contre la vérité et leur conscience, dit-il, s'offrirent à servir de témoins contre lui, tous deux pour leur intérêt. »

1. Le maréchal d'Ancre fut assassiné au Louvre le 24 avril, à dix heures du matin.

Digitized by Google

tefois, me ressouvenant qu'il m'avoit témoigné quelque sorte de bonne volonté, je crus lui en devoir faire paroître quelque sorte de ressentiment, et partant je lui envoyai dire chez lui par un gentilhomme nommé Dat que j'eusse bien désiré de le voir, pour lui dire le gré que je lui savois de la bonne volonté qu'il me témoigna en l'occasion susdite. Il me renvoya dire, par le même Dat, qu'il me verroit le plus tôt qu'il lui seroit possible; et cela fut le vendredi au soir; car, bien que dès le jeudi matin j'eusse donné charge de le voir au susdit jour, il ne put le rencontrer plus tôt.

Le samedi matin, il vint à mon logis un jeune homme qui disoit se nommer Cotin, lequel me fit dire qu'il avoit à parler à moi de la part de M. du Travail. Je le fis entrer dans la chambre où je m'habillois. Il me dit que M. du Travail n'avoit pu me venir voir dans mon logis, d'appréhension qu'il ne se mît en ombrage auprès de ses amis, et qu'il me prioit de me rendre sur les neuf heures du soir au devant des Augustins, sur le quai, et qu'il me verroit là, et me diroit chose qui me pourroit apporter du contentement. Mais parce que je le savois déjà homme de mauvaise réputation, je lui répondis que notre entrevue, en pareil lieu et au temps où nous étions, pourroit être suspecte, si elle étoit découverte, et que je le priois d'en choisir quelque autre; et l'après-dîner, le même jour, ledit Travail, passant devant mon logis, rencontra un valet de pied de la reine-mère, nommé Péronne, lequel il chargea de me dire qu'un nommé Travail désiroit de parler à moi dans le cloître Saint-

Digitized by Google

Germain, où il m'alloit attendre. Aussitôt je lui envoyai un des miens, nommé l'Epinette, pour lui dire de m'attendre dans l'église, et ce pendant l'entretenir. Environ un quart d'heure après, j'allai trouver ledit Travail, le remerciai d'abord de la bonne volonté qu'il m'avoit témoignée en l'occasion susdite; sur quoi il me dit : « Coupons court, et regardons à quoi je vous puis servir auprès de mes amis »; et sur ce, me tint plusieurs propos pour me faire connoître qu'il pouvoit comme tout envers le roi et M. de Luynes, et me dit qu'il étoit expédient de faire en sorte que ladite dame reine n'allât point à Moulins; qu'il falloit la laisser plus près de Paris, qu'il en parleroit audit sieur de Luynes, avec lequel il désiroit de me lier étroitement, et qu'il me donneroit de ses nouvelles.

Lundi dernier, au matin, ledit Travail, passant encore au devant de mon logis, dit à un autre valet de pied de ladite dame reine, nommé La Combe, qu'il m'alloit attendre dans l'église Saint-Germain, auquel lieu j'envoyai aussitôt ledit l'Epinette pour lui dire que je m'en allois ouïr messe aux Augustins, où nous pourrions parler plus commodément; mais parce qu'il y avoit une grande procession et une prédication, je m'en allai pour chercher à ouïr une messe aux Cordeliers et donnai charge d'y amener ledit Travail; lequel y ayant été amené par ledit L'Epinette, pendant que j'oïois la messe, ledit L'Epinette m'avertit comme ledit Travail m'attendoit dans le cloître, mais que je me gardasse de lui; qu'il avoit reconnu en ses discours que c'étoit un esprit dangereux et bien violent, et

Digitized by Google

qu'entre autres choses il lui avoit dit que ledit sieur de Luynes n'avoit pas assez de résolution pour parachever ce qui avoit été commencé, qu'il n'y avoit de fait que la moitié et qu'il falloit parachever, autrement que nous étions tous perdus; qu'il plaignoit ma condition pour me trouver embarqué au service de madite reine, pendant la vie de laquelle je ne pouvois espérer aucun avancement, vu que le roi ne se fieroit jamais en moi; que si elle pouvoit mourir d'une douce maladie, qu'il me rendroit l'homme le plus heureux du royaume, après ledit sieur de Luynes.

Desquels discours ayant jugé que ledit du Travail pouvoit avoir quelque mauvais dessein dans l'âme, je pris résolution, parlant à lui, de me tenir toujours dans des termes qui ne l'empêchassent point de s'ouvrir à moi. Ainsi l'ayant abordé dans le cloître, il me dit doucement de le suivre; et après plusieurs détours en divers endroits des Cordeliers, il s'arrêta sous une grande porte tout joignant les murailles de la ville, fort éloignés de la vue du monde, où étant il me dit avoir parlé de moi au roi et à M. de Luynes, dans le jardin des Tuileries, et que je devois m'assurer de recevoir toutes sortes de témoignages de leur bonne volonté. Ensuite ledit Travail entra en un long discours sur les affaires de cet État, dit qu'il y avoit grandement servi du temps du feu roi, et que, pour cet effet, il s'étoit fait capucin, puis huguenot, et enfin séculier; qu'il ne s'étoit négocié affaire d'importance dans la chrétienté qu'il ne s'en fût mêlé par le commandement du feu roi; qu'il étoit

Digitized by Google

homme qui se portoit à servir ceux qui l'y obligeoient plutôt par bonne volonté que par bienfaits, et de même à desservir ceux qui le désobligeoient, témoin, me dit-il, ce que je pouvois avoir appris de ce qui s'étoit passé entre le cardinal Monopoli [1] et lui, pour ce que ledit sieur cardinal le rencontrant sur le pont ne lui avoit point rendu le salut; que cette querelle faillit à renverser toute la chrétienté, et qu'enfin il fit périr ledit sieur cardinal, et eut le plaisir, ayant été accusé de l'avoir empoisonné, d'être présent quand son corps fut ouvert, et, sous prétexte de se justifier, dit qu'il avoit eu ce contentement de manier de ses deux mains le cœur de son ennemi. Auxquels discours, suivis et entrecoupés de plusieurs autres touchant le cours de sa vie, s'étant écoulé beaucoup de temps, il retomba sur le propos de la reine mère du roi; il me dit qu'il étoit impossible de croire qu'elle perdît le ressentiment de ce qui s'étoit passé, et qu'il étoit malaisé que nous puissions avoir du repos pendant sa vie; qu'il reverroit encore le roi et ledit sieur de Luynes aux Galeries, où il avoit assignation pour l'après-dîner, et qu'après j'aurois de ses nouvelles.

Ces discours m'ayant de plus en plus confirmé en la mauvaise opinion que j'avois conçue de lui, je fis aussitôt avertir le sieur de Luynes de la créance que j'avois que ledit du Travail avoit quelque mauvais dessein, afin que l'on y fît prendre garde; dont ledit sieur de Luynes me fit

1. Monopoli est un évêché du royaume de Naples. — Je n'ai pu retrouver le nom du cardinal.

Digitized by Google

remercier, avec prière d'apporter tout ce que je pourrois pour en tirer davantage d'éclaircissemens, et que de sa part il y travailleroit aussi.

Le même jour de lundi, sur les six à sept heures du soir, ledit sieur du Travail, m'ayant rencontré à la porte de mon logis, me dit qu'il avoit à me dire chose d'importance, et que je pouvois l'aller trouver en toute sûreté dans sa chambre, sur les huit à neuf heures du soir; mais auparavant que d'y aller, je voulus encore en faire avertir le roi, par M. de Luynes, pour savoir si Sa Majesté le trouveroit bon; ce qui m'ayant été non-seulement permis, mais commandé, je me rendis en la chambre dudit Travail, conduit par un homme qu'il m'avoit envoyé, qu'il me dit, ce me semble, être neveu du maître du logis dudit Travail, et qui se nommoit Morin. Étant dans laquelle chambre, ledit Travail, de son mouvement, sans que je l'en eusse requis, me dit qu'il n'y avoit personne de caché, m'ouvrant les cabinets et découvrant son lit; et après avoir fermé la porte au verrou, me dit : « Seyons-nous et parlons librement à cette heure que personne ne nous peut ouïr. » Étant assis, il commença son discours par me dire qu'il avoit à me communiquer chose de grandissime importance; mais qu'il n'y avoit rien de si estimable parmi les hommes que le secret, et que pour nous assurer l'un de l'autre qu'il falloit y engager nos âmes à tous les diables, et jurer sur notre part de paradis de ne point révéler ce que nous dirions. Ce fait, il me dit qu'il se fieroit bien en moi de ce qui regardoit la reine-mère du roi; et que si je le voulois croire, il me don-

Digitized by Google

neroit le moyen, comme il m'avoit déjà dit, d'être le premier homme du royaume après ledit sieur de Luynes. Mais auparavant que d'entrer au fond de ce qu'il avoit à me dire, il vouloit me désabuser de la passion que j'avois au service de ladite dame reine, et, pour cet effet, me dit tout ce qui se pouvoit dire pour me faire croire que je ne lui avois aucune obligation, et qu'au contraire chacun la jugeoit ingrate des services que je lui avois rendus, n'ayant jamais rien fait pour moi; ce qu'il disoit toutefois comme très-mal informé de sa bonne volonté, de laquelle tous ceux qui la servent, et moi particulièrement, avons tous sujet de nous louer. De là il n'y eut sorte de calomnies et impostures qu'il ne dît pour la rendre coupable de tous les désordres de l'État, et me la faire croire autant abominable en sa vie que toutes ses éminentes vertus, connues de tous les gens de bien, la rendent illustre et recommandable, ce qu'il me dit avec des menteries si exécrables, que le seul souvenir m'en apporte de l'horreur d'autant plus grande, que ce fut alors qu'il y ajouta qu'elle étoit telle qu'il ne falloit pas espérer que pendant sa vie nous eussions autre chose que malheurs en France, et que par ses actions passées nous devions attendre qu'elle feroit comme la reine Catherine de Médicis, qui empoisonna le roi Charles, son fils. En quoi ayant reconnu qu'il n'y avoit plus à douter qu'il n'eût un très-mauvais dessein, afin d'en tirer ce qu'il avoit dans l'âme, je lui dis : « Vous me l'avez dépeinte de sorte que vous donnez grand regret de l'avoir servie, et de me trouver embarqué dans son service. » Sur quoi

Digitized by Google

il me repartit que ce seroit la bonne fortune de la France, si je le voulois croire; qu'il falloit pour cet effet que je travaillasse à jeter des gens dans la maison de ladite dame reine, jusqu'à deux, trois, qui fussent à ma dévotion, par le moyen desquels on lui pourroit donner un boucon [1], afin de la faire mourir doucement, pour éviter le scandale; que si cela ne se pouvoit, qu'il falloit trouver les moyens de faire casser ses vieilles gardes et lui en donner de nouvelles, composées de gens qu'il me donneroit pour s'en défaire par une autre voie, lorsque nous le trouverions à propos.

A ces paroles, j'avoue de n'avoir pas tenu ma contenance ni la résolution que j'avois prise de l'écouter parler, lui apportant des difficultés sur ces propositions. A quoi il me repartit qu'il les avoit faites audit sieur de Luynes, qui manquoit de courage pour les effectuer, et qu'il falloit que j'en eusse plus que lui; et qu'aussi bien, si je ne lui donnois parole de m'y employer, je me pouvois assurer qu'il ne laisseroit jamais partir ladite dame reine sans faire son coup. Et lui ayant dit qu'il ne sauroit, parce qu'elle étoit entre les mains des gardes du roi, qui l'empêcheroient bien de recevoir du mal, il me dit qu'il ne falloit pas branler au manche, ains se résoudre, et qu'aussi bien il feroit que le roi sortiroit de Paris pour aller au bois de Vincennes, et que, la laissant ici, ledit Travail la feroit déchirer par le peuple. Et sur ce que je lui dis qu'il ne devoit pas se promettre d'animer le peuple à une action

1. Poison, de l'italien *boccone*.

Digitized by Google

contre la reine, mère de son roi, il me dit, en blasphémant exécrablement le nom de Dieu, que je n'espérasse pas qu'il la laissât partir, comme le roi le lui avoit promis, et que s'il n'étoit assuré de moi pour exécuter ce qu'il m'avoit dit, quand il devroit être roué et tiré à quatre chevaux, il lui donneroit lui-même un coup de pistolet dans la tête. Ce qu'il me dit avec tant de véhémence et de blasphèmes, que, ne me pouvant plus retenir, je lui dis qu'étant plus de minuit, il étoit temps d'aller souper; et que m'étant proposé d'aller voir ledit sieur de Luynes, il falloit remettre lors à résoudre toutes choses. Dont j'aurois cru devoir avertir Leurs Majestés, ensemble ledit sieur de Luynes, comme je fis le lendemain de bon matin. Sur quoi ledit sieur de Luynes me manda qu'il désiroit de me voir pour aviser ensemble les moyens d'empêcher que ce méchant homme ne fît son coup, et que le roi avoit commandé de le faire observer et prendre pour en faire châtiment; que cependant l'on avoit donné ordre qu'aucune personne dont on ne fût bien assuré n'entrât dans le logement de ladite dame reine. Dont le mardi après dîner, ayant vu ledit sieur de Luynes et su de lui que ledit Travail lui avoit, le jour auparavant, fait des propositions approchantes à ce que dessus, il l'avoit toujours fait suivre et observer, attendant de pouvoir avoir plus de preuves pour le faire mettre en justice; mais sur ce qu'il avoit dit à lui et à moi, il estimoit qu'il y en avoit assez pour faire son procès au parlement; qu'il étoit à propos que j'envoyasse dire audit Travail de m'attendre dans sa chambre, où je l'allai trouver, pendant que le

Digitized by Google

roi faisoit chercher le Chevalier du guet pour l'aller arrêter prisonnier, comme il fit en ma présence, sur les huit à neuf heures du soir, le même jour.

FIN.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Adjaceto Ludovico, comte de Château-Vilain, 89, note.
Agen, 3.
Ague (D'), 230.
Aguerre (Chrétienne d'). Voy. Sault.
Aiguemeau (Ile d'), 9.
Aiguemont (Comte d'). Voy. Egmont.
Aigues-Caudes, 174.
Aiguillon (D'), 291.
Aix, 194, 258, 261, 271.
Aix (Louis d'), 278.
Albe (Duchesse d'), 210, 211.
Albert (L'archiduc), 217, 260.
Alcazar-Quivir (Bataille d'), 22.
Aleaume, 240.
Alègre (Antoine d'), 199.
Alègre (Yves d'), 199.
Alençon. Voy. François.
Alexandre, 5, 275.
Alincourt (Marquis d'), 335.
Allemagne (Baron d'), 311.
Alphonse. Voy. Ornano.
Alve. Voy. Albe.
Amboise, 8.
Ampus, 272, 273.
Amoncourt (Claude d'), 45.
Ancre (Maréchal d'), 303, 317, 326 et suiv.
Angers, 21, 40, 126, 151.
Angleterre, 101, 216, 218, 230, 251.
Anglois, 217, 218.
Annales de Vienne, citées, 209.
Annebaut (Claude d'), 8.
Annebault et de Raiz (Jean, seigneur d'), 8.
Antelmy, 280.
Antibes, 261, 262.
Antragues (François de Balzac d'), 286, 287, 288.
Antragues (Catherine-Henriette de Balzac d'), marquise de Verneuil, 286, 288.
Anvers, 125, 221.
Aquaviva (Anne d'), fille du duc d'Atri, 89.
Archives curieuses, citées 286.
Ardres (Charles d'), vicomte de Riberac, 44.
Aremberg (Le comte d'), 109.
Aremberg (La comtesse d'), 108, 109.

Digitized by Google

Aries, 265, 266, 307, 308, 312, 313, 314.
Armagnac, 35.
Arnaud, 275.
Arnoux (J.), le jésuite, 321.
Arrêt contre cardinal Bellarmin, 306.
Arschot (Duc d'), 101, 102, 103, 104, 114.
Atri (Jean-François, duc d'), 89.
Atri Voy. Aquaviva.
Aubais (D'), cité 268.
Aubert. Voy. Laugier.
Aubigné (A. d'), cité 14, 17, 26, 29, 35, 39, 40, 43, 46, 64, 67, 82, 83, 89, 131, 156, 161, 164, 165, 168, 184, 193, 213, 217, 225, 295.
Aurec. Voy. Havrec.
Auvergne (Comte d'), 288, 289, 290.
Avançon de Saint-Marcel (G. d'), 82.
Avantigny, 69.
Avaugour (Jacqueline d'), 161.
Avignon, 51, 53.

Balagny (Seigneur de), fils naturel de Jean de Montluc, 169, 170.
Balançon (De), 102, 109, 110, 111.
Banière, 175.
Bar (Le comte de), 259.
Bar (Le duc de), 9, 162.
Barcelonne, 277, 279.
Barillon, 45.
Barlemont (De), 90, 121, 122, 123.
Barricades, 290 et suiv.
Bassompierre, 279.
Bastille (La), 140, 234, 235.
Bautery, 194.
Baux (Des), 308, 309, 313, 314, 315.
Bayle, cité 160, 197, 203.
Bayonne, 9, 10.
Béarn, 157, 174, 189.
Beauchamp, 194.
Beaufort (Jean de), marquis de Canillac, 3, 205.
Beaulieu, 248.
Beaune (Renaud de), 239.
Beaune (Charlotte de), 12.
Beaupréau (Marquis de), 5, 6.
Beauvais de Saint-Etienne, 184.
Bel...court (Mesdames de), 200.
Belin (De), 251.
Bellarmin (Le cardinal), 306.
Bellay (Du), 2.
Bellegarde, 129.
Bellièvre (Pomponne de), 171, 214, 215, 223, 282, 285, 292.
Bergerac (Paix de), 126.
Bérenger (S. de), seigneur du Gua, 18, 19, 23, 41, 44, 46, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 68, 79, 115, 185.
Berlaymont (Louis de), 90.
Berre, 269.
Besaudun, 272, 273.
Besme, 31.
Bidé, 46.
Bilia, 36.
Biographie universelle (Erreur de la), 324. note.
Birague (René de), chancelier, 142.
Biron (Maréchal de), 3, 157, 163, 164, 165, 166, 167,

Digitized by Google

168, 171, 172, 284. Voy. Gontaut.
Blancmenil (Le président), 240.
Blamont, 36.
Blois, 81, 216, 235, 242.
Bodin, 226.
Boessière (La), 111.
Boisy (De), 183.
Boucicaut (Et. le Maingre de), aumônier de Marguerite, 205.
Bouillon (H. de La Tour d'Auvergne, duc de), 216, 218, 219, 299, 305.
Bouillon (Robert, duc de), 226.
Boulogne, 218.
Bourbon (Charles de), prince de la Roche-sur-Yon, 5, 84.
Bourbon (Cardinal de), 12, 25, 26, 78, 86, 213, 292.
Bourbon (Charles de), comte de Soissons, 205, 284.
Bourdeille (André, baron de), 44.
Bourdeille (Jean de), frère de Brantôme, 55.
Bourdeille (Jeanne de), 44.
Bourg (Du), 251.
Bourgogne, 53, 102, 273.
Bourse, 35.
Brancas (Henri de), amiral de Villars, 157.
Brandebourg (Marquis de), 217.
Brantôme, 1, 3, 40, 44, 54, 57, 93, 130, 157, 160, 174, 204, 257. Voy. Bourdeille.
Bressieux (Marquis de), sa déposition contre A. Travail, 326 et suiv.
Brignolles, 257, 294.
Brion (De), 183.
Briquemaut, 29.
Brissac. Voy. Cossé.
Brisson (Le président), 237, 238, 240, 241.
Broc (François de), baron de Cinq-Mars, 161.
Brouage, 88, 115.
Brulart (Nicolas), marquis de Silleri, 251.
Bussy d'Amboise, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 63, 79, 115, 126, 127, 130, 131, 139, 140, 143, 144, 145, 151, 154.
Bussière, 111.
Bussy le Clerc, 234.

Cahors, 165.
Calais, 217, 218, 251.
Cambray, 91, 92, 93, 169, 170, 171, 172, 228.
Cambresis, 90, 93, 100, 125.
Camille, 45, 48, 49, 50.
Cangé, 135, 151, 152.
Canaye (Madame de), 247.
Canillac. Voy. Beaufort.
Carces (Comte de), 195, 196, 197.
Carcistes (Les), 266.
Carlos (Don), 206, 207, 208, 209, 210.
Caraccioli (Jules), 201.
Carmagnolle, 269.
Casan, 278.
Cassaigne, 199.
Castelan, 21, 42.
Castelar (De),
Castellane (Madame de), 200.
Castelnau (Additions aux Mémoires de), citées 23, 24, 29, 39, 44, 45, 193.
Castelnaudary, 157.

Digitized by Google

Cateau-Cambrésis, 125.
Catelet (Le), 90, 126.
Catherine de Médicis, citée 7 à 190 passim, 199, 333.
Catherine de Clèves, 23.
Catherine, duchesse de Bar, 80.
Cavec (De), 280.
Celestina, tragi-comédie, citée 51.
Celon, 194.
Cerny (Comtesse de), 89.
Chaligny (Comte de), 89.
Chantilly, 189.
Chanvallon. Voy. Harlay.
Chappellain. 21.
Charenton, 305.
Charles II, duc de Lorraine, 213.
Charles IX, 4, 9, 11, 14, 18, 21, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 37, 39, 40, 42, 45, 109, 182, 184, 186, 187, 188, 189, 190, 193, 195, 196, 197, 199, 204, 260, 279, 280, 288.
Charles-Quint, 277.
Charry, 28, 29, 30, 62, 63, 69, 70.
Chastelet, 126.
Chastelier, 29.
Chastenay, 78.
Châteauvieux (Seigneur de). Voyez Raphelon.
Château-Villain. Voy. Adjaceto.
Chenonceaux, 160.
Chicot, 89.
Chiverny (P. Huraut de), 225, 282.
Choiseul (Charles de), marquis de Praslin, 306.
Christoval de Mocros, 207.
Cimié. Voy. Simier.
Claude de France, 213.
Clermont (Claude-Catherine de), 8.
Clermont (Françoise de), 45.
Clermont (Antoine, comte de), 45.
Clèves. Voy. Catherine.
Cluni (Hôtel de), 250.
Coconas, 39, 40, 181, 197.
Œuvres (Marquis de), 305.
Coffres (Piqueur de), 322.
Coligny, 27, 28, 31, 33, 37, 38, 184.
Colloque de Poissy, 6, 7.
Combaud (Robert de), 141.
Combault (Hôtel), 327.
Condé (Françoise d'Orléans-Longueville, princesse de), 205, 206.
Condé (Louis Ier, prince de), 20, 205.
Condé (Henri Ier, prince de), 35, 42, 182, 183.
Condé (Henri II, prince de), 297, 301 et suiv.
Confession de Sancy, citée 130, 218.
Conti (Madame de), 291.
Cormis (De), 230, 271, 280.
Cornusson (De), 167.
Cossé (Charles de), comte de Brissac, 39, 129, 132.
Cossé (Jeanne de), 132.
Cossé-Brissac (Anne de), 44.
Cotin, 328.
Courbons (de), 269, 270.
Crèvecœur, 212.
Crillon, 72.
Cros (De), 183.
Croy (Anne de), 93, 109.
Croy (Antoine de), 23.
Croy (Charles-Philippe de), marquis d'Havrec, 102.
Crussol (Antoine de), 45.

Digitized by Google

Crussol (Jacques de), 45.
Curton (Madame de), 6, 45.
Cypierre, 201.

Daillon (Françoise de), 45.
Dampierre (Claude, baron de), 8.
Dampierre (Madame de), 8, 56.
Dampmartin, 223, 225.
Darbez, 274.
Dat, 328.
Dauphiné, 257, 261, 262.
Davila, cité 26, 31, 40, 74, 261.
Davilla (Mademoiselle), Voy. Dayelle.
Dayelle, 156, 157, 160.
Defunctis. Voy. Fontis.
Delavigne (Casimir), cité 2.
Démonomanie de Bodin, citée 226.
Des Diguières. Voy. Lesdiguières.
Dinan, 119.
Discours du triomphe des noces du roy de Navarre, cité 26.
Discours d'une trahison attentée contre le roi Henri IV, descouverte en 1604, 286.
Divorce satyrique, cité 202, 204 et *notice*, passim.
Dompmartin (Diane de), marquise d'Havrec. Voy. Havrec.
Donville, 304.
Dorothée, fille de François, duc de Lorraine, 112.
Doullens, 157.
Draguignan, 261, 262, 263, 265, 266, 267, 268.
Dreux, 8.
Du Bois, 121, 122, 123.
Dumas (Alex.), cité 213.
Du Moustier, peintre, 298.
Dunkerque, 226.
Duras, 80.
Duras. Voy. Livarot.

Eause, 161.
Eboli (Princesse), 207, 227. Voy. Ruy.
Egmont (Comte d'), 94, 97, 123, 221.
Élisabeth de France, 61, 105, 109, 206, 210, 211.
Entragues. Voy. Antragues.
Entrecy, 258.
Épernay, 157.
Épernon (Duc d'), 115, 260, 261, 265, 276, 279, 293, 294, 295.
Épinette (L'), 328 et suiv.
Ernest (L'archiduc), 253.
Escars. Voy. Pérusse.
Escovedo, 227, 228.
Esguillon. Voy. Aiguillon.
Espinace (P. d'), 82, 214, 230, 235, 236.
Espinay (Charles d'), vicomte du Restal, 44.
Est (Anne d'), 48.
Est Segondi, 262.
Estoublon (D'), 267.
Estrées (D'), 281.
Etampes, 204.
États de Blois, 81, 82, 215, 235, 242, 252, 253, 256.

Faïense, 261, 263, 270.
Fauchet, 200.
Faveau (De), 275.
Fervaques, 212.
Fizes (Simon de), baron de Sauves, 12.
Flandre, 27, 28, 30, 37, 85,

Digitized by Google

86, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 100, 101, 102, 110, 114, 116, 125, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 139, 148, 154, 155, 169, 170, 171, 172, 206, 207, 223, 227, 228.
Fleix, 171.
Flessingues, 251.
Fleurines (M. de), 124, 125.
Fonsèque (Hélène de), 44.
Fontaine (De), 196.
Fontis (De), 286, 287, 289.
Fosseux (Baron de). Voy. Thury.
Fosseuse, 161, 162, 166, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180.
Foulon (Joseph), 151.
Forbin (Chevalier de), 312.
François (Duc d'Alençon, puis d'Anjou), 8, 18, 22, 37, 39, 41, 64–101, 113, 127–157, 170–190, 197, 202, 212, 213, 220 et suiv.
Préjus, 266, 268.
Fresnes, sieur de Canaye, 246.
Fresnes Forget (Pierre de), 200, 282, 285.
Frezin (Comte de), 91.
Fumée (De), 227.

Gabrielle d'Estrées, 280, 281, 282.
Gachard, cité 206.
Gauthier, 288, 289.
Gavre (Baudoin de), seigneur d'Inchy, 91, 100 à 105, 169.
Genebrard (Gilbert), archevêque d'Arles, 254.
Genissac, 82, 83.
Gille, dit Lange, 267.
Godefroy, 39, 154.
Gondi (Albert de), duc de Raiz, 8, 29.
Gondi (Henri de), duc de Raiz, 305.
Gonzague (Ludovic de), 102, 104.
Goyon (Gillone de), 45.
Goyon. Voy. Matignon.
Gramont (Philibert de), 130, 131.
Grémonville l'Archant (Nicolas de), 140.
Grignan (Jean-Louis de), 312.
Grillon. Voy. Crillon.
Grimaldi (Vespasien), 82.
Grœsbeck (G. d.), évêque de Liége, 105, 107, 108, 113, 117–120.
Gua (Du), ou Le Guast. Voy. Bérenger.
Guercheville (Madame de), 279.
Guerre des Amoureux, 164.
Guessard, cité 26, 92, 179, 181, 202.
Guichenon, cité 261.
Guise (François de), 227.
Guise (Charles, troisième duc de), 253.
Guise (Henri Ier, duc de), 184, 188, 227–232, 235–239, 253–258, 291.
Guise (Mort du chevalier de), 307–315.
Guise (Madame de), 25.
Guise. Voy. Lorraine.

Haran, 396, 297.
Harcourt (Pierre d'), seigneur de Beuvron, 45.
Hardelay, 55.
Harlay de Sancy, 216, 218.

Digitized by Google

Harlay (Jacques de), seigneur de Chanvallon, 202, 212, 226 et *notice*.
Harlay (Achille de), 230, 231, 232, 233, 234, 235, 282.
Hautemer (Guillaume de), 212.
Havrec (Marquis d'), 102, 105, 107, 114. Voy. Croy.
Havrec (Madame de), 95, 101, 104, 105, 107, 114.
Hemery (Jean de), seigneur de Villers, cité 157.
Henri II, 141, 182.
Henri III, 6, 7, 11–17, 30, 31, 36, 41–115, 123–156, 165–173, 178–188, 193, 197–239, 256–258, 280, 281, 290 et suiv., 306 et suiv., 316–320.
Henri IV, 24, 26, 32–94, 128, 141, 154–203, 213, 218, 264, 279, 280–291, 300.
Here (De), 255.
Horne (Comte de), 94, 97.
Huy, 105, 106, 118.

Idiaghoz (Dom Juan de), 278, 279.
Imberti, 267.
Inchy. Voy. Gavre.
Issoire, 98.

Jacques I d'Angleterre, 220.
Jarnac (Bataille de), 11, 42.
Jazeneuil (Combat de), 11.
Jeannin (Le président), 227, 277.
Joinville (Prince de), 5, 6, 186, 306.
Joyeuse (Le commandeur de), 259, 260.
Joyeuse (H. de), comte du Bouchage, 258, 259, 260, 293.
Jouy, 287.
Juan d'Autriche (Don), 88, 90, 94, 102–107, 112, 114, 118, 120, 122, 124, 206, 227, 228.

La Barben (De) 308, 309.
La Bruyère, 240.
La Châtre (Claude de), baron de la Maisonfort, 132, 133, 140, 145, 188.
La Combe, 329.
La Fère, 101, 117, 126, 130.
La Force (François Nompar de Caumont, sieur de), 316.
La Guiche (Jean François de), 305.
Lagny, 292.
Lalaing (Comte de), 93, 94, 95, 98, 100, 102, 120, 127, 169.
Lalaing (Emmannel de), baron de Montigny. Voy. Montigny.
Lalaing (Comtesse de), 94, 97–101.
La Marck (Catherine de), 226.
La Marck (Charlotte de), 157.
La Marck (Françoise de), 134.
La Marck (Mahaud de), 109.
La Marck (Marguerite de), 108.
La Mirande, 201.
La Mole, 39, 40, 64, 181, 193, 194, 197–199.
La Motte (De), 318.
La Noue, dit Bras de fer, 27, 28, 31.
La Pérusse (Madame), 274.

Digitized by Google

La Popelinière, cité 40, 78.
L'Archant, 139, 140.
La Réole, 156.
La Roche-sur-Yon (Prince de), Voy. Bourbon.
La Roche-sur-Yon (La princesse de), 84-90, 108, 114-118.
La Rochefoucault (François II, comte de), 27, 31, 167.
La Rochelle, 183, 185, 186, 188, 189, 300.
La Tour (Henri de), vicomte de Turenne, 157, 161, 185, 190.
La Tour d'Auvergne (Claudine), 89.
La Trousse, 205, 206.
Laugier (Estève), dit Aubert, 266.
Laurent, 243, 275.
Lauzières (Pons de), marquis de Themines, 301.
Laval (Jeanne de), 132.
La Valette (Bernard II de Nogaret, seigneur de), 258-260, 272, 273.
La Verdière, 306.
La Vergne (Mademoiselle), 157.
La Vernay (Mademoiselle de), 157.
Le Clerc (Jean). Voy. Bussy.
L'Écluse, 221.
Le Febvre (N.), 243, 247, 281, 295, 299.
Le Jay, 305.
Le Hardi. Voy. La Trousse.
Le Laboureur, cité 23, 44, 181, 193, 286, 289.
Le Maitre (Jean), 242, 245.
Le Merle, 262, 263.
Lenoncourt (Ph., cardinal de), 89, 103, 116, 117, 121, 122.
Lépante (Bataille de), 104.
Léran, 34.
Lérida, 277.
Lesdiguières, 261, 263, 264, 279.
Les Houlliers, 238.
L'Estoile, cité 18, 46, 64, 67, 89, 130, 131, 132, 134, 141, 146, 151, 154, 156, 203, 225, 250, 290.
Levassor, cité 301, 321 et suiv.
L'Hospital (Michel de), 199.
L'Hospital (Louise de), 292.
Liancourt, 45, 48, 50.
Liége, 105, 106, 108, 118, 126, 128.
Ligne (Ch. de), comte d'Aremberg, 109.
Ligne (Marguerite de), 94.
Ligue, 157, 199, 204, 211, 213, 214, 217 à 274.
Ling (De), 266.
Livarot (J. de), 115, 116, 131.
Llorente, cité 209.
Loménie (M. de), 290, 316, 322.
Lorraine (C. de Guise, cardinal de), 22, 43.
Lorraine (Louis de Guise, cardinal de), 227, 229, 231, 232, 235, 236.
Lorraine (Charles, duc de), 229.
Lorraine (Claude, duchesse de), 32, 34, 213.
Lorraine (Henri de), comte de Chaligny, 89.
Losses (De), 43, 135, 136, 137, 141, 153.
Louët, 234.

Digitized by Google

Louis XIII, 289, 295–302, 321–336.
Louise de Vaudemont, femme de Henri III, 54, 128, 203, 204, 220.
Lunel, 300.
Luynes (Connétable de), 322, 326 et suiv.

Machaux (De), 240.
Mahé (Abbaye de Saint–), 197.
Maine (M. du). Voy. Mayenne.
Malherbe, 318, 319.
Mandreville, 235–237.
Mangot (Claude), 304, 317, 319, 320.
Manniquet, 179.
Mantoue (Vincent Ier, duc de), 284, 290, 292.
Marcillac (François, prince de), 167.
Marguerite de Valois, femme de Henri IV; ses Mémoires, 1–190. Voy. la notice et le sommaire placés en tête du volume.— *Anecdotes*, 205–206.
Marcmon (Sieur de), 299.
Marcoussis (Château de), 286, 290.
Mareschal, 244.
Marguerite de Ligne, 94.
Marguerite de Bourbon, 23.
Marguerite, fille de François Ier, 264.
Marie de Médicis, entreprise contre elle, 326 et suiv.
Marie Stuart, 215, 220, 238.
Marin, 262.
Marseille, 277, 279, 280.
Marteau, 235, 236.
Martelo, 230.
Martigues, 276.
Martinengo (Comte de), 274.
Mas (Du), 195.
Mas d'Agenois, 176.
Matignon (Maréchal de), 45, 149, 150, 152, 171, 180.
Matthieu, 215.
Maugiron (Laurent de), 115, 150, 131, 132, 133, 134.
Mauléon (Giraud de), seigneur de Gourdan, 115, 131.
Maurevert, 27, 30.
Mayenne (Duc de), 88, 115, 131, 202, 215, 227, 229, 238, 241–246, 250–257, 277, 280, 305, 306.
Merargues (L. de Lagonia, sieur de), 259, 272.
Meignelay (Marquis de), 116.
Melphe (Prince de), 201.
Mendoça (Bernardin), 214.
Mendoza (Inigo de), 243.
Mendoza (Juan de), 229.
Mercœur (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de), 204.
Méru (De), 24.
Metz, 42.
Mezières, 109.
Michælis, 271, 272, 273, 275.
Miossans (Henri d'Albret, baron de), 35, 37.
Miron, 213.
Modène (M. de), 322.
Molé (Édouard), 246.
Moncontour (Bataille de), 17.
Mondoucet, 84, 85, 86, 94.
Monopoli (Le cardinal), 331.
Mons, 95, 101, 103, 125, 169.
Montauban, 161.
Montauroux, 265.
Montejean (Maréchal R. de), 84.
Montespedon (Philippe de),

Digitized by Google

dame de Chemillé et Beaupréau, 84.
Montevil (Comte de), 265.
Montgommery, 5.
Montigny (Floris de Montmorency, baron de), 97.
Montigny (Em. de Lalain, baron de), 93, 101, 127.
Montigny (Mademoiselle de) 45, 48, 50.
Montluc, 39, 129.
Montluc (Jean de), évêque de Valence, 169.
Montmorency (Charles de), 24.
Montmorency (François de), 198.
Montmorency (Guillaume de), seigneur de Thoré, 184.
Montmorency. Voy. Montigny.
Montmorency (Anne de), 24, 39, 184, 189, 198, 300, 305.
Montmorency (Henri II, duc de), 252, 308.
Montmorency (Françoise de), 161.
Montorio, 254.
Montpezat, 291.
Monts, 261, 263, 270.
Montsoreau (Comte de), 54.
Montsoreau (Madame de), 213.
Moreti, 267.
Morillan (De), 280.
Morin, 332.
Morvilliers, 199, 285.
Mouvans, 29.
Mouy (Charles, marquis de), 89.
Mouy (Madame de), 89.

Nançay (Gaspard de La Châtre), 34, 35.
Nantouillet (Mademoiselle de), 199.
Navarre (Antoine de), 182.
Navarre. Voy. Henri IV et Marguerite.
Navarre (Catherine de), duchesse de Bar, 161, 162.
Nemours (Duc de), 253, 259, 260.
Nemours (Madame de), 48.
Neuilly (Président de), 235, 236, 240, 242.
Nevers (Duc de), 216, 280, 297.
Nevers (Duchesse de), 25, 201.
Nivelle, 250.
Nostradamus, 279, 280, 315.
Notables (Assemblée des) à Rouen, 321.

O (François d'), seigneur de Fresnes, 46, 48.
Ollinville, 156.
Orange (Prince d'), 95, 114, 117, 212, 221, 222, 225, 229.
Orléans-Longueville (Françoise d'), 205.
Ornano (Alphonse d'), 252, 257.

Palma Cayet, cité 204, 261.
Pardaillan, 27, 29.
Paris (François-Alexandre), 307.
Paris (Paulin), cité 203, 292.
Parme (Duc de), 89, 221, 222, 249.
Paule (De), 280.
Peiresc, 230, 258, 318.
Pelliceri, 267.
Perez (Antonio), 206, 207, 227-229.

Digitized by Google

Péronne, 328.
Perqui, 183.
Perrier (Du), 271.
Pérusse (Anne de), cardinal d'Escars, 116.
Perusse d'Escars (Charles de), 89.
Pérusse (Jacques de), seigneur d'Escars, 116.
Pertuis, 259.
Phelypeaux, seigneur de Pontchartrain, 320.
Philippe II d'Espagne, 23, 24, 88, 90, 101, 102, 109, 206-211, 227-229, 253, 254, 277-279, 288, 289.
Philippe III, sire de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, 101.
Pibrac, 160.
Pin (Le), secrétaire de Henri IV, 158, 159.
Pithou, 243, 250, 251, 252.
Plessis (Du). Voy. Liancourt.
Plutarque, cité 5, 36, 136.
Poitiers (Françoise de), 45.
Poltrot, 28.
Pomponne. Voy. Bellièvre.
Ponfinsone, peintre, 314.
Pons. Voy. Guercheville.
Poncarré (M. de), 321 et suiv.
Porcian (Princesse de), 23.
Poux (Colonel), 77.
Pozzo (Del), 210.
Praslin (De), 306.
Prat (Antoine Du), 199.
Prédiction de Nostradamus au roi Henri IV, 279.
Prouille, 307, 308.
Puget de Clapiers (Du), 280.

Quélus (J. de Lévis, comte de), 46, 130, 131, 134, 143, 144, 145.

Raiz. Voy. Clermont, Gondi.
Ranke, cité 209.
Raphel (Raphelon), 266, 268, 269.
Rasaz, 266.
Rebours (Guillaume de), 160.
Rebours (Mademoiselle de), 160, 161, 166, 173, 174, 175.
Rendan (Madame de), 2.
Reniers, 165.
Retz. Voy. Gondi.
Revest (Madame du), 272, 274.
Rianz, 258.
Riberac. Voy. Ardres.
Richelieu (Le cardinal de), 319, 320, 324 note, 326 note.
Rogiers (Mademoiselle de), 294.
Rohan (Henri de), 302.
Roissy (De), 214.
Roubbio, 270.
Roustang (Angelin), 269.
Roustang (Claude), 269.
Roustang (Joseph), 269.
Roustang (Pierre), 269.
Ruelle mal assortie, citée, 1, 204 et *notice*.
Ruffec. Voy. Volvyre.
Ruggieri, 197, 198.
Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, 207, 208.
Rye (Marc de), marquis de Varembon, 102.

Saint-Antoine-des-Champs, 305.
Saint-Barthélemy (Massacre de la), 31, 37, 78, 165, 184, 185, 188, 193.
Saint-Cannat (De), 256, 258, 259, 291, 293.

Digitized by Google

Saint-Denis (Bataille de), 14.
Saint-Esprit (Ordre du), 204.
Saint-Géran, 305.
Saint-Iriés-la-Perche (Combat de), 167.
Saint-Jean-d'Angély, 17, 21.
Saint-Luc (F. de), 131, 132, 134, 212.
Saint-Maigrin, 131, 230.
Saint-Nectaire (François, comte de), 132.
Saint-Phal. Voy. Vaudray.
Salviati (François), 117, 126.
Samblançay (Jacques de), 12.
Sanchaste, 300.
Sancy. Voy. Harlay.
Sault (Comte de), 271.
Sault (La comtesse de), 258, 261, 271.
Sauves (Madame de), 12, 41, 44, 51, 53, 54, 62, 66, 67, 72, 136, 156.
Sauves. Voy. Fize.
Savoie (Ch. Emmanuel, duc de), 258 à 291.
Savoie (Honorat de), 193, 253.
Savoie. Voy. Nemours.
Sébastien, roi de Portugal, 22, 24.
Sega (Cardinal de), 253.
Segondi, 267.
Seguier (Antoine), 200, 249.
Seguiran, 230, 267.
Seize (Les), 234, 237, 241, 242, 247.
Senetaire. Voy. Saint-Nectaire, 132.
Seure (Michel de), 147.
Seymer (Jean de). Voy. Simier.
Sibilot, 200.
Sigalas, 280.
Silleri, 326.
Silly (Henri de), comte de La Roche-Guyon, 279.
Simancas, 97.
Simier (J. de), 64, 140, 145, 151, 211.
Simier (Madame), 292.
Soissons. Voy. Bourbon.
Solliers ou Soulliers (de), 258, 309, 311, 312.
Solliers ou Soulliers (Madame de), 257.
Sourdis (de), 287.
Souvré (Gilles de), 52.
Souvré, marquis de Courtenvaux, 296, 298, 299, 300.
Spa, 84, 85, 86, 87, 108.
Stuert. Voy. Saint-Maigrin.
Sully, 165, 168, 282, 290.
Surgères (René, baron de), 44.

Tabaret, 259.
Tallemant des Réaux, cité, 203, 227, 279, 289, 292, 295, 301, 306, 307.
Tassis, 277.
Teligny (Charles de), 27, 28, 31.
Tende (Comte de), 193, 194.
Themines. Voy. Lauzières.
Thermes, 302.
Thoré, 184, 187, 189.
Thorigny, 45, 61, 68, 69, 70, 71, 74.
Thou (De), cité, 17, 18, 40, 46, 54, 64, 89, 114, 147, 168, 224, 225, 235, 242, 261, 262, 286, 290.
Thury (Pierre, marquis de), baron de Fosseux, 161.
Touchet (Marie), 288.
Tournon (Madame de), 89, 90, 106, 109, 110, 111, 116, 117.

Digitized by Google

Tournon (Claude de), 109.
Tournon (Hélène de), 89, 106-113.
Tournon (Just, seigneur de), 89.
Tournon (Cardinal de), 6, 7.
Trabaud, 267.
Trans (Baron de), 266, 267.
Trans (Marquis de), 268.
Travail (A.). Son entreprise contre Marie de Médicis, 326 et suiv.
Trente (Concile de), 227, 242.
Trimouille (Françoise de La), 12.
Trimouille (H. de La), 305.
Trois Henris (Guerre dite des), 214.
Turenne. Voy. La Tour.

Urbin (Duc d'), 284.
Usez (Madame d'), 45.
Usson (Château d'), 3, 92, 205.

Vair (Du), 193, 206, 211, 212, 216, 217, 219, 221-256, 270-285, 306, 316, 319.
Varembon (Marquis de), 102, 110-113.
Vaucluse (De), 262, 265, 269, 270.
Vaudray (Georges de), seigneur de Saint-Phal, 57.
Vendôme (César de), 281, 282, 305.
Verdun (Nicolas de), 304.
Verneuil (Henri, duc de), 289.
Verneuil (Marquise de). Voy. Antragues.
Vezins (De), 165.
Vic (De), 230, 260.
Villars (Marquis de), 157.
Villemon (Madame de), 247.
Villequier (René de), baron de Clairvaux, 134.
Villeneuve. Voy. Trans.
Villeplane (De), 274.
Villeroy, 154, 171, 185, 225, 248, 292, 299. — Récit de sa mort, 321 et suiv.
Villeroy (Madame de), 206, 251, 255.
Villesavin, 174.
Vins (Gaspard Garde, seigneur de), 195, 196, 256, 257, 266-269, 275.
Vision d'un paysan, 325.
Viteaux (Baron de), 18, 199, 211.
Vitry, 186, 187, 188.
Vivety, 274.
Vivonne (Jeanne de), 8.
Volvyre (Philippe de), marquis de Ruffec), 46.

Zamet (Sébastien), 279.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

NOTICE. v
SOMMAIRE. xxix
MÉMOIRES DE MARGUERITE DE VALOIS. . 1
MÉMOIRE JUSTIFICATIF POUR HENRI DE BOURBON 181
ANECDOTES DE L'HISTOIRE DE FRANCE. 191
La journée de Saint-Barthélemy. 193
Charles IX. Henri III. Ligue. 199
Henri III. 200
Mort du prince d'Espagne. 206
Mort de la reine Élisabeth de France. 210
Ligue. 211
M. du Vair. Négociations en Angleterre. 216
Procès de Salsède. 220
Naissance de la Ligue. 227
M. du Vair. Barricades. M. de Guise. M. de Harlay. 230
M. de Guise. 235
M. du Vair, Ligue. 237
Ligue. Sur l'élection d'un roi. M. du Vair. 252
M. du Vair. M. de Hère. 255
Ligue en Provence. 256
Ligue. Le duc de Savoie. Le capucin de Joyeuse. . . 258
Le duc de Savoie en Provence. 261
Le duc de Savoie trompe le roi d'Espagne. 265
Vins, Trans, Raphelon. 266
Du duc de Savoie. 269
M. du Vair. Du duc de Savoie en Provence. 271

Digitized by Google

Pages.

Du voyage de M. de Savoie en Provence. 277
Prédiction de Nostradamus à Henri IV. 279
M. du Vair. Henri IV. 280
Arrêt du sieur d'Antragues. La marquise de Verneuil. 286
Henri IV. 290
Bellièvre. 292
Périls du sieur d'Épernon. 293
Louis XIII. 295
Arrestation du prince de Condé. 301
Arrêt du cardinal Bellarmin. Esprit des Provençaux. . 306
Mort du chevalier de Guise. 307
M. du Vair remet les sceaux. 316
Mort de M. de Villeroy. 321
Déposition du marquis de Bressieux sur l'entreprise d'A. Travail contre la reine-mère. 326
Table alphabétique des matières. 337

Fin de la Table des Matières.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26, avec les caractères elzeviriens de P. JANNET.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

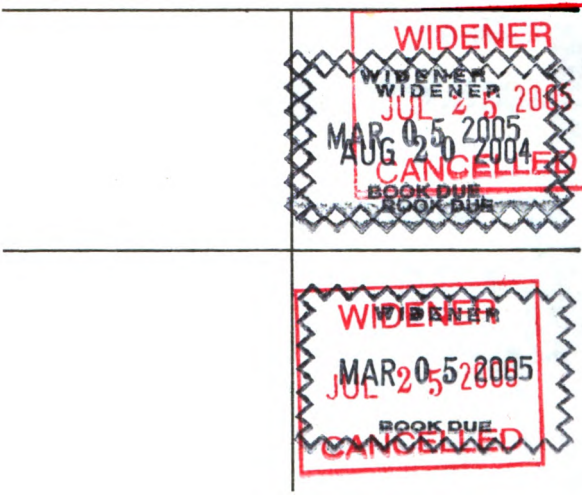

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.